U d'/of OTTAWA
39003002191269

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lajeunessedemol00mich

COLLECTION DE CRITIQUE ET D'HISTOIRE

G. MICHAUT
Professeur à la Sorbonne.

LA JEUNESSE DE MOLIÈRE

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

1922

660.131
#109

PQ
1853
.M5
1922

Tous droits de traduction, de reproduction
et d'adaptation réservés pour tous pays.
Copyright par Librairie Hachette 1921.

AVERTISSEMENT

Voici un ouvrage dont une grande partie est d'érudition et de discussion. Ainsi l'a exigé le sujet même. Puisque la jeunesse de Molière est mal connue, que les renseignements les plus sûrs touchant sa famille, ses débuts, ses voyages, se trouvent dans les études des notaires, dans les archives des municipalités, des établissements de bienfaisance, des tribunaux, il a bien fallu utiliser et rapporter ces textes arides mis patiemment au jour par tant de chercheurs. Puisque l'interprétation en est parfois délicate, qu'elle a souvent été faussée par l'amour de l'hypothèse, l'abus de l'ingéniosité, la tendance au romanesque, il a bien fallu examiner de près les arguments allégués et les preuves fournies, en établir, — ou tâcher d'en établir, — la valeur exacte et l'exacte portée. L'érudition et la discussion sont encore les seuls moyens qu'on ait trouvés pour rechercher et pour atteindre le vrai.

Mais on n'oublie pas que ce sont des moyens. *Par un chemin quelquefois hérissé de ronces et encombré de fondrières, il s'agit d'arriver à l'œuvre du grand comique, d'en dégager l'aspect véritable, d'en comprendre, d'en sentir la signification exacte, de mettre en lumière ce qui en fait le prix : la peinture de l'homme saisi au vif, dans la naïveté de ses passions, de ses ridicules et de ses vices, la création de types immortels, et surtout cette vie si copieuse et si riche*

qui anime les personnages, cette gaieté si spontanée et si drue qui anime les comédies. Un tel but ici ne peut être qu'entrevu, puisque nous n'étudions pas les années de maîtrise, mais les années d'apprentissage de Molière. J'espère pourtant que ces recherches ne seront pas inutiles à la pleine intelligence de son génie et de son œuvre totale.

G. MICHAUT.

Octobre 1921.

LA JEUNESSE
DE MOLIÈRE

INTRODUCTION

Il y a des noms amis de la légende et qui semblent l'appeler. Comme le lierre foisonne sur un vieux mur, vulgaire bâtisse ou débris magnifique, le recouvre de la base au faîte, en dissimule les lézardes, en comble les brèches, en transforme l'aspect, et de cette ruine fait une paroi verdoyante, couronnée de feuilles qui luisent sous le soleil et la pluie, de fleurs où bourdonnent les abeilles; ainsi la légende, quand elle s'attache à certains hommes, déguise la réalité de leur existence, de leur caractère et de leur œuvre. Ce qu'on ne sait pas, et parfois ce qu'on ne peut pas savoir, elle l'invente. Dans le silence des documents et des témoins, elle imagine. Elle prête généreusement à son héros, — ou à sa victime, — des actions qu'il n'a point faites, des paroles qu'il n'a point dites, et elle les interprète. Les actions qu'il a faites, les paroles qu'il a dites, elle les déforme. Elle attribue aux œuvres des sens inattendus; elle y découvre des intentions secrètes; elle y entend des confidences mystérieuses. Toujours plus touffue au cours des temps, elle dessine enfin on ne sait quelle silhouette fabuleuse, caricaturale parfois, comme celle d'un Silène hilare et railleur, grandiose le plus souvent et surhumaine, comme celle d'un Mage prophétique, d'un Précurseur méconnu, d'un Révolté audacieux, ou d'un Contemplateur plein d'amertume et de mélancolie.

C'est là ce qui s'est produit pour Molière. Car, par une étrange fortune, toutes les conditions qui favorisent l'éclosion des légendes se sont rencontrées dans sa vie, dans son œuvre, dans sa destinée posthume même.

Il faut d'abord de l'obscurité. Il faut que la vie de l'homme illustre soit mal connue ou que certaines parties tout au moins en demeurent plongées dans l'ombre. Quand toute une existence s'est déroulée en pleine lumière, que des témoignages contemporains nous permettent de la suivre pour ainsi dire pas à pas, la légende n'a plus où s'accrocher. Au contraire, les lacunes d'une biographie sont pour elle un lieu d'élection. La plupart des esprits ne peuvent se résigner à ignorer ce qu'ils ignorent. Alors les hypothèses entrent en jeu pour combler vaille que vaille ces vides irritants. Alors on scrute avec ardeur les documents trop rares et l'on s'efforce de leur faire dire plus qu'ils ne disent. Alors surtout on demande à l'œuvre le secret de l'auteur, on la sollicite, on la torture, — et naturellement on y trouve ce qu'on y cherche : n'a-t-on pas déniché dans l'in-folio de Shakespeare le cryptogramme de Bacon?

Or trente-six années de la vie de Molière sont restées pendant longtemps presque inconnues. Il n'y avait aucune raison pour que personne, en dehors de ses proches et de ses voisins, s'intéressât au fils du tapissier Jean Poquelin, à ses études même brillantes, aux manifestations, — s'il y en eut, — de sa vocation dramatique, et nous en conservât le souvenir. Quand, devenu jeune homme, à vingt et un ans, il renonça, malgré sa famille sans doute, à la situation honorable et sûre que son père lui avait de longue main préparée, pour monter bientôt après sur les planches, on imagine sans peine les conversations et les racontars qu'échangèrent les bonnes gens du quartier. Mais toutes les fois que le fils d'honorables bourgeois tourne mal, la Muse de l'histoire aurait fort à faire s'il lui fallait commémorer un événement aussi commun. L'Illustre-Théâtre traîna pendant quelque dix-huit mois une existence assez obscure du jeu de paume du Métayer au jeu de paume de la Croix-Noire, et tout de suite après il n'en fut plus question. A douze ans de là, un curieux, un fureteur comme Tallemant des Réaux [1], se souvient tout juste que cette « troi-

1. *Historiettes*, édit. Monmerqué et P. Paris, VII, 177, note.

sième troupe » a duré « quelque temps » et que « la Béjard » y brillait dans le rôle d'Epicharis. Après coup et à cause de Madeleine, il lui revient en l'esprit « qu'un garçon nommé Molière » faisait partie de cette troupe; mais il semble le confondre avec Benserade qui abandonna la Sorbonne, — où Molière n'a pas étudié, — pour épouser une actrice, — tandis que Molière n'a pas épousé Madeleine. Une fois liquidée cette fâcheuse entreprise, Molière s'enfonça dans la province. Et sans doute son nom fut quelquefois cité, par d'Assoucy par exemple; sans doute, quelques-uns, à Paris, dans un cercle restreint, purent entendre parler de ses pérégrinations, de la protection qui lui accordait le prince de Conti, des applaudissements que lui avaient valus à Lyon et en Languedoc ses farces et ses deux pièces. Mais on ne le distingue guère des autres chefs de troupes errantes. Le même Tallemant emploie pour le désigner la formule dont il use pour les acteurs les plus obscurs : « un nommé Vautray... » « un nommé Filandre [1], » et il est visible qu'il n'en sait pas grand chose : « Il a fait des pièces où il y a de l'esprit. Ce n'est pas un merveilleux acteur, si ce n'est pour le ridicule. Il n'y a que sa troupe qui joue ses pièces; elles sont comiques. » Ainsi quand Molière vint s'établir dans la capitale, il semble sortir de la nuit. Et nul parmi les témoins contemporains ne nous aide à combler vraiment ces lacunes de sa biographie. Les uns, — comme l'auteur des *Nouvelles Nouvelles* ou les auteurs de la *Préface* officielle de *1682*, — ne nous apportent que des renseignements généraux et vagues. Les autres, — comme l'auteur d'*Elomire Hypocondre*, — entrent dans plus de détails; mais le parti pris ou même la haine qui les anime visiblement rend leurs affirmations suspectes. Il y a là de quoi éveiller notre curiosité sans la satisfaire.

A partir du moment où Molière s'installe à Paris, son existence se déroule au grand jour : comme auteur, comme directeur de troupe, comme écrivain, il attire sur lui les regards du public, des acteurs et des auteurs ses rivaux. Mais, par une singulière rencontre, le plus en vue peut-être des grands hommes de ce siècle est précisément celui dont la vie intime nous échappe le plus. Aucun de ses amis, pas même le fidèle La Grange, n'a eu l'idée de noter

1. *Historiettes*, éd. Monmerqué et P. Paris, VII, 170, 177.

brièvement quelques souvenirs de ses conversations familières. Aucun de ses admirateurs n'a songé à recueillir, alors qu'elles étaient moins déformées, les anecdotes qui devaient pourtant courir sur son compte : pour lui pas de Brossette, pas de *Molierana*. Ses biographes de 1682 ont gardé sur sa vie privée une discrétion, qui n'est pas surprenante sans doute à cette époque, mais nous sommes bien tentés de nous plaindre. Pour comble de malchance, la négligence de sa veuve, — car il n'y a aucune raison sérieuse d'imaginer un autre motif [1], — a laissé disparaître ses papiers et personne n'a pris la peine de rechercher et de rassembler ses lettres. Comme fils, comme père, comme mari, comme parent, comme amoureux, comme ami, rien qui nous le fasse connaître. Rien que les allusions outrageantes, les injures ou les accusations d'ennemis effrénés, comme un Le Boulanger de Chalussay, un Montfleury! Rien que les racontars sans vergogne, — et parfois même contradictoires, — d'un plaideur enragé comme Guichard, d'un pamphlétaire comme l'auteur de *La Fameuse Comédienne*, qui, pour déshonorer Armande, n'hésitent pas à diffamer son premier mari. Il y avait là de quoi mettre les imaginations aux champs; et l'on sait de reste comment en effet elles s'y sont mises.

Mais enfin la vie de Jean Molinet ou de Crétin, de Ponthus de Thyard ou de Daurat, de Longepierre ou de Campistron, pourrait, — ce que j'ignore, — présenter des énigmes. Ces auteurs, pour autant, n'auraient pas leur légende. La vie de La Bruyère a beau nous être fort peu connue : il n'a pas sa légende. Afin qu'il en naisse une, il ne suffit pas qu'on ne sache point; il faut qu'on ait une raison pour vouloir à tout prix savoir. Et cette raison est une passion, l'admiration, l'amour, — ou la haine, ce qui revient au même. C'est parce qu'ils admirent les ouvrages attribués à Shakespeare, que Baconiens, Rutlandistes et Derbystes entassent les constructions et les hypothèses. C'est parce qu'ils aimaient La Fontaine que tant de biographes ont accueilli sans critique les anecdotes qui font ressortir sa distraction, sa candeur, sa naïveté.

1. Voir les imaginations ridicules du bibliophile Jacob (les papiers de Molière détruits par les soins infatigables de la mystérieuse congrégation de l'index : *Œuvres de Cyrano de Bergerac*, *Avertissement*, p. v-vi) et les imaginations délirantes de Loquin (les papiers de Molière anéantis pour cacher un secret d'état : *Molière à Bordeaux*, I, 113; II, 18 et passim).

On ne le croirait pas au premier abord, mais c'est assurément parce qu'il l'admirait et l'aimait qu'un historien récent de Jean Racine nous l'a présenté sous les apparences d'un véritable monstre moral. Et ceux qui les premiers ont lancé l'histoire du mariage secret de Bossuet ne l'ont fait assurément ni par sympathie pour lui, ni par enthousiasme pour les idées qu'il a défendues. La légende, cette forme superstitieuse de l'histoire, naît d'un culte, — ou du conflit de deux cultes opposés.

Or l'admiration pour Molière est de bonne heure devenue universelle. C'est un de ceux en qui l'esprit français s'est reconnu avec le plus de complaisance; et il l'a d'autant plus aimé qu'il s'aimait en lui. Et c'est pourquoi, de bonne heure aussi, cette admiration est devenue intolérante. Ses adorateurs n'admettaient point que l'on prétendît relever quelque imperfection en leur dieu. Il n'y a qu'à voir les précautions que Fénelon se croit obligé de prendre pour le critiquer, — à tort ou à raison : « Encore une fois, je le trouve grand; mais ne puis-je pas parler en toute liberté sur ses défauts [1]? » Et il n'y a qu'à voir comment, avec un sûr instinct de ce qui peut heurter le plus rudement l'opinion contemporaine, Jean-Jacques, pour battre en brèche à la fois et la comédie et le théâtre et la civilisation même, s'en prend spécialement à Molière [2].

Là-dessus surviennent la Révolution d'abord, puis le Romantisme. Et la religion de Molière en reçoit une vigueur nouvelle. Aux yeux des Révolutionnaires, Alceste est bien le représentant ou la personnification de la Vertu, comme le voulait Rousseau; mais il n'est plus ridicule : il l'est d'autant moins que Philinte est devenu plus odieux. Ainsi l'auteur du *Misanthrope* est presque le seul grand écrivain du grand siècle qui ne soit pas suspect de modérantisme. L'auteur de *Tartuffe* et de *Don Juan* est presque le seul qui ne soit pas suspect de superstition. Et Molière prend l'attitude d'un Précurseur : c'est son corps, — avec celui de La Fontaine, — et non ceux de Corneille ou de Racine, que l'on recherche pour élever un monument à leur gloire et les venger de l' « ingratitude de leur siècle. » Pour les Romantiques, Molière

1. *Lettre à l'Académie.*
2. *Lettre sur les spectacles.*

est le type même de ces « poètes supérieurs » qui s'opposent triomphalement aux plus admirables « poètes des littératures d'imitation, d'étude et de goût »; qui ont dans leur perfection « quelque chose de plus libre et de plus hardi, de plus irrégulièrement trouvé, d'incomparablement plus fertile et plus dégagé des entraves ingénieuses; » qui continuent les époques primitives et homériques au sein des époques cultivées et alexandrines; qui « tiennent au génie même de la poétique humanité et en sont la tradition vivante perpétuée, la personnification irrécusable[1] ». En un mot, Molière, qui a « étonné » et « déconcerté » Boileau, Molière, qui a parlé avec quelque dédain des « règles », est un romantique avant la lettre. Ainsi les passions politiques, religieuses, littéraires même transforment, — et déforment, — la figure du poète.

Enfin la vie errante de Molière a intéressé à sa gloire le patriotisme local. Les Bordelais veulent qu'il ait commencé par leur ville à courir les provinces. Les Limousins ne peuvent s'expliquer qu'il les ait pris comme objets de raillerie que par le dépit d'avoir été mal accueilli chez eux. Les Provençaux se vantent d'avoir les premiers compris son génie, recherchent et trouvent, — ou fabriquent, — les documents d'archives qui attestent son passage, rattachent son nom à ceux de leurs illustrations locales, et lui font jouer un rôle dans l'arrestation de Cinq-Mars ou lier amitié avec leur troubadour Goudouli, lui attribuent enfin des mots d'esprit ou des facéties, qu'en des lieux où n'aurait point passé le grand homme on eût à juste titre laissés anonymes. Et les érudits, accourus à Pézenas ou ailleurs, reconnaissent là une « tradition » dont ils tiennent compte. Comme si ce n'étaient pas de ces historiettes qu'invente aisément l'imagination populaire, ou la déformation des récits et des hypothèses découverts dans quelque livre ou dans un article de journal! Autant vaudrait faire l'histoire des hommes d'état ou des orateurs anciens avec les propos que leur ont gratuitement fait tenir, depuis les *Déclamations* de Sénèque le père, tous les élèves de rhétorique de France et de Navarre! Mais quoi! toutes ces fables sont la conséquence et la rançon de la gloire.

1. *Sainte-Beuve, Portraits littéraires*, II, 2 et *passim*.

Ce n'est pas tout. Certains genres littéraires sollicitent ou favorisent plus que d'autres l'interprétation légendaire. Il semble par exemple que la fécondité d'invention des grands rieurs à la Rabelais pique au jeu leurs commentateurs. Que de plaisanteries, que de bons tours, que d'ingénieuses ruses n'a-t-on pas prêtées au « curé de Meudon », devenu tout à la fois un Panurge, un frère Jean des Entomeures, un Pantagruel même. Et puis, le rire est matière à tant d'interprétations, certain rire, tout au moins. Passe pour celui de Regnard, d'être simplement la manifestation spontanée d'un gai tempérament, d'un esprit allègre, d'une imagination naturellement facétieuse. Mais chez d'autres, n'est-il pas plutôt un déguisement? ne cache-t-il pas la colère d'un satirique, l'effort d'un réformateur, la hardiesse d'un révolutionnaire impuissant à réaliser son idéal dans les faits? qui sait? n'est-ce pas le masque d'une âme généreuse qu'indignent les abus, qu'émeuvent les souffrances et qui s'en sert pour couvrir ses larmes? Alors il y a une énigme, et chacun de déployer son ingéniosité pour en découvrir le mot mystérieux. Et l'énigme n'est pas moins captivante, elle l'est peut-être davantage, quand il s'agit d'un homme de théâtre. Celui-là n'intervient plus de sa personne, même comme simple narrateur; il s'efface totalement derrière ses héros. Il fait vivre des êtres humains; il les fait agir devant nous; il leur fait exprimer des idées, des passions, des sentiments. Avec lequel s'est-il identifié? ou tout au moins, auquel a-t-il le plus prêté de lui-même? S'il a donné aux uns une vie plus intense, une éloquence plus prenante, une poésie plus séductrice, n'est-ce pas qu'il s'exprime par leur bouche? Et chacun de ses lecteurs ou de ses spectateurs se pique de saisir au passage les allusions et les confidences. Chacun se flatte d'entendre dans un vers, dans un mot, dans un cri, je ne sais quelle résonance par où se révèle jusqu'en ses profondeurs, jusqu'en son inconscient même, l'âme du poète aimé.

Ici encore, c'est tout justement l'histoire de Molière que nous avons par avance racontée. Seulement, au lieu de se développer dans le sens burlesque ou caricatural comme celle de Rabelais, sa légende s'est plutôt développée dans le sens sérieux, voire tragique. On a oublié et en quelque façon rayé de son œuvre ces farces d'une verve si copieuse et si drue, ces comédies d'une gaieté

si spontanée et si irrésistible, *Le Cocu imaginaire*, *Monsieur de Pourceaugnac*, les *Fourberies de Scapin*, et tant d'autres. On ne veut voir en lui ni l'amuseur, ni le fantaisiste, ni l'observateur fidèle des passions et des mœurs. On lui fait surtout un mérite, — ou un grief, — d'avoir écrit cet obscur *Don Juan*, où le risible Sganarelle apparaît inventé pour discréditer par ses propos, par sa philosophie, par ses vices également grotesques, la cause orthodoxe qu'il soutient. Plus volontiers encore, depuis le Romantisme, on s'attache à ces pièces, — *L'Ecole des Femmes*, le *Tartuffe*, *Le Misanthrope*, *Georges Dandin*, *Le Malade imaginaire*, — où l'on croit sentir par endroits

> Cette mâle gaieté si triste et si profonde
> Que, lorsqu'on vient d'en rire, on en devrait pleurer.

Et ce comique à qui ses rivaux reprochaient surtout sa « scurrilité », qu'ils s'amusaient à représenter comme un plagiaire de Guillot-Gorju et un élève de Scaramouche, on nous le représente, à nous, comme une sorte de poète Byronien, « grognon, sombre et mystérieux. » On nous peint[1] « la violence de son caractère, » son « fonds d'humeur misanthropique, » cette « amertume qui se complaisait dans le spectacle de ses propres souffrances et des misères et des souffrances de la société de son temps, et qui recevait sa profondeur même d'une vue désespérée du monde, » « son avilissante servitude d'amuseur officiel, » « sa vie souillée. » Et « sous sa raillerie, » on « retrouve l'accent de la douleur. » Enfin, à la faveur d'une phrase de ses biographes officiels, — à laquelle on donne une portée que peut-être elle n'avait point, — on se croit autorisé à le chercher derrière ses personnages : le jaloux désespoir d'Arnolphe, c'est le sien; la misanthropie d'Alceste, c'est la sienne; la maladie dont il rit chez Argan, c'est la sienne. En sorte que le lecteur finit par ne plus bien savoir si c'est la tragédie supposée de son existence qui nous conduit à l'interprétation tragique de ses comédies ou si c'est l'interprétation tragique de ses comédies qui nous entraîne à supposer la tragédie dans son existence. Comme nous sommes loin du Molière que célébrait Boileau :

1. Voir surtout J.-J. Weiss, *Molière*. Voir aussi Michelet.

Ta muse avec utilité
Dit plaisamment la vérité....
Et ta plus burlesque parole
Est souvent un docte sermon.
Que tu ris agréablement
Que tu badines savamment!

Et comme nous sommes loin du Molière qu'a connu La Grange : « Jamais homme n'a mieux su que lui remplir le précepte qui veut que la comédie instruise en divertissant.... Sa raillerie était délicate, et il la tournait d'une manière si fine que, quelque satire qu'il fît, les intéressés, bien loin de s'en offenser, riaient eux-mêmes du ridicule qu'il leur faisait remarquer en eux.... Quoiqu'il fût très agréable en conversation lorsque les gens lui plaisaient, il ne parlait guère en compagnie, à moins qu'il ne se trouvât avec des personnes pour qui il eût une estime particulière : cela faisait dire *à ceux qui ne le connaissaient pas* qu'il était rêveur et mélancolique. » C'est qu'entre Boileau, La Grange et nous s'est lentement formée la légende de Molière.

Mais ce qui est plus surprenant encore que la naissance de la légende, c'en est la ténacité. En vain ses branches folles ont été sévèrement rabattues par les élagueurs les plus stricts. Immédiatement elles ont repoussé, aussi exubérantes, aussi touffues. Le nom de Molière continuant à exercer son prestige, de nombreuses lacunes subsistant encore dans sa biographie, au moins avant 1658, son existence intime demeurant encore inconnue, le désir de percer le mystère anime encore les chercheurs; il les rend d'autant plus crédules, que les hypothèses, les interprétations contradictoires, ont obscurci l'œuvre elle-même et qu'il n'y a pas de théorie sur Molière qui ne trouve un argument pour elle parmi les arguments entassés de part et d'autre. Beffara est venu qui a montré la bonne méthode, et cet ancien commissaire de police a enseigné à ses successeurs comment se mène une enquête sérieuse. Bazin l'a suivi. Il a soumis à une revision sévère les fables de Grimarest et il a expulsé de la *Vie de Molière* tout ce qui n'était pas ou certain ou à tout le moins probable. Eudore Soulié et ses imitateurs ont recherché dans les études des notaires, dans les archives publiques et privées, les documents officiels qui font autorité. Rien n'est plus curieux que l'obstination et l'ingéniosité avec laquelle certains biographes

de Molière sont allés reprendre dans les ruines du monument, ou de la bâtisse, écroulée de Grimarest tout ce qui leur paraissait utilisable encore. Un ancien administrateur de la Maison de Molière, — à ce moment-là d'ailleurs il n'était que futur administrateur, — Claretie [1], trouve dans *La Fameuse Comédienne* une conversation, fameuse elle aussi, entre Chapelle et Molière. Il trouve en même temps dans Grimarest une conversation de Molière avec Rohault et Mignard, visiblement citée là (je veux dire : imaginée) pour réfuter la précédente. Il fallait nécessairement ou les rejeter toutes les deux comme invraisemblables (ce que je ferais pour ma part), ou du moins n'en accepter qu'une, puisqu'elles sont inconciliables : il les utilise toutes les deux, à quelques pages de distance, comme deux documents authentiques. Larroumet [2] trouve dans Charles Perrault l'histoire du maître d'écriture Georges Pinel que Jean Poquelin aurait chargé de détourner son fils du théâtre, mais qui se laisse convertir par celui qu'il devait convertir et s'engage avec lui dans l'Illustre-Théâtre. L'anecdote sent trop la farce italienne pour être admise sans examen. Grimarest en nie formellement l'authenticité, si bien qu'il faut choisir entre Perrault et Grimarest. Qu'importe? au moyen de quelques « coups de pouce » astucieux, le biographe aménage si bien les choses qu'il utilise à la fois et la version de Perrault et la version de Grimarest. Enfin, il y a quelques années, on a pu admirer avec quelle fécondité d'hypothèses, avec quelle richesse d'érudition, avec quelle ardeur enflammée, mon savant confrère, M. Lefranc [3] s'est attaché à

1. *Molière*, 81 et 90. Claretie prend seulement la précaution de dire d'après Grimarest que Chapelle était trop « dissipé » pour écouter Molière, et d'ajouter : « une seule confidence suffit à Molière de ce côté. »

2. *La comédie de Molière*, 29.

3. *La vie et les ouvrages de Molière*, dans *Revue des Cours et Conférences*, à dater du 22 février 1906. — M. Lefranc ajoute même à Grimarest ; et ces additions soulèvent parfois des objections nouvelles. On lit par exemple (*Ibid.*, 24 mai 1906, p. 500) : « Je vais vous lire un passage des *Mémoires* de Charles Perrault, qui nous donne des détails sur le régime scolaire *dans un collège autre que le collège de Clermont*. Ce texte... est très précieux, parce qu'il nous permet de nous renseigner sur la *valeur de l'éducation au XVIIe siècle en général*. Perrault nous apprend qu'il *a quitté le collège* parce qu'on l'a empêché de disputer contre ceux qui devaient soutenir des thèses; un de ses amis, Baurin, prend son parti et le suit, et ils se mettent alors à *étudier ensemble*. » Suit en effet le texte où Perrault explique quels auteurs ils ont lus et comment ils les ont lus. — Mais qui ne voit que ce passage ne peut nous renseigner ni sur le collège de Clermont, ni sur un autre collège, ni sur la valeur de l'éducation au XVIIe siècle en général,

sauver des récits de Grimarest tout ce qui pouvait être sauvé. Il a, autant qu'il était en lui, réhabilité celui dont Boileau avait dit : « Pour ce qui est de la *Vie de Molière*, franchement, ce n'est pas un ouvrage qui mérite qu'on en parle. Il est fait par un homme *qui ne savait rien de la vie de Molière*, et il se trompe dans tout, ne sachant même pas les faits que tout le monde sait. »

Il y a mieux ou pire. Ce Grimarest si suspect, on renchérit sur lui et l'on applique sa méthode pour inventer des interprétations arbitraires. Il nous a raconté comment Molière aurait obligé sa femme à quitter « l'habit magnifique » qu'elle avait revêtu pour jouer le rôle d'Elmire. L'histoire est bien invraisemblable. A qui fera-t-on croire que Molière ait monté une pièce nouvelle sans s'être inquiété à l'avance des costumes que porteraient ses acteurs et sans leur avoir donné ses instructions à cet égard, surtout pour une représentation à Versailles et pour des fêtes aussi exceptionnelles que « les plaisirs de l'Ile enchantée? » Grimarest n'allègue aucune autorité : ce n'est pas sa coutume. Mais il avait sans doute imaginé, ou il s'en fiait à quelqu'un qui avait imaginé que Molière écrivit pour Armande les vers de Mme Pernelle à Elmire :

. . . . . cet état me blesse
Que vous alliez vêtue ainsi qu'une princesse.
Quiconque à son mari veut plaire seulement,
Ma bru, n'a pas besoin de tant d'ajustement.

Mais du moins, il ne l'avait pas dit. Conçoit-on comment un homme aussi prudent, aussi sage que Paul Mesnard [2] a pu écrire : « Fût-ce bien Mademoiselle Molière qui fît [le rôle d'Elmire en 1664];... Ceux qui n'admettront pas nos doutes pourront s'appuyer sur ces vers de la première scène : « Cet état me blesse, etc. » Ils diront que, peu d'accord avec l'idée que le reste de la pièce nous donne du caractère d'Elmire, Molière n'a pu les écrire qu'en vue de sa femme et pour lui donner une leçon. *La conjecture n'est pas sans quelque vraisemblance*; mais dans la comédie, que nous

puisqu'il s'agit là précisément d'une éducation exceptionnelle que se sont donnée deux révoltés, en dehors de tout collège et de tout programme?

1. *Lettre* à Brossette, 12 mars 1706.
2. 313 et suiv.

n'avons pas telle qu'elle fut d'abord, ces vers ne peuvent-ils avoir été ajoutés par la suite? » — « La conjecture n'est pas sans quelque vraisemblance? » Il me faudrait ici le « gueuloir » de Flaubert, pour crier avec lui, « énorme! » ou plutôt « Hénaurme! » L'addition de ces vers est une seconde hypothèse toute gratuite, appuyée sur une première hypothèse, et précisément pour l'étayer : fragile château de cartes! Et quelle hypothèse que cette première! à parler franc, absurde. Il ne s'agit pas de savoir si ces vers s'accordent ou non avec l'opinion que nous avons, *nous*, du caractère d'Elmire. Oublie-t-on qui parle et à qui elle parle? C'est une vieille femme à une jeune; c'est une belle-mère à sa bru et, si je puis dire, une belle-mère doublement belle-mère à une bru doublement bru, puisque c'est la seconde femme de son fils; c'est une bigote à une personne dont je ne dirai pas avec Jules Lemaître « qu'elle n'a visiblement pas pour un sou de religion, » mais qui en tout cas a la religion modérée, raisonnable, juste-milieu, dont Cléante, son frère, est le défenseur, une mondaine qui fait toilette pour les visites, les bals, les conversations, toutes « inventions du malin esprit, » et qui à coup sûr n'a jamais eu l'idée d'y aller entendre ou dire de « pieuses paroles. » Ne sont-ce pas là autant de raisons dont une seule suffirait pour que madame Pernelle censure l' « ajustement » d'Elmire, tout convenable qu'il soit à son âge et à sa situation sociale?

D'ailleurs le sens et le rythme de la scène exigent que la belle-mère dise à la bru des paroles de ce genre. Ne voit-on pas que tour à tour Dorine, Damis, Mariane, Elmire, Cléante, tous les adversaires de Tartuffe, essayent en vain de placer leur mot et se font « river leur clou » par l'irascible vieille, entichée de son hypocrite, exaspérée de le voir suspecté et détesté? Si Elmire n'avait pas « son paquet » comme les autres, c'est qu'elle serait dupe du fourbe, et rangée à son parti. Et enfin ne voit-on pas qu'il y a là ce qu'on appelle au théâtre une « préparation? » « Quiconque à son mari veut plaire seulement... » n'est point dit sans raison, avant les allusions plus précises de Dorine : l'attention du spectateur est attirée par là sur la situation d'Elmire, jeune femme élégante d'un mari bien plus âgé qu'elle, enfoncé dans la bigoterie et qui la néglige, proie séduisante pour le parasite libidineux qui vit journellement avec elle, la guette, l'obsède et finira par se persuader

qu'elle n'est pas trop difficile à saisir. Tout rend donc aussi inadmissible qu'elle est gratuite l'hypothèse de Paul Mesnard; et il faut que la légende soit bien puissante pour avoir ainsi séduit un si scrupuleux biographe.

Et le comble, c'est de voir les censeurs mêmes de Grimarest, ou ceux qui ont le plus travaillé à son encontre pour rétablir sur des bases solides la biographie de Molière, tomber à leur tour dans ses défauts et pratiquer sa méthode dangereuse. Bazin remarque[1] qu'après l'interdiction du *Tartuffe*, Molière resta quelque temps sans jouer. « Si, comme nous sommes enclin à le penser, il y avait eu du dépit, du chagrin, de la bouderie, dans cette éclipse de quatre mois, on peut juger ce qu'avaient de sens et ce que durent produire d'effet ces vers qui commencent presque la comédie d'*Amphitryon* et que Molière débitait lui-même dans le rôle de Sosie :

> Sosie, à quelle servitude
> Tes jours sont-ils assujettis? etc. »

Quoi! c'est Bazin qui cherche « ce que durent produire d'effet » ces vers de Sosie? Il n'en a pas le droit. Car il se l'est enlevé à lui-même en proclamant[2] que « son unique but » était « d'éclaircir et d'assurer le très petit nombre de *renseignements* qu'on nous a *transmis...*, en les faisant concorder avec *les faits publics et avérés* de l'histoire, tout cela *sans aucune prétention de découvrir ce qui en est demeuré inconnu.* » Or sur l'effet de ces vers, aucun « renseignement » ne nous a été transmis; aucun fait « public et avéré » ne nous permet de juger de cet effet; cet effet étant « demeuré inconnu, » décrire ou insinuer quel il a été c'est avoir la prétention téméraire de le « découvrir. » Qu'est-ce d'ailleurs qu'une allusion si obscure qu'elle échappe aux contemporains et soit devinée seulement cent soixante-dix-neuf ans après avoir été risquée? N'est-ce pas une allusion imaginaire et ne doit-on pas voir là un bel exemple du sophisme classique : *post hoc, ergo propter hoc?*

L'aventure d'Eudore Soulié a des conséquences moins graves, — car elle ne l'a pas conduit à des interprétations discutables d'un

1. *Notes historiques sur la vie de Molière*, 83.
2. *Ibid.*, 1.

passage de Molière; — mais elle est peut-être plus amusante. Dans l'inventaire fait après le décès de Marie Cressé, il a lu que, le 21 janvier 1633, les intéressés avec leurs notaires et experts, se sont « transportés au village de Saint-Ouen, en une maison appartenant au dit de Cressé et en laquelle, en une des chambres d'icelle, sont les meubles qui ensuivent, appartenant à la communauté d'entre ledit Poquelin et ladite défunte sa femme...; » et dans la liste qui suit, il a remarqué ces deux lignes : « un pot de chambre et une paire de verges, six boules de buis et deux petits tableaux.... » Là-dessus, il écrit [1] : « Le beau-père de Jean Poquelin, Louis de Cressé, avait à Saint-Ouen, dans la grande rue de ce village, une belle propriété avec cour, étables et jardin ; c'est là que, le dimanche, dans la belle saison, on devait conduire les enfants chez leur grand-père, pour respirer un air plus pur que celui du vieux Paris. L'inventaire des objets restés dans la chambre de cette maison occupée par les époux Poquelin prouve qu'on trouvait là tout ce qui était nécessaire pour passer une nuit, on n'y a oublié ni « les boules de buis » qui servaient sans doute de jouets aux enfants, ni la « paire de verges » destinée à les corriger. » Voilà esquissé en quelques lignes un joli tableau rustique, familial et sentimental, un Chardin ou un Greuze en plein XVIIe siècle. Aussi a-t-il séduit de bons juges, comme Sainte-Beuve. Encore Soulié et Sainte-Beuve avaient-ils soin de noter que, si ces conjectures leur paraissaient vraisemblables, c'étaient pourtant des conjectures. Leurs successeurs ont eu moins de scrupules et, sans « peut-être » ni « sans doute, » le sévère Loiseleur [2] nous parlera de la « belle propriété, moitié ferme, moitié villa, » de Louis de Cressé, « où ses petits-enfants venaient, le dimanche dans la belle saison, prendre l'air des champs et jouer aux boules. » C'est maintenant un fait acquis à l'histoire et que personne ne révoque en doute. — Voire! D'abord, je remarque qu'il n'est pas question du cochonnet. Je demande le cochonnet, car jamais il n'y eut bonne partie de boules sans cochonnet, — ou « boulette » car c'est ainsi, je crois, qu'il s'appelait alors. Mais au fait, sont-ce bien des boules à jouer? cela n'est pas dit dans l'inventaire. Et dans le même inventaire,

1. *Recherches sur Molière et sur sa famille*, 16.
2. *Les Points obscurs de la vie de Molière*, 27.

quelques pages plus haut [1], sont enregistrées, au premier étage de la maison des époux Poquelin, à Paris, « deux douzaines de boules de buis. » Elles n'étaient pas là pour servir à des parties de boule dans la rue Saint-Honoré ou au carrefour du Trahoir. Les Poquelin, n'étant pas marchands de jouets, ne devaient pas « tenir » l'article des boules à jouer. Ces boules sont entreposées avec de la « bourre lanisse, » de la « menue plume, » du crin, des « chevets de fin coutil » et autres fournitures nécessaires à un tapissier : ne seraient-elles pas aussi fournitures du même genre, les boules qui couronnent par exemple les colonnes des lits ou encore qui terminent les tringles des rideaux et des « pentes? » La mention des « verges » soulève des difficultés de même nature. D'abord il est bien curieux que les époux Poquelin aient cru nécessaire d'apporter de Paris des verges pour fouetter leurs enfants : une taloche ne suffisait-elle pas à châtier leurs frasques, et, dans les cas graves, quelque cinglante houssine coupée à la haie la plus proche? Et puis, pourquoi « une paire de verges? » Une seule verge ou un seul paquet de verges n'auraient-ils pas suffi? C'est la Maison du Père Fouettard que cette maison de Louis de Cressé! Et enfin, comment se fait-il qu'on ait inscrit des verges dans un inventaire? Quelle valeur ont-elles donc? Elle ne sont pourtant pas de bois des îles ou d'autre matière précieuse! Si l'on se rappelle que l'on appelait verge à ce moment-là ce que les tapissiers d'alors appelaient déjà comme les nôtres des « tringles, » si l'on remarque que dans la même chambre il y avait précisément des « lits à hauts piliers, » des lits avec « pentes, » des « rideaux de camelot jaune, » et des « pentes de broderie, » il paraîtra tout naturel que ces verges soient simplement des « tringles » de fer ou de bois. Et alors que reste-t-il du Chardin qu'a imaginé Soulié?

Si dans les plus petits détails de la biographie de Molière sévit ainsi la légende, si elle transforme et déforme même les faits insignifiants, quels ravages ne doit-elle pas exercer quand elle s'en prend aux faits considérables et aux œuvres? Si les historiens mêmes qui se flattent de ne rien dire que de certain, de ne rien avancer que sur des documents et de les interpréter avec la prudence la plus scrupuleuse, se laissent séduire encore aux

1. Soulié, *Recherches*, document II, p. 139.

ingénieuses et trop ingénieuses conjectures, quelles fables ne vont pas entasser ceux qui réhabilitent un Grimarest ou se plaignent qu'on recoure trop timidement à l'hypothèse? Peut-être est-il temps de réagir, et de recommencer sur les documents les plus récemment découverts, avec moins d'affirmations ou de négations tranchantes, avec une discussion plus minutieuse et s'il le faut plus lente et plus lourde, l'effort de clarté, de précision, d'exactitude qu'avait si brillamment tenté Bazin.

I

LA FAMILLE DE MOLIÈRE

Grâce aux recherches des érudits contemporains, nous possédons sur la famille de Molière des renseignements précis et sûrs.

Les Poquelin sont originaires de Beauvais [1], où Révérend du Mesnil les a trouvés établis dès le XIVe siècle. Ils y prospérèrent, puisqu'ils finirent par s'élever aux dignités municipales : un Jean Poquelin, marchand et bourgeois de Beauvais, y fut échevin en 1566 et en 1568. Un de ses fils, — l'aîné peut-être, car il est né d'un premier mariage et il porte le prénom de son père, ce qui était alors assez ordinaire pour les aînés, — vint s'établir à Paris. C'est celui qu'on peut appeler Jean Ier de la branche parisienne. Il y fut marchand-tapissier, à l'enseigne de *l'Image Sainte-Véronique*, et il habita, ou du moins lors du mariage de son fils il habitait, rue de la Lingerie, paroisse de Saint-Eustache, près du cimetière des Innocents. Ses affaires réussirent sans doute, car il avait acquis et la bourgeoisie de Paris, et la charge de « porteur de grains [2]. » Il avait épousé, le 11 juillet 1594, Agnès Mazuel, fille et sœur de violons du roi, dont il eut dix enfants.

L'aîné, Jean II de la branche parisienne, né en 1595 [3], fut mar-

1. Cf. J. Mathon, *La famille de Molière était originaire de Beauvais*, 1877; Révérend du Mesnil, *La famille de Molière*, 1879, et *Les aïeux de Molière, à Beauvais et à Paris*, 1879. — Voir aussi les tableaux généalogiques dressés par Loquin, *Molière à Bordeaux*, I, 74, et par Livet, édition de *Les intrigues de Molière*, 92.

2. Office dont le titulaire employait pour le transport des grains des ouvriers à gages, — les « forts » de ce temps-là.

3. Suivant la *Généalogie de Molière* publiée par Auger, d'après Beffara.

chand-tapissier comme son père. Il habitait sur la même paroisse, rue Saint-Honoré, soit la « maison des singes, » au coin de la rue des Vieilles-Etuves, maintenant rue Sauval, soit peut-être une maison voisine[1]. En 1621, il épousa Marie Cressé, fille du marchand-tapissier, bourgeois de Paris, Louis Cressé ou de Cressé : le contrat fut signé le 22 février[2], les fiançailles religieuses célébrées le 25 avril et le mariage le 27[3]. Marie Cressé avait vingt ans, ayant été baptisée le 2 mai 1601[4]. Elle savait lire et écrire, puisqu'elle a signé au contrat; et à cette époque, cela n'allait pas de soi pour les jeunes filles de sa condition : trente-cinq ans plus tard, Marie Maillard, femme de Jean le Jeune, second fils des époux Poquelin, aura beau être fille de bourgeois de Paris, appartenir à une famille aisée, en relations assez intimes avec un évêque de Césarée et des Conseillers du Roi; elle sera obligée de déclarer « ne savoir écrire ne signer[5]. » Chacun des deux époux apportait une dot de deux

1. La « maison des singes » était ainsi nommée d'un poteau cornier qui représentait des singes jouant autour d'un oranger (Lenoir en a reproduit le dessin dans le tome III des *Monuments* recueillis à son Musée National). Elle occupait l'emplacement qui correspond aujourd'hui aux nos 96 de la rue Saint-Honoré et 2 de la rue Sauval. Elle a certainement été occupée par Jean Poquelin en 1637 (*Etat de la taxe des boues de la ville de Paris* pour cette année). Beffara croit qu'il a pu l'occuper aussi en 1636. Mais avant cette date, Jean Poquelin, selon lui (*Lettre* à M. de la Chapelle, officier d'artillerie, 1828) *paraît* avoir habité une autre maison, sise du même côté de la rue, dans un pâté délimité à l'ouest par la rue des Prouvaires, à l'est par les rues de la Tonnellerie (du Pont-Neuf) et des Piliers, et qui portait en 1828 le n° 40. Le témoignage de Le Boulanger de Chalussay semblerait confirmer cette identification. Il fait dire à Elomire (Molière) :

> Il est vrai, je suis né dedans la friperie
> Qu'autrement à Paris on nomme juiverie;

Or la grande et la petite rue de la Friperie étaient précisément tout proches de ce pâté de maisons, de l'autre côté de la rue de la Tonnellerie. — En tout cas, malgré Grimarest, Molière n'est pas né sous les piliers des Halles, devant le pilori, dans la maison à l'image de Saint-Christophe, que Jean Poquelin avait achetée en 1633, où il est mort, mais où il n'a dû résider qu'après la Saint-Jean 1643, alors que Molière n'habitait plus avec lui. (Vitu, *La maison des Poquelins* dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XI, 249-264.) Et malgré l'inscription, malgré le buste de Molière par Coysevox qui la décorent, il n'est pas né non plus dans la maison de la rue de la Tonnellerie n° 3 (rue du Pont-Neuf, n° 31) : les textes désignent tous la rue Saint-Honoré. (Cf. Moland, *L'épigraphie moliéresque à Paris.*)

2. Soulié, document I, p. 127.

3. « Jehan Poquelin, parochius noster, Uxor Marie Cressé, *id.*, affidati 25 aprilis 1621, desponsati 27 ejusdem mensis et anni. » Registre de Saint-Eustache; publié par Jal.

4. Beffara, *Dissertation sur J.-B. Poquelin-Molière*, 6.

5. Soulié, document XXVII, p. 200.

mille deux cents livres tournois en argent comptant, marchandises, meubles ou trousseau. Le 15 janvier 1622 [1], ils baptisaient en l'église Saint-Eustache, leur fils premier-né, appelé Jean comme son père et son grand-père. Il devait être né le jour même ou la veille ou plutôt l'avant-veille [2], car alors on ne retardait guère le baptême plus longtemps [3]. Il leur naquit encore cinq autres [4] enfants, dont deux moururent en bas âge. Ainsi il leur en resta quatre. Jean l'Aîné — Molière — qui prit plus tard le prénom de Jean-Baptiste pour se distinguer d'un autre Jean, son frère; ce Jean le Jeune, de trois ans moins âgé; Nicolas, qui le suivit à deux années de distance; et enfin une fille, Madeleine (ou Marie d'après son acte de baptême), née un an après Nicolas, et qui devait plus tard épouser André Boudet, également tapissier et bourgeois de Paris.

Le jeune ménage fit de bonnes affaires. Un inventaire dressé en 1633, après la mort de Marie Cressé [5], nous montre leur petite fortune notablement accrue, leur boutique bien garnie, leur mobilier cossu, leurs habits et leur linge riches et fins, leur argenterie et les bijoux de la femme nombreux et magnifiques. Il n'est donc

1. « Du samedi, 15 janvier 1622, fut baptisé Jean, fils de Jean Pouguelin tapissier, et de Marie Cresé (*pour* Cressé) sa femme, demeurant rue Saint-Honoré; le parrain Jean Pouguelin, porteur de grains [*le grand-père*), la marraine, Denise Lescacheux [*grand'-mère maternelle de Marie Cressé*] veuve de feu Sébastien Asselin, vivant marchand-tapissier. » Publié par Beffara.

2. L'avant-veille est le 13 janvier, fête du baptême de Jésus. Ce pourrait être la raison pour laquelle, entre les deux frères également nommés Jean, ce fut lui qu'on désigna du nom de Jean-Baptiste. — M. Lefranc (*Revue des Cours*, 1905-06, II, 265) remarque que Molière a été baptisé deux mois et dix-huit jours après le mariage de ses parents. Il me semble que cela milite contre son hypothèse que « Molière est né sans doute à la fin de 1621, » soit huit mois tout juste ou moins de huit mois après le mariage. D'ailleurs, dans l'inventaire du 31 janvier 1633 (Soulié, document II, p. 131) Jean l'Aîné est dit âgé de onze ans. — On a encore fait d'autres hypothèses : le Jean baptisé le 15 janvier ne serait pas Molière, mais un frère puîné mort en bas âge. Il s'ensuivrait que Molière (Jean-Baptiste) serait un aîné, né avant le mariage. Hypothèse en l'air : Molière apparaît toujours comme un enfant légitime sans avoir été légitimé, comme cela aurait dû être, au mariage de ses parents. (Cf. Loiseleur, *Points obscurs*, 20-22). Toutes ces suppositions viennent de ce que les anciens biographes font naître Molière en 1620 ou 1621; ils se sont trompés, voilà tout.

3. On peut cependant citer des exemples de baptême plus tardif. Mais ici l'enfant est venu un peu avant terme; il est naturel que ses parents, pour cette raison même, se soient hâtés de le faire baptiser.

4. Et non 8, comme l'a dit par erreur Beffara (Cf. Taschereau, liv. I, n. 5).

5. Soulié, document II, p. 130 et suiv.

pas étonnant que, le 2 avril 1631, Jean Poquelin, ait acheté de son frère Nicolas l'office de « tapissier ordinaire du Roi [1]. » C'était une charge honorifique et profitable. « Les tapissiers ayant titre de valets de chambre [2] faisaient partie des officiers domestiques et commensaux de la maison royale. Or les valets de chambre avaient qualité d'écuyers [3] et, quand ils servaient à la cour, avaient eux-mêmes des valets. *L'État de la France* nous l'apprend. » Pour un service de trois mois par an, ils touchaient « un traitement de trois cents livres, plus trente-sept livres dix sols de récompense, sans compter la nourriture. » C'était une situation si avantageuse que Nicolas semble s'être repenti de l'avoir cédée. Dûment payé, ainsi qu'en fait foi son propre reçu, il éleva pourtant des réclamations. Il s'ensuivit entre les deux frères une transaction [4] aux termes de laquelle, moyennant trois cents livres tournois, « ledit Nicolas Poquelin s'est désisté et départi par ces présentes, du tout et à toujours, de toutes et chacunes les prétentions et autres

1. Soulié, document II, cote 27, p. 146-147.

2. C'est une question de savoir si le titre de « valet de chambre » était dès lors attaché au titre de « tapissier ordinaire du Roi. » *L'État de la France* (édit. de 1749, t. I, p. 225, citée par Taschereau, liv. I, n. 5) laisse entendre que les tapissiers ne se confondent pas avec les valets de chambre : « les valets de chambre font le lit du roi, les tapissiers étant au pied pour leur aider. » Comme l'inventaire de 1633 et la transaction de 1637 (Soulié, document II, p. 131 et IV, p. 149) ne portent pas la mention « valet de chambre, » Soulié (*Recherches*, 13) et M. Lefranc (*Revue des Cours*, 1905-06, II, 403) pensent que le titre de valet de chambre n'était pas dès l'origine attaché à l'office de tapissierqu'avait acquis Jean Poquelin. — Mais *L'État de la France* (*Ibid.*, p. 265-66) mentionne « huit tapissiers servant deux par quartier, qui ont dans leurs certificats de service la qualité de valet de chambre.... » Or dès son entrée en fonctions, Jean Poquelin a effectivement servi « durant le quartier d'avril, mai et juin » (Soulié, document II, cote 28, p. 146). D'ailleurs il a pris la qualité de « marchand-tapissier et *valet de chambre ordinaire du roi* » dès 1632, aux funérailles de sa femme (acte d'inhumation communiqué par Beffara à Taschereau, liv. I, n. 6). L'absence de la mention « et valet de chambre du roi » ne signifie donc rien. En effet la charge que Molière a reçue en 1637 et à laquelle il a renoncé le 6 janvier 1643 est dite, dans le premier cas, « charge de tapissier et valet de chambre du Roi, » dans le second, « charge de tapissier du Roi » (Soulié, documents XLV, cote 10, p. 288 et XXVIII, cote 3, p. 227), et c'est évidemment la même. Jean Poquelin a donc dû être dès 1631 non seulement « tapissier », mais aussi « valet de chambre du Roi. »

3. Loiseleur, *ibid.* — Brunetière émet là-dessus des doutes : « charge... qui conférait, sinon la noblesse avec le titre d'écuyer, comme on l'a dit sans en donner de preuves qui soient sûres, tout au moins le privilège alors tant envié, des approches du prince. » (*Dernières recherches sur la vie de Molière*, dans *Etudes critiques*, I, 102). Molière prend le titre d' « écuyer, valet de chambre du roi » dans deux actes de baptême, le 23 juin 1663 et le 30 mars 1671 (Soulié, *Recherches*, 282, note).

4. Le 29 mars 1637 (Soulié, document IV, p. 148).

droits généralement quelconques qu'il pourrait avoir, prétendre et demander sur ledit office de tapissier ordinaire de la maison du Roi, consentant et accordant en ce faisant que le dit Jean Poquelin, son frère, jouisse, fasse et dispose d'icelui pleinement et paisiblement, ainsi qu'il avisera bon être, aux gages et droits y attribués. » Nicolas avait-il réclamé parce que son frère voulait demander pour son fils aîné la survivance de cette charge, afin d'en assurer le maintien dans sa famille? Toujours est-il que, devenu maître incontesté de l'office, Jean en obtint en effet la survivance pour son premier-né : « les lettres de provisions » sont datées du 14 décembre 1637, et l'enfant, alors âgé de quinze ans, prêta serment le 18 du même mois [1].

Marie Cressé mourut le 15 mai 1632 [2]. Un an après, le 30 mai 1633, son mari épousait en secondes noces Catherine Fleurette, fille d'honorable homme Eustache Fleurette, marchand et bourgeois de Paris. Elle lui donna l'année d'après une fille, Catherine, puis, en novembre 1636, une autre fille qui ne vécut pas et qu'elle suivit presque aussitôt dans la tombe, le 12 novembre. Jean Poquelin resta veuf avec cinq enfants.

Tels sont les faits. Il est légitime d'en tirer des conclusions et même des inductions, pourvu qu'on le fasse avec la prudence requise.

Et d'abord Molière est né à Paris, comme Villon, comme Boileau comme Regnard, comme Beaumarchais, comme Voltaire, comme Béranger.... Or, sans vouloir faire de ces traits de caractère un monopole des écrivains nés à Paris, il semble bien qu'on puisse noter

1. Il est dit dans l'inventaire dressé après la mort de Molière (cote 10, Soulié, p. 288) : « Des lettres de provisions de la charge de tapissier et valet de chambre de Sa Majesté, en faveur *dudit défunt sieur de Molière*, en survivance dudit sieur Poquelin, son père.... » Cette formule étonne un peu. Il semble naturel que les notaires reproduisent exactement le libelle du document qu'ils inventorient; on s'attendrait donc à lire « Jean Poquelin l'aîné » ou « Jean-Baptiste Poquelin. » Jean Poquelin aurait-il profité de l'occasion pour donner à son fils un nom, — tiré de quelque domaine, — qui sonnât mieux que le patronymique bourgeois, Poquelin (Cf. Boileau Des Préaux) ? Et ce serait ce surnom que l'acteur aurait repris comme nom de guerre? — Il est plus simple d'admettre que les notaires, ici, ont désigné le bénéficiaire de l'acte, du nom qui pour eux et pour tous était plus tard devenu le sien.

2. Cette date est établie par l'inventaire (Soulié, p. 131). L'acte d'inhumation copié par Beffara et publié par Taschereau est daté du « mardi 11 mai. » Mesnard (p. 11, note) suppose, non sans vraisemblance, qu'un 8 mal fait aura été pris pour un 1.

chez la plupart d'entre eux un certain bon sens positif, une certaine malice railleuse, un esprit observateur et enclin à la satire, une intelligence avertie et qui ne se laisse aisément duper, ni par les apparences, ni par les mots. Et ce sont bien là quelques-uns des traits qui caractérisent Molière.

Il est né dans un milieu bourgeois. Et le bourgeois français, de tout temps, paraît avoir été plus sensible au réel qu'à l'idéal, plus doué de bon sens que de hautes aspirations, plus capable de comprendre et de goûter la mesure, le juste-milieu, que les élégances, les subtilités, les raffinements ou le romanesque et le grandiose, plus enclin à l'observation attentive des faits et des caractères qu'aux spéculations ambitieuses et aux amples théories. Molière, — avec son ami Boileau, — représentera l'esprit bourgeois dans la littérature du XVIIe siècle. D'autre part il appartient à une famille aisée qui s'enrichit à force de travail, d'économie, d'industrie, qui s'élève lentement, s'efforce d'assurer à ses enfants une situation supérieure, s'attache à conquérir les offices honorifiques, « savonnettes à vilains. » Ainsi, il lui a été donné d'observer à la fois et les humbles, clients modestes, artisans et commerçants du voisinage, et les riches ou les nobles que son père « fournissait » ou pouvait connaître dans ses fonctions de tapissier du roi. Il aura, à son insu même, en même temps qu'il se formait ou commençait à se former cette conception de la vie qui se dégage de la plupart de ses pièces, pu amasser ou commencer à amasser ce trésor d'observations dont il a tiré ses scènes et ses types.

Et enfin, dès dix ans, il a été privé de sa mère; de onze à quatorze ans, il a vécu sous la direction d'une belle-mère. C'est ici qu'il faut redoubler de prudence avant d'en conclure quoi que ce soit; et pour ma part je n'en conclurais rien. On a dit [1] qu'ainsi s'explique l'absence « de cette tendresse rêveuse qu'inspire quelquefois à un poète le souvenir d'une mère trop tôt disparue » : quand la sienne mourut, « il était trop jeune pour en conserver un souvenir durable. » — Mais un enfant de dix ans est déjà capable, me semble-t-il, de garder quelque mémoire de sa mère. Puis on n'a pas noté l'absence de « cette tendresse rêveuse » chez Racine, orphelin de père et de mère dès trois ans et emprisonné dès l'âge

1. Larroumet, *La comédie de Molière*, 17.

de dix ans au collège de Beauvais. Il est plus simple de penser que « la tendresse rêveuse » n'était pas dans le tempérament de Molière. — Larroumet et Paul Mesnard ont observé aussi que les mères, au moins les « vraies mères », sont absentes de son œuvre. La plupart de ses pères sont veufs ou remariés. Et ni la femme de Sganarelle, ni Mme de Sottenville, ni Mme Jourdain, ni la comtesse d'Escarbagnas, ni Philaminte, « n'agissent vraiment en tant que mères » : « on pourrait à la rigueur supprimer leurs enfants sans rien enlever d'essentiel à la peinture de leurs caractères. » Ne serait-ce pas que Molière n'aimait à peindre que ce qu'il avait observé de près? — Mais il serait bien extraordinaire que Molière n'eût jamais rencontré, donc observé, dans les divers milieux qu'il a traversés, une « mère véritable » : il y en a chez les bourgeois, il y en a même dans les ménages d'hommes de lettres et d'acteurs. Non! c'est que la mère n'est pas un personnage de comédie, au moins de comédie comique. Il n'y a qu'à voir combien elle est rare chez les anciens, grecs ou latins, chez les Italiens, et chez les Français, prédécesseurs ou contemporains de Molière : que ferait une mère dans *Les Fourberies de Scapin* ou dans *Monsieur de Pourceaugnac*? Que ferait-elle même dans *Le Mariage forcé*? C'est un personnage de comédie sentimentale, et ce genre ne devait fleurir que plus tard. D'ailleurs, dans bien des cas, c'est la donnée même de la pièce qui postule l'absence des mères. Dans les comédies d'intrigue, si les amoureux sont contraints de recourir à des ruses, c'est qu'ils n'ont personne pour défendre leurs intérêts. S'ils avaient eu une mère, c'eût été son rôle, et alors la ruse n'aurait d'ordinaire [1] plus eu de raison d'être et l'intrigue eût disparu avec elle. Ou si c'eût été la mère qui l'eût machinée, on ne manquerait pas de dire qu'elle est donc représentée en tant qu'intrigante et non en tant que « vraie mère. » Dans *L'Avare*, si la mère de Cléante et d'Elise eût été là, les deux enfants n'auraient pas eu à lutter ou ils n'auraient pas lutté de la même façon contre leur père; Harpagon n'aurait pas pu songer à épouser Marianne, il ne serait pas entré en rivalité avec son fils, il n'aurait pas étalé l'amusant et significatif conflit de son amour et de son avarice. *Le Malade imagi-*

1. Je dis « d'ordinaire. » Car dans *Le Bourgeois gentilhomme*, il y a une ruse et je soutiens plus loin qu'il y a une mère. Mais Molière ne pouvait pas répéter partout le rôle de Mme Jourdain ni couler toutes ses pièces dans le même moule.

naire, si Argan n'était pas veuf et remarié, deviendrait une pièce tout autre, moins dramatique, puisque Angélique aurait dans sa mère un soutien, moins comique, puisque Cléante n'aurait pas recours aux mêmes déguisements et aux mêmes ruses (à moins de répéter *Le Bourgeois Gentilhomme*), puisque Argan ne serait pas dupe des flagorneries intéressées de sa seconde femme et ne lui tendrait pas le même piège. Enfin dans *Tartuffe*, ce n'est pas une matrone mûre, mère d'une fille en âge d'être mariée, qui tenterait la sensualité de l'hypocrite : il y faut une jeune femme, donc il faut qu'Orgon soit veuf et remarié. Et puis, après tout, je ne vois pas pourquoi on dénie à Mme Jourdain la qualité de « vraie mère. » Elle a le sens pratique, le parler net, le verbe dru : cela n'empêche pas la tendresse. Elle prend avec ardeur les intérêts de sa fille, s'efforce d'assurer son bonheur véritable, brave la colère de son mari pour soutenir le prétendant que Lucile a choisi, et, jusqu'au moment où la ruse dont sera dupe M. Jourdain lui est révélée, elle lui résiste avec un indomptable courage, avec un courage tout maternel. S'il est certain que Molière a perdu en bas âge sa mère, je me méfie donc des inductions psychologiques et littéraires qu'on a tirées de là. Ne vaudrait-il pas mieux imiter la prudence de M. Lanson [1], qui écrit : « Voltaire avait sept ans quand il perdit sa mère...; on peut raisonner des conséquences qu'eut l'absence d'une mère sur la formation morale de Voltaire, » — et qui ne « raisonne » pas?

Molière parisien, Molière bourgeois, Molière privé de sa mère dès son enfance, voilà donc ce que nous apprend l'enquête instituée par les érudits de nos jours. C'est peu et cela ne mène pas bien loin. Aussi la plupart des biographes ne s'en sont-ils pas tenus là. Ils ont voulu épiloguer sur tout et tirer de tout des conséquences. Ainsi, M. Lefranc [2] fait remarquer que Molière est né dans le quartier des Halles et qu' « un coin très pittoresque de ce quartier, c'est le fameux carrefour de la Croix du Trahoir. » Il en décrit les stations de porteurs de chaises, les magasins, les habitués. « C'est dans ce carrefour que Molière a vu défiler tout un curieux mélange de marchands, d'oisifs, de charlatans, de musiciens, et de cava-

1. *Voltaire*, 7.
2. *Revue des Cours*, 1905-06, II, 307.

liers du bel air, toute cette foule bruyante et bigarrée que Sorel nous a si bien décrite dans ses romans. On n'a pas assez remarqué l'importance des carrefours dans le théâtre de Molière : la plupart de ses pièces ont pour décor un carrefour; peut-être Molière n'avait-il pas perdu le souvenir de ce fameux coin de la Croix du Trahoir, où il avait eu sous les yeux, pendant ses jeunes années, toute la quintessence de la vie parisienne. » — Par malheur les carrefours des comédies de Molière n'ont rien de cette animation et de ce grouillement. Ce sont endroits qu'évite soigneusement la foule; il n'y passe guère que ses personnages, qui s'écrient alors ingénument :

La place m'est heureuse à vous y rencontrer!

Quand Arnolphe veut entretenir à loisir cette Agnès qu'il dérobe jalousement aux regards, c'est sur le carrefour qu'il l'amène; et il n'a guère souci des marchands et des oisifs, des charlatans et des musiciens, ni même (ce qui devrait l'inquiéter davantage) des cavaliers du bel air. Simple question de décors immuables. Simple question d'unité de lieu, comme le note fort justement ailleurs M. Lefranc lui-même [1]. Simple question encore de tradition littéraire : on n'a qu'à lire le *Daos* de M. Legrand, et l'on verra quelle importance ont les carrefours dans l'ancienne comédie grecque; on n'a qu'à parcourir les comédies de Plaute, et l'on verra comme il en use et en abuse; personne pourtant, que je sache, n'en a conclu que Ménandre et que Plaute étaient donc nés près d'un carrefour.

Mais d'ordinaire, comme il est naturel, c'est à la famille même de Molière qu'on s'est le plus attaché. On a cherché, sous la lettre morte des contrats et des inventaires, quels pouvaient être les qualités et les défauts, quels étaient les caractères, de ceux qui lui tenaient de plus près; et par là quelle influence bonne ou mauvaise ils ont pu exercer sur son bonheur et sur son caractère à lui, quels dons, quelles aptitudes, quelles tendances, ils ont pu lui léguer, ou, par leur façon de le traiter, soit développer soit comprimer en lui.

Les imaginations des biographes, — qu'on n'aurait pas supposés

1. *Revue des Cours*, 1907-08, I, 444.

peut-être hommes au cœur si tendre, — se sont émues à la pensée du futur grand homme orphelin de mère dès sa dixième année. Et par un effet naturel de cette émotion, ils ont été tentés de peindre cette mère en beau. De Marie Cressé, on ne sait exactement rien, sinon qu'elle a signé son contrat de mariage, qu'elle avait apporté à son mari une bonne dot, qu'elle a laissé des bijoux assez riches, des meubles cossus, des vêtements élégants, du linge fin et « deux livres, l'un intitulé *La Vie des hommes illustres* et l'autre une *Bible*, et plusieurs autres petits livres prisés ensemble six livres tournois. » Cela suffit.

« L'inventaire, s'écrie Eudore Soulié[1]... donne sur la mère de Molière les détails les plus caractéristiques et la *présente comme une femme digne d'avoir mis au monde cet inimitable génie.* » N'avait-elle pas un *Plutarque* et une *Bible*? « Tout enfant, Molière les eut sous les yeux et lors même qu'on ne voudrait voir dans cette *Vie des hommes illustres* qu'un « Plutarque à mettre les rabats » de Jean Poquelin, ce fait n'en est pas moins remarquable et significatif. » Soulié s'extasie alors sur le luxe, le « confortable » du mobilier, la richesse des bijoux, la délicatesse du linge, s'attendrit sur le soin avec lequel Marie Cressé conservait « dans un coffret couvert de tapisserie le linge qui a servi à ses enfants sur les fonts du baptême, » rappelle la maison du grand-père à Saint-Ouen, où, selon lui, on devait le dimanche conduire les enfants pour leur faire respirer l'air de la campagne, et conclut enfin : « Après avoir lu cet inventaire, si l'on se reporte à celui fait trente-sept ans plus tard chez Jean Poquelin, qui n'était plus alors il est vrai qu'un vieillard morose et solitaire, on est frappé du contraste; en 1632, tout chez lui respire l'aisance, le bien-être, l'intelligence; en 1669, les meubles, les vêtements, les papiers indiquent la négligence, l'abandon de soi-même, le désordre des affaires, et l'on ne trouve pas trace d'un seul volume imprimé. C'est donc de Marie Cressé que Molière tenait son esprit élevé, ses habitudes somptueuses et simples à la fois, sa santé délicate, son attrait pour la campagne hors de Paris ; et désormais la mère de Molière, restée inconnue jusqu'à ce jour, aura sa place bien marquée dans les commencements de la vie de son premier né. »

1. *Recherches*, 13.

Le branle était donné. Et la plupart des biographes d'adopter avec enthousiasme les inductions de Soulié, ou d'enchérir encore. Fournel [1] se contente de résumer son prédécesseur : l' « influence morale » de Marie Cressé « avait eu le temps de se produire tout entière » sur son fils. « On retrouve les tendances maternelles jusque dans son amour du luxe, du linge fin et des meubles somptueux. » Loiseleur [2] va plus loin. Selon lui, la mère de Molière était « instruite et digne de celui dont elle forma l'esprit et le cœur. » Là où Soulié hésitait encore à se prononcer, il affirme hardiment : « Dans le peu de livres qu'elle possédait..., on remarque une Bible et un Plutarque; et croyez que ce Plutarque ne lui servait pas uniquement à mettre les rabats de son mari. » Edouard Fournier [3], lui, se lance sur une autre piste; il en fait une maîtresse-femme, presque une ambitieuse. Ornée de « toute la distinction que son état pouvait lui permettre alors, » Marie Cressé a tout mis en œuvre pour se hausser dans la société, elle et les siens. C'est elle qui a voulu pour chacun de ses six enfants « des marraines et des parrains qui fussent d'un rang au-dessus du sien, » et quand elle-même était marraine, elle n'était « pas moins difficile sur le compère à accepter. » Si son mari brigua la qualité d' « honorable homme, » ce fut sur les instances de sa femme : elle en fut bien fière; malheureusement elle n'en jouit guère, puisque « c'est sur son acte de mort (à elle) qu'il le prit pour la première fois. » Si son mari racheta de son frère Nicolas la charge de tapissier du roi, « ce fut sans doute sur les instances encore plus pressantes » de Marie Cressé : elle était « friande de ce qui l'élevait. » Mais c'est Larroumet [4] surtout qui canonise, si j'ose ainsi parler, la mère de Molière. Il fait un tableau idyllique du jeune ménage, où tout « dénote l'ordre et le soin, par suite l'aisance et le bien-être, et aussi le goût des belles choses faites pour plaire et durer.... Certains détails enfin nous mettent dans la confidence des vertus affectueuses et des sentiments chrétiens de la mère de famille : elle a *un petit coffret couvert de tapisserie*, dans lequel elle conserve le linge baptismal de ses enfants. D'autres nous montrent la bourgeoisie éclairée et qui lit : outre la

1. *De Malherbe à Bossuet*, 75.
2. *Les Points obscurs*, 27.
3. *Etudes sur la vie et les œuvres de Molière*, 27.
4. *La comédie de Molière*, 12.

Bible, le livre par excellence, on trouve chez elle un Plutarque, le recueil d'histoires merveilleuses, où les enfants apprennent leurs lettres en s'instruisant de beaux exemples et *plusieurs autres petits livres* dont le détail ne nous est malheureusement pas donné. » C'est de sa mère que Molière tint sa faible constitution. Mais il lui doit aussi son amour du luxe et du goût dans sa vie intime. Et il lui doit surtout ses vertus : « comme il fut... une âme libérale, un cœur aimant, ce que Jean Poquelin semble n'avoir été à aucun degré, il est légitime, comme l'a fait Eudore Soulié, de rapporter à Marie Cressé l'honneur d'avoir transmis à son fils ces qualités affectueuses que l'on aime à trouver jointes au génie. »

Dieu me garde de dire aucun mal de Marie Cressé ! Mais enfin il est trop clair que dans tous ces panégyriques le parti pris éclate.

C'est fantaisie pure que d'attribuer à la mère de Molière l'ambition et le désir de s'élever au-dessus de son rang. On aime généralement dans les familles bourgeoises à choisir pour ses enfants des parrains et marraines qui leur fassent honneur, et si Jean Poquelin l'a fait, nous ne pouvons pas dire que ce fut à l'instigation de sa femme : nous n'en savons rien. Nous ne savons pas davantage si c'est elle qui a exigé d'avoir pour compère Maître Antoine Forget, commissaire de l'artillerie, et ce n'est guère l'usage d'imposer de pareilles conditions aux parents de l'enfant que l'on « tient. » Il n'est pas exact qu'elle ait poussé son mari à prendre le titre d' « honorable homme, » il l'a porté, comme son père et son grand-père et comme les oncles et cousins de sa future femme, à leur contrat de mariage. C'est sans doute du titre de Tapissier du roi qui veut parler Edouard Fournier. Là non plus, nous n'avons aucun indice pour dénoncer son intervention. Nous en avons même qui tendraient à prouver qu'elle y est restée étrangère. C'est Nicolas, son beau-frère, et non Jean son mari, qui le premier a fait entrer ce titre dans la famille. Et elle était morte depuis cinq ans, Jean avait même eu le temps de se remarier et de perdre sa seconde femme, quand il résista aux revendications de son frère et préféra lui verser une indemnité de trois cents livres tournois pour s'assurer et assurer à son fils cette charge contestée.

C'est fantaisie pure que d'admirer « les vertus affectueuses et les sentiments chrétiens de la mère de famille » qui conserve « le

linge servant aux petits enfants étant aux fonts baptismaux. » Il n'est bourgeoise qui n'en fasse autant; et ces « linges » ont assez de valeur vénale pour que la mère la plus indifférente, voire la plus mauvaise, les garde dans son intérêt bien entendu.

C'est fantaisie pure que d'entonner les louanges de Marie Cressé en comparant l'inventaire de 1633 à celui de 1669. Entre ces deux actes il s'est écoulé trente-sept ans : les choses elles aussi vieillissent en trente-sept ans et d'ailleurs les objets les plus précieux ont pu être donnés aux enfants, lors de leur majorité ou de leur mariage. Il y a trente-trois ans[1] que dans le ménage du père Poquelin, il n'y a plus de maîtresse de maison; comment s'étonner que cet intérieur, tenu par nous ne savons quelle domestique, ne nous donne plus la même impression ou même révèle la « négligence » ou le « désordre? »

Les autres inductions de Soulié et de ses imitateurs ne sont pas plus solides.

C'est de Marie Cressé que Molière tient sa « santé délicate? » — Mais nous ne savons pas si la santé de Marie Cressé était délicate. La jeune femme la plus robuste, après six maternités d'ailleurs, peut mourir à trente-quatre ans d'une cause accidentelle, d'une maladie qui ne vienne nullement de son état général. Si aucun de ses enfants n'est parvenu à un âge avancé, il faudrait avoir des renseignements que nous n'avons pas pour affirmer que cela est imputable à leur hérédité maternelle. Et nous ne savons pas si la santé de Molière était *originairement* délicate. Les biographes de 1682, qui l'ont bien connu, disent le contraire. Ils incriminent sa « fluxion » : « C'est cette toux qui a abrégé sa vie de plus de vingt ans. *Il était d'ailleurs d'une très bonne constitution*; et sans l'accident qui laissa son mal sans aucun remède, il n'eût pas manqué de forces pour le surmonter. »

C'est de Marie Cressé que Molière tient « son attrait pour la campagne hors de Paris ? » — Mais nous ne savons pas si Marie Cressé aimait la campagne. Soulié pense qu'elle allait dans la belle saison passer ses dimanches à Saint-Ouen. C'est une supposition. Il parle de la chambre « *occupée* par les Poquelin; » l'acte dit seulement qu'en « une des chambres d'icelle (la maison de Saint-Ouen) sont les

1. Et non vingt-sept, comme le dit par erreur Paul Mesnard, p. 10.

meubles qui ensuivent, appartenant à la communauté entre ledit Poquelin et ladite défunte sa femme. » Mais admettons qu'effectivement les époux occupaient cette chambre; reste à démontrer que c'était par amour de la campagne, et non pour mener les enfants à leurs grands-parents, ou pour venir surveiller la récolte des fruits. Et nous ne savons pas si Molière aimait la campagne. J'en vois qui admirent le profond sentiment de la nature dont seraient empreints certains passages de la *Princesse d'Elide*; pour ma part, je n'y trouve rien que de conventionnel et de banal, et c'est bien Molière qui a donné pour le prologue du *Malade imaginaire* cette amusante indication : « Le théâtre représente un lieu champêtre et néanmoins fort agréable. » Il est vrai qu'il s'est installé quelque temps à Auteuil, mais c'était pour sa santé et sur l'avis des médecins. Il a fait comme Boileau : dira-t-on que Boileau avait reçu de sa mère, — ou de son père ou de tout autre ascendant, — « l'attrait pour la campagne hors de Paris? »

C'est de Marie Cressé que Molière tient « ses habitudes somptueuses et simples à la fois, » ou son goût pour le linge fin? — Je ne sais s'il est bien nécessaire d'invoquer l'hérédité pour cela. Molière avait passé par d'assez mauvais moments pour qu'il s'accordât un peu de confort ou même du luxe, quand sa situation le lui permit. Qui nous dit d'ailleurs que ce n'est pas Armande qui a monté son ménage sur le pied où nous le voyons?

Enfin, pour avoir chez elle une Bible, un Plutarque et « plusieurs autres petits livres, » Marie Cressé mérite-t-elle vraiment d'être traitée de « bourgeoise éclairée et qui lit? » — Si ces « petits livres » sont des livres de messe ou de piété, il n'y a pas lieu d'en conclure grand'chose; or il est infiniment probable qu'il y avait des livres de ce genre à la maison et que ce sont eux qu'on inventorie ici sans les désigner plus clairement. Ou si ce sont des « comptes faits, » des manuels de recettes ménagères ou professionnelles, quelque *Cuisinière bourgeoise* ou quelque *Parfait tapissier*, faut-il en faire tant de cas? On ne nous dit pas si la Bible était en français : c'était peut-être une de ces Bibles de famille sur la garde desquelles on inscrivait les grands événements de la vie intime, naissances, baptêmes, mariages, morts, et qui servaient plutôt de registre domestique que de livre de lecture. Quant au Plutarque, c'est une hypothèse en l'air que de nous montrer les enfants y

apprenant leurs lettres; et c'est une hypothèse invraisemblable; il y avait pour cela des *Croix de par Dieu* (encore un petit livre à ajouter à ceux dont nous parlions tout à l'heure). C'est peut-être pour sa reliure qu'on le conservait, ou pour ses gravures, ou comme souvenir de la personne dont on l'avait reçu, ou même, n'en déplaise à Loiseleur, pour mettre en presse les rabats du père. Bref, tant que nous ne saurons pas si on le lisait et qui le lisait, — et nous ne le saurons jamais, — la présence de ce livre ne nous apprendra rien de Marie Cressé et rien de l'influence qu'elle a pu exercer, vivante ou morte, — par ses leçons, ses exemples ou ses dons transmis, — sur son illustre fils. Ainsi s'efface l'idéal portrait qu'on nous a retracé de la mère de Molière.

Mais Molière a eu une belle-mère. Pour la pauvre femme on a fait la même chose, — et le contraire. On a bien encore échafaudé des hypothèses, mais pour nous la représenter non plus comme un ange, comme un monstre.

Nous n'avons pour nous renseigner sur elle ni contrat, ni inventaire. Catherine Fleurette devait pourtant être de famille aisée, car la dot de 5 000 livres donnée à sa fille Catherine Poquelin pour entrer au couvent ne représente qu'une partie de l'héritage maternel. N'importe, on ne lui suppose à elle ni instruction, ni élégance, ni distinction d'esprit et de cœur. Bien loin de là. Loiseleur écrit [1] : Son père contracta « un nouveau mariage avec Catherine Fleurette, cette marâtre que l'auteur du *Malade imaginaire* devait peindre plus tard sous les traits de Béline. » Mais il ne trouve rien pour appuyer cette affirmation; alors il suppose. Par une série de calculs sur lesquels nous aurons à revenir, il croit établir que Molière est devenu élève du collège de Clermont à la rentrée de 1636. Catherine Fleurette vivait encore à ce moment-là. Il faut que Catherine Fleurette ait tâché de maintenir Molière dans l'ignorance. Heureusement elle est morte le 12 novembre; tout peut s'arranger; il suffit de supposer que « Molière aurait été admis au collège de Clermont six semaines environ après la rentrée des classes, qui avait lieu le 1er octobre [2]; » et Loiseleur suppose. Rien, on le voit, n'est plus simple, ou, comme disent les mathématiciens, plus

1. *Points obscurs*, 24.
2. *Ibid.*, 31. — Et Paul Mesnard déclare que c'est « vraisemblable, » (p. 30), lu qui a pourtant réfuté Loiseleur (cf. plus loin).

« élégant. » Naturellement Edouard Fournier [1] renchérit : « Cette seconde femme de Jean Poquelin, Catherine Fleurette était la belle-mère, la Béline.... La façon amère dont Molière a peint la seconde femme d'Argan peut jusqu'à un certain point servir d'indice. Il y a là un reflet, et dans ce reflet, une revanche. Il est d'ailleurs certain que, tant que vécut Catherine Fleurette, le petit Poquelin, au moins délaissé, ne fut pas ce que sa propre mère aurait fait de lui. De son temps, il allait à l'école. Sous la belle-mère, on l'en retira, quoiqu'il n'eût que onze ans et qu'il y fût certainement remarqué.... La seconde femme tenait dans l'ombre l'aîné du premier mariage, réservant la belle place aux fils qu'elle pourrait avoir. Elle n'eut que deux filles et mourut en donnant le jour à la seconde. Alors tout changea pour le jeune Poquelin, ce qui prouve, sans doute possible, que la belle-mère avait été pour beaucoup dans les dispositions peu bienveillantes prises à son égard. »

Et voilà comme on écrit l'histoire! Comment Edouard Fournier sait-il que Molière est entré au collège juste après la mort de sa belle-mère? il fait comme Loiseleur, il le suppose. Comment sait-il qu'on l'a retiré de l'école juste après le second mariage de son père? il le suppose. Grimarest sur qui il s'appuie n'avait rien dit de tel. Le beau de l'affaire d'ailleurs, c'est que tous deux, Loiseleur et Fournier, proclament eux-mêmes l'arbitraire de leurs hypothèses. L'un, — c'est Loiseleur [2], — écrit : « Il se peut que la privation des soins d'une mère et l'intrusion d'une marâtre au foyer paternel ait eu une fâcheuse influence sur l'éducation d'un enfant, auquel naturellement elle préférait les siens; *mais aucun fait précis ne prouve pourtant qu'il ait eu à souffrir de ces préférences.* » Et l'autre, — c'est Edouard Fournier [3], — déclare de Catherine Fleurette : « *On ne sait rien de son caractère.* » D'ailleurs, si l'on admet (gratuitement) les mauvaises dispositions de la « marâtre » et la faiblesse du père, l'enfant n'était pas sans défenseurs. Outre ses oncles et ses tantes, il avait sa grand'mère Poquelin, morte seulement en 1644 [4], et son grand-père maternel, Louis de Cressé. Les uns

1. *Études*, 30 et suiv.
2. *Points obcurs*, 31.
3. *Études*, 30.
4. Ernest Thoinan, *Un bisaïeul de Molière*, 9.

et les autres auraient pu intervenir pour défendre ses intérêts.

Reste donc uniquement le fait que Molière, — à trente-neuf ans de là, — a mis en scène une Béline. Mais à vingt-huit ans de là, on l'a fait remarquer [1], il avait mis en scène une Elmire, irréprochable envers les enfants de son mari et qui se compromet pour défendre leurs intérêts contre l'aveuglement de ce mari même. De quel droit décider que sa belle-mère à lui est peinte dans Béline et non dans Elmire? Et l'on a fait remarquer encore que la marâtre qui dupe un esprit timoré et égoïste, c'est un rôle de comédie, comme les amoureux qui dupent leur père, les femmes qui dupent leur mari, les serviteurs fourbes qui dupent leur maître. Et l'on a fait remarquer enfin que si Molière, pour Béline, s'est proposé un modèle, il en a trouvé un dans la littérature de son temps; Béline, c'est l'Arsinoé de *Nicomède*; elle s'écrie : « S'il vient faute de vous, mon fils, je ne veux plus rester au monde, » comme l'autre s'écriait :

> Je n'aime point si mal que de ne pas vous suivre
> Sitôt qu'entre mes bras vous cesserez de vivre.

Et cette identification arbitraire apparaît comme un nouveau méfait de l'hypothèse et de la légende.

Encore n'est-ce rien que cela. Il est bien plus curieux de les voir, ces hypothèses et cette légende, s'exercer aux dépens du père Poquelin. Jusqu'aux découvertes de Soulié, le caractère du bonhomme était totalement inconnu. Soulié crut apercevoir dans certains actes qu'il était « plus que rigide en affaires, » ou même, sur la fin de sa vie « un peu avare [2]. » Après lui, on ne s'en tint pas là. Et de plus en plus on a tendu à faire de lui non seulement un Harpagon, mais l'original même que Molière, consciemment ou inconsciemment, aurait dépeint dans son *Avare*. Larroumet [3] surtout a dressé contre lui un véritable réquisitoire, qu'il est intéressant d'étudier de près.

Tout d'abord Larroumet relève, non sans intention, l'accroissement de sa fortune entre 1621 et 1633. Le fonds de commerce de Jean Poquelin, « évalué en 1621 à 2 200 livres, atteignait main-

1. Mesnard, 12 et suiv.
2. *Recherches*, 52, 68.
3. *La comédie de Molière*, 11 et suiv.

tenant 6 107 livres, sans parler d'une somme de 2 000 livres argent comptant [1]; » les époux entrés en ménage avec 4 400 livres en possédaient maintenant 12 600. — Je ne vois pas qu'il y ait lieu de se scandaliser. Si ce compte était exact, les époux Poquelin auraient donc fait un bénéfice total de 8 200 livres en onze ans, soit un bénéfice moyen de 745 livres environ. Mais si Jean Poquelin a conservé sa mère jusqu'en 1644, le 13 avril 1626, il avait perdu son père. Il a donc hérité. Avant d'insinuer quoi que ce soit sur ses bénéfices et les moyens dont il a usé pour les acquérir, il faudrait savoir pour combien cet héritage entre dans l'accroissement de sa fortune. Et nous ne le savons pas [2]. S'il s'agissait d'un autre, on n'eût pas manqué de faire cette remarque. Mais il s'agit d'établir que Jean Poquelin est Harpagon.

Dans l'inventaire de 1633, après le récolement des meubles de Saint-Ouen, est notée une somme de 2 000 livres, en « pistoles, » écus d'or et douzains. » Soulié met en note : « Cet article, ajouté après coup et d'une autre encre, ne doit pas se trouver à Saint-Ouen [3]. » Ce simple fait a donné occasion à Edouard Fournier de bâtir un roman extraordinaire [4]. Jean Poquelin, pour frustrer ses enfants aurait tâché de dissimuler l'argent. « On ne trouva pas

1. Je ne comprends pas bien les comptes de Larroumet. J'ignore comment, pour arriver au chiffre de 6 107 livres, il a fait la « ventilation » entre ce qui est du « fonds » et ce qui n'en est pas. La somme de 2 000 livres argent comptant représente sensiblement la dot de Marie Cressé (1 800 livres en argent et 400 livres en nature) : il n'est donc pas certain qu'il faille l'ajouter à la valeur du fonds. Enfin, en additionnant tous les chiffres de l'inventaire, j'arrive à une somme totale de 13 183 livres (environ, car il n'est pas facile de savoir comment interpréter la cote 3 de la p. 143; et la somme redue à Poquelin d'après la cote 25 de la page 146 n'est pas indiquée).

2. Nous savons seulement que, des successions réunies de son père et de sa mère, Jean Poquelin (après 1644 par conséquent) a reçu des sommes importantes : à elles seules, la maison de la rue de la Lingerie et les deux loges de la foire Saint-Germain ont été vendues 24 300 livres (Soulié, *Recherches*, document XXXVII, cote 3, p. 226). Je ne sais pas quels arrangements avaient été pris entre les héritiers. D'après certains actes, il semble que ces immeubles aient été attribués pour sa part à Jeanne Poquelin, sa sœur, puisqu'elle lui en a fait donation en 1649 (Campardon, *Nouvelles pièces sur Molière*); d'après certains autres, Jeanne Poquelin n'aurait possédé ces immeubles qu'en partie, puisque des 24 300 livres qu'en produit la vente, Jean Poquelin n'a droit qu'à la moitié, 12 150 (Soulié, *Ibid.*). Quoi qu'il en soit, si l'on ajoute à ces immeubles ce que pouvaient posséder en outre son père et sa mère, on voit que la succession n'était pas négligeable. Peut-être, il est vrai, les immeubles constituaient-ils le principal de la succession et peut-être l'usufruit en a-t-il été laissé à la veuve sa vie durant.

3. P. 143.

4. *Etudes*, 7.

chez lui un pauvre écu comptant. » A Saint-Ouen... on ne trouva non plus rien d'abord.... On s'en étonna, et ce fut alors que Poquelin, vivement pressé, avoua que son argent était à Saint-Ouen, où par mégarde sans doute, il l'avait porté et oublié. On y retourna et, au fond d'un coffre rempli d'une foule de vieilles hardes, en tout semblable à la malle du Géronte des *Fourberies de Scapin*, on découvrit deux mille bonnes livres en pistoles, écus d'or et douzains, qu'on se hâta d'inscrire à la suite de la désignation précédemment faite des objets contenus dans le coffre. Cette mention est écrite d'une autre encre que le reste, ce qui prouve bien qu'elle est postérieure à la première visite. » Vraiment, on croirait qu'Edouard Fournier était là. Larroumet fait là-dessus quelques réserves de pure forme : « Malgré ce que sa critique a d'aventureux, malgré la façon très arbitraire dont il mêle et combine en vue de l'effet les diverses parties de l'inventaire.... » Mais cela ne l'empêche pas d'accepter l'interprétation du critique aventureux; il y ajoute même des embellissements nouveaux : Poquelin aurait été menacé d'une poursuite en « recélé », qui lui aurait fait perdre toute la somme.

D'abord je ne saisis pas la portée de l'argument tiré de la couleur de l'encre. Au contraire, si la mention a été ajoutée dans une seconde visite à Saint-Ouen, c'est avec l'encre de Saint-Ouen, — la même encre que le reste de la page, — qu'elle a été écrite. Mais, sans nous arrêter à ces détails, on voit combien l'hypothèse d'Edouard Fournier est invraisemblable. Ce Jean Poquelin, qu'il nous représente comme une habile canaille, aurait eu recours à un procédé aussi naïf! Il aurait essayé de faire croire qu'il n'y avait « pas un rouge liard » dans sa maison, et cela aux deux Louis de Cressé, tapissiers comme lui et qui savent nécessairement combien ses affaires sont florissantes, père et frère de sa femme, et comme tels plus au courant que qui que ce soit de la prospérité du ménage! C'est absurde. Remarquons premièrement qu'il y a là une somme ronde ; deuxièmement que cette somme correspond à 200 livres près à la dot de Marie Cressé (1 800 livres en argent); troisièmement qu'à la fin de l'inventaire, Jean Poquelin déclare n'avoir pas fait inscrire 1 000 livres de créances compensées par 1 000 livres de dettes pour fournitures. Tout cela n'indique-t-il pas qu'il y a eu entente amiable entre le veuf et les représentants

de la famille de sa femme, pour déclarer cette somme de 2 000 livres? Il a sans doute pour cela fallu des calculs et des estimations qui ont pris un certain temps et, si on l'a noté au retour de Saint-Ouen, c'est que le compte se sera trouvé établi à ce moment-là et qu'il y avait d'ailleurs une place vide à remplir. Je ne tiens pas à mon hypothèse plus que de raison, et suis tout prêt à déclarer qu'il y a là un fait dont nous ignorons la cause exacte. En tout cas, ce qui est inadmissible, c'est de faire à ce propos une hypothèse aussi gratuite, aussi invraisemblable, aussi grave, et aussi tendancieuse. Mais quoi! il s'agissait d'établir que Jean Poquelin est Harpagon.

A la fin de l'inventaire de 1633 se trouvent de nombreuses « obligations » et « promesses » de sommes diverses : tantôt il est mentionné que ces sommes sont dues pour des meubles ou fournitures; tantôt il est simplement dit : « pour les causes et à payer au terme y porté. » Soulié n'en a rien conclu. Edouard Fournier [1], plus hardi, déclare que ces débiteurs sont « des gens de la campagne ou de pauvres diables à qui Maître Poquelin prêtait à la petite semaine. » L'idée a séduit Larroumet : « Sur les vingt-cinq créances énumérées, la moitié seulement représente des opérations normales, c'est-à-dire des ventes de meubles. Le reste ne fait aucune mention de marchandises et contient cette vague formule, anormale en l'espèce, puisque l'obligataire est commerçant : « pour les causes y portées. » On a donc lieu de croire qu'il s'agit là de prêts, voire de prêts à la petite semaine; car on y trouve de bien petites sommes et dues par de petites gens : ainsi 24 livres 18 sous reconnus par un vigneron de Nanterre, 26 livres par un tailleur d'habits, 18 et 14 livres par des inconnus; tout cela, comme dit le mémoire de Maître Simon, dans *L'Avare*, en forme de « bonne et exacte obligation par-devant notaire. » Examinée de près, une de ces créances, souscrite par François de la Haye, « maréchal des filles damoiselles d'honneur de la reine » rappelle assez bien un article du fameux mémoire. Le signataire déclare devoir la somme de 192 livres « pour les causes contenues ès dites lettres » et au dos de la pièce se trouvent deux reçus, l'un de 64 livres, l'autre de 34 livres 6 sous, montrant qu'il s'acquittait par acomptes. Le pre-

1. *Etudes*, 7.

mier de ces reçus porte en outre la remise d'une tenture de tapisserie. Ainsi, *en admettant qu'il s'agisse d'un prêt*, Poquelin aurait donné la somme moitié en espèces, moitié en marchandises et, son débiteur tardant à le rembourser, il aurait repris sa tenture. Harpagon n'agissait pas autrement. » — Voilà encore des hypothèses arbitraires. La mention « pour les causes y portées » est une formule abréviative, non pas de Jean Poquelin, mais des deux notaires chargés d'inventorier les titres et papiers. Il est légitime d'en conclure qu'ils trouvaient l'énoncé des « lettres, » « promesses, » ou « actes » inutile à reproduire en détail, et pas autre chose. Je ne vois pas du tout pourquoi on déduirait de là que ce sont des prêts, « à la petite semaine » ou non. S'il y a de « bien petites sommes, » dues par de « petites gens, » en quoi cela nous conduit-il à croire qu'il s'agit là de prêts? Les « petites sommes » peuvent correspondre aussi bien à de petites fournitures qu'à de petits prêts, et les petites gens, comme les riches ou les grands, ont parfois recours aux marchands de meubles et aux tapissiers; la seule différence, c'est qu'ils font chez eux de petites emplettes et non de grosses. Et quand il s'agirait de prêts? il n'y avait pas à ce moment là ces nombreuses banques ou caisses hypothécaires que nous voyons de nos jours; les artisans, propriétaires et marchands, qui ne voulaient pas recourir aux prêteurs professionnels, volontiers usuriers, s'adressaient de préférence à leurs connaissances, fournisseurs ou voisins. Et les capitalistes grands ou petits, qui avaient de l'argent à faire valoir, le plaçaient de la sorte. Pour s'indigner de la conduite de Jean Poquelin, il faudrait commencer par établir que le taux de ses prêts était usuraire, et, pour cela nous n'avons pas même un commencement de preuve. L'affaire de François de la Haye a visiblement été regardée d'un œil prévenu. Le débiteur s'est acquitté par acomptes? Qu'est-ce que cela prouve contre le créancier? Il a remis une tenture de tapisserie? Pourquoi ne pas admettre que c'est un échange ou, comme disent nos grands magasins, un «rendu? » Larroumet suppose que Poquelin a, comme Harpagon, fourni le prêt qu'on lui demandait « moitié en espèces moitié en marchandises. » Mais si cela était, et que François de la Haye eût accepté de telles conditions, c'est qu'il aurait été pressé par le besoin d'argent; dans ce cas, il aurait réalisé au plus tôt a marchandise en question : une « tenture de tapisserie » n'est

pas un crocodile empaillé ; il est facile d'en trouver preneur, à bas prix, au besoin. Et l'on ne voit pas alors comment Jean Poquelin aurait pu « reprendre sa tenture. » Enfin, dire négligemment : « en admettant qu'il s'agisse d'un prêt, » est vraiment un procédé de raisonnement trop commode, quand la chose en question est précisément de savoir si c'est un prêt. Mais la fin du développement dénonce avec évidence le parti pris de Larroumet : il s'agit d'établir que Jean Poquelin est Harpagon.

Un an après la mort de Marie Cressé, Jean Poquelin se remarie. Sa seconde femme, Catherine Fleurette, semble avoir été assez riche. Est-ce une raison pour affirmer, avec Edouard Fournier [1], qu'il avait cherché « une nouvelle dot? » que, si la somme apportée par la nouvelle épouse n'avait pas été d'importance, « maître Poquelin... ne se fût pas remarié? » — Nous ne savons rien des sentiments et des raisons du veuf; et Edouard Fournier n'en sait pas plus que nous. Mais il s'agissait d'établir que Jean Poquelin est Harpagon.

Pendant que Molière errait en province, son père continuait à Paris l'exercice de sa profession. Il s'y distinguait même, puisque, dit Larroumet, « nous le voyons en 1647 juré et garde de la communauté des marchands-tapissiers de Paris, » et qu' « il figure à cette date parmi les experts chargés de dresser l'inventaire d'une partie du mobilier royal : ce qui prouve à la fois l'estime que ses confrères faisaient de lui et combien sa capacité professionnelle était appréciée à la cour. » — Pourquoi déclarer alors que la prospérité commerciale de Jean Poquelin fut « obtenue par tous les moyens grands et petits, licites et illicites, où le tapissier se montre marchand avisé, mais âpre au gain et dur à ses débiteurs? » « Licites et illicites » comporte une accusation grave; on voudrait une preuve ; il n'y en a pas. Larroumet constate seulement que « sa clientèle se recrute parmi les personnes les plus considérables de la noblesse » : il n'y a pas de crime à cela. — Larroumet ajoute : « A vrai dire, il ne donne pas ses marchandises : comme Argan avec son apothicaire, M. de Cossé l'oblige à modérer ses parties. » — Il ressort en effet de l'article 10 de l'inventaire dressé au décès du père Poquelin que, le 20 mai 1646, le tapissier établit un mémoire

1. *Etudes*, 8.

de fournitures de marchandises faites à M de Cossé; que le client contresigna ce mémoire; qu'il ne le paya pourtant pas ; que dix ans après, le 28 mars 1656, ledit mémoire « fut arrêté et modéré à la somme de 110 livres ; » qu'enfin Cossé fit verser par le trésorier de l'artillerie 100 livres à son créancier. Que conclure de là? Selon moi, que Cossé était un mauvais payeur, qu'il a attendu dix ans pour régler sa dette et qu'il a obtenu de la lassitude de son fournisseur des rabais successifs. L'attitude de Cossé était-elle justifiée par l'exagération des prix demandés pour ces fournitures? Je n'en sais rien ; Larroumet n'en sait rien ; on n'en sait rien : il ne faut donc ni l'affirmer ni même l'insinuer. — Larroumet remarque encore que si « ces riches clients, assez lents à s'acquitter, semble-t-il, se mettent par trop en retard, il obtient sentence contre eux aux requêtes du Palais ou au Châtelet. » — Eh bien, Jean Poquelin a raison; et si M. Dimanche en avait fait autant, il n'aurait pas été berné comme il l'a été. — « En même temps, dit Larroumet, il continue à exercer le métier de prêteur d'argent, tantôt pour de grosses sommes, avec des officiers de la cour, comme Gilles Chussac, « premier valet des pages de la chambre du roi, » qui lui doit près de 2 000 livres..., tantôt avec de petites gens, auxquels il fait signer par-devant notaire des obligations de tout chiffre.... » — C'est donc que Jean Poquelin, ayant des capitaux disponibles, les faisait fructifier. C'était son droit. Et il n'était pas le seul. Car cette dette de Gilles Chussac, citée par Larroumet, ne représente pas un prêt de Jean Poquelin. C'est Nicolas Poquelin auquel la somme était due, et Jean Poquelin n'est devenu créancier de Chussac que comme héritier de son frère. Si d'ailleurs il faisait signer à ses débiteurs des obligations en forme, c'était son droit encore, et, comme père de famille, son devoir. — Mais, dit Larroumet, contre ces autres débiteurs aussi, « il met en mouvement juges et commissaires, sergents et huissiers, et il épuise les moyens de droit : commandement, sentence et saisie. » — C'est qu'il prétendait être payé de son dû. Et rien ne me paraît plus naturel. Rien sans doute ne paraîtrait plus naturel à Larroumet lui-même, s'il ne s'agissait pas d'établir que Jean Poquelin est Harpagon.

En 1649, sa sœur, Jeanne Poquelin, veuve de Toussaint Perrier, marchand, lui fait donation des immeubles qu'elle possédait, la maison paternelle de la rue de la Lingerie, à l'enseigne de Sainte-

Véronique, et deux loges et demie à la foire Saint-Germain, à la condition de la loger, nourrir et entretenir. — Que cette veuve, ne pouvant ou ne voulant continuer le commerce de son mari et vaquer à l'administration de ses biens, les ait transmis[1] dans ces conditions à son frère et à ses neveux, voilà qui semblera sans doute très normal à tout le monde. Mais Larroumet, par un seul petit mot, change le sens de cet acte et en tire un grief nouveau contre Jean Poquelin : « En 1649, *il obtient* de sa sœur, donation, etc. » « Il obtient » : sent-on la portée du mot et les démarches, sollicitations, pressions, qu'il insinue? Au fait, Larroumet ne sait pas du tout si l'idée de la donation n'est pas venue spontanément à Jeanne Poquelin. Mais il s'en soucie peu, tant il est préoccupé d'établir que Jean Poquelin est Harpagon.

Jean Poquelin n'aurait pas seulement exploité ses clients, ses emprunteurs et sa sœur; il aurait même frustré ses enfants. « Il avait marié en 1651, Marie-Madeleine, sa fille du premier lit, à son confrère et voisin, André Boudet, établi sous les piliers de la Tonnellerie, *au Soleil d'or*, un fort brave homme et très accommodant. Il aurait dû donner en dot à sa fille les 5 000 livres qui lui revenaient de la succession maternelle; il se contenta de donner 3 200 livres. » — En fait, Jean Poquelin a bel et bien constitué à sa fille une dot de 5 000 livres, et s'il n'en a versé immédiatement que 3 200, c'est du consentement de son gendre; il est resté débiteur envers lui et il s'est acquitté lors du règlement de compte qui eut lieu entre eux le 4 janvier 1667. Si André Boudet a consenti à ce versement différé, nous n'avons aucune raison d'être plus exigeant que lui. Les motifs de son beau-père lui ont assurément paru valables, car, avant même cet arrêté de compte, dans une absence de deux ans qu'il fit après la mort de sa femme, c'est à Jean Poquelin qu'il confia la gérance de ses intérêts et de son commerce. D'autre part, est-il certain qu'une somme de 5 000 livres revînt en effet du chef de leur mère, à chacun des enfants de Marie Cressé? Eudore Soulié[2] le dit, et après lui Larroumet. L'un

1. Campardon, *Nouvelles pièces sur Molière*. — Noter d'ailleurs que si la demi-loge était peut-être une acquisition du ménage Perrier, les deux loges venaient de la succession de Jean Poquelin Ier, le grand-père de Molière (Cf. Soulié, document XXXVII, cote 3, p. 226, et Campardon, *Nouvelles pièces sur Molière*).

2. *Recherches*, 31.

et l'autre me paraissent en cela se prononcer à la légère. Dans le seul acte conservé où mention détaillée soit faite de ces 5 000 livres, — la cession du fonds de commerce de Jean Poquelin le père à Jean Poquelin le Jeune, — il est dit que le fils « accepte et retient la somme de 5 000 livres pour tous les droits successifs, mobiliers et immobiliers, fruits et revenus d'iceux, à lui appartenant par le décès et comme héritier pour partie de défunte Marie Cressé sa mère, au jour de son décès femme dudit vendeur, *si tant lesdits droits se montent, sinon le surplus en avancement de la succession à échoir de son dit père....* » Le texte n'est donc nullement probant. Et en effet, dans la même page, quand il s'agissait de Marie-Madeleine, Soulié avait écrit, non pas que la totalité, mais que « la majeure partie » de ces 5 000 livres lui revenait du chef de sa mère. Encore cette expression « la majeure partie » est-elle elle-même sujette à discussion. En fait, pour calculer ce que Marie Cressé avait pu laisser à ses enfants, les éléments indispensables nous font défaut [1]. Il n'aurait donc rien fallu affirmer à ce sujet; et l'on n'aurait rien affirmé, si l'on n'eût été enclin d'avance à établir que Jean Poquelin est Harpagon.

Après avoir lésé sa fille, Jean Poquelin aurait lésé son fils,

1. En effet, d'après les calculs de Larroumet, la situation de fortune des époux Poquelin, dans l'inventaire de 1633, est évaluée à 12 600 livres. Mais la communauté est débitrice envers Jean Poquelin : le contrat lui réserve en propre, de son apport, 1 100 livres, et lui attribue, comme époux survivant, un préciput de 300 livres : en tout 1 400 livres. Elle est débitrice d'autre part envers les héritiers de Marie Cressé : le contrat lui réserve de même en propre 1 100 livres, et lui attribue un *douaire préfix*, — douaire « sans retour, » je suppose, — de 750 livres : en tout 1 850 livres. Reste à l'actif de la communauté 9 350 livres, dont la moitié, soit 4 675 livres, revient aux enfants de Marie Cressé. Ils ont donc, entre quatre, à se partager 1 850 livres plus 4 675 livres, soit 6 525 livres, ce qui fait à chacun 1 631 livres, 5 sols. Mais nous avons vu qu'en 1626, Jean Poquelin avait hérité de son père : il doit donc reprendre en entier une somme que nous ignorons. D'autre part, après Marie Cressé, en 1638, son père, Louis de Cressé est mort; nous savons que ses biens ont été partagés entre quatre héritiers, les mineurs Poquelin, du droit de leur mère, comptant pour un; nous savons aussi que la propriété de Saint-Ouen, quand elle a été vendue par leur père, agissant en qualité de tuteur, et par les trois autres cohéritiers, a rapporté aux mineurs, pour leur part, 6 400 livres; mais nous ne savons pas ce que représente le reste des biens laissés par Louis de Cressé. Enfin la mère de Marie Cressé qui n'est pas dite défunte à l'inventaire a également laissé quelque chose à ses petits-enfants. Le problème se présente donc ainsi : Quatre enfants ont à se partager un héritage de 6 525 livres, moins une certaine somme inconnue, plus deux sommes indéterminées, dont nous savons seulement que l'une était supérieure à 6 400 livres. Quelle est la part de chacun? — Le plus savant mathématicien donnerait sa langue au chat.

Jean le Jeune. Le 14 septembre 1654, il lui céda son fonds de commerce et, par un autre acte du même jour, le bail de sa maison de la rue des Halles, en y conservant toutefois un logement. Il faut voir de quel œil Larroumet examine ces deux contrats et combien il y trouve de sujets d'indignation. « Le fonds était évalué 5 218 livres; sur cette somme, Poquelin le père tenait son fils quitte de 5 000 livres, *en conséquence de quoi le sieur Poquelin fils ne pourra demander aucun compte ni partage des biens de la succession de sa mère, ains en laissera jouir son père sa vie durant.* Ainsi non seulement Poquelin père se défaisait de ses marchandises à un bon prix, mais il se préservait, en ce qui concernait son second fils, de toute réclamation sur ses comptes de tutelle et sur la succession de Marie Cressé. » — « Il se défaisait de ses marchandises *à un bon prix*? » Qu'en savons-nous? Nous n'avons pas l'inventaire qui en a été dressé en double, et il faudrait de toute nécessité l'avoir pour porter un jugement quelconque sur l'estimation qui en est faite. La renonciation du fils à toute réclamation est une clause de style toute naturelle : puisque cet acte entre le père et le fils vaut règlement de compte, il n'y en aura plus d'autre, quitte au fils à faire valoir ses réclamations, s'il y a lieu, lors de l'ouverture de la succession paternelle. Jean le Jeune, qui accepte, a trente ans : c'est un homme fait et d'expérience : pourquoi supposer que le père abuse de sa candeur? — Pour la maison des Halles, qui lui avait coûté 8 500 livres, Jean Poquelin la louait 500; il s'y réservait la chambre au second sur le devant, du moins tant que son fils ne serait pas marié; en cas de mariage, il céderait cette chambre au jeune ménage et en choisirait une autre, sur le devant; il s'assurait en outre la communauté de la cuisine et du grenier et libre passage pour lui et les siens par la boutique. Larroumet se récrie : quel bail « avantageux! » — Avantageux? ce n'est pas même du 6 pour 100. — Il se récrie encore : quelle « servitude fort gênante » pour le fils : « ainsi Jean Poquelin ne dépendra de personne dans cette maison qui n'est plus sienne et tout le monde y dépendra de lui! » — Je ne sais si la servitude est en effet si gênante. Mais après tout le père Poquelin ne savait pas ce que serait sa bru future; il a donc soin, ou le notaire son conseiller, a soin de faire exactement préciser ses droits; c'est le meilleur moyen d'éviter les disputes et c'est la

sagesse même. Nul ne penserait à l'en blâmer, si l'on ne partait de cette idée préconçue que Jean Poquelin est Harpagon.

Sa conduite envers Catherine, la fille née de son second mariage, aurait encore été pire. « Jean Poquelin en fit une religieuse, et, comme avec son fils, il eut soin de se préserver pour l'avenir de toute réclamation. Catherine avait des droits sur la maison des Halles achetée, nous l'avons vu, avec la dot de sa mère. Donc, le 15 janvier 1655, Poquelin père réunissait cinq membres de la famille Fleurette, oncles, tante et aïeule de sa fille, et leur exposait que, Catherine étant sur le point de prononcer ses vœux aux Visitandines de Montargis, il se déclarait prêt à lui payer une dot de 5 000 livres, pourvu que la maison « lui demeurât et appartînt pour en faire et disposer ainsi qu'il aviserait et qu'ils lui en fissent cession, transport et délaissement, sans aucune garantie que ce fût. » La maison avait coûté 8 500 livres; si donc, comme il est probable, cette somme avait été fournie tout entière par la dot de Catherine Fleurette, c'est 8 500 livres que gagnait Jean Poquelin. Harpagon ne s'y fût pas pris autrement, s'il eût placé sa fille Élise dans un bon « cul de couvent. » — On a remarqué le « il en *fit* une religieuse. » Mais qui nous atteste cette intervention du père? Qui nous dit que la vocation de Catherine Poquelin ne fut pas spontanée? La supposition que les 8 500 livres de la maison ont été fournies *en entier* par la dot de Catherine Fleurette, est une supposition : qui nous dit que Jean Poquelin n'a pas ajouté à la dot de sa seconde femme des fonds personnels qu'il aurait eus disponibles à ce moment-là? Les héritiers de Catherine Poquelin ont consenti à ce que leur demandait son père : nous n'avons le droit ni d'être pour eux plus exigeants qu'eux-mêmes, ni de supposer qu'ils se sont laissé sottement dépouiller. D'ailleurs, le même jour [1], chez le même notaire, Jean Poquelin, assisté de son fils Jean le Jeune et de son gendre André Boudet, constitue une rente de 277 livres, 15 sols, 6 deniers, à Jean Berger, mari de Marguerite Fleurette, un des trois oncles et héritiers de Catherine Poquelin. Au taux ordinaire de 5 p. 100, cela représente un capital de 5 540 francs; et cette dette a été définitivement

1. Soulié, *Recherches*, document XLV, cote 3, p. 286. — Larroumet n'a évidemment pas rapproché cet acte de l'autre acte publié comme document XXVI à la p. 195 des *Recherches*.

payée par le rachat d'une dernière fraction de rente subsistante, le 9 août 1669. Si Jean Poquelin a constitué une rente analogue aux deux autres cohéritiers de sa fille, il a remboursé aux héritiers de sa femme une somme totale de 21 620 livres. Si, pour des raisons et par des arrangements que nous ignorons, les deux autres cohéritiers avaient cédé leurs droits au troisième, Jean Poquelin aurait remboursé 10 540 livres. L'une ou l'autre de ces deux sommes représente donc la fortune de Catherine Fleurette. Jean Poquelin n'a frustré personne, et il n'y a aucune raison pour chercher à établir qu'il est Harpagon.

En 1656, Jean Poquelin marie son fils Jean le Jeune à Marie Maillard, orpheline, bien dotée (elle apportait 11 500 livres), mais qui doit déclarer au contrat ne savoir écrire ne signer. C'est encore une occasion de dauber sur le compte du vieux tapissier : « Tel que nous connaissons le bonhomme, il devait rechercher avant tout les avantages solides...; il devait être de ceux qui pensent qu'une femme *en sait toujours assez*, etc. » — Mais quel père bourgeois n'est content de bien « caser » son fils? Et comment pouvons-nous savoir si en fait Jean Poquelin n'a pas regretté l'absence d'instruction chez sa bru? N'importe, on l'insinue et on le suppose, uniquement parce qu'on croit avoir établi qu'il est Harpagon.

Enfin, car presque tous les événements connus de sa vie sont impitoyablement interprétés contre le pauvre homme, on nous le montre jouant à son gendre les plus mauvais tours. « Il semble que Boudet, très affligé de la perte de sa femme, ait voulu se dépayser; il fit donc un voyage de deux ans et pendant son absence il laissa le soin de son commerce à son beau-père.... Lorsqu'il revint et régla ses comptes avec le beau-père, il se vit en face d'une situation désastreuse. Non seulement la gestion de Jean Poquelin n'avait donné aucun bénéfice, mais encore elle avait absorbé les 1 800 livres qu'il devait toujours à Boudet sur la dot de sa femme et Boudet se trouvait débiteur envers lui de 1359 livres, qu'il paya sans objection. Boudet était un brave homme, ai-je dit, et toutes ses relations avec la famille où il était entré, le laissent voir affectueux et serviable. Mais en l'espèce, il se montra singulièrement accommodant; il faut, ou bien que Poquelin père, avant de commencer sa gestion, ait stipulé à son profit des conditions léonines, auxquelles Boudet aurait souscrit de bonne grâce, ou

bien qu'il ait lui-même éprouvé de graves pertes, et Boudet se serait montré encore plus généreux, en le couvrant dans la mesure du possible. » — Mais il n'apparaît pas du tout qu'André Boudet se soit montré en affaires si conciliant ou si naïf. Lors de l'inventaire qui fut fait après le décès de Jean Poquelin, lui et sa belle-sœur, la veuve de Jean le Jeune, défendent assez âprement leurs intérêts, ils semblent même se coaliser contre Molière [1]. Quant à la conduite du père Poquelin dans la présente affaire, rien ne nous permet de la juger en bien ou en mal. Nous ignorons quelle était la situation de la maison de commerce d'André Boudet, au moment où Jean Poquelin en a pris la gestion : et si elle était compromise? et si quelqu'un s'amusait à soutenir que le gendre est parti quand il a vu la déconfiture imminente, mais que l'expérience de son beau-père a limité la perte et évité le désastre? Nous ignorons quelles sommes, en l'absence de son gendre, le beau-père a dû payer pour lui : et s'il a dû faire face à de multiples créanciers et fournisseurs? Nous ignorons enfin quelles marchandises le père Poquelin a laissées à son gendre : et si par hasard il venait de passer pour lui un marché considérable? s'il lui remettait un magasin amplement garni? Mais il ne sert de rien de faire toutes ces hypothèses. La seule chose constante c'est qu'André Boudet a accepté les comptes de son beau-père, s'est reconnu redevable envers lui et s'est acquitté séance tenante de sa dette. Nous n'avons aucun motif de juger les opérations du père Poquelin suspectes, puisque son gendre ne semble pas les avoir trouvées telles, — et personne ne l'eût fait s'il n'avait pas été entendu d'avance que Jean Poquelin est Harpagon.

On le voit, je n'avais pas tort de parler de réquisitoire. C'en est un. Et ce réquisitoire est visiblement partial; il est échafaudé sur des remarques fausses, sur des calculs inexacts, sur des suppositions gratuites, sur des interprétations systématiquement défavorables. Jamais on n'accorde même à l'accusé le bénéfice du doute. Jamais on ne relève un détail qui serait à sa louange, la façon par exemple dont il semble s'être appliqué à donner aux enfants de ses deux mariages, inégalement riches, la même dot

1. Soulié, document XXXVII, cote 3, p. 227; cote 4, p. 228; cote 44, p. 235 (protestation d'ailleurs annulée); sequestre des titres de la cote 4, p. 239.

de 5 000 livres, — ce qui semble bien révéler une certaine délicatesse. Pour lui, pas la moindre pitié; et si l'inventaire des biens qu'il a laissés dénonce et la vétusté des habits, des linges et des meubles, et la « négligence » et l' « abandon, » — fort explicables en somme chez un vieillard veuf depuis si longtemps, — on ramène encore les mêmes accusations : « il semble assister à l'inventaire après décès d'Harpagon, mais d'un Harpagon auquel on aurait vraiment volé sa cassette. » Cela est grave. Non point pour Jean Poquelin, lequel, après tout, ne s'imaginant pas que la postérité se souciât de lui, ne se souciait guère, je suppose, des jugements qu'elle porterait sur son compte. Mais cela est grave pour l'interprétation des œuvres de Molière et pour l'opinion qu'il convient de se faire tant de son génie que de son caractère.

Jean Poquelin est un avare, conclut Larroumet; et il en déduit qu'il a « plus ou moins inspiré tous les types de pères » créés par le poète. « La comédie de Molière n'est pas une école de respect pour les jeunes gens; les pères y sont fort maltraités; » et partout, dans ses farces ou dans ses comédies d'observation, qu'ils soient « mêlés à des intrigues bouffonnes ou à des actions sérieuses, » « entre ces pères et ces enfants... il y a peu d'affection réciproque; leur manière d'être ressemble même beaucoup à une guerre déclarée. » Dans ses premières farces, il montre les pères « tels qu'il a vu le sien : grondeurs, maussades, aimant l'argent par-dessus tout. » Et ce type a subsisté dans les suivantes. Si Sganarelle de *L'Amour médecin* est « crédule et méfiant, systématique et sensé, plein de confiance en lui-même et facile à duper, avare, égoïste, » c'est sans doute que le fils Poquelin a « vu dans son père beaucoup de tout cela. » Si dans *Les Fourberies de Scapin*, Géronte s'écrie : « J'aurais été bien aise de voir comme je donne mon argent, » le mot paraît d'une vérité si frappante « qu'on ne saurait le croire imaginé » : voilà bien « le respect bourgeois de ces écus qui viennent si lentement, le cruel regret de s'en séparer, la grande importance d'un paiement, les précautions qu'il y faut prendre, » — et j'en passe. Les pères des comédies sérieuses sont présentés sous le même jour. Tenons-nous-en au seul exemple d'Harpagon : si nous appelons Harpagon Jean Poquelin, Valère André Boudet, Élise Madeleine Poquelin, Cléante Molière, « la pièce refusera-t-elle de s'adapter à ce nouveau cadre? Y a-t-il rien dans les personnages

fictifs qui ne puisse s'accorder avec les personnages vrais? *Au contraire, que de détails s'éclairent*! Nous entendons dans la bouche de Molière les plaintes de Cléante : « Peut-on rien voir de plus cruel que cette rigoureuse épargne qu'on exerce sur nous, que cette sécheresse étrange où l'on nous fait languir? » Et comme Élise, Madeleine Poquelin peut répondre à son frère : « Il est bien vrai que tous les jours il nous donne de plus en plus sujet de regretter la mort de notre mère. » Enfin Harpagon prêteur ne rappelle-t-il pas Jean Poquelin et n'avons-nous pas vu celui-ci faire en petit ce que l'autre faisait en grand? Dans le mémoire que La Flèche lit à son maître, quantité de vieilles marchandises ne pouvaient guère venir que de chez un tapissier. »

Ainsi, voilà ce que deviennent les farces de Molière : non plus des canevas empruntés à la comédie antique et aux scénarios italiens, où se déploie la verve d'un comique-né, mais l'espèce de vengeance d'un fils émancipé contre un père avare. Voilà ce que devient la comédie de *L'Avare* : non plus la peinture d'un type, d'un caractère universel, inventé par une imagination créatrice d'après les multiples avares « incomplets » que l'observation de la vie réelle a pu lui fournir; mais, — si j'ose faire cet anachronisme, — la photographie d'un père ladre offerte au public par la rancune d'un fils. Larroumet a bien senti le danger. Il répond que Molière en cela obéissait à une puissance irrésistible : observateur, il ne pouvait s'empêcher de porter sur la scène ce qu'il voyait et ce qu'il sentait. D'ailleurs il a eu soin de déguiser son modèle et aucun contemporain n'a pu le reconnaître. « Enfin, si l'on veut à tout prix que Molière n'ait été un bon fils qu'à la condition d'avoir représenté un père sympathique, Molière nous offre ce caractère : à côté d'Harpagon, il a don Louis, du *Festin de Pierre*, le plus noble assurément de tous les pères de comédie. » — Je ne vois pas en quoi le fait d'avoir rendu sympathique et même admirable le père de Don Juan, établirait la piété filiale de Molière, s'il était établi d'autre part que dans Harpagon il a peint sans amour ni respect son propre père. Je conviens que s'il l'avait fait malgré lui, par une sorte d'instinct irrésistible, et en prenant mille précautions pour qu'on ne reconnût pas l'original, il y aurait là moralement des circonstances atténuantes. Le fait n'en subsisterait pas moins et l'on peut se demander s'il

serait absolument à son honneur. Enfin il me semble qu'une telle interprétation de la pièce et du type atténue singulièrement l'opinion généralement admise sur la puissance de son génie créateur. Mais après tout si les arguments de Larroumet étaient exacts, tant pis pour le jugement trop favorable que nous aurions porté sur le caractère de Molière et sur ses dons naturels. Seulement, on l'a vu, je crois, aucune des preuves amassées avec tant de diligence n'a de valeur réelle. Rien, absolument rien ne nous incline, ni même ne nous autorise à croire que Jean Poquelin était Harpagon. Nous devons donc rejeter toutes les conséquences biographiques, morales et littéraires qu'on a voulu tirer de cette identification prétendue.

Enfin, pour en finir avec la famille de Molière, il y a encore son grand-père que les biographes ont mis en jeu. Ce grand-père ne peut être que Louis de Cressé, puisque l'aïeul Poquelin était mort quand Molière avait quatre ans. Louis de Cressé, donc, au récit de Grimarest « aimait éperdument » son petit-fils; « et comme ce bonhomme avait de la passion pour la comédie, il menait souvent le petit Poquelin à l'Hôtel de Bourgogne. Le père, qui appréhendait que ce plaisir ne dissipât son fils et ne lui ôtât toute l'attention qu'il devait à son métier, demanda un jour à ce bonhomme pourquoi il menait si souvent son petit-fils au spectacle. « Avez-vous, lui dit-il, avec un peu d'indignation, envie d'en faire un comédien? » — « Plût à Dieu, lui répondit le grand-père, qu'il fût aussi bon comédien que Bellerose » (c'était un fameux acteur de ce temps-là). Cette réponse frappa le jeune homme; et sans pourtant qu'il eût d'inclination déterminée, elle lui fit naître du dégoût pour la profession de tapissier. »

Ce récit, pris en soi, n'offre rien d'absolument inadmissible. Il est pourtant suspect[1]. Il est suspect d'abord par cela seul qu'il vient de Grimarest, dont l'inexactitude, visible d'ailleurs, a été si nettement dénoncée par Boileau. Il est suspect encore par la façon dont Grimarest le met en scène et le dramatise : qui lui a si fidèlement rapporté les propos du père et du grand-père? Il est suspect enfin parce qu'on voit trop comment Grimarest

1. Cf. au contraire M. Lefranc (*Revue des cours*, 1905-06, II, 404) : « récit absolument admissible, naturel et vraisemblable. »

a pu être amené à l'imaginer. Dès les premiers succès de Molière à Paris ses ennemis ont opposé son jeu au jeu des « grands comédiens. » En voilà qui étaient de vrais comiques! Comme ils savaient conserver la noblesse, la dignité qui convient aux pièces régulières! Lui, n'était qu'un « farceur » de bas étage, un rival de Tabarin. Et ils l'accusaient, les uns, d'être le plagiaire de Guillot-Gorju dont il aurait acheté les cahiers à sa veuve, les autres d'avoir été l'élève de Scaramouche, d'autres enfin d'avoir appris ses rôles, d'avoir mangé les vipères, sur les tréteaux des charlatans, l'Orviétan et Bary [1]. La diversité même de ces accusations montre qu'il n'y a pas là un fait attesté, mais une invention symbolique. Il est remarquable que le récit de Grimarest semble une transposition de cette légende : Molière est encore à l'école, mais à l'école de vrais maîtres, à l'école de cet Hôtel de Bourgogne dont on le déclare indigne. Ainsi, à la version diffamatoire et insultante s'oppose une version favorable. Mais je ne prétends pas, à mon tour, donner une hypothèse pour une certitude. Et je crois que, sur l'intervention du grand-père, le plus sage est de s'en tenir à un doute prudent [2].

1. Cf. pour Guillot-Gorju : Somaize, Préface des *Véritables Précieuses* ; pour Scaramouche : *Menagiana*, Mezzetin, *Vie de Scaramouche*, les vers de Gacon pour le portrait de Scaramouche : « Il fut le maître de Molière et la nature fut le sien; » pour Bary : Le Boulanger de Chalussay.

2. Pour conserver quelque chose de la légende, on s'est attaché aux deux loges (ou deux loges et demie) que Jean Poquelin avait en la halle couverte de Saint-Germain-des-Prés. On nous le représente (Loiseleur, *Points obscurs*, 25) comme y exposant ses marchandises pendant la durée de la foire, comme « y passant le jour, *avec ses enfants.* » On en conclut que « c'est là que le petit Jean-Baptiste fit connaissance avec le singe de Fagotin, et les marionnettes de Brioché; c'est là qu'il écoutait bouche béante les parades de Christophe Contugi dit l'Orviétan. » — Ces loges avaient en effet appartenu à Jean Poquelin le grand-père, mais il n'a pas dû y conduire son petit-fils, puisqu'il est mort quand ce petit-fils n'avait pas quatre ans. Et il n'est pas prouvé qu'elles aient appartenu ensuite à Jean Poquelin le père. On a même tout lieu de croire le contraire : si Jeanne Poquelin, veuve Perrier, lui en a fait donation en 1649 (voir plus haut), c'est sans doute que les loges lui avaient été attribuées, à elle et non à lui, dans le partage de la succession paternelle. — Mesnard, lui, note (p. 17) qu'un tapissier du roi, un confrère par conséquent de Jean Poquelin le père, était le doyen des Maîtres de la Confrérie de la Passion, propriétaires de l'Hôtel de Bourgogne. Ces confrères, en louant leur théâtre à la troupe des comédiens qui en ont pris le nom, s'était réservé la « loge des anciens Maîtres et le lieu étant au-dessus de ladite loge, appelé le Paradis... tant pour eux que pour leurs parents et amis. » De là à conclure que le petit Poquelin a pu aller au « Paradis » avec son grand-père ou un autre, il n'y a qu'un pas. — Soit. On peut admettre que le jeune enfant a profité quelquefois de ce que nous appellerions des « billets de faveur. » Mais d'abord c'est une hypothèse; et puis y aurait-il grand chose à tirer de là?

Ainsi l'effort des érudits contemporains aboutit à ajouter des légendes indémontrables ou fausses aux douteuses légendes de la tradition. C'est qu'on n'a pu se résigner à tirer des faits et des textes les seuls renseignements certains qu'ils offraient, mais qu'on les a sollicités pour aller au delà. Cette intempérance d'interprétations et d'inductions fausse la vérité et, qui plus est, risque d'accréditer des jugements inexacts sur Molière lui-même ou sur l'origine, le sens, la portée de ses pièces. Reste cependant que les documents mis au jour par Soulié nous permettent de reconstituer le milieu où Molière a passé ses jeunes années. Nous connaissons mieux cette famille bourgeoise, ordonnée, qui tend à se distinguer des simples artisans ou commerçants et cherche à s'élever dans la hiérarchie sociale. Cela n'est pas inutile pour nous aider à nous représenter ce que fut à ses débuts dans la vie le petit tapissier qui allait devenir le « contemplateur. »

II

L'ÉDUCATION DE MOLIÈRE

Les érudits modernes n'ont donc pas interprété sans quelque témérité les documents d'archives relatifs à la famille de Molière. En ce qui concerne son éducation, certains d'entre eux ont montré peut-être plus de fantaisie encore. Mais, cette fois, c'est aux témoignages anciens ou à certains d'entre eux que remontent les erreurs les plus graves.

Vers la date du retour de Molière à Paris, — Paulin Paris et Monmerqué pensent que c'est après; je croirais plutôt que c'est avant [1], — Tallemant des Réaux, parlant de la Béjart, ajoutait en note : « Un garçon, nommé Molière, quitta les bancs de la Sorbonne pour la suivre. » — Molière aurait donc commencé ses études de théologie.

En 1670, un ennemi haineux et par là suspect, mais qui paraît singulièrement instruit de la biographie de Molière, Le Boulanger de Chalussay, lui fait ainsi raconter ses années d'adolescence :

> En quarante, ou quelque peu devant,
> Je sortis du collège, et j'en sortis savant;
> Puis, venu d'Orléans, où je pris mes licences,
> Je me fis avocat, au retour des vacances.

1. Troisième édition, VII, 177. — Tallemant semble bien parler par ouï-dire de Molière, de ses talents d'auteur et d'acteur. — Si Molière était à Paris, Tallemant saurait bien que la Béjart ne se donne pas pour « Mlle Molière, » tandis que la du Parc et la de Brie portent le nom de leur mari. — Tallemant dirait-il « un garçon nommé Molière » pour désigner le chef de la troisième troupe permanente, de la « Troupe de Monsieur, frère unique du Roi ? »

Je suivis le barreau pendant cinq ou six mois,
Où j'appris à plein fonds l'Ordonnance et les lois;
Mais quelque temps après, me voyant sans pratique,
Je quittai là Cujas et je lui fis la nique.

Mais Madeleine Béjart, — aussi reconnaissable sous le nom de la rousse Angélique que Molière lui-même sous le nom d'Elomire, — présente les mêmes faits sous un jour un peu différent :

En quarante, ou fort peu de temps auparavant,
Il sortit du collège, âne comme devant;
Mais son père ayant vu que, moyennant finance,
Dans Orléans un âne obtenait sa licence,
Il y mena le sien.....
Il l'endoctora donc, moyennant sa pécune,
Et croyant qu'au bareau ce fils ferait fortune,
Il le fit avocat, ainsi qu'il (*Elomire*) vous l'a dit,
Et le para d'habits qu'il fit faire à crédit;
Mais, de grâce, admirez l'étrange ingratitude;
Au lieu de se donner tout à fait à l'étude
Pour plaire à ce bon père et plaider doctement,
Il ne fut au Palais qu'une fois seulement.

— Molière aurait donc été au collège, aurait fait son droit, et même pratiqué le métier d'avocat.

Les auteurs de la *Préface* de 1682 écrivent : « Il fit ses humanités au collège de Clermont; et, comme il eut l'avantage de suivre M. le Prince de Conti dans toutes ses classes, la vivacité d'esprit qui le distinguait de tous les autres lui fit acquérir l'estime et les bonnes grâces de ce prince, qui l'a toujours honoré de sa bienveillance et de sa protection. Le succès de ses études fut tel qu'on pouvait l'attendre d'un génie aussi heureux que le sien. S'il fut fort bon humaniste, il devint encore plus grand philosophe. L'inclination qu'il avait pour la poésie le fit s'appliquer à lire les poètes avec un soin particulier; il les possédait parfaitement, et surtout Térence.... Au sortir des écoles de Droit, il choisit la profession de comédien par l'invincible penchant qu'il se sentait pour la comédie. » — Molière aurait donc fait ses humanités chez les Jésuites; il aurait passé par l'Ecole de Droit. Il semble résulter du contexte, mais il n'est pas dit expressément que c'est également chez les Jésuites qu'il aurait fait sa philosophie; il semble de même en résulter, mais il n'est pas dit non plus en termes formels, qu'il n'aurait pas pratiqué la chicane.

Perrault[1], en 1697, parle sans s'y arrêter des études de Molière, « où il réussit parfaitement bien. » Mais lorsqu'il raconte les efforts de Jean Poquelin pour détourner son fils des tréteaux, il ajoute : « Ce bon père lui envoya ensuite le maître chez qui il l'avait mis en pension pendant les premières années de ses études, espérant que par l'autorité que ce maître avait eue sur lui pendant ces temps-là, il pourrait le ramener à son devoir. Mais, bien loin que le maître lui persuadât de quitter la profession de comédien, le jeune Molière lui persuada d'embrasser la même profession et d'être le Docteur de leur comédie, lui ayant représenté que le peu de latin qu'il savait le rendrait capable d'en bien faire le personnage et que la vie qu'il mènerait serait plus agréable que celle d'un homme qui tient des pensionnaires. » — Molière aurait donc reçu les leçons d'un magister maître de pension avant d'entrer au collège, ou il aurait fréquenté comme externe les premières classes, tout en étant pensionnaire dans ce que nous appellerions une institution privée.

Enfin Grimarest raconte que les parents de Molière l'avaient élevé pour être tapissier, « ces bonnes gens n'ayant pas de sentiments qui dussent les engager à destiner leur enfant à des occupations plus élevées, de sorte qu'il resta dans la boutique jusqu'à l'âge de quatorze ans; et ils se contentèrent de lui faire apprendre à lire et à écrire pour les besoins de sa profession. » Heureusement; il y avait là le grand-père. Il menait l'enfant à la comédie; il exprimait devant son petit-fils le vœu qu'il fût un jour aussi bon comédien que Bellerose; bref, il fit naître en lui du dégoût pour la profession de tapissier. Un jour donc, « le petit Poquelin ne put tenir contre l'envie qu'il avait de déclarer ses sentiments à son père : il lui avoua franchement qu'il ne pouvait s'accommoder de sa profession et qu'il lui ferait un sensible plaisir de le faire étudier. » Le grand-père aidant, le père « se détermina à l'envoyer au collège des Jésuites. Le jeune Poquelin était né avec de si heureuses dispositions pour les études, qu'en cinq années de temps, il fit non seulement ses humanités, mais encore sa philosophie. Ce fut au collège qu'il fit connaissance avec deux hommes illustres de notre temps, M. Chapelle et M. Bernier. Chapelle était fils de

1. *Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle.*

M. Lhuillier.... M. Lhuillier n'épargna rien pour donner une belle éducation à Chapelle, jusqu'à lui choisir pour précepteur le célèbre M. de Gassendi, qui, ayant remarqué dans Molière toute la docilité et toute la pénétration nécessaires pour prendre les connaissances de la philosophie, se fit un plaisir de la lui enseigner en même temps qu'à Messieurs Chapelle et Bernier. Cyrano de Bergerac, que son père avait envoyé à Paris sur sa propre conduite pour achever ses études qu'il avait assez mal commencées en Gascogne, se glissa dans la société des disciples de Gassendi, ayant remarqué l'avantage considérable qu'il en tirerait. Il y fut admis cependant avec répugnance. L'esprit turbulent de Cyrano ne convenait point avec de jeunes gens qui avaient déjà toute la justesse d'esprit que l'on peut souhaiter dans des personnes toutes formées. Mais le moyen de se débarrasser d'un jeune homme aussi insinuant, aussi vif, aussi gascon que Cyrano! Il fut donc reçu aux études et aux conversations que Gassendi conduisait avec les personnes que je viens de nommer. Et comme ce même Cyrano était très avide de savoir et qu'il avait une mémoire très heureuse, il profitait de tout et il se fit un fonds de bonnes choses dont il tira avantage dans la suite. Molière aussi ne s'est-il pas fait un scrupule de placer dans ses ouvrages plusieurs pensées que Cyrano avait employées auparavant dans les siens : « Il m'est permis, disait Molière, de reprendre mon bien où je le trouve. » Quand Molière eut achevé ses études, il fut obligé à cause du grand âge de son père, d'exercer sa charge pendant quelque temps, et même il fit le voyage de Narbonne à la suite de Louis XIII. » A la fin de son histoire, Grimarest ajoute : « On s'étonnera peut-être que je n'aie point fait M. de Molière avocat. Mais ce fait m'avait été absolument contesté par des personnes que je devais supposer en savoir mieux la vérité que le public et je devais me rendre à leurs bonnes raisons. Cependant sa famille m'a si positivement assuré du contraire que je me vois obligé de dire que Molière fit son droit avec un de ses camarades d'étude; que, dans le temps qu'il se fit recevoir avocat, ce camarade se fit comédien; et qu'enfin, lorsqu'il prit fantaisie à Molière de quitter le barreau, son camarade le comédien se fit avocat. Cette double cascade m'a paru assez singulière pour la donner au public telle qu'on me l'a assurée, comme une particularité qui prouve que Molière a été avocat. »

— Ainsi Molière aurait reçu une simple éducation primaire ou plutôt élémentaire jusqu'à quatorze ans; il serait entré tardivement au collège, mais, brûlant les étapes, aurait fait ses humanités avec les Jésuites et sa philosophie avec Gassendi entre quatorze et dix-neuf ans; il aurait enfin étudié le droit et pratiqué le métier d'avocat assez longtemps pour s'y distinguer.

Il y a dans ces divers témoignages des contradictions, des erreurs certaines, des impossibilités même. Il faut donc les examiner de près pour discerner ce qu'on en doit rejeter et ce qu'on en peut retenir. Mais d'abord il est bon de débroussailler le terrain, je veux dire d'éliminer tous les enrichissements successifs que cette tradition déjà contradictoire a reçus au cours des temps.

Dans sa *Notice* sur Cyrano de Bergerac, Paul Lacroix[1] écrit : « Cyrano avait acquis déjà des connaissances étendues dans les sciences naturelles, lorsque la fantaisie lui prit de devenir un des disciples de Gassendi. Ce savant philosophe, professeur de mathématiques au Collège Royal, était alors professeur du jeune Chapelle, fils naturel de François Lhuillier, maître des requêtes et conseiller au parlement de Metz; il avait consenti à faire participer quelques amis de Chapelle aux leçons qu'il donnait à ce jeune homme; les amis de Chapelle étaient, entre autres, La Mothe Le Vayer, Bernier, Hesnault, et Molière, qui devaient tous se distinguer à différents degrés dans la carrière des lettres; pleins d'ardeur pour la philosophie, ils profitaient avec joie de l'admirable enseignement de leur célèbre maître, qui les aimait comme ses enfants.... Ces leçons particulières, dans lesquelles Gassendi dévoilait à ses élèves tous les secrets de la science et de son génie, eurent beaucoup de retentissement parmi la jeunesse universitaire. Cyrano en avait entendu parler; il voulut y être admis; il connaissait sans doute particulièrement quelques-uns des élèves de Gassendi; il s'était trouvé avec eux dans les classes de collège; il connaissait du moins Chapelle et Molière, auxquels il était peu sympathique, il est vrai, à cause de son humeur difficile et querelleuse; il demanda donc à entrer dans l'école de Gassendi; il le demanda d'un air si impérieux et si délibéré que personne n'osa, par amour de la paix, s'opposer à son désir. »

1. P. XIX-XX.

Voilà qui est intéressant. Mais comment Paul Lacroix sait-il tout cela? Comment sait-il qu'outre les élèves qu'il nomme, Gassendi en avait d'autres? que La Mothe Le Vayer était du nombre? que leur professeur les aimait tous comme ses enfants? que son cours avait eu du retentissement? que Cyrano connaissait particulièrement dès lors quelques-uns des élèves de Gassendi ou du moins Molière et Chapelle? qu'il avait été au collège avec eux? qu'il était antipathique à Molière en particulier? — Il ne le sait pas; il l'invente. Il l'invente en s'appuyant sur de bien faibles indices : La Mothe Le Vayer n'est ici nommé que pour sa réputation de scepticisme, et pour le sonnet que Molière lui a adressé sur la mort de son fils; comme si l'on ne pouvait être sceptique à moins d'être élève de Gassendi, et comme si Molière n'avait pu avoir d'autres amis que ses camarades d'étude! Et il l'invente parfois contre des faits certains et contre des faits précis : il est établi que Cyrano avait fait ses études au collège de Beauvais, tandis que Chapelle et Molière étaient élèves des Jésuites; et Boileau a dit en propres termes à Brossette qui l'a aussitôt noté : « Molière aimait Cyrano [1]. » Toutes ces fantaisies n'ont donc aucune valeur.

Du moins Paul Lacroix n'a-t-il pas de son chef ajouté à la liste le nom de Hesnault : il l'a trouvé dans Taschereau, qui l'a trouvé dans Auger. Mais comment Auger savait-il que Hesnault était du groupe? Il ne le savait pas; il l'a inventé. Il l'a inventé parce que Hesnault a traduit Lucrèce et qu'aux yeux d'Auger, sans doute, Gassendi et son école avaient le monopole de Lucrèce. Il l'a inventé aussi parce que dans le *Patiniana*, édité par Bayle en 1703, on lit : « D'Hesnault voit souvent deux hommes qui ne sont pas plus chargés d'articles de foi que lui, ce sont Chapelle et Molière; » mais on remarquera que ce texte ne dit rien, n'insinue même rien sur l'éducation commune qu'auraient reçue ces trois sceptiques. — Ainsi, d'élimination en élimination, nous voilà ramenés à ne plus voir autour de Gassendi que Molière, Chapelle, Bernier, Cyrano, et aucun autre; c'est-à-dire nous voilà ramenés au témoignage du seul Grimarest.

Moins fantaisiste que Paul Lacroix, mais fantaisiste pourtant,

1. Manuscrit de Brossette, p. 88. Cité par Mesnard, p. 50.

Jules Claretie[1] nous représente Molière recevant ou se donnant une éducation encyclopédique : « Après avoir tout étudié, tout appris : la théologie, la médecine, le droit..., un beau jour..., il abandonne le palais, où il ne plaida jamais, pour les planches. » — Tout, c'est beaucoup ; et depuis Pic de la Mirandole ou Gargantua, on a généralement renoncé à tout étudier et tout apprendre. Et puis, quelque génie qu'on suppose à Molière, encore faut-il du temps pour connaître tant de choses : le contrat d'association de l'Illustre-Théâtre est la date extrême jusqu'à laquelle nous puissions prolonger les études de Molière ; ce contrat est du 30 juin 1643 et Molière alors a vingt et un ans. Il est inadmissible qu'il ait pu, entre sa sortie du collège et vingt et un ans, étudier à la fois théologie, médecine et droit. Enfin si la préface de 1682 et Grimarest parlent du droit, si Tallemant des Réaux parle de la théologie, aucun témoin, que je sache, ne nomme la médecine. Jules Claretie aura donc faussement interprété je ne sais quel texte ou plus probablement il aura induit les études médicales de l'exactitude avec laquelle Molière reproduit le langage et les manières des médecins de son temps. Je n'ai pas besoin d'argumenter longuement pour démontrer que c'est là une induction téméraire. Eliminons donc encore la médecine.

Enfin Larroumet[2] a bâti un petit roman ou plutôt un petit scénario comique en combinant les trois témoignages de Grimarest, de le Boulanger de Chalussay et de Perrault. Il admet avec Grimarest et Chalussay que Molière a fait ses études de droit et a exercé le métier d'avocat ; avec Chalussay qu'il est licencié d'Orléans ; avec Chalussay encore et contre Grimarest, qu'il a échoué au barreau. Il continue : « L'usage était alors et persista jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, de compléter l'éducation des jeunes gens en leur faisant passer quelque temps chez un maître écrivain qui leur apprenait la « perfection de l'écriture, » l'arithmétique, le change des monnaies et la tenue des livres. Pour ceux qui se destinaient au commerce ou à la finance, rien n'était plus pratique ni plus utile. Donc, entre la sortie du collège et la licence d'Orléans, ou plutôt après l'entrée au barreau, Jean Poquelin remit

1. *Molière*, 40.
2. *La comédie de Molière*, 26 et suiv.

son fils aux soins d'un maître de ce genre, Georges Pinel. Outre les connaissances spéciales qu'il en retirerait, le jeune homme, bridé par ce nouvel assujétissement, aurait moins de liberté pour courir de tréteaux en tréteaux. » Ce calcul fut faussé. Non seulement Pinel extorqua de l'argent à Jean Poquelin et ne surveilla point son fils, mais c'est lui qui, chargé de détourner Molière du théâtre, se laissa convaincre par celui qu'il devait convaincre et s'engagea dans sa troupe. — Le malheur est que Charles Perrault dit expressément « le maître chez qui il (Jean Poquelin) l'avait mis en pension, *pendant les premières années de ses études* » et ce détail précis est en contradiction formelle avec l'histoire que présente Larroumet. Cette histoire d'ailleurs est bien invraisemblable en elle-même : voit-on ce grand garçon de vingt et un ans, cet avocat admis à exercer sa profession, mis en pension pour y apprendre entre autres choses l'écriture et surtout pour être surveillé dans sa conduite? Encore un embellissement à rejeter. Et une fois de plus nous sommes ramenés aux seuls témoignages que j'ai rappelés plus haut.

C'est Jules Loiseleur[1] qui s'est appliqué avec le plus de science et de rigueur à concilier entre eux ces différents témoignages. Le Prince de Conti, dit-il, a obtenu le 3 août 1644 le degré de maître ès arts; il avait soutenu ses thèses pour « toute la philosophie » le 28 juillet précédent. « Il faut noter que les trois dernières années de cette brillante éducation avaient été consacrées non seulement à la philosophie, qui, en vertu des règlements édictés en l'an 1598 par Henri IV, exigeait alors deux ans à elle seule, mais à l'histoire, aux mathématiques supérieures, à la physique, etc.; en sorte que le Prince avait achevé la rhétorique qui précédait ces diverses études à la fin de juillet de l'année 1641. Nous obtenons ainsi pour son condisciple, le fils du tapissier Poquelin, une date précieuse et même deux : Molière termina ses humanités à la sortie des classes de l'année 1641; et comme il ne mit que cinq ans à les faire, au dire de ses premiers biographes, il suit évidemment qu'il était entré au collège de Clermont à quatorze ans, en 1636, à la rentrée des classes, qui avait lieu le 1er octobre, ou peut-être en novembre, après la mort de sa belle-mère. » Mais le cours des

1. *Points obscurs*, 40 et suiv.

humanités comprenait alors six classes : la grammaire inférieure, de première année (*infima grammatica, ordo posterior*), la grammaire inférieure, de deuxième année (*infima grammatica, ordo prior*), la grammaire moyenne, la grammaire supérieure, et les deux classes d'humanités proprement dites, la seconde et la rhétorique. Il faut donc admettre que Molière et Conti sont entrés d'emblée en grammaire inférieure, deuxième année. En effet, le maître de pension de Molière lui avait enseigné la lecture, l'écriture, les premiers éléments du français et même ceux du latin. « C'était tout ce qu'il en fallait pour entrer au collège de Clermont dans la classe dite Infima grammatica, ordo prior. » Après la rhétorique les deux condisciples se séparèrent : « le prince resta au collège pour y faire sa philosophie; Poquelin avait déjà commencé la sienne, sous un maître particulier.... »

Je négligerai ici l'insinuation : « ou peut-être en novembre après la mort de sa belle-mère », que j'ai déjà discutée. Je noterai seulement que Loiseleur a corrigé avec raison l'erreur de date qu'avait implicitement commise Grimarest : puisque Molière est né en 1622, c'est en 1636 qu'il avait quatorze ans. Enfin, sans pour cela chicaner Loiseleur, je signalerai que la façon dont il interprète le témoignage de Perrault est en contradiction avec le témoignage de Grimarest : ses parents, dit celui-ci, n'avaient aucune ambition pour leur fils » et ils « se contentèrent de lui faire apprendre à lire et à écrire pour les besoins de sa profession. » Il n'est pas question là-dedans de pension, pas question d' « éléments de latin » et même ils se trouvent assez nettement exclus. Il y a des objections plus graves.

Comment Loiseleur établit-il cette date finale de 1641 ? Le Prince de Conti a « reçu le degré de maître ès arts » le 3 août 1644 et il avait soutenu ses thèses sur « toute la philosophie » le 28 juillet précédent. Le cours de philosophie dure deux ans. C'est donc que le Prince de Conti avait terminé sa rhétorique et commencé sa philosophie en 1642. Pour se tirer de là, Loiseleur affirme qu'en plus de ses deux années de philosophie, le Prince a consacré une troisième année à « l'histoire, aux mathématiques supérieures, à la physique, etc. » — Comment le sait-il? il le suppose. L'hypothèse est gratuite. Elle est aussi inadmissible. Qu'est-ce que cette classe spéciale créée au collège pour le Prince de Conti seul? Où la placer?

Avant la philosophie proprement dite, en 1641-1642? Non. Les deux ans de philosophie comprenant des éléments de sciences, il n'y a aucune apparence qu'on ait fait faire au Prince des études difficiles de « mathématiques supérieures » avant qu'il ait régulièrement appris ces notions élémentaires. Après la philosophie proprement dite, en 1643-44? Non. Quelque complaisance qu'on ait assurément montrée au Prince de Conti à la soutenance de ses thèses, on avait intérêt à ce qu'il y fût le plus brillant possible : on a dû les lui faire soutenir dès ses deux années achevées, alors que les notions de philosophie étaient toutes fraîches en son esprit, et sans qu'il ait eu le temps de les oublier en se livrant à des études tout autres et hors de tout programme. Loiseleur allègue l'exemple du duc d'Enghien, qui, au sortir de sa philosophie, à quatorze ans, « fut confié à un savant, M. de Mérite, qui l'initia à la connaissance de l'histoire, du droit public, des lois anciennes et modernes, de l'écriture sainte et des mathématiques [1]. » Cet exemple se retourne contre lui : le duc d'Enghien fit ces études spéciales *après* avoir achevé sa philosophie et soutenu ses thèses, et *après* être sorti du collège. Ainsi il apparaît trop que Loiseleur savait d'avance qu'il lui fallait aboutir à cette date de 1641. Le seul fondement de son hypothèse, c'est qu'elle lui est nécessaire pour y aboutir : cela ne saurait lui conférer la valeur qui lui manque.

Et comment établit-il cette date initiale de 1636? Il la déduit de la date de 1641. Si la première est rejetée, la seconde l'est également. D'ailleurs une autre preuve démontre qu'elle est fausse (et avec elle la date finale). A la rentrée des classes au collège de Clermont, le 29 septembre 1647, le professeur chargé du discours officiel l'adressa au Prince de Conti. « C'est la première solennité de notre Académie, lui dit-il, depuis qu'elle a eu l'extrême douleur d'être privée de votre présence, après en avoir joui sans interruption durant dix années [2]. » Le Prince de Conti avait donc quitté le collège à la fin de l'année scolaire 1646-47. S'il y a passé dix années entières sans interruption, il n'a pu y entrer qu'en octobre 1637.

L'ingéniosité de Loiseleur s'est donc dépensée en pure perte.

1. *Points obscurs*, p. 40.
2. Cité par Mesnard, p. 28.

C'est qu'il a eu le tort de tenir pour vrai le témoignage de la *Préface* de 1682. Sans doute, cette préface est le document le plus sûr que l'on possède sur Molière; mais enfin elle n'est pas infaillible. Ici, en particulier, on y rencontre une erreur certaine, et une erreur voulue, qui aurait dû mettre en défiance. Le Prince, y est-il dit, « a *toujours* honoré » Molière de sa bienveillance et de sa protection. Cela est faux. Nous le savons. Les auteurs de la *Préface* ne pouvaient pas ne pas le savoir, et ils se sont trahis un peu plus loin par un petit mot bien éloquent : « Ce prince... qui *alors* n'aimait rien tant que la comédie. » Ce détail à part, il se peut qu'il n'y ait pas eu pour le reste altération consciente de la vérité. Très bien informés de la vie de Molière à partir du moment où ils ont été liés avec lui, ils ont pu l'être beaucoup moins des années antérieures et surtout de sa jeunesse. Ils ont su que Molière et Conti ont été en même temps au collège et ils ont su que plus tard Conti avait protégé Molière; ils ont établi entre ces deux faits un rapport de cause à effet, et, dans leur admiration pour leur maître, ils ont naturellement exagéré l'intimité de ces relations. Mais enfin les dates sont là. Conti a fini ses études de rhétorique en 1642. Or cette date est inadmissible pour Molière, s'il est vrai qu'il ait fait le voyage de Narbonne cette même année. Elle l'est encore si on rejette ce voyage. Il faut bien trouver une place, si brève qu'elle soit, pour les études de droit avant l'acte du 6 juin 1643 qui constitue la Société de l'Illustre-Théâtre, et même avant l'acte du 3 janvier, où Molière renonce à la survivance de Tapissier du Roi, évidemment parce qu'il se destine au théâtre.

Pourtant la méthode générale de Loiseleur était la bonne. C'est évidemment la date finale des études de Molière qu'il faut établir d'abord : c'est là qu'on a le plus de chances de succès, puisque, en tout cas, subsiste ce « terminus ad quem » de 1643. Mais il faut préalablement savoir si Molière a fait ses études de philosophie au collège, donc après sa rhétorique, ou avec Gassendi, en même temps que sa rhétorique.

Que Molière ait été l'élève de Gassendi, c'est une chose généralement admise ou tout au moins tenue pour probable. Sans doute Bazin ne daigna même pas réfuter sur ce point le témoignage de

1. *Recherches*, 19.

Grimarest. Sans doute Eudore Soulié déclare avec ses scrupules ordinaires : « Jusqu'à présent, aucune pièce authentique ne vient confirmer ou démentir la tradition relative au maître et aux condisciples qu'on lui attribue : Gassendi, le Prince de Conti, Bernier, Chapelle, Hesnault, etc. » Sans doute enfin, Ferdinand Brunetière, qui avait écrit en 1877 [1] : « Un seul de ses maîtres, Gassendi, paraîtrait avoir eu sur l'élève une influence dont on retrouve quelques traces dans les comédies du poète, » a changé d'avis par la suite. En 1890, il doute [2] : « A la vérité, quoi qu'en dise la tradition, on ne saurait prouver que Molière ait jamais entendu ni beaucoup connu Gassendi ; » et en 1898, dans son *Manuel* [3], il exprime la même incertitude dont on a conservé l'expression dans son *Histoire de la Littérature Francaise* [4] (posthume). Et même, en 1892, il ne s'était pas borné au simple doute; c'est bien une négation que ces déclarations catégoriques [5] : « Peut-être me demanderez-vous ce que je fais de la traduction de Lucrèce, que l'on continue d'attribuer à Molière? C'est bien simple : je la supprime; et du domaine de la réalité, je la fais rentrer dans celui de la légende.... La tradition ne s'appuie que sur une autre tradition qui n'est guère plus assurée qu'elle-même : je veux parler de ce que l'on conte encore partout des rapports de Molière et de Gassendi. Quelque mal en effet que l'on se soit donné jusqu'ici pour en établir la réalité, on n'a pas pu prouver seulement que Molière eût jamais vu de ses yeux Gassendi, bien loin d'en avoir reçu des leçons de philosophie! Et pour la traduction de Lucrèce, qu'un Molière même ne saurait improviser, qui est une œuvre de longue haleine et de studieux loisirs, où, en quel temps de sa vie, dans quel intervalle de ses occupations multiples et de sa production hâtive, voudrait-on qu'il l'eût faite? » Sans doute enfin, M. Lanson, dans sa *Littérature Francaise*, ne nomme point Gassendi et se borne à observer que Molière fut « ami, *dit-on*, de quelques libertins comme Bernier. » Mais la plupart des Moliéristes, — et Auger, et Aimé-Martin, et Taschereau, et Paul Lacroix, et Larroumet, et Loiseleur, et

1. *Dernières recherches...* dans *Etudes critiques*, I, 105.
2. *La philosophie de Molière* dans *Etudes critiques*, IV, 196.
3. P. 171.
4. II, 390.
5. *Les époques du théâtre*, 77.

Louis Moland et Paul Mesnard, et tant d'autres, pour ne pas dire tous les autres, — sont moins sceptiques. Pour eux, Molière fut bien l'élève de Gassendi [1].

Une première objection, c'est que le témoignage de Grimarest est unique. Cela est bien étonnant. Comment se fait-il qu'aucun contemporain n'en ait parlé? Passe pour la *Préface* de 1682; on peut admettre que les auteurs de cette esquisse biographique aient préféré taire le nom de Gassendi pour ne pas réveiller contre leur héros les accusations d'impiété ou tout au moins de libertinage. Mais, une fois Molière mort, ceux qui n'étaient pas les représentants officiels de sa famille n'avaient aucune raison d'imiter cette prudence; et ceux qui parlaient de Chapelle [2], de Bernier ou de Cyrano, n'avaient aucune raison de taire la circonstance qui les aurait mis en rapport avec un personnage aussi illustre. Enfin, il n'y avait pas seulement autour de Molière des amis ou des indifférents; il y avait des ennemis. Comment n'ont-ils rien dit de tout cela? Eux qui l'accusaient d'être sans foi, qui l'appelaient « démon revêtu de chair et habillé en homme, » qui le notaient comme « un des plus dangereux ennemis que le siècle ou le Monde ait suscités à l'Eglise de Jésus-Christ [3], » comment n'ont-ils pas renforcé leur accusation en rappelant de quel maître suspect il aurait reçu sa doctrine. Le Boulanger de Chalussay, lui-même, alors qu'il donne, — et déforme, — tant de détails précis sur les premières années de Molière, ne souffle mot de Gassendi. Et le plus curieux, c'est que les prétendus condisciples de Molière ne font pas davantage allusion aux circonstances qui les auraient ainsi rapprochés du poète. Bernier professe un jour toute sa reconnaissance pour Chapelle, qui lui a « procuré » la « familiarité avec M. Gassendi [4] ; » c'était bien le moment de nommer aussi Molière; il ne le nomme pas. Paul Mesnard fait ressortir que les relations de Molière avec Chapelle, Bernier et Cyrano avaient un air « de camaraderie de vieille

1. Cf. M. Lefranc : « L'influence de Gassendi sur Molière ne saurait donc être contestée.... L'influence manifeste exercée par Gassendi sur le jeune Poquelin. » *Revue des Cours*, 1905-06, II, 508, 529).

2. Bernier fit l'éloge de Chapelle dans le *Journal des Savants* du 7 juin 1688. Il y dit : « L'illustre Molière ne pouvait vivre sans Chapelle. » Et il ne profite pas de l'occasion pour raconter comment ils ont été camarades d'études!

3. Le curé Roullé (*Le roi glorieux au monde*); Baillet (*Jugement des savants*).

4. A Chapelain (*Voyages de François Bernier*, II, 167).

date[1]. » Pour ce qui est de Bernier, je ne vois rien qui autorise cette affirmation. Pour ce qui est de Chapelle, la *Lettre écrite de la campagne à M. de Molière*[2] est très cordiale, mais ne me semble pas avoir un ton particulier de camaraderie. Mais quand elle l'aurait ou quand d'autres l'auraient, que prouverait cette camaraderie? Chapelle et Cyrano sont gens aisément familiers avec tout le monde : il n'y a qu'à voir ce qu'on nous raconte des relations de Chapelle avec Boileau, lequel n'a jamais passé pour avoir fréquenté chez Gassendi. Et d'où se croit-on autorisé à conclure (contre le témoignage même qu'on invoque : « c'est au collège qu'il fit la connaissance, etc. ») que la camaraderie, — si camaraderie il y a, — s'est nouée chez Gassendi plutôt qu'au collège? Ainsi Grimarest, grâce à ce silence universel et étrange, reste notre seul garant.

Or quelle est l'autorité de Grimarest? Je réponds hardiment : nulle. Et je ne m'attarderais même pas à le prouver, si M. Lefranc n'avait récemment tenté de réhabiliter ce biographe[3]. Grimarest est l'homme qui, au témoignage de son fils[4], aurait composé lui-même une *Lettre critique* sur son propre ouvrage, afin de se faire de la réclame par cette polémique et de se ménager un succès par une riposte aisément triomphante. Grimarest est en tout cas (il n'y a qu'à le lire et qu'à lire sa *Réponse à la critique*) le biographe qui a ramassé toutes les anecdotes suspectes relatives à son héros et leur a fait un sort; qui a reconstitué des conversations et des discours sur lesquels il est impossible qu'il ait eu des renseignements circonstanciés, et qui se flatte par exemple d'avoir « fait » plate telle conversation de Bernier avec Molière « pour prendre (*peindre*?) le travers d'un voyageur, philosophe bien plus » (*c'est-à-dire, je crois : qui plus est*); qui a visiblement inventé les confidences à Rohault pour réfuter les prétendues confidences à Chapelle de *La Fameuse Comédienne*; qui a témérairement cherché dans les comédies de Molière des confidences personnelles et lui

1. P. 51.

2. *Recueil* de Barbin, t. V. — On trouvera l'essentiel de cette lettre dans Mesnard, 146 et suiv.; v. plus loin.

3. *Revue des Cours*, 1905-06, II, 262 et suiv.

4. « M. de Grimarest le fils m'a avoué que la critique que l'on fit à la suite de la *Vie de Molière* était aussi l'ouvrage de feu son père. » (Brossette à J.-B. Rousseau, 1731 dans *Lettres de Rousseau sur différents sujets*, t. II).

fait dire : « Pensez-vous qu'un misanthrope comme moi, etc., » parce que c'est le créateur d'Alceste; qui, mêlant ses hypothèses, ses inductions, ses reconstitutions aux faits certains, n'a jamais eu soin de donner comme authentique ce qui est authentique, comme probable ce qui est probable, et comme douteux et simplement possible, ce qui est douteux et possible : tout cela chez lui est sur le même plan. Grimarest enfin est l'homme que Paul Mesnard, — si modéré, — a pris vingt fois en flagrant délit d'erreur et que Boileau a exécuté du jugement décisif que l'on a lu. — Je sais bien que M. Lefranc allègue des arguments pour sa défense. Il aurait fait une enquête minutieuse. Mais s'il n'a pas d'esprit critique (et il n'en a pas), que vaut son enquête? Et comment cette enquête ne l'a-t-elle pas empêché de tomber dans des erreurs grossières et évidentes? Fontenelle se serait intéressé à son œuvre. Fontenelle a eu à juger cet ouvrage comme censeur officiel et a estimé que rien n'en interdisait l'impression : où voit-on qu'il en ait garanti la valeur historique? Grimarest aurait tenu scrupuleusement compte du nombre et de la qualité des témoignages : voir sa lettre au Président de Lamoignon. Voyons-la donc; il y dit : « Plus de vingt personnes m'ont assuré que la chose se passa à peu près comme je l'ai rendue. » Que signifie ce chiffre vague « plus de vingt? » quelle indication y a-t-il là sur la « qualité des témoignages? » et trouve-t-on que cet « à peu près » soit rassurant? Boileau lui serait défavorable parce qu'il aurait été blessé de n'avoir dans ce livre qu'une place assez effacée. Quelle preuve en a-t-on? Et si cela était, Boileau n'aurait-il pas vingt reproches fondés à faire (sur le goût, sur les jugements littéraires, sur la composition, sur le style, etc.), au lieu d'en faire un mensonger sur l'exactitude?

Ici d'ailleurs il y a des contradictions qui rendent l'autorité de Grimarest plus suspecte que jamais. Il semble en effet avoir suivi deux chronologies différentes. Ce qu'il raconte de l'éducation de Molière suppose qu'à ce moment-là il le croit (avec raison) né en 1622. Puisqu'il admet le voyage de Narbonne, il est obligé de lui faire terminer ses études avec l'année 1641 au plus tard. Mais il est obligé de reculer ses études de philosophie jusqu'à cette même année 1641, puisque auparavant, Gassendi n'était pas à Paris. C'est à quoi il arrive en rejetant et les témoignages qui

nous montrent Molière avocat, et ceux même qui nous le montrent seulement aux écoles de Droit. Comme il croit savoir que le jeune Poquelin « en cinq années de temps fit non seulement ses humanités, mais encore sa philosophie, » il en conclut qu'il est entré au collège en 1636; et il écrit en effet : « il resta dans la boutique jusqu'à l'âge de quatorze ans. » Cela est peut-être faux; du moins la « construction » est d'une cohérence parfaite.

Mais plus tard Grimarest (nous ne savons sur quel fondement) écrit que Molière est mort en 1673, « à l'âge de cinquante-trois ans. » Cela suppose qu'il est né en 1620, qu'il a eu quatorze ans et est entré au collège en 1634, qu'il a fait ses cinq années d'humanités et de philosophie de 1634 à 1639; et comme maintenant Grimarest reconnaît que Molière « fit son droit, » « se fit recevoir avocat, » et même « eut du succès dans sa profession, » les années 1640 et 1641 se trouvent libres fort à propos pour y placer tout cela. Seulement Gassendi n'est venu à Paris qu'en 1641 : on ne voit plus comment il a pu être le maître de Molière, ni avec qui le futur grand homme a pu faire sa philosophie en même temps que ses humanités. Sans compter que, cette date de 1620 étant fausse, sont fausses avec elles toutes les dates qui s'en déduisent. — Bien habile, qui dénouerait cet imbroglio. Et si Grimarest ne s'est pas rendu compte des impossibilités auxquelles il se heurte, cela nous en dit long sur son exactitude et sur son esprit critique.

Sans doute les biographes modernes ont-ils senti que l'autorité de Grimarest était insuffisante. Manque d'autres témoignages, qui font si étrangement défaut, ils se sont mis du moins en quête de preuves indirectes. Ils se sont dit que l'influence de Gassendi avait certainement dû laisser des traces dans l'œuvre ou même dans la vie de Molière; et ces traces ils les ont cherchées. C'est la tâche à laquelle se sont appliqués entre autres : Aubé, Bouillier, Jeannel, P. Janet, Paul Mesnard [1]. Des preuves de ce genre, — qui laissent tant de part à l'impression subjective, — on en trouve toujours quand on le veut bien. Je ne m'étonne donc pas qu'on

1. Aubé, *Notice sur Gassendi*, Biographie Didot; Bouillier, *Molière élève de Gassendi* dans *Revue du Lyonnais*, 1852, IV, 370 et suiv.; Jeannel, *La morale de Molière*; Janet, *La philosophie de Molière* dans *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1881, p. 323 et suiv.; Mesnard, p. 35 et suiv.

en ait trouvé. Mais, les reprenant une à une, je m'étonne qu'on leur ait attribué une valeur quelconque.

Dans *Les Femmes savantes*, Molière fait discuter ses personnages, sur l'importance réciproque du corps et de l'esprit.

PHILAMINTE.

Le corps, cette guenille, est-il d'une importance,
D'un prix à mériter seulement qu'on y pense,
Et ne devons-nous pas laisser cela bien loin?

CHRYSALE.

Oui, mon corps, c'est moi-même, et j'en veux prendre soin.
Guenille, si l'on veut, ma guenille m'est chère.

BÉLISE.

Le corps avec l'esprit fait figure, mon frère;
Mais, si vous en croyez tout le monde savant,
L'esprit doit sur le corps prendre le pas devant....

On s'écrie : Il y a là un écho des polémiques de Descartes et de Gassendi; Chrysale, « n'est-ce pas Gassendi revendiquant les droits de la matière contre Descartes? » — Mais d'abord Chrysale n'est pas dans la pièce le porte-parole de Molière. Chrysale et Martine d'une part, Philaminte, Armande et Bélise d'autre part, représentent deux excès que le poète rejette également (quoiqu'il ait assurément plus d'indulgence pour le premier); la vérité, — le juste-milieu, — c'est Henriette et Clitandre qui la personnifient. Ensuite, ce ne serait pas Chrysale, ici, qui exprimerait l'opinion véritable de Gassendi; ce serait Bélise. Ce qu'elle dit là, Bernier, — un authentique disciple de Gassendi, — l'a dit de son côté à Chapelle : « [1] Nous devons prendre une plus haute idée de nous-mêmes et ne pas faire notre âme de si basse étoffe que ces grands philosophes [Démocrite et Epicure], trop corporels en ce point; nous devons croire pour certain que nous sommes infiniment plus nobles et plus parfaits qu'ils ne veulent, et soutenir hardiment que, si nous ne pouvons pas bien savoir au vrai ce que nous sommes, du moins savons-nous très bien ce que nous ne sommes pas : que nous ne sommes pas ainsi entièrement de

1. *Voyages*, II, 169 et suiv.

la boue et de la fange, comme ils le prétendent. » Et le maître lui-même l'avait dit avant Bernier, à Descartes [1] : « En m'appelant *chair*, vous ne m'ôtez pas l'esprit; vous vous appelez l'*esprit*, mais vous ne quittez pas votre corps.... Il suffit qu'avec l'aide de Dieu, je ne sois pas tellement chair que je ne sois encore esprit et que vous ne soyez pas tellement esprit que vous ne soyez aussi chair.... » Et puis, quelle raison y a-t-il, ou du moins quelle nécessité d'évoquer les noms de Descartes et de Gassendi? Chrysale ici fait entendre la protestation du bon sens vulgaire contre toutes les théories quelles qu'elles soient qui font trop bon marché de la matière et du corps. Et enfin, si l'on veut à toute force qu'il y ait là une allusion à une polémique fameuse, précisément elle a été assez fameuse pour que Molière l'ait pu connaître sans être le disciple et à plus forte raison le disciple *direct* de Gassendi.

« Qui ne sait, dit-on encore, que, dans la personne de Marphurius du *Mariage forcé*, Molière se moque du doute cartésien? » — Je ne le sais pas; et même je sais le contraire. Le doute de Marphurius est le doute pyrrhonien, qui se suffit à lui-même et s'arrête à lui-même. Le doute cartésien au contraire, est un état provisoire, une méthode pour chercher et atteindre la vérité. Quand Molière, à la fin de la scène, s'amuse à montrer le philosophe battu qui change de ton et ne doute plus du tout de la réalité des coups qu'il a reçus, c'est le pyrrhonisme qu'il réfute, à sa manière de poète comique. Il met en action, sous nos yeux, l'argument de Pascal : « Que fera l'homme en cet état? Doutera-t-il de tout? doutera-t-il s'il veille, si on le pince, si on le brûle? doutera-t-il s'il doute, doutera-t-il s'il est? On n'en peut venir là; et je mets en fait qu'il n'y a jamais eu pyrrhonien effectif parfait. » Ce n'est pas contre les cartésiens que cette page est dirigée. Et ni Descartes, ni Gassendi par conséquent, n'ont rien à faire avec *Le Mariage forcé*.

Mais, dit-on, c'est bien du cartésianisme qu'il est question, et nommément, dans *Les Femmes savantes*, et le cartésianisme y est raillé. — Molière, dans *Les Femmes savantes*, raille des pédantes ou des folles entichées de théories métaphysiques et qui oublient dans ces spéculations leurs devoirs de mères, de femmes, de maî-

1. *Œuvres*, III, 874-5.

tresses de maison; il ne raille pas ces théories elles-mêmes. Et quand il les raillerait, en quoi cela attesterait-il son gassendisme? Ni Gassendi n'a été le seul adversaire de Descartes, ni ses arguments n'ont été les seuls qu'on ait invoqués contre le cartésianisme.

Qui ne sait, ajoute-t-on, que, dans *Le Mariage forcé* encore, « le masque du docteur Pancrace laisse voir à plein un sectateur d'Aristote? que le philosophe ridicule du *Bourgeois gentilhomme* applique la méthode aristotélicienne? que, dans *Le Malade imaginaire*, la « vertu dormitive » de l'opium est une raillerie pour l'école aristotélicienne, et que l'autorité des anciens, grand fort des aristotéliciens acharnés, est battue en brèche? On remonte même jusqu'au canevas de *La Jalousie du Barbouillé* (d'une authenticité si discutable) pour y trouver contre Aristote des traits « qui pourraient sentir l'école de Gassendi. » — Mais la réaction contre l'aristotélisme est au moins autant, sinon plus, l'œuvre de Descartes que celle de Gassendi. L'*Arrêt burlesque... pour le maintien de la doctrine d'Aristote*, s'il a été rédigé en réponse à une *Requête* burlesque de Bernier, gassendiste, l'a été pour parodier une *Requête* sérieuse de l'Université de Paris contre l'enseignement de la doctrine de Descartes, et l'a été par Boileau, qui n'a jamais passé pour être gassendiste. Les attaques les plus fortes et les mieux fondées contre le crédit excessif accordé aux anciens ont été lancées par Pascal, qui n'est pas gassendiste. Les parodies des philosophes aristotéliciens sont, — Paul Mesnard le reconnaît lui-même, — « un lieu commun des farces de ce temps [1]. » Et quand le même Paul Mesnard insiste sur la connaissance des disputes philosophiques que révèlent des passages de ce genre, il oublie qu'il ne s'agit pas de prouver que Molière avait fait sa philosophie : il s'agit de prouver qu'il l'avait faite sous Gassendi.

« On a remarqué dans le *Festin de Pierre* la tirade de Sganarelle où, contre le vilain homme qu'il sert, le pauvre valet, avec sa grosse rectitude d'esprit, défend Dieu par le vieux mais toujours bon argument des causes finales. Otez la forme risible, appropriée au rôle, vous constaterez une évidente ressemblance de cette réclamation du bons sens avec des passages d'un écrit de Gassendi (*Syntagma philosophicum*, Sect. I, liv. IV, chap. 7 et Sect. III,

1. P. 52.

M. II, liv. II, chap. 3). Molière les a certainement eus sous les yeux ou présents à la mémoire et ne doit pas être soupçonné d'avoir voulu s'en railler dans une irrespectueuse parodie [1]. » — Pour ne pas embrouiller les questions, laissons provisoirement de côté cette dernière affirmation. Mais, en déclarant que cet argument des causes finales est le « vieux » argument, on enlève toute valeur au rapprochement : et si Gassendi et Molière, chacun de son côté, l'ont pris dans une source commune? Veut-on soutenir que Molière l'a pris chez Gassendi et n'a pu le prendre que là? J'y consens. Cela établira donc qu'avant le *Festin de Pierre*, qui est de 1665, Molière a lu les œuvres de Gassendi qui ont paru en 1658. Cela peut servir à établir que Molière a été par son ami Chapelle, disciple authentique du « bon prêtre de Digne, » amené à lire les écrits de ce dernier. Cela n'établira pas qu'il a été lui-même, dans sa jeunesse, en relations personnelles avec Gassendi.

On a même trouvé un rapprochement de détail plus curieux et, au premier abord, plus frappant. « Comme les naturalistes remarquent que la fleur nommée héliotrope, tourne sans cesse vers cet astre du jour... » dit Thomas Diafoirus dans le *Malade*. Gassendi avait écrit à Campanella : « Nempe sol non fuit indigne, cum heliotropiæ, quæ ejus vim præsentiunt, in ipsum respectant.... » — Reste d'abord à savoir si, ici encore, on ne peut pas songer à une source commune. On pourrait aussi se demander si l'usage que ferait ici Molière d'un texte de Gassendi nous le montrerait élève si respectueux qu'on veut bien le dire, de son prétendu maître. Mais il y a mieux à répondre. Cette lettre est de 1633. Molière à cette date avait onze ans et n'était sûrement pas en rapports avec Gassendi; il n'a donc pas lu ces belles choses en manuscrit. S'il les connaisssit en 1672, cela prouve ou que Chapelle les lui avait oralement fait connaître (Chapelle était bien homme à s'amuser même aux dépens de ceux pour qui il avait de la reconnaissance) ou que Molière avait lu Gassendi dans cette édition de 1658, dont nous parlions tout à l'heure. Mais s'imagine-t-on Gassendi si fier de cette comparaison qu'à huit ans de distance il ait eu soin de communiquer le brouillon ou la copie de sa lettre aux élèves qu'il formait à la philosophie?

1. *Ibid.*, 60.

« Sorbière, dit Aubé, raconte que Gassendi badinait agréablement et qu'il y avait plaisir à l'entendre, surtout sur le sujet des médecins. Est-il besoin de rappeler le rôle que la médecine et les médecins jouent dans le théâtre de Molière? » — Tout le monde sait que les railleries contre la médecine et les médecins sont un des lieux communs de la vieille farce et de la comédie italienne. Quelle raison sérieuse de mêler à cela Gassendi?

« En outre, n'y a-t-il pas un rapport encore plus intime entre la morale facile des pièces de Molière et la philosophie de celui que Guy Patin appelle « un vrai épicurien mitigé [1]? » — Grimarest lui-même dans l'histoire du frère-lai d'Auteuil nous représente Molière bien plus cartésien que gassendiste : « J'en fais juge le bon père, dit Molière, si le système de Descartes n'est pas cent fois mieux imaginé que tout ce que M. de Gassendi nous a ajusté au théatre, pour nous faire passer les rêveries d'Epicure. Passe pour la morale; mais le reste ne vaut pas la peine que l'on y fasse attention. » *Passe pour la morale* est bien froid de la part d'un homme qui suivrait justement cette morale-là et parlerait justement de celui qui la lui a fait connaître et accepter. D'ailleurs la morale de Molière n'est pas la morale d'Epicure.

La parfaite raison fuit toute extrémité
Et veut que l'on soit sage avec sobriété....
Les hommes, la plupart, sont étrangement faits!
Dans la juste nature on ne les voit jamais :
La raison a pour eux des bornes trop petites;
En chaque caractère ils passent ses limites;
Et la plus noble chose ils la gâtent souvent
Pour la vouloir outrer et pousser trop avant.

Voilà ses maximes constantes et ses principes immuables. On y reconnaît sans peine la doctrine du juste-milieu, la morale qu'Aristote avait fondée dans sa *Morale à Nicomaque*, celle qu'on enseignait dans l'Université et dans les collèges. Et il n'y a là dedans aucun gassendisme.

Enfin, Paul Mesnard retrouve partout une influence générale et comme diffuse de Gassendi sur Molière [2]. Si Molière accepte la physique de Descartes, c'est aux leçons de l'adversaire de

1. Loiseleur, *Points obscurs*, 51.
2. P. 57 et suiv.

Descartes qu'il le doit : « Gassendi lui-même l'avait formé à cette liberté. » S'il a eu une rectitude de jugement, une admirable raison qui ne lui a jamais fait défaut, » c'est la « puissante méthode » de Gassendi qui a « été de nature sinon à (les) créer, du moins à (les) fortifier en lui. » « Vraisemblablement aussi il doit bien à ses études philosophiques quelque chose du sérieux profond mêlé dans toutes ses pièces à la plus franche gaîté. Enfin l'on n'accorderait pas trop peut-être à Gassendi si l'on pensait que les sages et hautes leçons de ce maître homme de bien ont contribué à solidement établir dans l'âme de Molière les principes de cette doctrine qui l'a fait estimer et aimer. » — Vraiment, quand Gassendi serait à la fois un homme de génie et un saint, on n'en parlerait pas autrement : est-ce que ce n'est pas un peu le surfaire? Mais enfin admettons que Gassendi ait toutes ces vertus et même d'autres, admettons que Molière ait les mêmes vertus, admettons que Molière ait été pendant quelques mois (car il ne peut l'avoir été davantage) l'élève de Gassendi, est-ce que vraiment cette influence si profonde, si étendue et si durable, du maître sur l'élève ne serait pas exagérée? En tout cas puisqu'il s'agit précisément de savoir si l'un a été le maître, l'autre l'élève, la ressemblance qu'on trouve entre eux, réelle ou prétendue, n'est à aucun degré une preuve.

Reste donc comme seul argument, je ne dis pas décisif, mais un peu consistant, la traduction de Lucrèce. Sur ce point, je ne saurais partager le scepticisme de Ferdinand Brunetière. Le silence de la *Préface* de 1682 ne peut être un argument : ce n'est pas au moment où les éditeurs de Molière étaient contraints d'accepter des « cartons » qui atténuaient les hardiesses, — ou peut-être simplement les imprudences, — du *Don Juan*, qu'ils allaient, eux, avoir la hardiesse ou commettre l'imprudence de rappeler ce nom mal famé de Lucrèce. L'objection : où Molière aurait-il trouvé le temps de travailler à cette traduction? ne vaut pas, s'il y a des témoignages qui attestent la réalité du fait. Et il y en a.

C'est l'abbé de Marolles. En rééditant sa traduction en prose du *De Natura rerum* (1659), il déclare dans la préface avoir vu « deux ou trois stances du commencement du second livre », tirées de la traduction en vers d'un « bel esprit, » qui lui ont « semblé fort justes et fort agréables. » Dix-huit ans plus tard, dans la préface de sa traduction en vers (1677), il s'exprime plus clairement : « Plu-

sieurs ont ouï parler de quelques vers *après la traduction en prose* qui fut faite de Lucrèce [la sienne justement, dont la première édition a paru en 1650].... Ces vers n'ont vu le jour que par la bouche du comédien Molière qui les avait faits. C'était un fort bel esprit.... Il les avait composés non pas de suite mais selon les divers sujets tirés des livres de ce poète, lesquels lui avaient plu davantage, et les avait faits de diverses mesures. » Enfin, précisant l'allusion, et la revendication discrète de priorité, qu'il insinuait plus haut, il prétend que Molière « lui avait assuré plus d'une fois » s'être « servi de la traduction en prose dédiée à la Sérénissime Reine Christine de Suède, » — c'est-à-dire de la sienne, à lui, Marolles, dans l'édition de 1650.

C'est Chapelain. Le 25 avril 1662, il écrivait à Bernier : « On dit que le comédien Molière, ami de Chapelle [1], a traduit la meilleure partie de Lucrèce, prose et vers, et que cela est fort bien. »

C'est Jean-Nicolas de Trallage. Dans ses notes de l'Arsenal il écrit (tome IV, p. 226) : « Le sieur Molière a traduit quelques endroits du poète Lucrèce en vers français. On a voulu les joindre à la nouvelle édition de ses œuvres faites à Paris, en 1863 (*non* : 1682), en 8 volumes in-12 chez Thierry. Mais le libraire les ayant trouvé (*sic*) trop forts contre l'immortalité de l'âme, ne les a pas voulu imprimer. La comédie du *Festin de Pierre*, du même, est retouchée en plusieurs endroits; on y a fait des cartons [2]. »

C'est Brossette. Dans son *Avis* sur la deuxième *Satire* de Boileau, il écrit : « Elle fut faite en 1664. La même année, l'auteur étant chez M. du Broussin, avec M. le duc de Vitry et Molière, ce dernier y devait lire une traduction du Lucrèce en vers français qu'il avait faite dans sa jeunesse. En attendant ce dernier, on pria M. Despréaux de réciter la satire adressée à Molière. Mais après ce récit, Molière ne voulut plus lire sa traduction, craignant qu'elle

1. Voilà une rédaction qui n'implique guère que Chapelain sût Molière, Chapelle et Bernier camarades d'études chez Gassendi.

2. Et page 260 : « le sieur Thierry n'a point voulu imprimer ce que Molière avait traduit de Lucrèce : cela était trop fort contre l'immortalité de l'âme, à ce qu'il dit. » De ces lignes de Trallage, Paul Lacroix a déduit, avec son exactitude ordinaire : que c'est de Barbin qu'il est question, — que ce libraire avait acheté le manuscrit à la veuve, — qu'il l'avait payé 600 livres, — que la traduction était complète, — qu'on peut supposer des notes ajoutées par Gassendi à la traduction de son élève (*Bibliographie moliéresque*, p. 306; *Iconographie*, p. 338.)

ne fût pas assez belle pour soutenir les louanges qu'il venait de recevoir. Il se contenta de lire le premier acte du *Misanthrope* auquel il travaillait en ce temps-là. »

Enfin c'est Grimarest. Il raconte que Molière « avait traduit presque tout Lucrèce; et il aurait achevé ce travail sans un malheur qui arriva à son ouvrage. Un de ses domestiques, à qui il avait ordonné de mettre sa perruque sous le papier, prit un cahier de sa traduction pour faire des papillottes.... Molière, qui était facile à s'indigner, fut si piqué de la destinée de son cahier de traduction que, dans la colère, il jeta sur-le-champ le reste au feu. A mesure qu'il y avait travaillé, il avait lu son ouvrage à M. Rohault, qui en avait été très satisfait, comme il l'a témoigné à plusieurs personnes. Pour donner plus de goût à sa traduction, Molière avait rendu en prose toutes les matières philosophiques et il avait mis en vers ces belles descriptions de Lucrèce. »

Voilà cinq témoignages qui pour l'essentiel concordent; et leurs divergences mêmes établissent qu'ils ne doivent pas remonter à une unique et commune origine. Il me paraît donc impossible de les rejeter [1].

Cette traduction est-elle complète? Brossette semble le croire; mais il ne le dit pas formellement et tous les autres témoins s'accordent à le nier. Grimarest même, en affirmant (par hypothèse ou interprétation, semble-t-il) que ce travail devait être achevé, reconnaît du moins qu'il ne l'était pas.

Molière l'a-t-il détruite? Grimarest est le seul qui le dise et la version de Trallage le contredit formellement. L'histoire telle que la présente ce dernier est fort vraisemblable : l'aventure de Théophile est récente encore; bien des auteurs libertins, comme Cyrano, ont été inquiétés ou suspectés; les clameurs des dévots contre l'*Ecole des Femmes* et le *Tartuffe*, la longue quarantaine imposée au *Tartuffe*, les cartons exigés dans le *Don Juan*, rendent très compréhensibles les craintes du libraire. D'ailleurs Trallage, neveu

1. Loiseleur (48-49) ne veut pas que le couplet d'Eliante, dans le *Misanthrope*, soit tiré de cette traduction, parce que ce n'est qu'une « libre imitation où Molière en a pris à son aise avec son modèle. » — La raison n'est pas probante : les traductions en vers du XVIIe siècle étaient-elles si fidèles dans le détail? — Le *Moliériste* de 1883 a publié des vers de la traduction de Molière. Je ne sais comment M. Lefranc est « certain qu'ils ne sont pas le produit d'une supercherie. » (*Revue des Cours*, 1905-06, II, 537.)

de La Reynie, a chance d'être bien informé sur tout ce qui touche à la police de la librairie.

Mais le point le plus important à établir serait la date de cette traduction. Brossette est très catégorique : Molière l'aurait faite « dans sa jeunesse ». Et le détail qu'il ajoute corrobore, *sans qu'il y ait songé*, son récit : s'il est vrai que Molière se soit refusé à lire sa traduction comme indigne des éloges de Boileau, c'est donc qu'il la sentait inférieure à un ouvrage de sa pleine maturité comme le *Misanthrope*. Chapelain en revanche semble bien parler de cette traduction comme d'une chose récente. On peut répondre, il est vrai, que ce sont les lectures faites par Molière qui sont récentes. Mais les témoignages de l'abbé de Marolles et de Grimarest sont plus gênants. Si Molière a effectivement utilisé la première traduction de l'abbé, il n'a pu le faire qu'après 1650. S'il a effectivement lu à Rohault son ouvrage, « à mesure qu'il y avait travaillé, » il n'a pu le faire qu'après son établissement à Paris, après la fin de 1658. Et je sais bien qu'on peut mettre en doute l'autorité de Grimarest. Mais ici je ne vois pas trop pourquoi ni comment il aurait inventé ce détail précis, — et je ne suis pas suspect, je crois, de surfaire la valeur de son témoignage. Je sais bien encore qu'on peut rejeter la revendication de l'abbé de Marolles; que, si l'on croit à l'authenticité des aveux qu'il prête à Molière, on peut y voir un compliment plus poli que sincère du poète, ou « admettre, avec M. Paul Mesnard [1], que, pour corriger quelques passages de cette étude poétique de sa jeunesse, il n'avait pas dédaigné de consulter le très médiocre travail de l'abbé. » Mais enfin ce sont là des hypothèses. Dans l'état actuel des témoignages, la question est, je crois, insoluble. S'attache-t-on avant tout au témoignage de Brossette, on supposera donc que Molière a commencé sa traduction dès son initiation à la philosophie, peut-être, en tout cas pendant ses années de province. On verra, si l'on veut, une allusion possible à ce travail dans les vers du *Ballet des Incompatibles* :

> Je fais d'aussi beaux vers que ceux que je récite
> Et souvent leur style m'excite
> A donner à ma muse un glorieux emploi...

1. P. 54.

quoique ce dernier semble plutôt désigner quelque compliment à un grand ou à un prince. On pensera que Molière, désireux de revenir un jour à Paris, comptait sur un ouvrage de ce genre pour s'y faire connaître à l'avance du public lettré. On se demandera enfin si peut-être il n'a pas retouché plus tard sa première ébauche en utilisant peu ou prou le français de l'abbé de Marolles. Si l'on s'attache surtout au témoignage de cet abbé et de Grimarest, on supposera qu'après son retour à Paris, intéressé par les conversations philosophiques d'un Chapelle ou d'un Rohault, il n'aura pas été fâché de répondre par un ouvrage aussi sérieux aux accusations de bouffonnerie scurrile qui étaient lancées contre lui. Mais, dans les deux cas, les tenants de la tradition diront avec Paul Mesnard : « Resta-t-il des doutes sur l'époque où Molière traduisit le poète de la philosophie d'Epicure, nous dirions encore : Gassendi est là; il n'y a que ses leçons qui aient pu engager Molière plus tôt ou plus tard dans ce commerce avec Lucrèce. »

Et pourquoi? Lucrèce appartient à tout le monde. Et si Gassendi l'a mis à la mode, une fois à la mode, il peut intéresser même ceux qui ne sont pas élèves de Gassendi. La preuve, c'est que Paul Mesnard, immédiatement après, refuse d'admettre Hesnault parmi les élèves de Gassendi, parce que la seule raison pour l'y inscrire est qu'il fut « célèbre par des vers élégamment traduits du début du même poème. » Si c'est justement la même raison qui y a fait inscrire Molière, elle est aussi peu valable pour lui que pour Hesnault.

Toutes les preuves indirectes par lesquelles on a voulu confirmer le témoignage unique de Grimarest apparaissent donc bien faibles. J'en dirai autant du dernier argument qu'invoque astucieusement Paul Mesnard [1], la mention de Cyrano parmi les auditeurs de Gassendi : « plus sa présence y est inattendue, moins est suspecte la tradition qui l'y place parmi les jeunes étudiants. » En effet, « tout prouve qu'il a étudié sous ce philosophe » : Le Bret, son biographe, le « compagnon de sa jeunesse, » dans sa biographie de Cyrano, porte aux nues « Notre divin Gassendi; » Cyrano lui-même fait louer La Mothe Le Vayer et Gassendi par un natif du Soleil; et « il serait facile dans ses écrits, dans le dernier surtout,

1. P. 47.

de noter bien des traces de Gassendi. » — Mais Le Bret, confesse Paul Mesnard, « ne dit pas un mot de l'apprentissage philosophique (de son ami) sous Gassendi en 1641, » et l'on a beau alléguer qu'il y a d'autres omissions aussi étranges dans son récit, on doit avouer que de la part d'un tel admirateur de Gassendi et de Cyrano tout ensemble, ce silence est « gênant. » Cyrano n'en parle pas davantage. Veut-on d'ailleurs à toute force que Cyrano ait subi l'influence de ce maître, je le veux bien : reste à savoir s'il a été l'élève *direct* du philosophe. Soutiendra-t-on que oui, je le veux bien encore : Gassendi a été professeur au Collège de France à partir de 1645; rien ne nous interdit de supposer que Cyrano est allé l'entendre; mais alors il ne peut plus être question de Molière. Enfin la mention de Cyrano n'est pas si inattendue que le croit Paul Mesnard. Le récit même de Grimarest nous indique comment il a été amené à l'asseoir sur les mêmes bancs que Molière. L'auteur des *Fourberies de Scapin* « ne s'est pas fait scrupule, dit-il, de placer dans ses ouvrages plusieurs pensées que Cyrano avait employées auparavant dans les siens. » « Il m'est permis, disait Molière, de « reprendre mon bien où je le trouve. » *Hic jacet lepus.* C'est ce *reprendre* qui explique tout. Grimarest en a conclu que certains passages du *Pédant joué* étaient en réalité le « bien » de Molière et que Cyrano « en a tiré avantage. » Où Molière et Cyrano se seraient-ils rencontrés? Pas au collège, puisque Grimarest croit que le Parisien Cyrano était gascon et qu'il avait commencé ses études en Gascogne. Ce peut donc être, ce doit être, c'est auprès de Gassendi : par suite il faut admettre que Cyrano s'y est fait recevoir. — Le malheur est que la pièce du *Pédant joué* a été imprimée et probablement représentée en 1654 : il y a donc chance qu'elle ait été composée près de cette date. Paul Mesnard répond : « On est forcé de juger étrangement patiente et manquant d'à propos par sa date cette vengeance d'écolier contre le principal Grangier » [du collège de Beauvais, d'où Cyrano a été chassé]. — Comme si nous ne savions pas combien sont tenaces les souvenirs et plus encore les rancunes de la jeunesse. — Et un autre malheur veut qu'il y ait dans la pièce une allusion « à un événement de 1645. » Paul Mesnard ne se décourage point : « l'auteur a pu ajouter quelque chose, quand il a retouché sa comédie dans le dessein de la faire jouer ». — Sans doute; mais il est trop visible que l'hypo-

thèse, toute gratuite, est uniquement faite pour les besoins de la cause [1].

Rien n'appuie donc vraiment la version de Grimarest. De plus, elle se heurte à des difficultés chronologiques très graves. Elles sont si graves que le consciencieux biographe de Gassendi, le P. Bougerel, n'a pas pu s'en tirer. Lui aussi, il nous parle des leçons du philosophe à Molière, Chapélle et Bernier; mais il allègue le seul témoignage de Grimarest et, ne sachant où les mettre, il en parle à l'année 1630. Non pas, évidemment qu'il leur assigne cette date; ce serait absurde : Molière avait huit ans, Bernier cinq et Chapelle quatre; mais il les mentionne par avance, ne voyant pas quelle date il leur peut attribuer. En effet Gassendi est parti de Provence pour Paris dans la seconde moitié du mois de janvier 1641. Le 9 février, il y faisait visite au P. Mersenne. Le 23 février, il se rendit à Mantes, où l'Assemblée du Clergé se réunit le 25. Là, il eut à s'accommoder avec un compétiteur qui prétendait être à sa place « agent pour le clergé » de sa province. Il y eut un compromis entre eux; et Gassendi, lui cédant cette charge, moyennant compensation à recevoir ultérieurement, revint à Paris. C'est donc au début de mars seulement qu'il put s'installer dans la maison de faubourg où l'hébergeait Lhuillier. Comment concilier cela avec le récit de Grimarest?

Parmi les variations chronologiques du biographe, un élément du moins reste constant, ce sont ces « cinq années de temps » pendant lesquelles Molière aurait fait « non seulement ses humanités, mais encore sa philosophie. » Il se peut que ce chiffre de cinq années vienne de la *Préface* de 1682. Grimarest, il est vrai, affecte de n'en pas tenir compte. Lui qui, sur un point de détail, discute, pour le réfuter, le témoignage de Perrault, il rejette sans en rien dire, sur deux points bien plus graves, ce témoignage bien plus autorisé. Alors que, quelques pages plus loin, il cite (à tort) le Prince de Conti comme l'un des protecteurs de l'Illustre-Théâtre, il ne souffle mot de sa prétendue rencontre avec Molière, dans les mêmes classes, pendant tout son séjour au collège. Il n'en parle même pas pour dire que c'est faux : l'occasion était bonne pour-

1. Louis Moland (XI, 151) se demande si la ressemblance du *Pédant joué* et des *Fourberies* ne s'explique pas tout simplement par la commune imitation de quelque scène de la *Commedia dell' arte.*

tant de faire valoir sa propre exactitude et de discréditer ses devanciers. Dans sa première rédaction, nous l'avons vu, il n'admet pas davantage les études de Droit attestées par cette *Préface*; mais il ne les nie encore qu'implicitement ; quand il s'est ravisé, dans une espèce de post-scriptum, il a — toujours — évité d'alléguer le témoignage si net de La Grange et de ses collaborateurs. Ce silence est évidemment voulu. Mais il est impossible que Grimarest n'ait pas utilisé ce document, le plus autorisé que l'on possédât. Or il a pu contrôler (il n'avait qu'à ouvrir la *Gazette*) que le Prince a soutenu ses thèses de philosophie en 1644. Molière, acteur dès 1643, n'a donc pas suivi avec lui les deux années de cours que comportait alors la philosophie. Il n'a même pas été son condisciple en rhétorique : le Prince sort de cette classe en 1642, et dès le début de 1642, Grimarest voit Molière à Narbonne. Il lui faut donc s'écarter du récit de la *Préface*; mais il s'en écarte le moins possible. Il conserve un certain parallélisme des études de Molière avec celles du Prince par un simple « décalage » d'un an; des dates 1642-1637, il déduit ainsi les dates 1641-1636 : ce qui lui donne bien les « cinq années de temps. »

Je crains que cette hypothèse ne fasse trop d'honneur à Grimarest. Je ne le crois guère capable de ce scrupule d'exactitude et de ces vérifications minutieuses. Peut-être il y a-t-il là plutôt une tradition ou un témoignage mal compris. Perrault nous atteste que Molière, dans « les premières années de ses études, » avait été confié à un maître de pension, et que ce maître, — Pinel ou un autre, peu importe ici, — savait un peu de latin. Il ne serait donc pas impossible que le petit tapissier, ayant reçu quelques éléments de cette langue, fût entré tout droit, non pas en sixième, *infima grammatica, ordo posterior*, mais en cinquième, *infima grammatica, ordo prior*. Ainsi il aurait fait en cinq ans, sinon ses humanités *et* sa philosophie, au moins ses humanités. Et Grimarest s'y sera mépris.

Toujours est-il que ce chiffre de cinq ans s'est imposé à lui. Comment alors les choses s'arrangent-elles à ses yeux? Paul Mesnard [1] écrit à ce sujet : « Quoique Molière puisse avoir reçu quelques leçons de logique à Clermont, il est probable que Gri-

1. P. 30.

marest, en parlant de philosophie, n'a pas distingué de l'enseignement du collège, l'enseignement reçu ailleurs [de Gassendi].... Quand on défalque de son compte de cinq années celle de ce dernier temps d'études, il en reste quatre, que l'on trouve, du moins à peu près, depuis les derniers mois de 1636 jusqu'en 1640, qui est l'époque où l'*Elomire Hypocondre* marque la fin des classes de Molière :

> ... En quarante, ou quelque peu devant,
> Je sortis du collège, et j'en sortis savant.

Ou quelque peu devant ne saurait beaucoup nous gêner. Nous soupçonnons cet hémistiche d'être venu là pour amener à la rime l'épithète *savant* dont le satirique avait besoin.... » — Cette interprétation me paraît inacceptable. On peut rejeter le témoignage de Le Boulanger de Chalussay; mais, si on le retient, « en quarante ou quelque peu devant, » répété plus loin sous la forme « en quarante ou fort peu de temps auparavant, » ne peut signifier que la fin de l'année scolaire 1638-1639 : nous ne trouvons plus que trois ans pour les humanités et non quatre. D'autre part, que signifie la formule : « Molière peut avoir reçu quelques leçons de logique à Clermont? » Ou Molière a suivi ou il n'a pas suivi à Clermont la première année de philosophie. S il l'a suivie, le témoignage de Le Boulanger de Chalussay nous force à admettre que c'est en 1638-1639 : il ne reste alors pour les humanités de Molière que deux ans, ce qui est absurde. Si même, comme Paul Mesnard, on triche avec ce témoignage, il reste trois ans seulement, ce qui me paraît presque aussi inadmissible. S'il ne l'a pas suivie, il n'a pas « reçu quelques leçons de logique » en rhétorique : les rhétoriciens avaient assez à faire, et l'on n'allait pas bouleverser l'horaire de deux classes pour la commodité d'un fils de tapissier. Enfin, puisque Gassendi n'est installé à Paris qu'en mars 1641 au plus tôt, pourquoi Molière aurait-il quitté le collège aux vacances de 1638-1639 ou même de 1639-1640, après sa rhétorique ou après une année de philosophie? Qu'aurait-il fait, sans maître et sans guide, des vacances de 1638-39 ou de 1639-1640 à mars 1641? L'interprétation la plus naturelle du récit de Grimarest et celle d'ailleurs qui, je crois, est généralement admise, c'est que Molière n'aurait pas fait de philosophie

avant d'entrer chez Gassendi : « Gassendi ayant remarqué dans Molière toute la docilité et toute la pénétration nécessaires pour *prendre les connaissances de la philosophie*, se fit un plaisir de la lui enseigner. » Molière aurait donc appris sa philosophie au dehors, tout en faisant sa rhétorique à Clermont.

Mais n'oublions pas qu'au dire de Gassendi, Molière avait dès 1642 terminé ses études et qu'il fit cette année-là le voyage de Narbonne. N'oublions pas qu'avant 1643, dans la seconde version du même biographe, il avait fait son droit, s'était fait recevoir avocat, avait exercé cette profession et même y avait eu du succès. Admettons (par pure complaisance) qu'une année lui a suffi pour tout cela : il aura donc fait ses études de droit, malgré son absence de trois mois, pendant le cours de l'année civile 1642 avec un répétiteur ou « souffleur, » ou pendant l'année scolaire 1641-1642 à la Faculté de Décret, — laquelle reprenait ses travaux à la Saint-Luc, le 18 octobre. Dans ces conditions Molière n'a pu suivre le cours de Gassendi que de mars 1641 à la fin de l'année scolaire (début de septembre), soit six mois, si nous prenons à la lettre les « cinq années » de Grimarest, ou de mars 1641 au 18 octobre, soit à peu près huit mois, si nous admettons qu'il a consacré, — et que ce paresseux de Chapelle a consacré avec lui, — ses vacances à la philosophie, ou enfin de mars 1641 à la fin de l'année civile, soit dix mois, si nous voulons bien admettre qu'il a commencé le droit avant d'avoir fini sa philosophie et qu'il a pendant quelque temps mené de front ces deux études. Mais le cours de philosophie durait deux ans. Il s'ensuivrait donc que Molière a parcouru le programme de deux années entières en six, huit ou dix mois, alors qu'il était occupé par la rhétorique ou par le droit et qu'il ne pouvait consacrer à ce programme que ses moments de loisir. Les rhétoriciens avaient six heures de classes par jour, étaient tenus de réciter des morceaux appris par cœur, de préparer des disputes, de rédiger des compositions en prose et en vers, de présenter chaque semaine au principal au moins trois thèmes latins ou grecs visés par leurs professeurs. Les étudiants de la Faculté de Décret avaient trois cours par jour : un sur les *Décrétales* de Grégoire IX, un sur les *Décrétales* de Boniface VIII et de Clément V, un sur Gratien, la chronologie des conciles, le résumé du droit ecclésiastique et du droit civil. Où placer les

moments de loisirs de Molière? et à quelle heure Gassendi donnait-il donc ses leçons?

Encore, si Gassendi avait été spécialement attaché à la personne de Molière! Mais c'était de Chapelle qu'il avait à s'occuper et Molière aurait été simplement admis par bienveillance à profiter de l'enseignement dispensé à son camarade. Si Chapelle paraît avoir été intelligent et d'esprit vif, il était naturellement léger et paresseux; plus jeune de quatre ans que Molière, il n'avait pas sa maturité d'esprit; son éducation n'étant pas tardive, comme celle de Molière l'aurait été, son maître n'avait aucune raison de le presser. Se représente-t-on alors Gassendi commençant pour Chapelle (et Bernier) un cours de philosophie au milieu de l'année scolaire et lui faisant parcourir le programme entier avec une précipitation si inconcevable? Singulier ami et singulier précepteur, qui « sabote » l'éducation du fils de son intime ami, pour rendre service à un étranger! Tout cela est inadmissible.

Pour comble, si aucun témoignage ne confirme le témoignage de Grimarest, il y en a un qui le réfute, — ou même deux, ou même trois, à le bien prendre; et ils s'accordent non seulement entre eux, mais avec des faits certains.

Chapelle et Bernier ont été les élèves de Gassendi; c'est entendu [1]. Mais quand? Le P. Bougerel, nous l'avons vu, n'avait pu placer cette éducation qu'à la date absurde de 1630. Après cela, c'est seulement à la date de 1650 qu'il nous montre Chapelle et Bernier auprès de Gassendi. Celui-ci était retourné en Provence. En février 1350, dit Bougerel, il fit l'ascension d'une montagne près de Toulon, « avec Neuré [philosophe et astronome, alors précepteur des enfants de l'Intendant de Provence], Blondel [l'architecte et mathématicien], *Bernier*, *Chapelle* et La Poterie son secrétaire, pour les expériences du vide avec le vif-argent. » C'est alors que Bernier écrivit différents ouvrages qui le montrent disciple de Gassendi, entre autres *Anatomie du ridicule rat, ou l'impertinente dissertation de J.-B. Morin, astrologue, contre l'exposition qu'a donnée P. Gassendi de la Philosophie d'Epicure* (1650). Comme l'étude des sciences faisait au XVIIe siècle partie intégrante de la

1. *Notice* de Fontenelle sur Chapelle dans le *Recueil* de Barbin en 1692, donc avant Grimarest.

philosophie, une idée se présente naturellement à l'esprit : ne serait-ce pas en 1650, et non neuf années plus tôt, que Bernier et Chapelle ont « fait leur philosophie » sous le Prévôt de Digne?

Cette hypothèse cesse d'en être une quand on lit l'*Historiette*[1] que Tallemant des Réaux a consacrée à Lhuillier. « Lhuillier était inquiet à un point qu'il disait franchement : « Dans un an je ne sais où je serai; peut-être irai-je me promener à Constantinople. » Il ne mentait pas, car un beau jour, sans rien dire à personne, il part.... *Il alla en Provence trouver son bâtard qu'il avait donné à instruire à Gassendi, son intime, qui avait logé ici chez lui si longtemps....* Il fut bien malade à Toulon; de là il passa en Italie, fut encore malade à Gênes et enfin mourut à Pise. » Les lettres de Lhuillier à son ami Samuel Boulliaud nous[2] permettent d'ajouter quelques détails. On y voit que, dès mai 1646, il songeait sérieusement à accompagner Boulliaud à Venise et à Constantinople; mais « un bâtiment et quelque chose qui restait en l'institution de Chapelle *l'*en ont retenu. » Pendant plusieurs années il continue à caresser ce projet. Enfin, le 10 septembre 1650, — Boulliaud ayant sans doute renoncé au voyage, — Lhuillier se mit en route pour le Midi. Un mois après, il arrivait à Toulon, mais tombait aussitôt malade; obligé de différer son départ au moins jusqu'à la fin de décembre, il voulut, j'imagine, que ce contre-temps n'empêchât pas du moins le voyage de Chapelle : « Je vous remercie du souvenir que vous avez de Chapelle, qui est présentement à Rome avec peu d'argent (*c'est de la prudence*). Selon mon dessein prescrit, nous devons nous rencontrer vers Pâques à Venise, et lui passer en Allemagne et moi à Rome. » Chapelle a donc quitté Gassendi en octobre ou novembre 1650. Il n'était pas encore auprès de lui le 1er janvier 1649, puisque ce jour-là il lui écrivait une lettre de Montpellier[3] : « Continue, lui disait-il, d'aimer celui que tu as daigné charger de tant de bienfaits. » Ainsi, c'est entre le début de 1649 et la fin de 1650 qu'on peut placer ce fameux « enseignement de la philosophie » donné par Gassendi à Chapelle.

Les faits relatés par le P. Bougerel, le texte de Tallemant des

1. IV, 194-195.
2. *Ibid.*, 503, 515.
3. Gassendi, *Œuvres*, VI, 521.

Réaux donnent un sens nouveau à un passage maintes fois allégué de Brossette[1] : « M. Despréaux m'a dit que feu M. de la Chapelle, son ami, était fils bâtard de M. Lhuillier... qui le mit *chez M. Gassendi* pour l'élever et en avoir soin. Dans le même temps, M. Bernier était chez M. Gassendi comme une espèce de secrétaire ou de valet..., » et plus loin « Bernier... prenait soin de La Chapelle. » « Chez M. Gassendi » implique qu'il ne s'agit pas ici du moment où Gassendi lui-même logeait chez Lhuillier : il s'agit bien de la Provence.

Enfin le texte de Tallemant et celui de Brossette éclairent et précisent le texte de 1682. Le sens naturel en était évidemment que Molière avait fait sa philosophie comme ses humanités au collège des Jésuites. Mais enfin cela pouvait se discuter; et faute d'avoir mis les points sur les i, les biographes pouvaient être soupçonnés de réticence prudente. Ce soupçon maintenant n'a plus de raison d'être.

Je sais bien qu'on peut encore faire des objections. « Pour l'élever, » dit Boileau : une telle expression s'applique-t-elle à un jeune homme de vingt-quatre ans? — Je le crois : « élever, selon le Dictionnaire de l'Académie de 1694, signifie aussi instruire, donner de l'éducation. » — Le texte de Tallemant est-il bien net? Ce n'est pas l'avis de Paul Mesnard : « Ne peut-on croire qu'il a dit deux choses distinctes, quoique mêlées avec beaucoup d'équivoque? Dans le premier membre de phrase que Lhuillier alla voir Chapelle en Provence : cela peut être, mais à quel moment? Dans le second, qu'il l'avait donné à instruire à Gassendi : on n'est pas forcé d'entendre que ç'ait été en ce temps-là [2]. » — « A quel moment? » les lettres à Boulliaud ont répondu : en septembre 1650. « Est-on forcé d'entendre que ç'ait été en ce temps-là ? » Le lecteur appréciera. Pour moi, je crois bien qu'on y est forcé, du moment qu'on ne tient pas pour démontré ce qui est en question, c'est-à-dire que Gassendi aurait instruit Chapelle en 1641. — Plus grave paraît d'abord l'objection tirée de la lettre de Chapelle lui-même. S'il remercie en 1649 Gassendi de ses « nombreux bienfaits, » ne faut-il pas croire que les leçons données ont été un de ces bien-

1. A la date d'octobre 1702. Ms. de Brossette, cité par Mesnard, p. 39.
2. P. 34, note.

faits, qu'elles sont donc antérieures à 1649? Paul Mesnard le pense [1]: « il est difficile de donner à *tant de bienfaits* un autre sens; » il avoue pourtant : « On aurait aimé sans doute qu'au lieu d'une expression un peu vague de sa reconnaissance, Chapelle lui eût rappelé sans périphrase le temps où il avait suivi ses leçons. » — Non seulement on « l'aurait aimé; » mais le contraire étonne. Et puis pourquoi veut-on que Gassendi n'ait pu rendre service à Chapelle qu'en lui donnant des leçons? Lhuillier s'était fait nommer conseiller au parlement de Metz alors transféré à Toul. Dès 1643, il écrit plusieurs lettres de cette ville. N'est-il pas naturel que Chapelle, resté seul à Paris, ait eu recours en cas d'embarras à l'intime ami de son père? En 1646, ses tantes l'ont fait enfermer à Saint-Lazare pour son inconduite : si quelqu'un est intervenu pour le faire relâcher, à qui songer, sinon à Gassendi? La reconnaissance de Chapelle peut donc s'expliquer de bien des façons. Tout compte fait, on est placé dans cette alternative : ou bien il faut rejeter à grand renfort de subtilités le sens naturel du témoignage de Tallemant, du témoignage de Brossette, du témoignage de La Grange; ou bien l'accepter tout simplement. Ce dernier choix, raisonnablement, s'impose. Et il s'impose d'une façon invincible, si l'on remarque que ces trois témoignages qui s'accordent si bien ne sont évidemment pas concertés. Oui, Chapelle et Bernier ont été élèves de Gassendi; mais en Provence et en 1650. A ce lieu et à cette date, il ne saurait être question de voir Molière avec eux.

Enfin, — si cela est nécessaire comme confirmation suprême, — on voit à merveille comment Grimarest a été amené à faire de Molière un élève de Gassendi. Il a admis que son héros avait achevé toutes ses études, — celles que nous appellerions « secondaires, » car à ce moment Grimarest n'en admet point d'autres, — en « cinq années de temps. » Réduire à cinq ans les « humanités, » rien de plus aisé et l'hypothèse en effet ne heurte pas la vraisemblance. Les deux années de philosophie sont plus gênantes. Il faut supposer qu'avec sa maturité d'esprit et ses facultés exceptionnelles, Molière non seulement les a faites en une année, mais encore a mené de front la rhétorique et la philosophie. Cela exclut

1. P. 39.

qu'il ait été « philosophe » à Clermont, car il ne pouvait être à la fois aux exercices des rhétoriciens et aux disputes des « philosophes. » Or justement la *Préface* de 1682 est équivoque sur ce point. Alors le nom de Gassendi se présente naturellement au biographe. Molière a traduit Lucrèce : à ce moment-là parler de Lucrèce, c'est évoquer Gassendi. Molière a été l'ami de Chapelle : on sait que Chapelle a été l'élève de Gassendi. Molière a été accusé de libertinage : nul n'ignore que Gassendi a été suspect à beaucoup, que ses amis Lhuillier, Du Puys, Bouchard, ses élèves authentiques, Chapelle, Bernier, ont été épicuriens de conduite et d'esprit très libre. D'ailleurs il n'y a pas d'autre philosophe connu qui ait vers ce temps-là séjourné à Paris, si ce n'est Gassendi. La légende même du « bien » repris par Molière dans le *Pédant joué* s'accorde admirablement avec cette hypothèse : Molière élevé à Clermont et Cyrano instruit en Gascogne (à ce que croit Grimarest) n'ont pu se rencontrer qu'à des cours donnés au dehors ; et justement Cyrano passe pour avoir subi l'influence de Gassendi. La conclusion est toute naturelle : Molière a pu apprendre la philosophie chez Gassendi; il n'a pu l'apprendre que là; il l'a apprise là. Et tout s'arrange pour le mieux.

« De tout ce que dessus, » je conclus donc. — Molière n'a pas « suivi M. le Prince de Conti dans toutes ses classes; » et il faut rejeter sur ce point le témoignage de la *Préface* de 1682. — Molière n'a pas été élève de Gassendi; et il faut rejeter sur ce point le témoignage de Grimarest. — Il n'y a pas de raison pour admettre que les parents de Molière n'aient pas « destiné leur enfant à des occupations plus élevées » et l'aient maintenu « dans la boutique jusqu'à l'âge de quatorze ans, » se « contentant de lui faire apprendre à lire et à écrire pour les besoins de sa profession. » Il y en a pour admettre le contraire : le souci qu'a eu Jean Poquelin d'assurer à son fils la survivance de la charge de Tapissier du Roi prouve qu'il n'était pas dépourvu d'ambition [1]. — L'amusante histoire racontée par Perrault, du maître de pension converti à la comédie

1. Quelle fut l'influence des Jésuites sur Molière? Ils lui ont évidemment appris à goûter les écrivains latins et surtout Térence dont la préface de 1682 parle expressément. Lui ont-ils donné le goût du théâtre par les représentations comiques ou tragiques qu'ils faisaient jouer à leurs élèves? On aime à se l'imaginer, mais le fait est qu'on n'en sait rien.

par celui qu'il en voulait détourner, est trop dans le goût de la farce pour n'être point suspecte. Mais le fait est que Pinel, maître écrivain, s'est engagé à l'Illustre-Théâtre. Si l'on rejette la légende, on peut admettre qu'elle repose sur une réalité enjolivée. Pinel a donc pu être le premier instituteur de Molière et peut-être lui a-t-il enseigné assez de latin pour que Molière soit entré au collège en cinquième au lieu de commencer par la sixième. Le grand argument en faveur de cette hypothèse, c'est qu'ainsi le jeune homme aurait terminé ses humanités en cinq années, chose qui permet d'expliquer l'erreur de Grimarest. — Il n'y a pas de raison pour supposer qu'après ses humanités Molière n'ait pas fait ses deux années de philosophie au même collège de Clermont : si la *Préface* de 1682 ne l'a pas dit expressément, c'est simplement parce que cela allait de soi. — Il n'y a pas de raison pour rejeter les dates indiquées d'une façon si précise par Le Boulanger de Chalussay; et la connaissance qu'il semble avoir des jeunes années de Molière donne une singulière valeur à son témoignage. Molière aurait donc terminé ses études à la sortie des classes de 1639; ainsi il serait entré soit en sixième à l'âge de neuf ans (rentrée de 1631) ou plutôt en cinquième à l'âge de dix ans (rentrée de 1632), et ce sont bien là les âges réglementaires. — Il n'y a pas de raison pour admettre sur l'unique témoignage de Tallemant des Réaux que Molière se soit assis sur « les bancs de la Sorbonne, » c'est-à-dire ait étudié la théologie. Ce témoignage est sans valeur[1]. Tallemant parle évidemment de Molière par ouï-dire. Il lui fait jouer un rôle invraisemblable : comment ce jeune débutant aurait-il donné des « conseils » à une actrice réputée comme Madeleine, à des acteurs déjà expérimentés comme Joseph Béjart et Clérin? Il y mêle des erreurs évidentes : Molière n'a pas épousé Madeleine. Il semble être victime d'une confusion de souvenirs : c'est Benserade qui abandonna la Sorbonne pour la comédienne Bellerose, sans l'épouser d'ailleurs. — Il n'y a pas de raison pour rejeter le triple témoignage de Le Boulanger de Chalussay, de la *Préface*

1. Édouard Fournier l'a accepté pourtant et croit que le père de Molière « avait l'intention de le mettre dans les ordres. » (*Etudes*, p. 32 et suiv.) Loiseleur l'admet aussi : il croit que Molière a mené de front en une année l'étude de la théologie à la Sorbonne, du droit canon à la Faculté de Décret, et du droit civil. Le tout en un an! (*Points obscurs*, 52-57.)

de 1682, et de Grimarest mieux informé, sur les études juridiques de Molière. Je ne crois pas qu'il faille faire état, pour confirmer ces textes, de la connaissance des lois et de la jurisprudence qu'on a cru remarquer dans ses pièces [1] : en cas de besoin, il lui était si facile de se faire conseiller ou corriger par quelque ami compétent. Mais je ne crois pas que ces textes si catégoriques aient besoin de confirmation. Sans doute on n'a pu retrouver trace du séjour ni même des examens de Molière à Orléans [2]. Mais nous savons qu'on pouvait étudier le droit, soit avec un répétiteur privé, soit à la Faculté de Décret (ou de droit canon). Et nous savons par l'amusant récit [3] que Charles Perrault nous a laissé de ses propres examens comment ces formalités se passaient à l'Université d'Orléans : arrivés le soir, Perrault et deux camarades heurtèrent « à la porte des Ecoles sur les dix heures du soir; » un valet leur demanda par la fenêtre si leur argent était prêt; ils l'avaient sur eux. Le garçon alla réveiller les docteurs qui vinrent au nombre de trois les interroger avec leurs bonnets de nuit sous leur bonnet carré. On leur posa des questions quelconques; ils firent des réponses quelconques; et furent séance tenante reçus avec éloges : « le son de leur argent que l'on comptait derrière eux pendant qu'on les interrogeait » rassurant assez la conscience des examinateurs. — Quant à l'exercice du métier d'avocat, Le Boulanger de Chalussay et Grimarest s'accordent à l'affirmer. Il n'y a pas de raison pour le nier contre eux. Mais Grimarest prétend qu'il « eut du succès » au barreau; Chalussay au contraire qu'il n'eut pas de « pratique et n'alla au Palais qu'une fois seulement. » Tous deux sont suspects. L'un veut embellir son historiette en poussant jusque dans le détail la symétrie de la « double cascade » qu'il raconte : deux « camarades d'étude » qui se font en même temps l'un avocat, l'autre comédien; qui exercent en même temps et avec le même succès leur profession; qui se font en même temps de comédien avocat et d'avocat comédien. Chalussay, lui, veut discréditer Molière, mau

1. Loiseleur, *Points obscurs*, 87 et suiv.; Lefranc, *Revue des Cours*, 1905-06, II, 626; Sanlaville, *Molière et le droit*. — Je ne crois pas non plus qu'il y ait rien à tirer du fait qu'il n'a pas raillé les avocats, Cf. Lefranc, *Ibid.*, 503; Loiseleur, *Ibid.*, 87 et suiv.

2. Cf. surtout Loiseleur, *Ibid.*, 72 et suiv.

3. *Mémoires*, 20-23.

vais fils, paresseux, rebut du barreau. S'il faut pourtant choisir entre ces deux témoignages, celui de Chalussay me paraît plus vraisemblable : Molière, épris du théâtre et peut-être de Madeleine Béjart, ne devait pas mettre beaucoup d'ardeur à chercher la clientèle et à dépouiller des dossiers. — Si tout cela est exact, les études de Molière se seraient donc déroulées normalement, conformes de tout point aux études habituelles des fils de bourgeois aisés. Et c'est, une fois de plus, tant pis pour la légende.

III

L'ILLUSTRE-THÉATRE

« Quand Molière eut achevé ses études, dit Grimarest, il fut obligé, à cause du grand âge de son père, d'exercer sa charge pendant quelque temps, et même il fit le voyage de Narbonne à la suite de Louis XIII. »

Sur cette simple affirmation, comme toujours, on a brodé. Loiseleur [1] fait remarquer que, le 21 avril et, au retour, le 10 juin, les gens du Roi furent logés à Sigean chez un riche bourgeois, Martin-Melchior Dufort, entrepreneur des étapes pour les troupes en marche. « Or nous verrons plus tard ce Dufort lié d'amitié avec Molière et lui rendant, quand il le rencontre à nouveau des services pécuniaires, services qu'il est difficile d'expliquer autrement que par une première et ancienne liaison contractée lors du séjour du jeune valet de chambre à Sigean. » — Pourquoi? Si l'on suppose Dufort assez liant pour devenir l'ami de Molière par le seul fait de l'avoir logé, — avec tant d'autres! — deux fois vingt-quatre heures en huit semaines, que nous coûte-t-il de le supposer assez liant pour devenir son ami à la suite de relations de quelques semaines ou de quelques jours, en 1656, sans l'avoir jamais rencontré auparavant? Et puis le malheur est qu'il n'y a pas trace d'amitié dans les relations de Dufort et de son associé Joseph Cassaignes avec Molière et Madeleine Béjart : ce sont des relations d'affaires, très obscures d'ailleurs, et qui se sont terminées par un procès.

1. P. 94.

Emmanuel Raymond (L. Galibert), le très suspect auteur de l'*Histoire des pérégrinations de Molière dans le Languedoc*[1], ajoute même un petit épisode à la Dumas père. Cinq-Mars fut arrêté à Narbonne, le 13 juin 1642. On serait venu le saisir au palais archiépiscopal où était logé le roi; mais un jeune valet de chambre l'aurait fait cacher dans un cabinet obscur situé entre la chambre du roi et le salon d'attente. Blotti dans cette cachette jusqu'à la nuit, le Grand-Ecuyer aurait pu dans l'ombre sortir du Palais; et il ne fut arrêté que dans une maison particulière de la ville. Ce *jeune valet de chambre*, ce serait Molière. Admirable sujet d'*à-propos* pour quelque lever de rideau, dans une fête en l'honneur du poète. — Le malheur est (tout n'est que malheur dans ces histoires quand on y regarde d'un peu près) que tout cela n'a aucune consistance. Le nom de Molière n'a été introduit ici que par une hypothèse toute gratuite. Emmanuel Raymond invoque à l'appui de son récit une enquête des consuls de Narbonne et un procès-verbal du baron des Yveteaux chargé d'arrêter Cinq-Mars. Mais il ne reproduit pas ces documents; il ne dit pas où il les a trouvés; personne que lui ne les a jamais vus; ils ne s'accordent pas avec les faits : c'est le lieutenant général de Narbonne, non des Yveteaux, qui a arrêté le Grand-Ecuyer; ils sont contredits enfin par les interrogatoires de l'accusé et par les observations des juges : Cinq-Mars prétend être entré chez le roi, mais en être aussitôt sorti pour se retirer chez M. de Siousac, parce qu'on l'avait averti du danger qui le menaçait; le président établit qu'il n'était même pas entré au Palais.

Beaucoup plus sérieuses et plus dignes d'attention, sont les hypothèses de M. Chardon[2]. Dans la seconde moitié de juin, le roi s'était arrêté pendant une quinzaine de jours au village de Montfrin (en face de Tarascon) pour y prendre les eaux. « Mme de Rohan était là, chez laquelle il y avait tous les jours bal et *comédie*. » M. Chardon, relevant ce texte dans le *Journal* d'Henri Arnauld, s'est demandé quelle était la troupe qui jouait là. Il a supposé que c'était celle qu'on retrouve à Lyon le 8 février 1643, composée entre autres de Charles Dufresne, Nicolas Desfontaines,

1. P. 24.
2. *M. de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart*, 123 et suiv.

Pierre Réveillon, etc. En effet, en cette année 1642, tout justement, Nicolas Desfontaines doit être dans la région : il imprime alors à Avignon une tragi-comédie de son cru, *Les Galantes Vertueuses*. Or ces divers acteurs ont été liés avec Madeleine Béjart : Nicolas Desfontaines entrera avec elle dans la troupe de l'Illustre-Théâtre; Charles Dufresne, Pierre Réveillon et sa femme feront avec elle partie de la troupe du duc d'Epernon. Il y a donc chances pour que ce soit la « troupe de campagne » où est entrée Madeleine Béjart. M. Chardon en conclut que c'était là et alors que Molière l'a rencontrée. Il ajoute même une remarque très grave. « Ceux qui sont familiers avec l'art des dates ne manqueront pas de rapprocher celles du séjour à Montfrin, deuxième quinzaine de juin 1642, de la déclaration du 10 mars 1643, devant le lieutenant civil de Paris par Marie Hervé, la mère des Béjart, faisant mention de la « petite non encore baptisée » dont elle dit être la mère. Aussi vaut-il mieux dire, une fois pour toutes, que neuf mois séparent ces deux événements. » Mais il se hâte de donner une solution qui mette à couvert la responsabilité de Molière : « En juin 1642, à Montfrin, aux portes du Comtat [où il était probablement], Madeleine a revu un instant M. de Modène [son ancien amant]...; à la fin de février, elle est devenue mère. »

Tout cela est très ingénieux. Mais enfin c'est beaucoup de suppositions accumulées l'une sur l'autre. — Supposition, que la troupe de Montfrin était bien celle de Charles Dufresne. — Supposition, que Madeleine Béjart est alors remontée sur les planches. En fait on ne sait rien de certain sur elle entre le printemps de 1639 où M. de Modène l'abandonna et le 30 juin 1643 où elle signait un acte avec ses associés de l'Illustre-Théâtre, si ce n'est que le 20 novembre 1639 et le 5 juin 1640 [1], elle était à Paris. Quand Tallemant des Réaux écrit qu'elle est dans une « troupe de campagne », il parle d'événements bien postérieurs : il s'agit des années qui ont suivi la dissolution de l'Illustre-Théâtre. L'auteur de *La Fameuse Comédienne* dit bien qu'Armande était « fille de la défunte Béjart, comédienne de campagne, qui faisait la bonne fortune de quantité de jeunes gens du Languedoc dans le temps de l'heureuse naissance de sa fille. » Mais la suite implique qu'à

1. Jal, *Dictionnaire*.

ses yeux elle était alors dans la troupe dont Molière était le chef; et s'il confond à ce point les époques, son témoignage en perd toute valeur, sans compter qu'il veut évidemment insinuer qu'Armande est fille de Molière. — Supposition, que Madeleine, si elle était redevenue actrice, était incorporée à la troupe de Dufresne. — Supposition enfin, qu'elle aurait rencontré à Montfrin M. de Modène. M. Chardon croit que Modène était en 1642 dans le Comtat parce que, « le jour des nones de septembre 1642, » lui, ses frères et leur sœur obtiennent une bulle du pape. Mais d'abord c'est en septembre, non en juin; ensuite resterait à démontrer que pour obtenir cette bulle les impétrants devaient être et devaient être tous dans le Comtat-Venaissin. Comment tirer une conclusion ferme d'un tel échafaudage d'hypothèses?

Et puis il semble bien probable que Molière connaissait les Béjart dès Paris. Tout le monde est d'accord pour attester que sa vocation de comédien fut irrésistible et précoce. Dès sa sortie du collège, il dut donc chercher à se mêler au monde du théâtre. C'est alors qu'on nous le montre élève de Scaramouche ou des charlatans du Pont-Neuf, car c'est la façon dont ses ennemis expliquent sa scurrilité. Or dès 1636, Madeleine[1], « émancipée d'âge, » adresse à Rotrou un quatrain élogieux que le poète imprime en tête de son *Hercule mourant*. Elle est peut-être actrice, soit comme « figurante » ou comme « extra » au Marais (c'est l'hypothèse de M. Chardon), soit dans une troupe obscure : celle de la rue de la Harpe, celle du duc d'Angoulême, celle du duc de Vendôme, dont la composition est inconnue. Quoi de plus naturel que Molière soit alors entré en relations avec elle, ou directement, ou par les frères de la jeune fille? D'ailleurs, en juillet 1638, quand fut baptisé son enfant, le fils adultérin du comte de Modène, Madeleine[2] habitait rue Saint-Honoré, sur la paroisse Saint-Eustache : elle était donc voisine de Molière. Et il est fort invraisemblable qu'à cette date les habitants d'une même rue, d'une même paroisse, ne se soient pas connus. Le Boulanger de Chalussay, si bien informé, nous représente dès lors Molière et les Béjart en relations amicales. Angélique, qui est Madeleine, dit d'Elomire, qui est Molière :

1. Chardon, *Monsieur de Modène*, 56 et suiv.
2. Acte de baptême publié par Fortia, *Lettre sur la femme de Molière*.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

Il ne fut au Palais qu'une fois seulement.
Cependant savez-vous vous ce que faisait le drôle?
Chez deux grands charlatans il apprenait un rôle,
Chez ces originaux, l'Orviétan et Bary
Dont le fat se croyait déjà le favori.

Elomire proteste, au moins en ce qui concerne Bary; mais Angélique lui réplique

Tu briguas chez Bary le quatrième emploi.
Bary t'en refusa; tu t'en plaignis à moi;
Et je me souviens bien qu'en ce temps-là mes frères
T'en gaussaient, t'appelant le mangeur de vipères.
Car tu fus si privé de sens et de raison
Et si persuadé de son contre-poison,
Que tu t'offris à lui pour faire ses épreuves,
Bien qu'en notre quartier nous connussions les veuves
De six fameux bouffons crevés dans cet emploi.
Ce fut là que chez nous on eut pitié de toi;
Car mes frères, voulant prévenir ta folie,
Dirent qu'il nous fallait faire la comédie....

Si l'intimité de Molière avec les Béjart frères et sœur remonte ainsi aux premières manifestations, à Paris, de sa vocation de comédien, ce n'est pas à Montfrin qu'il aurait pour la première fois rencontré Madeleine.

Le récit de Grimarest, sans toutes ces additions romanesques ou hypothétiques, a lui-même été discuté. Le père de Molière en 1642 avait quarante-sept ans; ce n'est pas un « grand âge. » La raison alléguée pour que son fils ait pris sa place étant fausse, la substitution elle-même devient suspecte. On a fait observer, il est vrai, que certains actes signés du père Poquelin attestent sa présence à Paris le 25 juin et le 3 juillet [1]. Cette dernière date surtout paraît importante : le « quartier » de service de Jean Poquelin à la cour, dit-on, va d'avril à juin; or il n'est pas possible que du 1er au 3 juillet il ait pu revenir de Tarascon (où était le roi) à Paris; donc, il s'est fait remplacer et il est naturel que ce soit par son fils, survivancier de sa charge. — Le raisonnement serait irréfutable, si l'on était sûr que son quartier est *toujours* allé d'avril à juin. Cela est établi pour 1631; mais comment affirmer qu'en dix années il n'a été apporté aucune modification au rou-

1. Soulié, *Recherches*, document XXXVII, cote 18, p. 230 et cote 32, p. 232.

lement des tapissiers du Roi? Cela tient à bien peu de chose : à la maladie, à l'absence, à un empêchement quelconque de l'un d'eux; et même *L'Etat de la France* [1] dit expressément que ce roulement devait changer : « Par ancienneté, ils (les tapissiers valets de chambre) choisissent le quartier. » De fait, en 1664, nous voyons le quartier des Poquelin déplacé [2] : il court alors de janvier à mars.

La réalité du voyage de Narbonne est donc indémontrable dans l'état actuel de nos connaissances. Mais, après tout, il n'a rien d'inadmissible. Deux remarques contribueraient même à confirmer le récit de Grimarest. D'abord son erreur plaide pour lui : il n'est pas vraisemblable qu'il ait inventé le voyage de Narbonne parce qu'on lui avait attesté le grand âge du père de Molière; il a bien plutôt supposé ce grand âge pour expliquer le voyage, à lui attesté par quelque informateur. D'autre part, il ne tire de là aucune conséquence, et une invention de ce genre, toute gratuite, se comprend mal. De plus, il est assez naturel que, Molière étant parvenu à l'âge d'homme, son père lui ait fait faire ses débuts dans l'office dont il lui avait assuré la survivance. Et si l'on veut à toute force un motif plus précis, il en est un qui se présente de lui-même à l'esprit. Le père Poquelin, comme l'a supposé Larroumet [3], n'était pas fâché peut-être d'éloigner pour un temps son fils du tripot comique où hantait le jeune homme, et de lutter ainsi, — ou d'essayer de lutter, — contre sa vocation de comédien.

Grimarest et Charles Perrault s'accordent en effet à raconter que la famille de Molière essaya « par toutes sortes de voies, de le détourner de sa résolution. » Et rien n'est plus vraisemblable. Maintenant encore, bien des parents bourgeois se croiraient déshonorés si leur fils montait sur les planches. Qu'on juge ce qu'il en devait être à cette époque où tant de préjugés sociaux, moraux et religieux rendaient ce métier infamant : la preuve en est justement dans les efforts que tente l'autorité royale (Richelieu, le cardinal-tragédien, étant ministre) pour rehausser la situation des acteurs. Le 16 avril 1641, Louis XIII avait à cet effet rendu une ordonnance pour défendre « à tous comédiens de repré-

1. Déjà cité plus haut.
2. Loiseleur, *Points obscurs*, 30, note.
3. *La comédie de Molière*, 27.

senter aucunes actions malhonnêtes ni d'user d'aucunes paroles lascives ou à double entente » et leur enjoindre de régler « tellement les actions du théâtre qu'elles seraient du tout exemptes d'impuretés; » en conséquence de quoi il réhabilitait leur profession : « Nous voulons que leur exercice qui peut innocemment divertir nos peuples de diverses occupations mauvaises ne puisse leur être imputé à blâme ni préjudicier à leur réputation dans le commerce public. » On sait trop que dans ce conflit des mœurs et des lois, ce sont les lois qui sont vaincues.

Il ne semble cependant pas que Jean Poquelin se soit obstiné longtemps à lutter contre la volonté de son fils; du moins il ne lutta certainement pas autant qu'il l'aurait pu. A l'inventaire qui suivit son décès, on retrouva une quittance notariée signée par Molière[1] le 6 janvier 1643. Le fils reconnaissait avoir reçu 630 livres « tant de ce qui pouvait lui appartenir de la succession de sa mère qu'en avancement d'hoirie future de son dit père. » Il était dit que la somme serait employée « à l'effet y mentionné, » selon les termes de l'inventaire, qui malheureusement ne reproduit pas ici le libellé complet de la quittance. Enfin il était déclaré que Molière « aurait prié et requis (son père) de faire pourvoir de la dite charge de tapissier du Roi, dont il avait la survivance, tel autre de ses enfants qu'il lui plairait, et se serait démis de tout droit qu'il y pourrait prétendre, pour en disposer par son dit père ainsi qu'il verrait être bon. » Un tel accord est clair. Molière renonce à l'avenir que lui avait assuré la prudence de son père; c'est assurément qu'il en envisage un autre, et ce ne peut être que le théâtre. Mais on remarquera qu'il avait alors vingt et un ans à peine, et que la majorité légale, à cette époque, n'était atteinte qu'à vingt-cinq ans. Jean Poquelin aurait donc pu résister encore : visiblement il a pris son parti de l'obstination de son fils, et il lui laisse la liberté d'agir à son gré. Il fait même plus : il lui accorde une avance d'argent, soit pour lui permettre de louer le logement où nous allons voir résider Molière, rue de Thorigny, paroisse Saint-Paul, soit pour le mettre à même de verser son apport social à la société d'acteurs dont il va faire partie, soit pour toute autre cause qui nous échappe. Enfin il n'accepte pas en fait la renonciation qu'il

1. Soulié, *Recherches*, document XXXVII, cote 4, p. 227.

a acceptée en droit : Molière portera le titre de tapissier du Roi jusqu'en 1650 au moins, et son frère Jean le Jeune ne le prendra, à notre connaissance qu'en 1654, quand il succédera à son père à la tête de la maison de commerce [1]. On dirait que Jean Poquelin a voulu réserver à son fils aîné, en cas d'échec, la possibilité de rentrer au bercail et d'y retrouver une situation non diminuée. Tout cela ne révèle guère cette « rancune persistante » qu'imaginent certains biographes [2]. Et s'il était nécessaire, cela seul démontrerait combien sont vaines les prétendues allusions découvertes par un critique allemand [3] dans *L'Etourdi*. Mascarille dit à Lélie :

> Mais que fera Pandolphe en toutes ces affaires?
> *Vous savez que sa bile assez souvent s'aigrit,*
> *Qu'il peste contre vous d'une belle manière*
> *Quand vos déportements lui blessent la visière.*
> Il est avec Anselme en parole pour vous
> Que de son Hippolyte on vous fera l'époux,
> S'imaginant que c'est dans le seul mariage
> Qu'il pourra rencontrer de quoi vous faire sage;
> *Et s'il vient à savoir* que, rebutant son choix
> D'un objet inconnu vous recevez les lois,
> *Que de ce fol amour la fatale puissance*
> *Vous soustrait au devoir de votre obéissance,*
> *Dieu sait quelle tempête alors éclatera*
> *Et de quels beaux sermons on vous régalera.*

On détache arbitrairement de ce couplet les quelques vers qui peuvent s'appliquer à la colère supposée de Jean Poquelin contre son fils; et l'on déclare que le poète en réalité a bien voulu plaisanter là les justes observations que lui aurait faites son père. Comme si ce n'était pas un lieu commun traditionnel et qu'on trouvera repris où l'on voudra, dans toutes les comédies anciennes

1. Soulié, *Recherches*, document XXIV, p. 192 : « Fut présent honorable homme, *tapissier et valet de chambre ordinaire du roi*... lequel a vendu... à sieur Jean Poquelin le Jeune son fils, *aussi tapissier et valet de chambre ordinaire du roi....* » — Encore n'est-il pas sûr que dès cette époque Jean Poquelin père ait fait légalement recevoir Jean le Jeune en survivance de sa charge. Jal (*Dictionnaire*, p. 875) n'a trouvé trace officielle de cette substitution que vers 1657. — Molière a repris le titre après la mort de son frère (5 avril 1660).

2. Larroumet, Loiseleur, entre autres.

3. Lotheissen, *Molière, sein Leben und seine Werke*, 42. Cf. Lefranc, *Revue des Cours*, 1905-06, II, 632.

ou italiennes, qui mettent en scène un amoureux révolté contre l'autorité paternelle.

Le 30 juin de la même année, dans la maison de la veuve Béjart, par-devant les notaires Duchesne et Fieffé, était passé et signé l'acte ci-dessous [1].

Furent présents en leurs personnes : Denis Beys, Germain Clerin, Jean-Baptiste Poquelin, Joseph Béjart, Nicolas Bonnenfant, Georges Pinel, Magdelaine Béjart, Magdelaine Malingre, Catherine de Surlis et Geneviève Béjart, tous demeurant, sçavoir :

Led. Beïs, rue de la Perle, Paroisse Saint-Gervais,

Led. Clerin rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul;

Led. Poquelin, rue de Torigny, paroisse susdite;

Lesd. Béjart, Magdelaine et Geneviefve Béjart, en lad. rue de la Perle, en la maison de madame leur mère, paroisse susdite,

Led. Bonnefant, en ladite rue Saint-Paul;

Led. Pinel, rue Jean-de-Lespine, paroisse Saint-Jean-en-Grève;

Lad. Magdelaine Malingre, vieille rue du Temple, paroisse Saint-Jean-en-Grève;

Et lad. de Surlis, rue de Poitou, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs;

Lesquels ont faict et accordé volontairement entre eulx les articles qui ensuivent soulz lesquelz ilz s'unissent et se lient ensemble pour l'exercice de la comédie, affin de conservation de leur trouppe soulz le nom de l'Illustre-Théâtre [2]; c'est à sçavoir :

Que, pour n'oster la liberté raisonnable à personne d'entre eulx, aucun ne pourra se retirer de la trouppe sans en advertir quatre mois auparavant, comme pareillement la trouppe n'en pourra congédier aucun sans luy en donner advis les quatre mois auparavant.

Item que les pièces nouvelles de théâtre qui viendront à la trouppe seront disposées [3] sans contredit par les autheurs, sans qu'aucun puisse se plaindre du rolle qui lui sera donné; que, les pièces qui seront imprimées, si l'autheur n'en dispose, seront disposées par la trouppe mesmes à la pluralité des voix, sy l'on ne s'arreste à l'accord qui en est pour ce faict envers lesd. Clerin, Pocquelin et Joseph Béjart, qui doivent choisir alternativement les Héros, sans préjudice de la prérogative que tous les susd. accordent à lad. Magdelaine Béjart, de choisir le rolle qui luy plaira.

Item que toutes les choses qui concerneront leur théâtre et les affaires qui surviendront, tant de celles que l'on prévoit que de celles que l'on ne prévoit point la trouppe les décidera à la pluralité des voix, sans que personne d'entre eulx y puisse contredire [4].

Item que ceulx ou celles qui sortiront de la trouppe à l'amiable suivant

1. Publié par Eudore Soulié (*Correspondance Littéraire*, 25 janvier 1863), puis, plus exactement, par Louis Moland.

2. « Illustre » était l'épithète à la mode.

3. Nous dirions « distribuées. »

4. Loiseleur (*Points obscurs*, 115) veut que Beys ait été choisi comme « chef et directeur » ou « impresario. » Voilà un article qui le contredit nettement. Beys est nommé le premier, mais il n'a que sa voix comme les autres.

lad. clause des quatre mois tireront leurs partz contingentes de tous les fraiz, décorations et autres choses généralement quelzconques qui auront esté faictes depuis le jour qu'ilz seront entrez dans ladicte trouppe jusques à leur sortie, selon l'apprétiation de leur valeur presente qui sera faicte par des gens expers dont tous conviendront ensemble.

Item ceulx qui sortiront de la trouppe pour vouloir des choses qu'elle ne voudra, ou que lad. trouppe sera obligée de mettre dehors faulte de faire leur devoir, en ce cas ilz ne pourront prétendre à aucun partage et desdommagement des frais communs.

Item que ceulx ou celles qui sortiront de la trouppe et malicieusement ne voudront suivre aucun des articles présens, seront obligez à tous les desdommagemens des fraiz de lad. trouppe et pour cet effet seront ypotecquez leurs équipages [1] et généralement tous et chacuns leurs biens présens et advenir, en quelque lieu et en quelque temps qu'ilz puissent estre trouvez.

A l'entretennement duquel article toutes les parties s'obligent comme s'ils estoient majeurs, pour la nécessité de la société contractée par tous les articles cy dessus.

Et de plus il a été accordé entre tous les dessus ditz que, sy aucun d'eux vouloit auparavant qu'ils commenceront à monter leur théâtre se retirer de lad. société, qu'il sera tenu de bailler et payer au proffit des autres de la trouppe la somme de trois mil livres tournois pour les desdommager incontinent et dès qu'il se sera retiré de lad. trouppe, sans que lad. somme puisse estre censée peine comminatoire. Car ainsi a esté accordé entre lesd. parties promettant, obligeant chacun.

Faict et passé à Paris, en la présence de noble homme André Mareschal advocat en parlement, Marie Hervé, veuve de feu Joseph Béjart vivant bourgeois de Paris, mère desd. Béjart; et Françoise Lesguillon, femme d'Etienne de Surlis, bourgeois de Paris, père et mère de lad. de Surlis, en la maison de lad. veufve Béjart devant déclarée, l'an mil six cent quarante trois, le trentième et dernier jour de juin après midy; et ont tous signé les présentes subjectes au scel souls les peines de l'édict.

BEYS.	G. CLERIN.
JEAN-BAPTISTE POQUELIN.	J. BEIART.
BONNENFANT.	GEORGE PINEL.
M. BEIART.	MAGDALE MALINGRE.
GENEVIEFVE BEIART.	CATHERINE DESURLIS.

A. MARESCHAL. MARIE HERVÉ.
FRANCOISE LESGUILLON.

DUCHESNE. FIEFFÉ.

Mais pourquoi un délai de six mois entre la quittance du 3 janvier et le contrat de 30 juin? On en a généralement été surpris. L'accord de Molière avec son père avait évidemment pour but de rendre au jeune homme sa liberté; il paraît étrange qu'il n'en ait

1. J'entends leur « équipement » : leurs hardes et costumes de théâtre.

pas profité au plus tôt. La plupart ont pensé avec Loiseleur[1] que le retard s'explique par le deuil des Béjart. Joseph Béjart le père doit être mort vers ce temps-là, puisque, le 10 mars, Marie Hervé, sa veuve, provoque la réunion d'un conseil de famille afin d'être autorisée au nom de ses enfants mineurs (ou du moins présentés comme tels) à renoncer à « ladite succession dudit défunt leur père, comme étant icelle plus onéreuse que profitable » et y renonce en effet le 10 juin[2]. — Cela n'est pas impossible. Pourtant, si le père n'a rien laissé que des dettes, il faut bien que la famille vive; et c'est une rare imprudence que de retarder si longtemps une entreprise dont on attend évidemment des profits. Si les Béjart n'ont pas d'autre gagne-pain, leur intérêt est, au contraire, de hâter le plus possible la constitution de l'Illustre-Théâtre.

D'autres historiens[3] ont cru que la troupe, malgré le deuil des Béjart, était formée avant le 30 juin et qu'elle avait déjà joué « pour se divertir » sur des théâtres de société. Ils s'appuient sur le témoignage de Grimarest : « C'était assez la coutume, en ce temps-là, de représenter des pièces entre amis. Quelques bourgeois de Paris formèrent une troupe, dont Molière était; ils jouèrent plusieurs fois pour se divertir. Mais ces bourgeois, ayant suffisamment rempli leur plaisir et s'imaginant être de bons acteurs, s'avisèrent de tirer du profit de leurs représentations. Ils pensèrent bien sérieusement aux moyens d'exécuter leur dessein; et, après avoir pris toutes les mesures, ils s'établirent, etc. » Et ils s'appuient encore sur les termes du contrat : « afin de *conservation* de leur troupe. »

Le texte de Grimarest, — dont l'autorité est discutable, car c'est peut-être la simple paraphrase du passage sur les « enfants de famille » dans la *Préface* de 1682, — ne supprime pas la difficulté. Tant que les bourgeois en question sont de simples amateurs qui jouent pour leur plaisir, Molière peut prendre part à leurs représentations sans cesser d'être tapissier, ni même tapissier du Roi. C'est à partir du moment où ces « amateurs » deviennent des « professionnels » que naît l'incompatibilité. Cette incompatibilité

1. *Points obscurs*, 118.
2. Soulié, *Recherches*, document, VIII, p. 172.
3. Par exemple Taschereau (8), Louis Moland (42).

ayant été reconnue par Molière et son père dès les 3 janvier, reste toujours le même problème : pourquoi cet intervalle de six mois entre un acte qui n'a de raison d'être qu'en vue de réaliser un dessein précis, et la réalisation de ce dessein? Quant aux termes du contrat, ils demeurent équivoques. L'expression « conservation de leur troupe » n'implique pas nécessairement que la troupe existât antérieurement, — à moins qu'un indice quelconque ne nous force à l'interpréter ainsi.

Je crois que cet indice nous est fourni précisément par le contrat. On a l'habitude de le considérer comme l'acte de *constitution* de l'*Illustre-Théâtre*. En un sens cela est exact, puisqu'il y est dit que les signataires « s'unissent et se lient ensemble pour l'exercice de la comédie. » Mais, à bien l'examiner, on voit que cette pièce a bien plutôt le caractère d'un règlement intérieur : on y fixe les délais de démission et de congé; on y établit que toutes choses seront décidées à la pluralité des voix, sauf la distribution des rôles régie en partie par des règles spéciales; on y établit les droits et obligations des membres qui se retireront, selon qu'ils sortiront de la troupe à l'amiable et régulièrement, qu'ils auront été exclus ou se seront exclus d'eux-mêmes, qu'ils prétendront enfin quitter la troupe avant le début même de l'œuvre entreprise à frais communs. Mais nulle part il n'y est question de choses pourtant essentielles dans la *constitution* d'une société : l'actif social, l'apport de chacun des associés, le profit qu'ils en auront, part des bénéfices ou salaires. Cet acte du 30 juin suppose donc, — je ne dis pas un acte antérieur, car il y serait fait allusion, — du moins des conventions antérieures. La troupe qui prend alors naissance en droit semble donc avoir existé en fait avant le 30 juin.

Le Boulanger de Chalussay, à cet égard, s'exprime en termes assez singuliers. « Je quittai là Cujas, » dit Elomire.

> Me voyant sans emploi, je songe où je pouvais
> Bien servir mon pays des talents que j'avais.
> Mais ne voyant point où, que dans la comédie
> Pour qui je me sentais un merveilleux génie,
> Je formai le dessein de faire en ce métier
> Ce qu'on n'avait point vu depuis un siècle entier,
> C'est-à-dire, en un mot, ces fameuses merveilles
> Dont je charme aujourd'hui les yeux et les oreilles.

Ayant donc résolu de suivre cette route,
Je cherchai des acteurs qui fussent comme moi
Capables d'exceller dans un si grand emploi;
Mais, me voyant sifflé par les gens de mérite
Et ne pouvant former une troupe d'élite,
Je me vis obligé de prendre un tas de gueux,
Dont le mieux fait était bègue, borgne ou boiteux.
Pour des femmes, j'eusse eu les plus belles du monde,
Mais le même refus de la brune et la blonde
Me jeta sur la rousse...

A rapprocher ce passage des stipulations du contrat, on dirait que les signataires sont les débris d'une troupe plus importante, qui a déjà joué en public, qui n'a guère réussi et d'où se sont évadés, faute de liens légaux, un certain nombre de membres. Instruits par l'expérience, ceux qui restent se constitueraient en société régulière; et leur premier, presque leur seul souci serait d'empêcher les évasions nouvelles (préavis de quatre mois exigé pour les démissions et congédiements; discipline intérieure établie par le régime de la pluralité des voix; causes de conflit écartées par une règle fixe pour la répartition des rôles; droit aux reprises, reconnu à ceux-là seulement qui s'en iraient après préavis, refusé aux autres; et enfin indemnité, considérable en somme, de 3 000 livres tournois à quiconque se séparerait de ses cocontractants « auparavant qu'ils commenceront à monter leur théâtre »).

Mais si la troupe a existé et si elle a joué avant le 30 juin, il est bien douteux que ç'ait été seulement pour « se divertir [1]. » On a supposé cela par interprétation du passage de la *Préface* sur les débuts de Molière : « Il tâcha dans ses premières années de s'établir à Paris avec plusieurs enfants de famille qui, par son exemple, s'engagèrent comme lui dans le parti de la comédie sous le titre de l'*Illustre-Théâtre.* » Mais cette interprétation est abusive : les auteurs de la *Préface* parlent bien là du *métier* de comédien et nullement de divertissements particuliers. Et d'ailleurs, ici encore, leur témoignage est suspect : ils ont voulu rehausser les débuts de Molière en le représentant associé à des « enfants de famille, »

1. Paul Mesnard a bien montré (75) l'invraisemblance de cette hypothèse, comme aussi ce qu'on a supposé sans raisons de représentations données d'abord au *tripot de la Perle.*

comme auparavant ils ont voulu rehausser ses études en en faisant le condisciple d'un prince.

Quels sont-ils donc ces « enfants de famille? » — Denis Beys [1] porte le même nom que Charles Beys ou de Beys, le poète ivrogne ; on a même supposé qu'il fallait l'identifier avec lui. — Germain Clérin [2] semble être ou le frère ou le parent de la comédienne Clérin, du Marais. — Nicolas Bonnenfant [3] était un jeune orphelin dont la mère s'était remariée avec un maître fourbisseur. On l'avait placé chez un procureur. Il n'avait pas dû donner satisfaction à son patron, car on l'avait retiré de là et un conseil de famille s'était réuni pour délibérer sur ce qu'il en fallait faire. L'avis avait été de le mettre en pension chez un autre procureur, mais il avait également quitté cette seconde étude, si tant est qu'il y fût jamais entré, puisque le voilà sur les planches. — Georges Pinel [4], dans une reconnaissance de dette à Jean Poquelin, prend le titre de « maître écrivain ; » c'est peut-être lui que Charles Perrault représente comme un maître de pension. — Madeleine ou Magdale Malingre était, « très probablement » écrit Soulié [5], je dirais : peut-être, la fille d'un maître menuisier nommé Adrien Malingre, qui demeurait en 1643, rue des Vieux-Augustins, paroisse Saint-Eustache. — Catherine de Surlis [6] ou des Urlis était fille d'un commis au greffe du conseil privé du roi : on la retrouve plus tard comme comédienne au Marais où son frère fut également acteur, et sa sœur épousa

1. Charles Beys était alors l'auteur du *Jaloux sans sujet*, tragi-comédie (1635), de l'*Hôpital des Fous*, tragi-comédie (1635) reprise sous le titre *Les illustres Fous*, comédie, en 1652 (Soulié, p. 34, dit par erreur : 1658), de *Céline ou les Frères rivaux*, tragi-comédie, 1636. On lui attribue aussi une part à *L'Amant Libéral*, comédie donnée en 1637 par Guérin de Bouscal. Il fut vers 1639 accusé d'avoir écrit contre Richelieu une satire, *La Miliade*, et, pour ce fait, enfermé à la Bastille. Plus tard, il fut chargé de composer des vers sur des gravures illustrant les exploits de Louis XIII et son poème parut en 1649 dans *Les Triomphes de Louis le Juste*. Scarron lui a adressé une épître où il le compare à Malherbe. Loret, dans sa gazette du 4 octobre 1659, annonce sa mort, survenue huit jours auparavant, et qu'il attribue à « Bacchus. »

2. On le nomme ailleurs, dit Moland, « le sieur de Villars. »

3. Soulié, *Recherches*, 36.

4. Soulié, *Recherches*, document XXXVII, cote 9, p. 229. — Il prit au théâtre le nom de La Cousture.

5. *Recherches*, 37. — Baluffe, *Molière inconnu*, I, 176, fait remarquer qu'il y eut un écrivain du nom de Malingre, « né à Sens, et lié avec d'Assoucy et Beys et autres » et il se demande si Madeleine ou Magdale ne serait pas sa fille.

6. Elle devait être mineure, puisque sa mère signe avec elle. Cf. Monval, *Moliériste*, novembre 1883, V, 241 : elle aurait eu alors quinze ou seize ans.

l'acteur Brécourt. — Les Béjart [1] sont mieux connus. C'étaient les enfants de Joseph Béjart, huissier audiencier à la Grande Maîtrise des eaux et forêts, petit fonctionnaire par conséquent, et besoigneux, puisque nous venons de voir ses enfants renoncer à son héritage. Il porte quelque part le nom de « sieur de Belleville, » qui ressemble assez à un pseudonyme de comédien; et sa femme, Marie Hervé, est en 1636, marraine à Etampes du fils de Jean-Baptiste Tristan l'Hermite, d'où l'on a supposé qu'elle faisait alors, avec le père et la mère de cet enfant, partie d'une « troupe de campagne. » Des trois enfants Béjart ici nommés, deux, Joseph [2] et Geneviève [3] n'avaient pas d'histoire. Madeleine [4] au contraire s'était déjà fait connaître : toute jeune, elle semble avoir eu des aventures. Le 10 janvier 1636, « émancipée d'âge » mais assistée de son curateur, elle se fait autoriser à emprunter 2 000 livres pour parfaire le paiement « d'une petite maison et jardin sise au cul-de-sac de la rue de Thorigny » dont elle vient de se rendre adjudicataire moyennant 4 010 livres : elle avait donc déjà acquis (comment?) une petite fortune d'au moins 2 000 livres. La même année, Rotrou imprimait d'elle un quatrain élogieux pour son *Hercule mourant*, en tête de cette tragédie. Elle était donc mêlée au monde des auteurs dramatiques, et dès ce moment on la suppose actrice. Le 11 juillet 1638, à Saint-Eustache, on baptisait Françoise, née du 3, « fille de Messire Esprit de Raymond, chevalier de Modène et autres lieux, chambellan des affaires

1. Cf. Beffara; Jal.; Chardon (*Monsieur de Modène*, passim et 475 et suiv.); Loquin (*Molière à Bordeaux*, I, 136 et suiv., II, 124 et suiv.); Lefranc (*Revue des Cours*, 1905-06, II, 695 et suiv.).

2. C'est une question de savoir si Joseph est l'aîné des *enfants* Béjart. Soulié (*Recherches*, 32) l'a soutenu pour cette double raison qu'il est nommé le premier dans l'acte de renonciation à l'héritage de son père et qu'il porte le prénom de ce père. Dans ce cas, il serait né au plus tard en 1617, sa sœur Madeleine étant née en 1618 : on n'a pas retrouvé d'acte de baptême le concernant. Pour d'autres (Baluffe, *Molière inconnu*, I, 153 et suiv.; Loquin, *Molière à Bordeaux*, II, 124 et suiv.), il serait simplement l'aîné des *fils* Béjart; ce serait l'enfant qui a été baptisé le 11 février 1622 à Saint-Gervais sous le prénom de Jacques (Jal, *Dictionnaire*, 177) : on l'aurait désigné en famille du prénom de Joseph, comme, dans la famille de Molière, on appela Jean-Baptiste l'enfant baptisé Jean, Madeleine la fille baptisée Marie.

3. Baptisée le 2 juillet 1624 à Saint-Paul (Jal). — Au théâtre, elle prit le nom de Mlle Hervé, du nom de sa mère.

4. Baptisée le 8 janvier 1618 à Saint-Paul (Jal). — Voir surtout Chardon, *Monsieur de Modène*.

de Monseigneur frère unique du Roi et de demoiselle Madeleine Béjart, la mère, demeurant rue Saint-Honoré. » Les parrain et marraine de cet enfant illégitime et adultérin (car la première Mme de Modène vivait encore) étaient le frère du chevalier de Modène, représenté par Jean-Baptiste de l'Hermite (Tristan de l'Hermite) et « damoiselle Marie Hervé, femme de Joseph Béjart, écuyer. » Cette « écurie, » comme dit La Fontaine, était fantaisie pure. Mais on voit que la femme Béjart n'avait pas beaucoup de scrupules : on l'a dit souvent, elle semble une Mme Cardinal en plein XVIIe siècle. — Ainsi c'est dans un milieu de bas fonctionnaires de la basoche, de gens de métier et de bohèmes, mi-bourgeois, mi-peuple, un peu taré, que se recrutent ces « enfants de famille. » Et, vérification faite, la version de la *Préface* de 1682 et la version de Grimarest ne semblent ni l'une ni l'autre exemptes de complaisance.

On s'est naturellement demandé quels étaient à cette date les rapports de Molière avec Madeleine Béjart. Voilà qui a fait couler beaucoup d'encre. La vérité est qu'on n'en sait rien et qu'on en est réduit à des inductions toujours hasardeuses, mais surtout en pareille matière. On a remarqué que, dans le contrat du 30 juin, Molière est dit demeurer rue de Thorigny, proche du théâtre du Marais. Cela fait naturellement penser à la petite maison « du cul-de-sac de la rue de Thorigny » qu'avait achetée Madeleine. On pourrait donc en conclure qu'il habitait chez elle, — ou même avec elle; car elle se donne bien comme résidant avec son frère et sa sœur « rue de la Perle, en la maison de Madame leur mère » où se rédige l'acte; mais elle a pu y « élire domicile » pour cet acte même[1]. Cette supposition reste arbitraire ; rien n'indique que « rue de Thorigny » soit mis ici pour « cul-de-sac de la rue de Thorigny; » et nous ne savons pas si Madeleine était encore propriétaire de sa petite maison. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que la rue de Thorigny était très proche de la rue de la Perle. Et ce qui est indubitable, c'est que tout le monde au XVIIe siècle a pensé que Molière et Madeleine étaient dès lors amants. Tallemant des Réaux croit même qu'il l'a épousée[2]. Mieux informé,

1. Dans le bail du 12 septembre 1643 (Loiseleur, *Points obscurs*, 375), Molière est dit habiter rue de la Perle, donc avec les Béjart; mais, comme il en est de même pour Beys et Bonnenfant, on ne peut tirer aucune conséquence de cette élection de domicile.

2. Voir plus haut.

Boileau raconte à Brossette : « Molière avait été amoureux premièrement de la comédienne Béjart [1]. » Grimarest écrit : « Molière en formant sa troupe lia une forte amitié avec la Béjart; » — et sans doute le terme est atténué volontairement; mais ce que le biographe raconte plus tard des menaces que Madeleine fit à son ami « en femme furieuse et extravagante, » quand elle le « soupçonna de quelque dessein sur sa fille » (c'est Armande que désigne ainsi Grimarest) donne singulièrement à réfléchir. Enfin, — et cette confirmation indirecte est peut-être la plus significative de toutes, — le 17 décembre 1644, quand les affaires de l'Illustre-Théâtre sont compromises, quand Joseph Béjart paraît pour un temps être sorti ou se désintéresser de la troupe, Marie Hervé [2] intervient et se rend caution envers les créanciers « de la somme de 360 livres tournois, de laquelle elle répond, s'oblige et fait son propre fait et dette, *pour les dits Poquelin et Madeleine et Geneviève Béjart seulement* » : on dirait qu'à ses yeux Molière est de la famille. Divers auteurs cependant, George Sand, Arsène Houssaye, Auguste Vitu, Gustave Larroumet [3], se sont élevés avec vigueur contre l'hypothèse que Molière et Madeleine aient jamais été autre chose que camarades et associés. Nul ne peut affirmer qu'ils ne sont pas dans le vrai; mais dans ce cas il faut avouer que ce vrai là n'est guère vraisemblable.

L'association légalement constituée, — ou confirmée, — pour jouer la comédie, restait à trouver un local, — du moins un local stable et spécialement aménagé, s'il est vrai que les associés aient joué avant le 30 juin. Le 12 septembre 1643, la troupe louait au maître paumier Noël Gallois, le jeu de paume dit des Métayers, sis « sur le fossé et proche la porte de Nesle » (actuellement rue Mazarine et rue de Seine, non loin de l'Institut [4]). Le bail [5] était fait pour trois ans à dater du jour où les locataires commenceraient à édifier dans la salle « leur théâtre, galerie et loges, » moyennant une somme annuelle de 1 900 livres tournois. Le maître paumier

1. *Correspondance entre Boileau-Despréaux et Brossette*, édition Laverdet, p. 517.
2. Soulié, *Recherches*, document XIII, p. 179.
3. Sand, *Molière* (avant-propos); A. Houssaye, *Molière, sa femme et sa fille*; Vitu, *Préface* aux *Etudes* d'Edouard Fournier; Larroumet, *La comédie de Molière*, 81 et suiv.
4. Une plaque commémorative y est apposée.
5. Loiseleur, *Points obscurs*, 375.

ne semble pas très assuré de la solvabilité des preneurs : il les contraint de le payer par douzièmes et *d'avance*, le premier versement devant avoir lieu lors de la prise de possession, le second, « à la troisième fois qu'ils représenteront sur leur théâtre et feront comédie », le troisième et les suivants, « de mois en mois. » De plus, il fallut que la veuve Béjart, intervenant au contrat, se déclarât « principale preneur » et hypothéquât en garantie du loyer les immeubles qu'elle possédait à Paris, en totalité ou pour partie, à elle propres ou indivis avec ses enfants. En revanche, Noël Gallois s'obligeait, concurremment avec le charpentier Claude Michault et le menuisier Jean Du Plessis, à faire mettre le local en bon état pour la saison d'hiver[1].

Le douzième de 1 900 livres tournois, c'est exactement 158 livres, 6 sols, 8 deniers. Or le 1er août précédent, Georges Pinel[2] avait emprunté à Jean Poquelin une somme de 160 livres. Cette coïncidence a frappé et on a tâché de l'expliquer de diverses façons. D'après Larroumet[3], il y aurait là un bon tour, digne de la comédie italienne. Pinel, chargé de détourner Molière de la comédie, aurait trompé les espérances de Jean Poquelin et se serait laissé convertir. Devenu membre de l'Illustre-Théâtre, il a grand soin de s'en taire et leurre le bonhomme de promesses fallacieuses. Quand les négociations sont engagées pour le jeu de paume, il a l'idée de soutirer au tapissier le premier douzième nécessaire. Comme Scapin dupe Géronte, Pinel dupe Jean Poquelin. « Il revient alors tout fier porter la somme à Molière, et, rien ne s'opposant plus à la conclusion du bail, celui-ci est signé le 12 septembre suivant. » Pour Vitu[4], au contraire, Jean Poquelin savait parfaitement à quoi s'en tenir; et s'il a prêté les 160 livres à Pinel, c'était pour venir en aide à son fils : il a eu recours à un homme de paille pour ne pas paraître renoncer à son opposition de principe et se mettre en contradiction avec lui-même.

Ni l'une ni l'autre de ces explications ne me paraissent satisfaisantes. L'hypothèse de Larroumet sent trop la farce, comme

1. La description des théâtres d'alors par Perrault qu'ont citée Louis Moland et M. Lefranc (*Revue des Cours*, 1905-06, II, 695) n'a aucun rapport avec l'Illustre-Théâtre.
2. Soulié, *Recherches*, document XXXVII, cote 9, p. 229.
3. *La Comédie de Molière*, 29.
4. *Le jeu de paume des Mestayers*, 45 et suiv.

il l'avoue lui-même : il est invraisemblable que Jean Poquelin soit à la fois pour notre ébattement un Géronte et un Harpagon; il est invraisemblable que, dans une petite ville comme l'était alors Paris, les accointances de Pinel avec l'Illustre-Théâtre et la signature du contrat aient pu rester ignorées pendant des mois. L'hypothèse de Vitu se heurte à un détail significatif; si Jean Poquelin se sert de Pinel comme homme de paille, il ne doit pas même songer à mettre en jeu la responsabilité pécuniaire de cet intermédiaire : il est donc invraisemblable qu'il exige alors, *comme il l'a fait*, que cette obligation soit également signée par la femme Pinel. Enfin, dans ce qu'elles ont de commun, les deux hypothèses de Larroumet et de Vitu ne sont guère acceptables. Comment l'Illustre-Théâtre peut-il s'engager dans les dépenses énormes qu'exige un théâtre, s'il n'a même pas à sa disposition 160 livres? Et s'il a obtenu ces 160 livres indispensables, comment attend-il quarante-deux jours pour signer l'acte, alors que la nécessité de louer le plus tôt possible pour jouer le plus tôt possible afin de gagner le plus tôt possible s'impose impérieusement à lui. Je serais plutôt tenté de croire qu'entre l'emprunt Pinel et la location du jeu de paume il n'y a qu'une simple coïncidence, — d'autant plus que deux ans auparavant, le 25 juin 1641 [1], à une époque où il n'était pas question d'Illustre-Théâtre, le même Georges Pinel avait emprunté déjà au même Jean Poquelin, la somme sensiblement égale de 172 livres, probablement pour faire face aux mêmes besoins.

Un mois et demi après, le 31 octobre [2], la troupe engageait trois « maîtres joueurs d'instruments » pour constituer son orchestre. Ces artistes, eux aussi, prennent leurs précautions : ils stipulent que, si les comédiens quittent Paris pour « aller demeurer ailleurs, » leurs musiciens ne seront pas obligés de les suivre.

Les suivirent-ils cependant à Rouen? Du moins l'Illustre-Théâtre y était trois jours après, puisque le 3 novembre, dans cette ville [3], — augmenté d'une nouvelle associée, Catherine Bourgeois, — il chargeait un fondé de pouvoir, un « procureur général », d'inviter et au besoin de sommer Gallois, Michault et Duplessis de

1. Soulié, *Recherches*, document XXXVII, cote 9, p. 229.
2. Loiseleur, *Points obscurs*, 376.
3. Gosselin, *Molière à Rouen en 1643*; Loiseleur, *ibid.*, 377.

tenir leurs engagements : il fallait que le théâtre fût mis en état pour que la troupe pût jouer à son retour. On [1] a supposé que Molière avait là « présenté ses respects » au grand Corneille. Nous n'en savons rien. Quinze ans après, lorsque Thomas Corneille [2] annonce à l'abbé de Pure qu'il a vu Mlle Béjart et remarqué en elle « grande envie de jouer à Paris, » il est notable qu'il ne fasse aucune allusion à une rencontre et à des conversations antérieures. Je ne crois pas d'ailleurs qu'on puisse tirer de conséquences bien sûres de ce silence. On [3] a supposé aussi que la troupe avait voulu profiter des fêtes qui accompagnaient ou suivaient la foire du Pardon ou foire de Saint-Roman, ouverte à Rouen le 23 octobre. Il n'est pas impossible. Mais alors l'idée leur sera venue un peu tard, puisque le 31 octobre ils étaient encore à Paris. Peut-être s'y sont-ils décidés brusquement, quand ils auront appris des entrepreneurs que leur théâtre ne serait pas prêt aussi tôt qu'ils l'espéraient : on s'expliquerait mieux ainsi qu'à peine arrivés en Normandie, — et quoique Madeleine semble-t-il soit restée à Paris (du moins elle n'est pas nommée dans l'acte et ne le signe pas), — ils passent chez le notaire et y donnent (en blanc) procuration à un mandataire chargé de surveiller et de presser les travaux.

Les entrepreneurs s'exécutèrent. Car le 28 décembre [4], les comédiens, rentrés à Paris, faisaient un marché avec Léonard Aubry, paveur ordinaire des bâtiments du roi. Il s'agissait d'aplanir et de paver le sol devant le jeu de paume, « afin que les carrosses y pussent aller facilement ; » et le travail, mené « sans discontinuer, » devait être « dûment fait et parfait dans jeudi prochain venant, pourvu que le temps le permît. » Les associés ne payaient pas comptant ; mais ils s'engageaient tous solidairement à acquitter leur dette en deux fois, le jour de la Chandeleur et le jour de la mi-carême prochains. Le jeudi fixé était le 31 décembre. C'est donc que la troupe comptait débuter le lendemain, vendredi,

1. Loiseleur, *Points obscurs*, 120 ; Lefranc, *Revue des Cours*, 1905-06, II, 699. — Sur une prétendue lettre de Molière concernant *Le Menteur*, voir Loquin, *Molière à Bordeaux*, II, 211, n.
2. Cf. Paul Mesnard, 195.
3. Mesnard, 84.
4. Soulié, *Recherches*, document IX, p. 173.

1er janvier 1644; en effet Le Boulanger de Chalussay atteste que la première représentation eut lieu « un jour de fête [1]. »

S'il fallait l'en croire, les débuts de l'Illustre-Théâtre ne furent pas brillants. Le premier jour, on se serait moqué des acteurs, car Elomire se plaint que

> ... Jamais le parterre, avec tous ses échos,
> Ne fit plus de ah! ah! ni plus mal à propos;

et dès le lendemain leur salle aurait été désertée :

> Les jours suivants n'étant ni fêtes ni dimanches,
> L'argent de nos goussets ne blessa point nos hanches,
> Car alors, excepté les exempts de payer,
> Les parents de la troupe et quelque batelier,
> Nul animal vivant n'entra dans notre salle.

Il doit y avoir là quelque exagération. On serait même tenté de croire que les recettes furent d'abord assez bonnes. Le 15 janvier [2], le jeu de paume du Marais, où jouaient les « petits comédiens, » fut détruit par le feu. La troupe nouvelle ne put que profiter du malheur de ces concurrents. Aussi n'hésita-t-elle point à faire des frais : le 28 juin [3], elle engage un danseur, Daniel Mallet, pour la servir « tant en comédie qu'en ballets; » et ce danseur devait être connu, puisqu'elle promet de le « protéger, » « en cas qu'il fût recherché ou inquiété par le nommé Cardelin. » Et le même acte nous révèle que, quelque temps avant, un nouvel associé était entré dans la compagnie, Nicolas Desfontaines, l'acteur-poète, l'auteur fécond qui, depuis 1637, avait déjà donné les tragi-comédies d'*Eurymédon ou l'Illustre Pirate*, *Orphise ou la beauté persécutée*, la *Vraie Suite du Cid*, *Hermogène*, *Bellissaire*, *Les Galantes vertueuses*, et les tragédies d'*Alcidiane ou les quatre rivaux* et du *Martyre de Saint Eustache* [4]. Resterait à savoir si c'est bien là un indice de

1. Baluffe (*Molière inconnu*, I, 188) croit que ce fut plutôt le dimanche 3, jour des Rois et premier dimanche de carnaval.

2. Chardon, *M. de Modène*, 152, note.

3. Soulié, document x, p. 175. — Louis Moland a fait remarquer qu'aucun Béjart n'a signé cet acte. Je ne sais s'il en veut tirer une conclusion ni quelle conclusion on en peut tirer. Ils étaient peut-être absents pour quelque affaire de famille. — Sur Cardelin, voir Chardon, *Monsieur de Modène*, 153, note; Baluffe, *Molière inconnu*, I, 203.

4. Les frères Parfaict datent cette dernière pièce de 1645; mais, selon Beauchamps, le privilège est du 13 janvier 1643, et l'achevé d'imprimer « pour la seconde fois »

prospérité. On peut avoir engagé le danseur parce que les affaires allaient assez bien pour qu'on fît cette dépense supplémentaire; on peut l'avoir engagé parce que les affaires allaient assez mal pour qu'on recourût à ce moyen d'attirer un public récalcitrant. Et si l'on peut supposer que Desfontaines s'est affilié à la troupe pour les profits qu'il espérait, on peut supposer aussi qu'il a cédé à la vanité d'y faire jouer et d'y jouer lui-même ses propres pièces. De fait, nous verrons plus tard [1] trois autres comédiens, Philippe Millot, nommé dans un acte du 1er juillet, Pierre Dubois, dans un acte du 9 septembre 1644, Germain Rabel, dans un acte du 13 août 1645, s'incorporer à la troupe, à un moment où la Société visiblement commence à plier sous le poids de ses dettes ou même en contracte de nouvelles. Mais, si l'acte du 28 juin 1644 ne nous apprend rien de bien certain touchant la prospérité de la troupe, il n'en est pas moins curieux. C'est là que pour la première fois à notre connaissance Jean Poquelin prend le pseudonyme de Molière qu'il allait rendre illustre; et c'est là que pour la première fois il est nommé le premier, avant ses confrères plus âgés, comme s'il était dès lors reconnu par eux comme leur chef. Peut-être d'ailleurs y a-t-il un lien de cause à effet entre ces deux faits : ce serait au moment où sa situation nouvelle de directeur le met plus en vue qu'il aurait jugé à propos de prendre un nom de guerre, comme beaucoup de comédiens d'alors.

On connaît quelques-unes au moins des pièces qui composèrent le répertoire de l'Illustre-Théâtre. Un acte du 9 septembre 1644 [2] nomme parmi celles que les comédiens ont achetées à leurs auteurs, — et qui les ont endettés, — le *Scévole* de du Ryer et la *Mort de Crispe ou les malheurs domestiques du Grand Constantin*, de Tristan l'Hermite. Tallemant des Réaux [3] rapporte que Madeleine Béjart eut son plus grand succès dans le rôle d'Epicharis « à qui Néron venait de faire donner la question; » et il est aisé de reconnaître là un des rôles de la *Mort de Sénèque* du même Tristan. En imprimant sa tragédie d'*Artaxerce* (1645), le poète Magnon y a joint

du 30 décembre 1644. — En février 1640, Desfontaines était à Lyon, et jouait la comédie avec Dufresne et Réveillon (Cf. Brouchoud, *Les origines du théâtre à Lyon*, p. 49).

1. Loiseleur, *Points obscurs*, 378, 379; Soulié, *Recherches*, document XXII, p. 189.
2. Loiseleur, *Points obscurs*, 379.
3. VII, 177.

cette mention : « représentée par l'Illustre-Théâtre. » Il paraît assez invraisemblable qu'ayant l'auteur parmi eux, les associés n'aient pas repris quelques-unes au moins des anciennes pièces de Desfontaines et n'aient pas eu la primeur de celles qu'il donna en 1644 : *Perside ou la suite d'Ibrahim Bassa, Saint Alexis ou L'Illustre Olympie, L'Illustre comédien ou le martyre de Saint Genest.* Enfin, puisque André (ou Antoine [1]) Mareschal était de leurs amis et avait signé leur acte de société, il n'est pas impossible qu'ils aient joué quelqu'une de ses anciennes pièces : *La Généreuse Allemande, L'Inconstance d'Hylas, La Sœur valeureuse, Le Railleur, Le véritable Capitan matamore, Lisanor ou la cour bergère, Le Mausolée,* ou la tragédie qu'il imprima en 1645, *Le Jugement équitable de Charles Le Hardy, dernier duc de Bourgogne* [2]. On le voit, il n'y a là, du moins parmi les œuvres sûrement jouées par la troupe, que des pièces du genre sérieux, tragi-comédies ou tragédies. Il serait téméraire d'en conclure que l'Illustre-Théâtre ne joua jamais de comédie proprement dite [3]. Mais on peut croire qu'elles furent moins nombreuses : Madeleine Béjart était surtout une tragédienne et l'on sait de reste que Molière se croyait né pour représenter les héros : ses ennemis en ont assez fait de gorges chaudes.

Tristan ne se contenta pas sans doute de confier ses pièces à l'Illustre-Théâtre. Il avait des liens d'amitié personnelle avec les Béjart dont son père était l'allié. Il dut faire jouer ses relations en leur faveur. Dans l'épître dédicatoire de la *Mort de Crispe* à la duchesse de Chaulnes, il mentionne qu'elle a honoré la représentation de sa présence : on peut croire qu'elle l'a fait en considération de l'auteur. Le duc de Guise accepta la dédicace de *Perside*; des *Stances* anonymes imprimées dans les recueils du temps [4], nous affirment qu'il avait (en 1644 probablement [5]) réparti ses

1. Cf. Monval (*Moliériste*, octobre 1887), IX, 207.

2. Cf. Chardon, *Monsieur de Modène*, 149. Selon le chevalier de Mouhy, cependant *le Jugement de Charles le Hardy* aurait été joué au Marais.

3. C'est tout gratuitement que Paul Lacroix (*Ballets et Mascarades de cour*... VI, p. 102, n. 1) et Edouard Fournier (*La Valise de Molière*) attribuent à Molière lui-même et font danser par l'Illustre-théâtre, sinon le *Ballet de la Fontaine de Jouvence*, au moins le ballet de la *Sibylle de Pansoust*.

4. *Recueil de diverses poésies*; *Nouveau recueil des bons vers de ce temps* (1646).

5. Peut-être en 1645, avant que Beys ait quitté la troupe, c'est-à-dire probablement avant août. Cf. Baluffe, *Molière inconnu*, I, 210; Loiseleur, *Points obscurs*, 129 et suiv.; Chardon, *Monsieur de Modène*, 170, note.

riches habits entre les comédiens des trois troupes parisiennes, et que « La Béjart, Beys et Molière » s'enorgueillissaient de ces présents. Or Tristan était alors attaché à la maison du donateur. Enfin, à partir du 9 septembre 1644 [1], nous voyons l'Illustre-Théâtre se déclarer « entretenu par son Altesse Royale. » Or Tristan était gentilhomme ordinaire de la suite de Gaston d'Orléans. — S'il fallait en croire Grimarest, d'autres grands auraient témoigné leur faveur à la troupe. « M. le Prince de Conti, qui l'avait fait venir plusieurs fois jouer dans son hôtel, l'encouragea, et, voulant bien l'honorer de sa protection, il lui ordonna de venir le trouver en Languedoc avec sa troupe pour y jouer la comédie. » Mais c'est une invention inadmissible. Le Prince de Conti, « destiné à l'église, c'est-à-dire au cardinalat, étudiait en 1645 la théologie. Son père, vivait encore, avare, sévère et dévot, dans le logis duquel il demeurait. Ce n'était donc là ni un âge ni un état à tenir joyeuse maison, à protéger des comédiens, à leur donner surtout assignation pour se trouver dix ans plus tard avec lui dans le Languedoc, où il était fort probable qu'il n'irait jamais [2]. » D'ailleurs nous verrons plus tard que le Prince de Conti n'attendait nullement Molière en Languedoc et ne l'accueillit pas comme un ancien protégé [3].

Mais ni le talent incontesté de Madeleine Béjart, ni le choix d'auteurs en vogue comme du Ryer et Tristan, ni la protection, — peut-être d'ailleurs toute platonique, — des grands et des princes ne purent amener le succès de l'Illustre-Théâtre. Les actes officiels nous montrent bientôt les progrès de ses embarras pécuniaires et font présager sa chute. Le 1er juillet 1644 [4], les associés

1. Loiseleur, *Points obscurs*, 379.

2. Bazin, *Notes historiques*, 16-17; Mesnard, 151, note.

3. S'il fallait en croire Baluffe (*Molière inconnu*, I, 205), une partie de la troupe se serait détachée pour faire une tournée en Champagne pendant l'été 1644 et elle aurait voyagé dans les carrosses du duc de Guise. Ses raisons sont que les Béjart et Beys n'ont pas signé l'acte du 28 juin 1644, et que dans un sonnet (qu'il suppose de l'été 1644) Beys dit :

> Dans un char bien doré....
> Avec un magnifique et pompeux appareil
> Nous allons visiter les bourgs de la Champagne.

— Mais ce « nous » désigne, avec lui qui « forge des vers », deux autres compagnons dont l'un dort, dont l'autre pérore sur « les intérêts et de France et d'Espagne » : s'agit-il là de Joseph Béjart et de ses deux sœurs? On en peut douter fort.

4. Loiseleur, *Points obscurs*, 378.

modifient une des clauses du contrat signé tout juste un an auparavant, le 30 juin 1643 : « Attendu, disent-ils maintenant, les dettes que la compagnie a contractées pour mettre le théâtre ainsi qu'il est à présent, il est convenu qu'à l'avenir nul ne pourra prétendre aucun remboursement des frais qu'ils ont faits ou feront faire ci-après pour les décorations et autres choses généralement quelconques à faire au dit théâtre. » Cet acte est signé de Molière, Madeleine et Geneviève Béjart, Madeleine Malingre, Nicolas Desfontaines, Georges Pinel et le nouveau, Philippe Millot, seulement. Il est vrai qu'il se déclaraient « faisant et représentant la plus grande partie de la troupe; » mais enfin il est notable que Joseph Béjart n'ait pas signé l'acte et qu'on ne le voie reparaître qu'en août 1645. On peut se demander s'il était simplement absent pendant plus d'une année [1], ou si peut-être, en dépit de ses engagements de l'année précédente, il n'aurait pas voulu, comme les rats fuient un navire en danger, esquiver les responsabilités pécuniaires qui menaçaient déjà.

Le 9 septembre [2], en effet, les comédiens sont obligés de recourir aux prêteurs, du moins les comédiens qui restent fidèles à la troupe; car Catherine de Surlis et Nicolas Bonnenfant croient le moment venu de reprendre leur liberté ou l'avaient déjà reprise, et Madeleine Malingre ne signe pas, soit qu'elle ait été absente ou malade, soit qu'elle ait alors hésité à se charger d'obligations que cependant elle acceptera plus tard. Les restants empruntent 1 100 livres à Louis Baulot, conseiller et maître d'hôtel du Roi, pour payer leurs auteurs, leur propriétaire et les frais du théâtre. La veuve Béjart donne pour nantissement sa maison de la rue de la Perle, hypothéquée pourtant pour 2 400 livres.

L'avance consentie par Louis Baulot ne suffit pas pour remettre le théâtre à flot. Le 15 décembre furent passés toute une série d'actes notariés qui le montrent plus mal en point que jamais. Aussi les derniers venus, Philippe Millot et Pierre Dubois, s'esqui-

1. Se soignait-il? Le 14 avril 1644, Alexandre Sorin, médecin de la Faculté d'Angers, avait signé à Marie Hervé la promesse de guérir Joseph Béjart de son bégaiement. Mais il se faisait fort d'avoir terminé cette cure en vingt ou vingt-quatre jours. (Cf. *Correspondance littéraire*, 25 janvier 1869.)

2. Loiseleur, *Points obscurs*, 379. — Voir aussi un emprunt de Clérin dans Soulié, *Recherches*, document XI, p. 176.

vent-ils alors. Un sieur François Pommier [1] et sa femme prêtent aux comédiens 300 livres tournois, pour le paiement desquelles les emprunteurs font dès maintenant cession « des premiers deniers qui leur reviendront de la comédie, tant des chambrées, visites que autrement, en quelque sorte et manière que ce soit. » — Par un second acte chez le même notaire [2], les comédiens empruntent encore 1 700 livres aux mêmes prêteurs, à des conditions draconiennes. Ils autorisent Pommier à saisir tous leurs bénéfices, les frais une fois payés, jusqu'à concurrence, non seulement des 1 700 livres ci-empruntées, mais encore de 600 livres qui restent dues à Baulot. Ils renoncent à rien toucher pour leur compte, jusqu'à ce que ces dettes soient éteintes. Ils donnent en garantie le bien de la société, « les bois des loges et galeries qui leur appartiennent, ensemble les toiles et autres chose concernant leur théâtre, loges et parterre, » et, solidairement, leurs biens personnels. Ils s'engagent à rembourser au plus tard « le jour de la mi-carême prochain venant. » Enfin ceux d'entre eux qui le peuvent fournissent bonne et valable caution, chacun pour sa part de 120 livres. Beys et Desfontaines n'ont trouvé personne; ceux qui devaient cautionner Pinel et Clérin réfléchissent au dernier moment et s'abstiennent, mais Clérin trouve un nouveau répondant trois jours après; Marie Hervé cautionne à la fois ses deux filles [3] et Molière : elle s'engage donc pour 360 livres et, comme nantissement, elle dépose une obligation de 500 livres en son nom. — Par un troisième acte [4] conclu entre eux, le même jour et chez le même notaire, à la requête sans doute du prêteur, les comédiens confirment qu'ils abandonnent pour le paiement de leur dette tous les bénéfices de la comédie; ils ajoutent qu'au cas où, avant ce paiement, ils auraient quelque chose à se partager (espèrent-ils quelque subvention de leurs protecteurs?), ils le partageront par parts égales; de plus, ils imposent à quiconque voudrait se retirer de la société, le versement d'une indemnité de 500 livres. —

1. Soulié, *Recherches*, document XII, p. 177.
2. *Ibid.*, document XIII, p. 178.
3. Joseph Béjart était donc toujours absent, et le fait que sa mère ne stipule pas pour lui me paraît décidément impliquer qu'en ce moment il n'était plus considéré comme membre de l'association.
4. *Ibid.*, document XIV, p. 181.

Enfin, toujours chez le même notaire et toujours le même jour [1], François Pommier et sa femme empruntent 1 800 livres tournois à Louis Baulot. Ils lui remettent en garantie l'obligation de 1 700 livres que viennent de souscrire les comédiens et l'obligation de 500 livres que Marie Hervé leur a remise en nantissement. Ils se chargent de percevoir pour lui les 600 livres que les comédiens lui doivent encore. Et ils lui fournissent caution. — Tout cela est assez obscur; mais ce qui n'est pas obscur, c'est la situation lamentable de l'Illustre-Théâtre.

Deux jours après, Molière [2], « tant en son nom que comme se faisant fort de la compagnie de l'Illustre-Théâtre, » résiliait le bail du jeu de paume des Métayers. Mais les comédiens n'entendaient pas pour cela renoncer à leur entreprise. Ils s'étaient persuadés sans doute que leur échec était dû au mauvais choix du quartier où ils s'étaient établis; et ils essayèrent de tenter fortune ailleurs.

En effet, trois jours après ces arrangements et le lendemain même de la résiliation, l'Illustre-Théâtre, — réduit à quatre acteurs, Molière, Beys, Pinel et Clérin, et à quatre actrices, Madeleine et Geneviève, Madeleine Malingre et Catherine Bourgeois, — signait un nouveau marché [3] avec le maître charpentier Antoine Girault. Cet entrepreneur devait « rétablir » le jeu de paume des Métayers que quittait la compagnie, en enlever tous les « bois » qui lui appartenaient et aménager, pour le 8 janvier 1645, un nouveau théâtre au jeu de paume de la Croix-Noire, local sis rue des Barrès, proche le couvent de l'Ave-Maria, et qui avait issue d'autre part sur le quai des Ormes, au port Saint-Paul [4]. Le prix convenu était 600 livres, dont 200 payés le lendemain du contrat, 100 le 1er février, et le reste à raison de 50 livres tous les quinze jours, à partir du 15 février. C'était Pommier qui se chargeait de tous ces paiements, puisque, tant qu'il ne serait pas remboursé, il devait toucher tous les bénéfices de la troupe : l'Illustre-Théâtre était financièrement en tutelle [5].

1. Soulié, *Recherches*, document XV, p. 182.
2. Loiseleur, *Points obscurs*, 379.
3. Soulié, *Recherches*, document XVI, p. 183.
4. C'est actuellement le n° 32 du quai des Célestins et une plaque commémorative y est apposée.
5. Paul Lacroix affirme sans preuves qu'alors Molière fut protégé par le duc de la Meilleraye, client de son père.

Les affaires ne furent pas plus brillantes au port Saint-Paul qu'elle ne l'avaient été au faubourg Saint-Germain; et c'est bien vainement qu'en se rapprochant du Théâtre du Marais, les associés avaient espéré attirer à eux une partie de son public. Un acte du 31 mars [1] révèle la détresse de Molière, alors domicilié non loin de la Croix-Noire, « en la maison où est demeurant un mercier, au coin de la rue des Jardins, paroisse Saint-Paul. » Il avait emprunté à une « marchande publique, » Jeanne Levé, 291 livres tournois, et il lui avait remis en gage « deux rubans en broderie d'or et d'argent, l'un de satin, l'autre de drap vert, » — un des présents peut-être du duc de Guise. Le jour de l'échéance, il n'avait pas été en mesure de rembourser. Il consentait donc que sa créancière vendît son gage, et, au cas où le produit en resterait inférieur à sa dette, il promettait de payer « ce qui s'en défaudra. » Il semble que Jeanne Levé n'ait point trouvé amateur; car le 20 juin [2], — sans qu'il soit plus question du gage, rendu peut-être comme inutilisable, — elle obtenait contre Molière une sentence qui l'astreignait à payer les intérêts des 291 livres : il ne put rembourser le principal de sa dette que quatorze ans après, le 13 mai 1659 [3].

Pommier de son côté montrait les dents. Il traînait les comédiens devant les « sieurs des requêtes du Palais. » Mais la sentence rendue le 19 mai ne fut pas favorable à ses prétentions. Ses débiteurs eurent des « lettres de répit, » en vertu de quoi « le lieutenant civil en la prévôté et vicomté de Paris, » saisi de l'affaire le 20, signifia le 24 ses « défenses » au créancier [4].

Mais, Pommier muselé pour un temps, d'autres firent valoir

1. Soulié, *Recherches*, document XVII, p. 185.

2. *Ibid.*, document XXVIII, p. 201.

3. Selon Chardon (*Monsieur de Modène*, 154 et suiv.), Molière et sa troupe auraient fait une absence entre le 9 avril et le 16 mai. C'est l'époque en effet où le duc d'Orléans se soignait aux eaux de Bourbon. Il est « tout naturel » qu'il y ait fait venir sa troupe. D'ailleurs, Desfontaines, dans l'*Avis au lecteur* de son *Martyre de Saint Genest*, achevé d'imprimer le 8 mai, déclare « qu'ayant été commandé par S. A. R. de le suivre en son voyage de Bourbon, il n'a pu surveiller l'impression de son livre. » « N'est-il pas probable qu'il fait le voyage en qualité de comédien de la troupe entretenue par Son Altesse? » — Il se peut. Le malheur est que, si Desfontaines a eu l'intention de suivre Molière à la Croix-Noire (il a signé le marché du 20 décembre), nous ne sommes pas sûrs qu'il l'ait effectivement suivi : son nom ne paraît plus dans les actes ultérieurs que nous connaissons. En avril-mai 1645, était-il encore acteur de la troupe?

4. Cf. Soulié, *Recherches*, document XIX, p. 187

leurs réclamations. Voici qu'un des fournisseurs du théâtre, le maître chandelier Antoine Fausser, présenta à Molière deux notes, l'une de 115 livres, l'autre de 27. Molière ne paya point et même contesta la dette. Fausser le traduisit devant les « juges-consuls » qui, par défaut, le condamnèrent : il fut « arrêté et recommandé » aux prisons du Châtelet. Aussitôt, le 2 août, il adressa une requête au lieutenant civil, protestant qu'il n'était pas justiciable des juges-consuls, et que d'ailleurs il ne devait rien. « Vu la modicité de la somme » en question, il demandait à être mis en liberté « pour trois mois. » Le lieutenant civil, — nommons-le, car il le mérite bien : il s'appelait Dreux d'Aubray, — lui accorda plus qu'il ne demandait : « Mis hors de prison, disait sa sentence, à sa caution juratoire, *pour six mois*, au cas qu'il ne soit détenu que pour 115 livres d'une part, et 27 livres d'autre [1]. »

Malheureusement Pommier, voyant son débiteur sous clef, jugea le moment venu de réparer son échec. Lui aussi, il fit « arrêter et recommander » Molière, réclamant 2 000 livres dont il s'était obligé en faveur de l'Illustre-Théâtre, envers le sieur Baulot et dont il déclarait n'avoir rien reçu. Les comédiens, — toujours le 2 août, — requirent que leur camarade fût « mis hors de prison à sa caution juratoire; » ils alléguaient la sentence des requêtes du Palais et offraient de faire devant le lieutenant civil le compte de ce qu'ils avaient payé. Le magistrat décida que Molière serait relâché s'il prenait l'engagement et fournissait caution de payer « par semaine 40 livres pendant trois mois » soit en tout 320 livres [2]. « Il semble donc, en conclut Paul Mesnard [3]... que Molière avait affaire à des usuriers dont il fallait réduire les créances. » — Mais je ne crois pas que le lieutenant civil ait ramené de 2 000 à 320 livres la dette totale de l'Illustre-Théâtre. Il y a, du 4 novembre 1646, une quittance de 120 livres, où Pommier reconnaît avoir reçu cette somme des représentants de Catherine Bourgeois [4] : c'est donc que, malgré l'engagement solidaire des comédiens, chacun d'eux, en fait, n'était responsable (au moins tant que l'insolvabilité de ses cosignataires n'était pas établie) que pour sa part de 120 livres;

1. Soulié, *Recherches*, document XVIII, p. 186.
2. *Idib.*, document XIX, p. 187.
3. P. 100.
4. Soulié, document XXIII, p. 191.

d'ailleurs c'est pour cette somme seulement que les signataires avaient individuellement fourni caution. Molière, lui, devait sans doute répondre des 360 livres, — trois parts, — pour lesquelles il s'était obligé collectivement avec Madeleine et Geneviève Béjart et pour lesquelles Marie Hervé avait fourni caution collective. Si Dreux d'Aubray a diminué la somme de 40 livres, c'est sans doute que les comédiens auront établi devant lui qu'elles avaient été déjà versées. Mais il fallait que cette fois encore Molière fournît caution. On présenta au magistrat une lettre où Léonard Aubry, le paveur, déclarait vouloir cautionner le débiteur jusqu'à concurrence de cette somme. En vertu de quoi, ordre fut donné de relâcher Molière. Séance tenante, semble-t-il, Léonard Aubry se rendit au greffe de la chambre civile du Châtelet et signa la pièce nécessaire[1]. Onze jours après d'ailleurs, les associés de l'Illustre-Théâtre contractaient l'obligation collective[2] d' « acquitter, garantir et indemniser » Léonard Aubry « de l'événement et issue du cautionnement par lui pour eux fait envers le nommé Pommier. » Mais ils étaient bien réduits en nombre : ni Beys, ni Desfontaines, ni Pinel, ni Madeleine Malingre ne sont plus là; restent seuls, Molière, Clérin, Joseph Béjart réapparu, le nouveau venu Germain Rabel, les deux sœurs Béjart, et Catherine Bourgeois, soit quatre acteurs et trois actrices, — et ils ne portaient plus le titre de « Comédiens de Son Altesse Royale. »

Et Molière n'en avait pas fini avec ses créanciers. A peine relâché (fut-il même relâché?), on le retrouve en prison à la requête du sieur Dubourg, linger à Paris, pour une somme de 155 livres. Molière, le 4 août[3], nie cette dette et, « vu la modicité de la somme, » demande « d'être mis hors de prison pour trois mois à sa caution juratoire. » Le bienveillant lieutenant civil le lui accorda le jour même, et cette fois sans fixer pour combien de temps, c'est-à-dire sans doute indéfiniment, sauf instance nouvelle du créancier.

Loiseleur[4] suppose ici que Molière, tiré d'embarras, serait retourné faubourg Saint-Germain : il aurait loué, rue de Buci, le

1. Soulié, *Recherches*, document xx, p. 188.
2. *Ibid.*, document xxii, p. 189.
3. *Ibid.*, document xxi, p. 189.
4. *Points obscurs*, 130. — Larroumet voit même Molière à Paris jusqu'en 1647. Cf. *Molériste*, juillet 1885, VII, 112.

jeu de Paume de la Croix-Blanche et s'y serait « débattu contre la malchance jusqu'à la fin de 1646. » Cette hypothèse s'appuie évidemment sur deux textes : l'un de Grimarest : « après avoir pris toutes les mesures, ils (« les Bourgeois de Paris » qui formèrent selon lui l'Illustre-Théâtre) s'établirent dans le jeu de Paume de la Croix-Blanche, au boulevard Saint-Germain; » l'autre de Boulanger de Chalussay :

> . . . . . chacun troussa sa malle.
> N'accusant que le lieu d'un si fâcheux destin,
> Du port Saint-Paul, je passe au faubourg Saint-Germain.

Mais il est clair que, dans ces deux passages, les deux auteurs ont fait confusion. Grimarest, — qui ignore et le jeu de paume des Métayers et le jeu de paume de la Croix-Noire, — parle ici des débuts de l'Illustre-Théâtre; il est donc mal renseigné et a visiblement confondu les deux « croix. » Quant à Boulanger de Chalussay, il a simplement interverti l'ordre des deux jeux de paume. Enfin, Vitu [1] dit avoir constaté que l'établissement qui portait l'enseigne de la Croix-Blanche était un jeu de boules, non un jeu de paume, et par suite ne présentait pas les conditions requises pour être facilement aménagé en théâtre. D'ailleurs les comédiens n'ont pu vraisemblablement s'installer là à crédit et il ne devait plus leur être facile de trouver des prêteurs, même usuriers.

Eudore Soulié, lui, suppose [2] que l'Illustre-Théâtre est resté à Paris jusqu'à la fin de 1646. En effet Catherine Bourgeois s'acquitte, le 4 novembre de cette année, des 120 livres qu'elle devait pour sa part à Pommier, et c'est le 24 décembre que Jean Poquelin répond envers Aubry de la dette de son fils. Paul Mesnard [3] a objecté avec raison que Catherine Bourgeois pouvait à ce moment avoir quitté l'Illustre-Théâtre, et même devait l'avoir quitté, puisque, après le 13 août 1645, on ne l'aperçoit jamais en compagnie de ses anciens associés. De sa présence à Paris, on ne peut donc conclure à leur présence. Quant à l'acte signé par Jean Poquelin, il ne signifie rien à cet égard : en 1649, le tapissier paie Aubry pour son fils sûrement absent; pourquoi le fils n'aurait-il pas été égale-

1. *Le jeu de paume des Mestayers*, 7.
2. *Recherches*, p. 47.
3. P. 102.

ment absent en 1646, quand son père prend cet engagement? Il y a même tout lieu de penser que, s'il avait été présent, il aurait figuré à l'acte. D'ailleurs nous verrons que Madeleine Béjart, — et avec elle probablement Molière, — étaient à Bordeaux peut-être à la fin de 1645, à coup sûr en 1646.

Mais cette intervention de Jean Poquelin soulève le délicat problème des relations qu'entretinrent le père et le fils à partir du moment où Molière quitta la maison paternelle. Il n'est pas sans importance de chercher à le résoudre, pour savoir exactement quels obstacles rencontra chez les siens la vocation du grand comique. Naturellement on a trouvé moyen ici encore de dresser un autre réquisitoire contre l'Harpagon qu'aurait été le père de Molière; mais peut-être ce réquisitoire n'est-il pas plus justifié que les autres.

Voici d'abord les faits.

Le 6 janvier 1643 [1], comme nous l'avons vu, Molière, encore mineur, reçoit de son père, « tant de ce qui lui pouvait appartenir de la succession de sa mère qu'en avancement d'hoirie future, » 630 livres pour les employer à l'effet mentionné dans la quittance, laquelle ne nous est pas parvenue. Le 24 décembre 1646, Jean Poquelin s'engage envers Aubry à lui payer la somme de 320 livres que doit son fils, « en cas que son dit fils ne la lui payât pas. » Le 1er juin 1649, il verse en effet à Aubry le solde de cette dette, et reçoit quittance du tout. Le 4 août d'une année qui n'est pas spécifiée sur les documents, ayant reçu de Molière une « lettre missive par laquelle il le priait de payer pour lui une somme y mentionnée, » il verse, « pour l'affaire de la femme à Paulmier, 125 livres. » Enfin, nous ne savons ni quand ni pourquoi ni si ce fut en une ou plusieurs fois, il « débourse et paie » encore pour son fils 890 livres. De ces quatre sommes de 630 livres, de 320, de 125, de 890, au total 1 965 livres, Molière signe à son père une reconnaissance notariée, le 14 avril 1651. Cette reconnaissance fut trouvée dans les papiers de Jean Poquelin après sa mort. Lors de l'inventaire, Molière « protesta » qu'il avait « remboursé audit défunt son père, la somme de 1 965 livres, ainsi que ledit sieur Boudet, son beau-frère et ladite veuve Poquelin, sa belle-

1. Soulié, *Recherches*, document XXXVII, cote 4, p. 227.

sœur en *avaient* connaissance. » Mais Boudet et la veuve Poquelin protestèrent aussitôt « n'avoir aucune connaissance dudit prétendu remboursement, n'y ayant aucune apparence qu'une somme baillée par un père à son fils pour les mêmes causes énoncées par ladite quittance se rende et rapporte par le dit fils à son père [1]. »

Le 12 juillet 1658, lorsque Madeleine Béjart obtint à Rouen, du comte de Talhouet, la cession du bail du jeu de paume du Marais, à Paris [2], elle élut domicile, « pour audit lieu être faits tous exploits et diligences de justice nécessaires », en la maison du père Poquelin.

De 1660 à 1664, Molière, étant à Paris, se fournit naturellement, soit pour lui-même soit pour son théâtre, à la boutique de son père. D'autre part, il le chargea à plusieurs reprises de payer pour lui certaines sommes dues sans doute à des fournisseurs du quartier. Le père, comme de raison, prit note de ces fournitures et, sous ce titre « j'ai déboursé pour Monsr Molière tous les articles y écrits, » de ces paiements. Le tout se montait à 1 512 livres 7 sols [3]. Lors de l'inventaire, Molière déclara « ne devoir aucune chose des sommes y mentionnées. » Boudet et la veuve Poquelin élevèrent aussitôt une protestation contraire; mais, séance tenante, — en face de preuves valables sans doute, — ils la reconnurent non fondée, s'en désistèrent et donnèrent à Molière quittance et décharge de cette dette.

Enfin [4], le 31 août 1668, Jean Poquelin empruntait au mathématicien Rohault, ami de Molière, 8 000 livres, sous forme de constitution d'une rente de 400 livres. Il déclarait dans l'acte que cet emprunt avait pour but la réédification de sa maison sous les piliers des Halles, et qu'il prendrait toutes mesures légales nécessaires pour « subroger » son prêteur « aux droits, privilèges et hypothèques » des ouvriers. La somme fut sans doute insuffisante, car, le 24 décembre suivant, il empruntait encore à Rohault 2 000 livres, moyennant constitution d'une rente de 100 livres pour le même objet et avec le même engagement. Mais à chaque fois, le jour même où étaient constituées en faveur de Rohault les

1. Soulié, *Recherches*, document XXXVII, p. 228.
2. *Molièriste*, janvier 1886, VIII, 27.
3. Soulié, *Recherches*, document XXXVII, cote 44, p. 234.
4. *Ibid.*, document XXXV, p. 216 et XXXVI, p. 218.

rentes de 400 et de 100 livres, Molière et Rohault signaient devant les notaires rédacteurs de ces actes une déclaration commune : il en résultait que le véritable créancier était Molière, que Rohault n'avait fait que lui prêter son nom, qu'il ne prétendait donc ni aux intérêts ni au principal de la créance, mais qu'aussi il était déchargé de toute responsabilité. Les actes de constitution et les déclarations furent trouvés dans les papiers de Molière lors de l'inventaire qui suivit sa mort, et le même jour, — 18 mars 1673, — déposés chez les notaires rédacteurs [1].

Voici comment Larroumet interprète ces documents [2]. Le père Poquelin, « voyant qu'il ne pouvait plus rien sur les mauvais penchants de son fils, » s'est résigné à lui verser 630 livres sur ce qu'il lui devait. Il lui a gardé une rancune persistante. Il l'a laissé aller en prison sans « bouger. » Il faut arriver jusqu'au 24 décembre 1646 pour le voir intervenir. C'est alors qu'il consent, « non pas à rembourser Aubry, mais à garantir le paiement de la dette; et il prend trois ans pour la couvrir : c'est seulement le 1er juin 1649 qu'il retire d'Aubry quittance définitive. On remarquera qu'à cette date Molière avait atteint la majorité légale et qu'il pouvait faire valoir ses droits sur la succession de sa mère. Ce fut probablement la considération qui décida le tapissier à s'exécuter, crainte d'une mise en demeure plus sérieuse; le 4 août *de la même année* [3], il faisait un nouveau sacrifice et payait 125 livres sur la créance Pommier. En tout, Jean Poquelin n'avait donné à son fils que 1 075 livres et la part du jeune homme, s'élevait *au moins à* 5 000 *livres* [4]. Bien souvent entre 1647 et 1650..., le jeune chef de troupe dut écrire à Paris et solliciter quelque argent. Il n'obtint, au total, que 890 livres, *péniblement arrachées et par petites sommes* [5]; encore son père eut-il soin de lui *en faire signer* [6] une reconnaissance le 14 avril 1651. »

1. Soulié, *Recherches*, document XLV, cote 4, p. 286 et document XXXVI, p. 220.
2. *La Comédie de Molière*, p. 29 et suiv.
3. Nous n'en savons rien.
4. Nous n'en savons rien; nous savons seulement que Jean Poquelin a versé à ses autres enfants des deux lits, une même somme de 5 000 francs, qui peut comporter un « avancement d'hoirie. »
5. Nous n'en savons rien.
6. Pas un reçu des 890 livres, mais de toutes les sommes versées ou payées depuis et y compris le 6 janvier 1643.

Mais Molière devint illustre. Alors la rancune du père céda et c'est pourquoi il a permis à son fils de faire élection de domicile en sa maison, quand il a des actes légaux à recevoir à Paris, et c'est pourquoi il écrit respectueusement « Monsieur Molière » dans ses relevés de compte.

Du reste, Molière agit envers son père avec une « parfaite délicatesse de procédés, » qui acheva de ramener le vieillard. Il lui a remboursé « le total des sommes qu'il en avait précédemment reçues, c'est-à-dire 3 477 livres, et cela sans lui demander aucun reçu, sans faire valoir que, loin d'être le débiteur de son père, il en était au contraire le créancier pour 1 532 livres, son frère et sa sœur ayant reçu 5 000 livres sur la succession maternelle, et lui n'ayant obtenu que des avances partielles. Tant de désintéressement sortait si fort des communs usages que, lorsque, au moment de l'inventaire, Molière déclara que cette somme de 3 477 livres avait été par lui remise à son père, Boudet et Marie Maillard refusèrent un moment de le croire.... Mais bientôt, sur les explications données, le relevé des déboursés de Jean Poquelin « pour Monsieur Molière, » fut du consentement mutuel des parties, lacéré comme nul[1]. »

Enfin l'affaire Rohault est expliquée comme un moyen « très délicat et très habile » dont Molière aurait usé pour obliger son père « d'une manière détournée. » En se servant d'un intermédiaire, Molière « protégeait Jean Poquelin contre lui-même en l'obligeant à ne pas gaspiller la somme prêtée : ... tenu par le contrat signé avec Rohault, il emploierait utilement la somme prêtée » et serait empêché ainsi de risquer des spéculations hasardeuses. D'ailleurs Molière négligea les garanties stipulées au contrat : les quittances des ouvriers restèrent entre les mains du père et « il ne paraît pas qu'il ait rien payé de la rente promise à son fils, quoique le premier terme fût échu lorsqu'il mourut à l'âge de soixante-treize ans, le 25 février 1669. »

1. Confusion. Il s'agit seulement ici des 1 512 livres des années 1660-1664. Pour les 1 965 livres de 1651, Boudet et Marie Maillard ont bel et bien maintenu leurs protestations, à tel point que, les titres et papiers de Jean Poquelin ayant été commis à la garde de Molière, l'obligation de 1651 en a été distraite pour être confiée à Nicolas Maillard, — évidemment un allié de Marie Maillard, — et il est formellement stipulé que « les dites parties ont respectivement persisté en leurs déclarations et protestations ci-dessus. »

Ainsi Jean Poquelin a frustré son fils de l'héritage maternel; jusqu'en 1646, il a gardé contre ce fils déserteur du noble métier de la tapisserie une rancune obstinée; s'il a payé quelque chose pour lui en 1649, c'est par peur d'être obligé de rendre des comptes; il ne lui a accordé quelques rares secours qu'en rechignant et en exigeant des reçus, lui qui par ailleurs était son débiteur; il ne s'est reconcilié avec lui que quand il l'a vu dans une situation prospère et glorieuse, donc par intérêt et vanité. Tout cela n'est pas très joli. — Au contraire Molière se montre admirable, désintéressé jusqu'à l'invraisemblance, empressé à rendre à son père des services pécuniaires de la façon la plus délicate et sans même tirer de ses avances le revenu promis. On pourrait intituler ce roman : *le mauvais père et le bon fils.*

Mais c'est un roman.

Molière n'a jamais réclamé les 5 000 livres de l'héritage maternel que Larroumet réclame pour lui. En signant l'obligation de 1651 sans y mentionner que les 1 965 livres par lui reçues de son père doivent venir en déduction des 5 000 livres que son père lui aurait dues, il reconnaît implicitement que ce dernier était quitte envers lui. Dira-t-on que c'est par piété filiale? Soit. Mais il n'est pas question de piété filiale quand Jean Poquelin est mort et que Molière est en présence de son beau-frère et de sa sœur. Il n'a aucune raison, lui marié et père de famille, d'abandonner 5 000 livres à ses cohéritiers. D'ailleurs ils s'élèvent âprement contre ses déclarations et mettent en doute à la fois sa sincérité et sa probité. Que ne leur ferme-t-il la bouche en rappelant ses droits à l'héritage maternel? Que ne leur dit-il : Vous me chicanez pour 1 965 livres que je devrais à la succession; mais la succession me doit 5 000 livres, que vous avez reçues, vous, et que je n'ai pas reçues? Si dans un pareil conflit il se tait sur cette revendication, c'est qu'il n'a rien à revendiquer. Il a donc reçu, comme ses frères et sœurs, les 5 000 livres que Jean Poquelin a eu à cœur d'assurer à tous ses enfants.

Il n'y en a aucune trace? Mais les arrangements de 1643 ne nous sont connus que par une quittance de 630 livres; d'autres actes ont pu être signés en même temps et ne nous être point parvenus. Et d'ailleurs il n'est même pas besoin de faire cette hypothèse; car Jean Poquelin a très bien pu rendre scrupuleu-

sement ses comptes de tutelle à son fils, sans avoir rien du tout à lui verser. Il ne faut pas oublier en effet que Molière a été tout autrement traité que ses frères et sœurs et qu'il a été beaucoup plus dépensé pour lui que pour eux. Il a été sept ans au collège : ce sont des frais, ne fût-ce qu'en vêtements, car il ne pouvait aller en classe avec les habits de travail ou d'intérieur dont ses frères et sœurs se contentaient dans la boutique de la rue Saint-Honoré. Il a été un an ou deux étudiant en droit : ce sont des frais. Le Boulanger de Chalussay atteste qu'il a passé ses licences « à prix d'argent » : cet argent, c'est le père qui l'a fourni. Le même Chalussay nous apprend qu'ayant fait son fils avocat, le père « le para d'habits qu'il fit faire à crédit, » et il lui fallut sans doute installer décemment le jeune stagiaire. Le même Chalussay nous dit encore que Molière ne plaida qu'une fois, qu'il passa son temps à courir les tréteaux des charlatans : il fallait bien qu'il vécût pourtant, et de quoi pouvait-il vivre, sinon des subventions de son père ou, s'il a fait des dettes, qui les a finalement payées, sinon son père? Et pendant ce temps, ses frères et sœurs, une fois sortis de l'enfance, travaillaient pour la famille comme ouvriers, commis, vendeuses ou ménagères, économisant le salaire des employés ou domestiques qu'il aurait fallu prendre. Toute compensation faite, — et même en portant à l'actif de Molière les émoluments du « quartier » de Tapissier du Roi qu'il aurait rempli à Narbonne (s'il l'a rempli), — il se peut fort bien qu'il ait dû donner quitus à son père sans avoir à en recevoir un denier.

Mais alors que représentent les 630 livres reçues de son père? Le reliquat des 5 000 livres accordées par Jean Poquelin à tous ses enfants, déduction faite de toutes les dépenses ci-dessus, qui auraient alors été estimées à 4 370 livres? — Non. Car Molière s'engage à les rembourser et dans ce cas il n'aurait pas lieu de le faire. — Une somme exigée par Molière pour renoncer à la survivance de la charge de tapissier du roi? — On serait d'abord tenté de le croire; car la rédaction de la quittance semble établir un lien entre ce versement et la renonciation. Je ne le crois pas; car, Molière désintéressé de la sorte et ayant d'ailleurs usé d'une espèce de chantage, Jean Poquelin n'avait plus de raison de lui conserver cette charge, comme il l'a fait, pendant sept ou onze ans. — Reste que ce soit une avance librement consentie. Et elle l'est

pour un objet déterminé : « pour l'employer à l'effet y mentionné, » dit l'inventaire. Et c'est quelque chose que nous ignorons, mais qui nécessairement a trait à la vie nouvelle que va mener Molière. Ainsi, au moment même où Jean Poquelin voit, — à regret évidemment, — son fils entrer au théâtre, il lui remet un viatique qui, directement ou indirectement, favorise les intentions du jeune homme. Est-ce là de l'avarice? Est-ce là de la rancune?

Sans doute, après cela, Jean Poquelin reste de longs mois sans intervenir en faveur de son fils. Qui pourrait l'en blâmer? Molière tente une entreprise hasardeuse. Le commerçant ne veut pas y risquer sa fortune, qui est la fortune des siens; c'est d'un bon père soucieux de ses devoirs. D'ailleurs, secrètement, il n'est peut-être pas fâché que l'imprudent « mange un peu de vache enragée » : il attend, *en lui réservant la charge de tapissier du roi*, que l'enfant prodigue revienne assagi au bercail. Mais est-il vrai qu'il attende 1646 pour lui venir en aide? Je ne le crois pas. Relisons l'inventaire : « une lettre missive dudit sieur Molière, fils aîné, audit défunt son père, non datée, au dos de laquelle lettre sont écrits ces mots de la main dudit défunt : « *Le quatrième août, j'ai payé pour mon fils, pour l'affaire de la femme à Paulmier, cent vingt-cinq livres à sa prière.* » « La femme à Paulmier, » c'est évidemment la femme du créancier Pommier, qui est en effet intervenue dans le prêt à l'Illustre-Théâtre. 125 livres, c'est à quelques livres près (frais divers ou intérêts échus) la part de chacun des comédiens dans l'obligation souscrite à Pommier. Le 4 août 1643, Molière, provisoirement libéré de Pommier, grâce à Aubry, est encore en prison. Tout incline à penser que c'est bien dès 1643 que Jean Poquelin a versé cette somme pour son fils. Seulement Pommier était déjà nanti de la caution d'Aubry et d'un acte exécutoire pour le paiement en deux mois des 320 livres garanties par cette caution. Bien que désintéressé de la part de Molière, il n'aura pas voulu renoncer à ce titre régulier, faisant valoir que les comédiens s'étaient engagés solidairement et que, certains d'entre eux étant apparemment insolvables, — ceux qui n'avaient pu fournir de caution, — cette solidarité devait jouer. Ainsi Molière se serait trouvé répondre pour quatre parts au lieu de trois; et ce serait précisément la raison pour laquelle, le 13 août, l'Illustre-Théâtre s'engage solidairement envers Aubry afin de décharger Molière.

Veut-on rejeter cette hypothèse ? Reste en tout cas que, le 24 décembre 1646, Jean Poquelin s'engage à son tour envers Aubry. Les embarras pécuniaires de Molière ayant commencé le 17 décembre 1644, il s'ensuivait donc que le père a laissé son fils se débattre pendant deux ans, qu'il est intervenu quand il a su nettement ce qu'il risquait et qu'il a vu la perte éventuelle limitée à 320 livres. — C'est de la prudence. Et je ne vois pas pourquoi on blâmerait un père de famille, commerçant, de n'avoir pas voulu s'exposer à la faillite pour soutenir, dans une affaire qu'il désapprouvait, un fils obstiné qu'il en avait détourné vainement. J'imagine d'ailleurs que si Jean Poquelin s'est substitué à Aubry à la fin de 1646, c'est qu'à ce moment le paveur a pris peur parce que ses débiteurs n'étaient plus sous ses yeux, — et sous sa main, — à Paris : on aurait donc là un point de repère pour dater, à quelques mois près, le départ de Molière en province.

Après cela, Jean Poquelin a payé Aubry peu à peu, au fur et à mesure de ses disponibilités. C'est qu'il ne voulait pas déplacer ses fonds. Quant à conclure qu'il a achevé de payer en 1649 parce que la majorité légale approchait, c'est évidemment oublier qu'en 1651, alors que sa majorité légale était atteinte, Molière, loin de pouvoir réclamer rien à son père, lui signait une reconnaissance de sa dette. Enfin faire un grief à Jean Poquelin d'avoir encore avancé 890 livres à son fils, grâce à cette affirmation toute gratuite que c'étaient là des secours « péniblement arrachés et par petites sommes, » c'est d'un parti pris trop visible. Le fait est que, malgré sa prudence, le père a avancé 1 965 livres à son fils; et ce n'est pas là une somme négligeable.

Si nous rejetons ainsi la prétendue rancune de Jean Poquelin envers son fils, nous sommes par là même amenés à rejeter et la prétendue réconciliation et les motifs intéressés qu'on lui attribue. Les comptes de 1660-1664 montrent que le père et le fils étaient pleinement d'accord et réglaient entre eux, sans formalités, leurs affaires d'argent; — ils n'établissent pas autre chose.

Quant au prêt Rohault, je ne crois pas qu'on l'ait interprété comme il convient. Pour Vitu [1], Molière trouvait là une garantie supplémentaire. — Laquelle? La contre-lettre dégage pleinement

1. *La Maison des Poquelins.*

Rohault de toute responsabilité, et on ne conçoit pas comment Molière aurait pu tendre ce traquenard à son ami de lui faire prendre des engagements quelconques pour prix de sa complaisance. — Pour Soulié[1] et Larroumet, il s'agissait de ménager la susceptibilité du vieillard ou de le protéger de sa propre imprudence. La preuve, c'est que Molière n'a pas parlé de ce prêt lors de l'inventaire. — Il n'avait pas à en parler, puisqu'il était censé l'ignorer. — C'est qu'il n'a rien réclamé des intérêts stipulés. — Il n'avait pas à les réclamer, puisque Rohault lui avait remis « une procuration, le nom du procureur en blanc, passée par le dit sieur Rohault pour recevoir sous son nom les arrérages de susdites rentes. » Le « procureur » choisi touchait les intérêts et les versait à Molière, sans que ce dernier parût. — C'est qu'il a conservé les pièces chez lui. — Naturellement ; du jour où il les aurait fait enregistrer, on aurait vu que c'était lui le prêteur ; et il voulait précisément le dissimuler. — C'est que Jean Poquelin a gardé par devers lui les quittances[2] des ouvriers qui ont travaillé à sa maison, lesquelles « aux termes du contrat passé avec Rohault, auraient dû être remises au prêteur comme garantie. » — Il y a là une erreur. Jean Poquelin s'était engagé non à remettre, mais à « fournir, » c'est-à-dire exposer, présenter, dans les trois mois, ces quittances « portant les dites déclarations et subrogations (des droits et hypothèques des ouvriers) en faveur du dit acquéreur de rentes. » Si ces pièces sont encore chez le père Poquelin, rien ne prouve qu'il ne les a pas soumises au « procureur » de Rohault, c'est-à-dire de son fils. — Molière n'a donc pas négligé cette dette, comme on le prétend. Et s'il n'a pas révélé cette transaction à ses cohéritiers, c'est que le détour dont il s'est servi était une précaution *contre eux*. Nous avons vu que André Boudet et Marie Maillard se sont coalisés contre Molière, soulèvent contre lui des contestations, et semblent suspecter la sincérité des pièces qui témoignent des rapports d'argent entre son père et lui. Ils ont tout l'air d'être jaloux de Molière, illustre, et surtout plus riche qu'eux. Molière les connaissait et connaissait leurs sentiments. Il s'est dit que si jamais il leur présentait un reçu de son père, les autres crieraient au reçu de complaisance et à

1. *Recherches*, 65.
2. Soulié, *Recherches*, document XXXVII, cotes 48 et 49, p. 236.

la libéralité déguisée; il a pris le détour d'un prête-nom; et, sa vie durant, il a touché les arrérages de ses rentes par procureur. Il n'y a donc là ni générosité ni désintéressement de Molière : il y a un service rendu à son père, avec le souci de sauvegarder les intérêts des siens.

Ainsi, tout compte fait, ni le père n'est aussi odieux, ni le fils n'est aussi sublime qu'on l'a cru. Ce sont tous deux d'honnêtes gens. Sans doute, ils auront eu ensemble un désaccord quand le fils a voulu se lancer au théâtre. Le père a essayé de l'en empêcher, comme c'était peut-être son devoir, comme, en tout cas, il a cru que ce l'était. Mais devant la résolution inébranlable de son fils, il a cédé. Il lui a fait constater qu'il ne lui devait plus rien de l'héritage de sa mère. Il lui a, — libéralement, il faut le dire, — prêté la somme nécessaire à son entreprise. Il a refusé de risquer aucune autre somme, au détriment de ses autres enfants, dans une affaire compromise. Cependant, une fois la liquidation faite et la perte possible dûment limitée, il est venu à l'aide de son fils. Dans la période de ses débuts, il l'a encore à l'occasion soutenu. Et Molière une fois établi à Paris et enrichi n'a pas refusé à son père les services qu'il pouvait lui rendre : il a seulement pris ses précautions pour éviter tous les ennuis possibles, et pour empêcher les siens d'être victimes de cette complaisance. Et sans doute, tout cela est moins dramatique que la légende; tout cela vous a une allure bourgeoise et prudente qui manque de romantisme. Mais d'abord, pour mon goût, cette vérité me paraît préférable au roman des biographes. Et puis, quels que soient là-dessus les jugements individuels, il suffit que ce soit la vérité.

IV

MOLIÈRE EN PROVINCE
LES PÉRÉGRINATIONS

La requête et la sentence du 4 août 1645 sont les derniers actes qui nous attestent la présence de Molière à Paris. Il y a bien eu encore des poursuites de créanciers contre l'Illustre-Théâtre. Un sieur Amblard[1], marchand de bois à Paris, lui réclamait 545 livres et dans ce nouveau procès une sentence fut rendue au Châtelet, le 7 janvier 1646. Mais on n'a pu retrouver cette pièce; on sait que Molière y était cité le premier comme chef de la troupe; rien ne nous permet d'affirmer ou même de supposer que lui ou l'un de ses associés aient comparu en personne. Après cette date, on ne le rencontre sûrement[2] que le 10 janvier 1650, à Narbonne : il est parrain et il signe l'acte de baptême : *Jean-Baptiste Poquelin, valet de chambre du Roi.* Il appartient alors à la troupe du duc d'Epernon, dirigée par le comédien Dufresne. Mais le 23 avril 1648, on lit au registre des délibérations de l'Hôtel de ville de Nantes que « le sieur Morlière, l'un des comédiens de la troupe du sieur Dufresne, » est venu au bureau demander la permission de donner la comédie en cette ville. Il est clair que ce nom, tout estropié qu'il soit, est le sien. Reste à savoir ce qu'il est devenu entre le 4 août 1645 et le 23 avril 1648.

On l'a ignoré longtemps, la préface de 1682 n'ayant donné sur son séjour en province que de rares détails et se contentant d'en

1. *Moliériste*, 1er nov. 1881, VII, 239.
2. Voir plus loin.

indiquer les principales étapes : Lyon, 1653; Languedoc, 1656; Grenoble, carnaval de 1658; Rouen, après Pâques 1658. Mais trois textes enfin découverts ont apporté la réponse. André Mareschal [1], auteur de la tragédie *Papyre ou le dictateur romain*, a achevé d'imprimer sa pièce le 28 avril 1646. Il l'a dédiée au duc d'Epernon, « pour la faire passer heureusement, lui dit-il, de vos mains libérales en la bouche de ces comédiens *destinés seulement aux plaisirs de V. G.* et dont la troupe, *que vous avez enrichie* par des présents magnifiques autant que *par d'illustres acteurs*, va se rendre sous vos faveurs et sous l'appui de votre nom, si pompeuse et si célèbre qu'on ne la pourra juger indigne d'être à vous. » — Quelques mois après, le 12 octobre, un autre poète, Magnon [2], achevait d'imprimer sa tragédie de *Josaphat*, également dédiée au duc d'Epernon. Entre les nobles actions de son héros, il en est une que l'auteur loue particulièrement : « *Cette protection et ce secours*, Monseigneur, *que vous avez donné à la plus malheureuse et à l'une des mieux méritantes comédiennes de France* n'est pas la moindre action de votre vie. Et si j'ose entrer dans vos sentiments, je veux croire que cette générosité ne vous déplaît pas : tout le Parnasse vous en est redevable et vous rend grâces par ma bouche. *Vous avez tiré cette infortunée d'un précipice où son mérite l'avait jetée*, et vous avez remis sur le théâtre un des plus beaux personnages qu'il ait jamais portés. Elle n'y est remontée, Monseigneur, qu'avec cette belle espérance de jouer un jour dignement son rôle dans cette illustre pièce, où, sous des noms empruntés, on va représenter une partie de votre vie. » — Enfin, J.-N. du Tralage [3], le neveu de La Reynie, a noté dans ses papiers : « Le sieur Molière commença à jouer la comédie à Bordeaux, en 1644 ou 1645. M. d'Epernon était pour lors gouverneur de Guyenne. Il estimait cet acteur, qui lui paraissait avoir de l'esprit. »

André Mareschal est cet « avocat en parlement » qui est le premier nommé parmi les témoins de l'acte de société du 30 juin 1643. C'est donc pour l'Illustre-Théâtre un ami de la première heure. Son allusion aux « illustres acteurs » en prend un sens bien plus

1. Cf. Chardon, *Monsieur de Modène*, 191 et suiv.
2. Chardon, *La troupe du Roman comique*, 126; *Monsieur de Modène*, 188; Mesnard, 104.
3. *Notes et documents sur l'Histoire des Théâtres de Paris*, extraits du manuscrit de J.-N. du Tralage par le bibliophile Jacob, p. 1.

précis. — Magnon est l'auteur de cette tragédie d'*Artaxerce* représentée par l'Illustre-Théâtre. On ne peut guère douter[1] que cette comédienne si malheureuse et si méritante dont il parle ne soit Madeleine Béjart. La phrase[2] « un précipice où son mérite l'avait jetée » a, je ne sais pourquoi, paru obscure[3]. Les uns y ont vu une allusion à une cabale contre l'Illustre-Théâtre[4], d'autres, par une interprétation plus libre encore, à une grossesse[5]. Il s'agit tout simplement de cette entreprise malencontreuse de rivaliser avec l'Hôtel de Bourgogne et le Marais, qu'une actrice moins célèbre n'aurait même pas osé tenter, et qui l'a conduite à la déconfiture. — Enfin Tralage nomme Molière. Dès lors tout devient clair. Nous savons par Mareschal que le duc d'Epernon a enrichi sa troupe d'illustres acteurs; par Magnon que Madeleine est du nombre; par Tralage que Molière en est également. C'est donc qu'après l'échec de l'Illustre-Théâtre les acteurs restés fidèles au pacte social, — les Béjart[6] et Molière, car dès lors s'éclipsent pour toujours et Germain Rabel et Germain Clérin et Catherine Bourgeois[7], — ont été collectivement incorporés à la troupe qu'entretenait le gouverneur de la Guyenne.

1. Vitu pourtant en doutait. Cf. Chardon, *Monsieur de Modène*, 187, note.

2. On a épilogué aussi sur la phrase : « Et si j'ose entrer dans vos sentiments, je veux croire que cette générosité ne vous déplaît pas. » Mesnard dit là-dessus (105) : Cette phrase « pourrait suggérer quelques conjectures; on les trouverait d'accord avec ce que nous savons de la Béjart dont la coquetterie n'aimait pas à déroger et était surtout encourageante pour les gens de qualité. » — Je crois que Magnon n'y a pas tant vu de subtilité. Il avait loué la noblesse du duc d'Epernon et célébré son bonheur familial de « glorieux père » et « heureux mari. » Il avait ajouté : « Ce n'est point par là que je vous veux glorifier. Je veux choisir la dernière de toutes vos belles qualités. Cette protection, etc. » La phrase veut donc dire tout simplement : Si je puis me permettre d'interpréter vos sentiments, je crois que vous pouvez vous savoir gré de cet acte de générosité.

3. Il « y a là une allusion qui, n'étant pas très claire pour nous, est seule un peu gênante. » (P. Mesnard, *ibid.*)

4. Baluffe, *Molière inconnu*, I, 260-261. — Pourquoi supposer une cabale que rien n'atteste plutôt qu'une déconfiture trop certaine? Et pourquoi supposer que cette cabale aurait été formée pour punir Madeleine « de sa bonne tenue et de sa résistance aux blondins? » Tout cela est hypothèse gratuite.

5. Loquin, II, 292. — En quoi cette grossesse, tout hypothétique, serait-elle due à son « mérite? »

6. J'entends Joseph, Madeleine et Geneviève. — On ignore quand Louis Béjart, dit L'Eguisé, se joignit à ses frères et sœurs. En 1645, il avait quinze ans, ayant été baptisé le 4 décembre 1630.

7. Je ne sais pourquoi Loiseleur (*Points obscurs*, 133) les nomme encore ici.

Où cela? A Bordeaux, dit Tralage. On objecte [1] que dans aucune archive on n'a trouvé trace de représentations données à Bordeaux par les comédiens du duc d'Epernon. C'est oublier ce qu'a dit expressément Mareschal : « ces comédiens destinés *seulement* aux plaisirs de V. G.; » des représentations privées de la troupe du Gouverneur dans les palais du Gouverneur, pour le Gouverneur lui-même et ses invités, échappaient naturellement au contrôle de la municipalité et étaient naturellement exemptes du droit des pauvres. D'ailleurs, quand Tralage dit Bordeaux, rien ne nous oblige à penser qu'il s'agit de la ville même. Si Bordeaux était la capitale officielle de la Guyenne, nous savons de reste que les gouverneurs n'étaient pas astreints à la « résidence » et que le duc d'Epernon en particulier séjournait volontiers dans son magnifique château de Cadillac. — On objecte [2] encore qu'en 1645 « Molière était à Paris, se débattant contre la malchance avec ses compagnons de l'Illustre-Théâtre, » qu'en 1646, « du mois de janvier au mois d'octobre, Bordeaux fut désolé par la peste. » Mais justement, d'août à décembre 1645, Molière ne paraît plus à Paris et les Béjart pas davantage. L'argument de la peste ne vaut pas pour octobre-décembre 1646, où la peste avait cessé; il ne vaut même pas pour les autres mois de cette année, si l'on suppose la troupe dans une résidence du duc hors de Bordeaux; d'ailleurs, c'est de 1645, non de 1646, qu'a parlé Tralage. Son témoignage n'a donc rien que de vraisemblable.

Pourtant Baluffe [3] et Loquin [4] veulent que la fusion de l'Illustre-Théâtre avec les comédiens du duc d'Epernon se soit opérée à Paris. Cela semble aussi l'opinion de Loiseleur [5]. Et c'est l'hypothèse à laquelle se range Chardon [6]. Or le gouverneur de la Guyenne n'a été à Paris que de mars à août 1646. Pour résoudre le problème, il faut donc savoir d'abord quand a eu lieu l'incorporation de Molière et des Béjart.

Baluffe et Loquin soutiennent que la dédicace de *Josaphat* se

1. Cf. Detchevery, *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, 12 et suiv., et Loquin, *Molière à Bordeaux*, I, 11 et suiv.
2. Brunetière, *Dernières recherches...* dans *Études critiques*, I, 116.
3. *Molière inconnu*, I, 293 et suiv.
4. *Molière à Bordeaux*, II, 285 et suiv.
5. *Points obscurs*, 134 : « Dès le départ de Paris, en 1646... ».
6. *Monsieur de Modène*, 256.

rapporte à des représentations données à Paris, en l'Hôtel d'Epernon. Ils en concluent que les événements auxquels il y est fait allusion (protection et secours accordés à la comédienne méritante) se sont également passés à Paris. — Rien de tout cela n'est prouvé. J'ai beau relire la dédicace, je n'y vois rien qui implique une représentation à Paris. De Mouhy dit bien que ce *Josaphat* et celui d'un anonyme qui signe D. L. T. ont été joués à Paris. Mais c'est une affirmation sans preuves, comme de Mouhy en présente beaucoup [1]. Et quand cela serait, rien ne force à admettre que la générosité qui est louée dans la dédicace n'ait pu s'exercer qu'à Paris.

Chardon s'est demandé [2] si la *Mort d'Asdrubal* de Montfleury, dédiée par l'auteur au duc d'Epernon en 1647 et jouée à Paris, probablement en 1646, n'a justement pas été jouée par la troupe du duc. Il croit [3], d'après les termes de la dédicace de *Papyre*, que c'est le duc lui-même et, non l'un de ses hommes d'affaires, qui a attaché les nouveau-venus à sa troupe. Tout en « reconnaissant qu'il ne serait pas impossible que les Béjart fussent allés rejoindre Dufresne à Bordeaux, » il objecte que « les actes de société des comédiens se faisaient le plus souvent en présence de tous. » Il en conclut que la réunion s'est faite à Paris, vers mars 1646. — Voilà qui n'est guère décisif non plus. Que la *Mort d'Asdrubal*, écrite par le « comédien de la troupe royale » Montfleury, ait été représentée par la troupe du duc d'Epernon, c'est une hypothèse. Fut-elle démontrée et fut-il démontré que de là datent les « rapports entre Molière et Montfleury, » on en déduirait bien que Molière faisait alors partie de la troupe; mais la question est de savoir *depuis quand* il en faisait partie. On a coutume d'attribuer aux grands tout ce que leurs subordonnés ont fait de bien par leur ordre ou avec leur autorisation même tacite, et les termes de la dédicace de *Papyre* n'établissent nullement, n'impliquent même pas que le duc ait lui-même recruté les « illustres acteurs » dont il a enrichi sa troupe. Enfin si la troupe de Dufresne était constituée par un acte de société en règle (ce que nous ne savons pas), si cet acte a été rédigé en présence de tous les contractants (ce que nous ne savons pas davantage), rien ne nous force à croire qu'il

1. *Monsieur de Modène*, 190, n. 1.
2. *Ibid.*, 190.
3. *Ibid.*, 256.

l'a été en 1646 plutôt qu'en 1645, à Paris plutôt qu'en province.

Paul Mesnard [1] aboutit à des conclusions tout opposées. Et quoique son raisonnement ne soit pas irréprochable [2], il me semble qu'il a raison. La dédicace de *Josaphat* nous laisse encore dans l'incertitude. Le privilège pour cette pièce a été obtenu le 31 août 1646; elle a donc été jouée avant cette date. Si c'est de mars à août, elle aura été représentée à Paris puisque le duc y a passé ces mois-là; si c'est en janvier-février, elle aura été représentée à Agen, où le duc a passé ces deux mois et a donné des fêtes somptueuses à sa maîtresse, Nanon de Lartigue; si c'est avant janvier 1646, ce sera dans quelque résidence du duc, mais en province encore. Et même, de ces trois dates, la date mars-août 1646 est la moins vraisemblable, les auteurs à cette époque n'imprimant en général leurs pièces que quelques mois après la première représentation, pour en réserver le monopole à la troupe à laquelle ils les avaient confiées. — Mais le dédicace de *Papyre* est décisive. Le privilège a été obtenu le 19 février 1646; donc la pièce a été jouée auparavant, et probablement quelques mois auparavant. Et justement les frères Parfaict la datent de 1645, en plein accord, on le voit, avec Tralage. Or ils ne se sont pas appuyés ici sur son témoignage. Tralage ne nomme pas *Papyre* comme la pièce qu'aurait jouée Molière; et eux, les frères Parfaict, non seulement ils n'ont pas nommé Molière et Madeleine comme les acteurs qui auraient joué cette pièce, mais ils n'ont pas compris que Made-

1. P. 103 et suiv.

2. Il y a dans ce qu'il dit de *Josaphat* une erreur évidente. « L'achevé d'imprimer est du 12 octobre 1646, le privilège est donné à Paris, le dernier août précédent. Ces dates méritent attention. Lorsque Magnon écrit l'épître où il parle de la comédienne rendue au théâtre par le duc d'Epernon, non seulement la pièce n'était pas encore représentée, mais on n'en avait même par arrêté la distribution, puisque la nouvelle venue n'en était encore qu'à l'espérance d'en obtenir un. » — La dédicace est en effet écrite comme si elle précédait la première représentation : « cette illustre pièce où... *on va* représenter une partie de votre vie, » soit qu'elle accompagne l'hommage que Magnon aurait fait au duc d'un manuscrit de sa pièce, soit qu'elle reproduise une harangue prononcée par l'auteur avant la première. Il ne s'ensuit nullement que les rôles ne soient pas distribués. Magnon interprète non pas les sentiments de Madeleine à l'heure où il écrit ou prononce sa dédicace, mais ceux qu'elle éprouvait quand elle est entrée, — antérieurement, — dans la troupe du duc. La preuve c'est qu'aujourd'hui, — quand il y a beau temps que le rôle a été attribué à l'actrice, — nous pourrions reprendre littéralement la formule de Magnon : « Madeleine n'est remontée au théâtre qu'avec l'espérance de jouer » un rôle dans la pièce où serait célébré son protecteur.

leine était désignée par l'allusion à une comédienne infortunée : ils ont en effet cité ce passage de la préface comme énigmatique. Dans ces conditions, il faut bien admettre, comme l'avait dit Tralage, que Molière a été incorporé à la troupe de Dufresne en 1645 et qu'il l'a été en province.

Mais, dit M. Lefranc [1], que vaut le témoignage de Tralage, puisque « ailleurs, son manuscrit reporte le fait en 1647? » — C'est une erreur, due à une simple étourderie, ou, si l'on veut, à une étourderie double du Bibliophile Jacob [2]. A une époque où il n'avait pas retrouvé les papiers de Tralage, il avait cité, d'après les frères Parfaict, le renseignement qu'ils nous fournissent, et il l'avait cité inexactement, écrivant 1647, là où les frères Parfaict avaient bien écrit 1645 [3]. Plus tard, il a retrouvé et identifié ces papiers; il en a reproduit deux fois le texte exact « en 1644 ou 1645 » dans son *Iconographie Moliéresque* [4] et dans ses *Notes et documents... extraits du Manuscrit de J.-N. du Tralage* [5], sans supprimer de l'*Iconographie* la fiche erronée qu'il y avait mise. Cette erreur une fois reconnue, l'affirmation de Tralage reprend d'autant plus d'autorité qu'elle se trouve confirmée et par la dédicace de *Papyre* et par celle de *Josaphat*, et par la date assignée à *Papyre* dans le recueil des frères Parfaict.

Dès lors il faut rejeter deux hypothèses que certains érudits avaient proposées. L'Illustre-Théâtre aurait cherché fortune à Lyon au début de 1646 [6]. Brouchoud en effet a publié un reçu de l'Aumône Générale de Lyon ainsi conçu : « Du 22 janvier 1646, reçu la somme de 283 livres 11 sols de Messieurs les Comédiens de Son Altesse Royale pour le provenu de la comédie qu'ils ont donnée pour les pauvres de ladite Aumône, ci... 283 livres, 11 sols. » Et d'autre part l'Illustre-Théâtre aurait subsisté à Paris jusqu'en 1647 [7]. Un ecclésiastique, qui fut un temps vicaire général de Narbonne, Jean du Ferrier, raconte dans ses Mémoires inédits

1. *Revue des Cours*, 1906-07, I, 10.
2. *Iconographie*, p. 224.
3. X, 74, n. — Ils avaient précisé le témoignage de Tralage et au lieu de « en 1644 ou 1645, » écrit « sur la fin de l'année 1645. »
4. P. 119.
5. P. 1.
6. Lefranc, *Revue des Cours*, 1906-07, I, 53.
7. *Ibid.*, 6 et suiv.

que M. Olier, l'illustre curé de Saint-Sulpice, aurait entrepris de purger sa paroisse des gens de mauvaise vie. Deux « opérateurs » — saltimbanques — ayant été convertis par lui, M. du Ferrier en parla au prône, le dimanche suivant, en les désignant du nom de « comédiens. » Le chef de la troupe des comédiens de M. le duc d'Orléans, qui était dans l'auditoire, se trouva offensé et vint se plaindre à M. Olier. Renvoyé à M. du Ferrier, il fut amené à discuter avec lui des censures ecclésiastiques lancées contre la comédie. Les deux interlocuteurs ne se convainquirent point, mais se quittèrent courtoisement. L'acteur offrit poliment ses services au prêtre. « Je lui dis sincèrement, raconte ce dernier, qu'il pourrait m'obliger sensiblement, s'il voulait. Il protesta qu'il n'y avait rien qu'il ne fît et me pressa de lui dire en quoi il me servirait. Je lui dis que ce serait s'il voulait me promettre de dire tous les jours à genoux les litanies de la Très sainte Vierge. D'abord il me le promit et m'en donna sa parole, et il la tint. La sacrée Mère de Dieu lui fut si favorable qu'après l'avoir priée trois jours, il se convertit. Il quitta les comédiens qui se séparèrent, et vint m'apprendre cette bonne nouvelle et qu'il s'était mis auprès de M. de Fontenay-Mareuil qui allait ambassadeur à Rome » (printemps de 1647). Cette troupe serait l'Illustre-Théâtre, et son chef serait Molière.

Non seulement tout cela est inconciliable avec ce que nous venons de voir; mais c'est invraisemblable en soi. A dater du 13 août 1645, l'Illustre-Théâtre ne prend plus le nom de Troupe de son Altesse Royale. A partir de la même date, il n'y a plus trace de son maintien ni à Paris ni ailleurs. Couverts de dettes comme ils l'étaient, les comédiens n'auraient pu se remettre à flot que s'ils avaient trouvé de nouveaux prêteurs : on ne voit pas quels capitalistes, — ou quels usuriers, — auraient été assez naïfs pour leur avancer de l'argent sans garanties et sans actes notariés; et rien de tel n'a été trouvé. Si, pour jouer à Lyon, ils avaient repris, avec ou sans autorisation, le titre de « Comédiens de Son Altesse Royale, » ils auraient précisé que l'Altesse dont ils se recommandaient était le frère du Roi, car Lyon recevait la visite d'une autre troupe qui portait justement ce titre : c'était celle du Duc de Savoie. Selon Chappuzeau [1], elle ne passait ordinairement

1. *Le Théâtre français*, liv. IV, chap. XLVI.

les Alpes qu'en été. Je croirais cependant que c'est d'elle qu'il est question dans le reçu de l'Aumône générale, — d'autant plus qu'à partir de 1644 et pour plusieurs années, elle joua à Lyon et y eut du succès sous la direction d'Abraham Mitallat dit la Source[1]. — Pour appliquer à l'Illustre-Théâtre et à Molière le récit de du Ferrier, il faudrait de même que les associés eussent repris le titre qu'ils avaient abandonné, et qu'ils eussent trouvé de nouveaux prêteurs; il faudrait surtout qu'on aperçût dans l'entourage de l'ambassadeur ou Molière ou quelqu'un qui pût être identifié avec lui : toutes les recherches ont été vaines. D'ailleurs, les dates ne concordent pas : du Ferrier place ces aventures vers 1642. C'est en 1641 et en 1647 que Fontenay-Mareuil a été ambassadeur à Rome : en 1641, il ne peut être question de Molière; avec la date de 1647, il s'agirait d'une conversion à longue échéance, exclue par le récit de du Ferrier. On a bien fait valoir la « place importante que notre écrivain a faite dans son œuvre aux souvenirs et aux évocations de l'Italie; » mais elle s'explique tout naturellement à cette époque. La littérature et surtout la littérature dramatique de l'Italie était une mine où puisaient librement les écrivains français, Molière tout le premier. Et l'on sait de reste le succès des troupes italiennes en France. — Reste donc que M. du Ferrier se soit trompé de nom ou encore qu'une compagnie éphémère de comédiens ait reçu, — ou se soit arrogé, — ce titre de « troupe des comédiens de M. le duc d'Orléans. »

Le chef ou le principal des acteurs de la troupe entretenue par le duc d'Epernon était, comme nous l'avons vu, Charles Dufresne; et c'est sous le nom de « troupe du sieur Dufresne » que la compagnie est souvent désignée, jusqu'au jour où Molière en prit enfin la direction[2]. On a cherché les traces de ses passages dans les actes

1. Chardon, *La Troupe du roman comique*, 44, 146 et suiv.; *Monsieur de Modène*, 157, note, et 428 et suiv. — Brouchoud, *Les origines du théâtre à Lyon*, 74.

2. Loiseleur (*Points obscurs*, 135), après Moland, veut que « la suprématie de Dufresne ait été purement nominale. » Il allègue que « la troupe, cela est prouvé par les *Mémoires* de Daniel de Cosnac, était connue sous le nom de troupe de Molière et de la Béjart. » Mais cela n'est vrai que pour 1653, date où Molière et Madeleine avaient pris dans la troupe une place qu'ils n'occupèrent point d'abord. Dans les premières années, au contraire, tous les textes appellent la compagnie « troupe de Dufresne » et Dufresne en apparaît bien comme le chef réel. D'ailleurs, treize années auparavant, il dirigeait déjà une troupe protégée par les ducs d'Epernon (*Lettre* du duc d'Epernon, le père, écrite le 30 janvier 1632 aux jurats de Bordeaux, pour leur recommander « le sieur

des notaires (engagements d'acteurs, contrats, reconnaissances de dettes et acquits), dans les actes des tribunaux (requêtes, procès, sentences), dans les archives des provinces et des villes (permissions demandées, accordées ou refusées, sommes réclamées ou perçues), dans les archives des hôpitaux ou autres établissements de charité (droit des pauvres), enfin dans les actes de l'état civil (mariages d'acteurs et d'actrices, baptêmes de leurs enfants, mariages, baptêmes, obsèques auxquels ils assistent). Ces premières recherches ont été complétées par l'utilisation des documents littéraires : lettres, mémoires contemporains, allusions des préfaces et des dédicaces. Mais bien des pièces officielles ont disparu au cours des temps; et puis il y avait des mortes-saisons : ainsi Chappuzeau rapporte que les comédiens de campagne passaient souvent à Paris « le carême, pendant lequel on ne va guère à la comédie en province [1] » : alors ils disparaissent pour ainsi parler. D'autre part les lettres ne sont pas toujours datées, les noms propres y sont parfois défigurés; les mémoires, pour peu qu'ils aient été écrits longtemps après les événements, sont suspects, la vanité ou la fantaisie des auteurs transformant leurs souvenirs. Les préfaces ou dédicaces restent parfois obscures. Enfin tout a souvent été brouillé par les prétendues traditions locales, par l'excessive ingéniosité des érudits féconds en hypothèses, quelquefois même par la gloriole personnelle ou le patriotisme de clocher des truqueurs ou fabricateurs de documents. Il n'est donc pas étonnant qu'il subsiste bien des obscurités et des lacunes. Mais enfin, on peut, en gros, suivre les principales pérégrinations de la troupe.

A la fin de 1645, donc, elle doit être à Bordeaux ou près de Bordeaux, pour y donner, soit dans son hôtel, soit dans un de ses châteaux, la comédie au gouverneur de la Guyenne et à ses invités.

En 1646, nous ne savons absolument rien d'elle. Le duc d'Epernon, arrivé à Agen dans les derniers jours de décembre 1645, y

Dufresne et ses compagnons comédiens, » citée par Detchevery dans son *Histoire des théâtres de Bordeaux*, p. 10). C'est donc fausser les faits et dissimuler la déconfiture de l'Illustre-Théâtre, que de nous représenter (*Points obscurs*, 133) les fondateurs de l'Illustre-Théâtre s'adjoignant successivement des acteurs nouveaux, Dufresne entre autres. Au contraire, Magnon et Mareschal nous montrent Molière et les Béjart accueillis comme des épaves dans une autre troupe toute constituée auprès du duc d'Epernon.

1. *Théâtre français*, liv. III, ch. XLV.

donna de grandes fêtes pour sa maîtresse; puis, la peste régnant à Bordeaux, il se garda bien d'y remettre les pieds, mais vint jusqu'au milieu d'août résider à Paris, en son hôtel, rue Plâtrière; enfin, à la fin de ce mois, il retourna en Guyenne, pour y tomber aussitôt malade. Il est naturel que sa troupe l'ait suivi et ait joué pour lui à Agen. L'a-t-elle suivi aussi à Paris et y a-t-elle donné des représentations [1]? Ou au contraire, laissée par lui en province, est-elle allée se montrer dans différentes villes [2]? Rien ne nous permet de choisir entre ces hypothèses. Pellet des Barreaux, auteur d'une comédie en vers, *Molière à Toulouse*, dit dans son *Avertissement* que Molière « fit ses premières armes en 1646 » dans cette ville. Mais ce témoignage est bien tardif (1787); il n'est appuyé d'aucune preuve ou d'aucun commencement de preuves; il paraît inspiré par un patriotisme local qui le rend suspect.

En 1647, « la troupe des comédiens de M. le duc d'Epernon » était à Toulouse, quand elle fut mandée à Albi pour le 27 juillet, à l'occasion des fêtes données par la ville en l'honneur du comte d'Aubijoux, lieutenant général du roi en Languedoc; elle demeura en cette ville « pendant le séjour de Mgr le Comte; » au commencement d'octobre, elle était à Carcassonne. Tout cela résulte d'une lettre que le comte de Breteuil, intendant de la province, écrivit de Carcassonne, le 9 octobre, aux consuls d'Albi, pour les prier de faire payer leur dû aux comédiens, et d'un reçu signé pour la troupe, le 24 octobre, par Charles Dufresne, René Berthelot [du Parc] et René Rebelhon [ou Réveillon] [3]. — Mais où était la troupe le reste de l'année, nous l'ignorons [4].

En 1648, les Bordelais se révoltent contre le despotisme du

1. Voir plus haut.

2. On sait que Paul Lacroix, infatigable inventeur de fables, avait voulu identifier la troupe de Molière avec celle dont le *Roman comique* raconte l'odyssée (*La jeunesse de Molière*, 83). Chardon a établi la fausseté de cette légende (*La troupe du roman comique dévoilée et les comédiens de campagne au XVIIe siècle*). On a généralement accepté ses conclusions (Cf. Loiseleur, *Points obscurs*, 136 et suiv.). Je ne sais pourquoi Moland (p. 62 et suiv.) et M. Lefranc (*Revue des Cours*, 1906-07, I, 102 et suiv.), au contraire, paraissent favorables à l'hypothèse de Paul Lacroix.

3. Cf. Jules Rolland, *Histoire littéraire de la ville d'Albi*, 207 et 208.

4. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'hypothèse d'une représentation donnée cette année-là à Bordeaux (Loiseleur, *Points obscurs*, 141). Nous avons vu que cela repose sur un prétendu témoignage, inexistant, de Tralage. — Chardon (*Monsieur de Modène*, 282), se demande si Molière n'aurait pas joué en 1647 aux États de Montpellier.

duc d'Epernon. Ce n'est guère le moment pour sa troupe de lui donner des divertissements. Aussi, la voyons-nous alors assez loin de la Guyenne [1]. Sur le registre des Délibérations de l'hôtel de ville de Nantes [2], à la date du jeudi 23 avril, on lit : « Ce jour est venu au bureau le sieur Morlierre, l'un des comédiens de la troupe du sieur Dufresne, qui a remontré que le reste de ladite troupe doit arriver ce dit jour en cette ville, et a supplié très humblement Messieurs leur permettre de monter sur le théâtre, pour représenter leurs comédies. » La permission, assez longtemps différée, à cause de la maladie du maréchal de la Meilleraye, lieutenant général de Bretagne, fut enfin accordée le dimanche 17 mai, pour le lendemain lundi. Le jour de la représentation, en la paroisse Saint-Léonard, eut lieu le baptême d'une fille de l'acteur Pierre Réveillon. Ont signé l'acte, Dufresne, Du Parc, Marie Hervé et Madeleine Béjart [3].

S'il fallait en croire les documents allégués par Benjamin Filon [4], le 19 avril, Dufresne, alors à Nantes, aurait pris à loyer, pour trois semaines à partir du 15 juin suivant, le jeu de paume de Fontenay-le-Comte. Cela résulterait d'une requête du procureur au siège royal, adressée le 9 juin au lieutenant particulier de Fontenay-le-Comte pour le prier de rappeler au maître paumier l'exécution de ses engagements. Mais ces documents sont suspects. Ils paraissent se concilier assez mal avec le procès-verbal cité plus haut [5] et surtout personne n'en a pu voir l'original [6].

1. Mesnard s'est demandé si la troupe n'aurait pas passé à Paris le temps du carême (117). — Chardon (*Monsieur de Modène*, 282) émet l'hypothèse que Molière aurait pu aller aux États de Carcassonne, présidés par le duc d'Aubijoux. Ces États ont été ouverts le 13 février et clos le 29 mai 1648. Puisque nous allons voir Molière à Nantes le 17 mai, cette visite aux États de Carcassonne ne pourrait se placer que dans la première partie de l'année.

2. Publié par Moland après diverses reproductions inexactes.

3. Ces noms ne permettent pas de douter que le Morlierre en question est bien Molière, malgré le scepticisme de Louis de Kerjean (*Molière est-il venu à Nantes?*).

4. *Recherches sur le séjour de Molière dans l'ouest de la France en* 1648.

5. Dufresne, venu à Nantes le 19, ne va pas lui-même adresser sa demande à ces « Messieurs? » — Il est à Nantes et Molière annonce que le reste de la troupe *va* venir? — Ou bien il a en effet quitté Nantes pour aller chercher sa troupe, comme si elle ne pouvait venir seule et alors qu'il a tant à faire pour préparer son séjour et son succès, etc. — Tout cela n'a rien d'impossible en soi; mais il y a lieu là de quoi mettre en défiance.

6. Cf. Lefranc, *Revue des Cours*, 1906-07, I, 292.

Pour aller de Nantes [1] à Toulouse, où on la retrouve l'année suivante, on a supposé, sans preuves, que la troupe avait alors passé par Poitiers [2]; puis, sans autre preuve que la tradition d'un accueil hostile et une scène fameuse de *Monsieur de Pourceaugnac*, à Limoges [3]; et enfin à Angoulême [4], sur cet indice bien fragile qu'aux environs de cette ville vivait une dame Sarah de Peyrusse, fille du comte d'*Escars* et femme du comte de *Baignac*, dont le souvenir aurait fourni à Molière le nom de la comtesse d'Escarbagnas.

En 1649, au début de mai sans doute, car 75 livres d'honoraires leur furent payés le 16 par la ville, les comédiens étaient à Toulouse. « Du mandement de Messieurs les Capitouls, » ils avaient « joué et fait une comédie à l'arrivée en cette ville du comte du Roure, lieutenant général pour le roi en Languedoc [5]. » Le comte du Roure allait à Montpellier où il devait ouvrir, le 1er juin, les Etats du Languedoc. On s'est demandé si la troupe

1. Je pense qu'il y a une faute d'impression dans Loiseleur, *Points obscurs*, p. 142. Il y est dit que Molière, gêné par la concurrence du montreur de marionnettes, Ségale, tint cependant « tête à la fortune et entreprit de ramener à lui les Nantais : il faut croire qu'il y réussit car il resta *deux ans* dans leur ville, la quittant toutefois par intervalles, soit pour venir recruter de nouveaux acteurs à Paris, soit pour des excursions assez lointaines. » Et à la page suivante : « Au printemps de l'année suivante [1649], ils émigrèrent de l'ouest de la France et se dirigèrent vers Toulouse, etc. » Faut-il lire : il resta deux *mois* dans leur ville?

2. Lefranc, *Revue des Cours*, 1906-07, I, 58.

3. Cf. Loiseleur, *Points obscurs*, 144. — Brunetière (*Dernières recherches...* dans *Etudes critiques*, I, 120) est tenté d'accepter cette légende. Les noms d'hommes ou de lieux cités « ont tout l'air d'être pour lui (Molière) de vieilles connaissances et des appellations familières; » et, des trois comédies dont la scène se passe en province, *Dandin*, la *Comtesse d'Escarbagnas*, *Monsieur de Pourceaugnac*, cette dernière est la seule dont les noms soient ainsi spécifiés. — Que Molière ait passé à Limoges, c'est possible. Qu'il y ait lui-même relevé les noms d'hommes et de lieux qu'il cite, c'est possible; mais il est possible aussi qu'il se les soit fait indiquer par quelqu'un qui connaissait Limoges; et après tout on a remarqué (Claretie, *Molière*, p. 48) que Pourceaugnac est un nom gascon, non limousin : ce qui permet de douter qu'il y ait là un souvenir personnel. Mais que Molière ait voulu se venger des sifflets du public limousin, c'est une histoire bien invraisemblable : Rabelais avait-il à se venger d'un Limousin quand il a caricaturé son étudiant latiniseur? En tout cas, si Molière a joué à Limoges, ce dont nous n'avons aucune preuve, la seule raison qu'on ait pour dater cet épisode de 1647, c'est que Limoges est à peu près sur la route de Nantes à Toulouse; et cette raison est bien faible.

4. Cf. Benjamin Filon.

5. Extrait du Livre des recettes et dépenses de cette ville, publié par Galibert (*Journal de Toulouse*, 6 mars 1864).

ne l'y avait pas suivi [1]. Elle se proposait d'aller à la fin de l'année « passer une couple de mois à Poitiers. » Cela résulte d'une lettre écrite par « le sieur Morliere comédien » au maire [2]. Mais la municipalité, saisie le 8 novembre de cette requête, délibéra de la rejeter, « attendu la misère du temps et la cherté des blés. » Serait-ce alors que la troupe vint à Vienne? On ne sait [3]. En tout cas à la fin de l'année, elle était à Narbonne, car, le 26 ou le 27 décembre, eut lieu en l'église Saint-Paul un baptême, où le parrain était « Charles Dufresne, bourgeois d'Argentan » et la marraine « Magdelaine de Baisar, de Paris. »

Au début de 1650, les comédiens sont encore à Narbonne. Le 10 janvier, dans la même église Saint-Paul, « Jean-Baptiste Poquelin, valet de chambre du roi » était parrain [4]. La marraine était Catherine du Rosé, nom de théâtre de Catherine Leclerc, la future Mademoiselle de Brie. Etait présent entre autres Charles Dufresne. Mais d'Epernon devait en février assister à la rentrée de la Cour des aides qui venait reprendre son siège à Agen. Il projetait de donner des fêtes à cette occasion. Il appela donc ses comédiens. Sur un registre de l'Hôtel de Ville, on a relevé cette mention [5] : « Le treizième dudit [mois de février], suivant l'ordre de Monseigneur notre gouverneur, avons fait faire dans le jeu de paume, un théâtre pour les comédies et une galerie pour mon dit Seigneur.... Le même jour, le sieur du Fraisne, comédien, est venu dans la Maison de ville, nous rendre ses devoirs de la part de leur compagnie et nous dire qu'il était en cette ville par l'ordre de Monseigneur notre gouverneur. » Le duc d'Epernon resta plusieurs mois à Agen, malgré son impopularité croissante; ses comé-

1. Cf. Chardon, *Monsieur de Modène*, 266, 282; Mesnard, 119. — Chardon se demande aussi (*Ibid.*, 264) si Molière n'aurait pas joué pour d'Epernon à Cadillac, où sa correspondance nous montre le duc du 19 mars au 9 mai et du 3 août à la fin d'octobre.

2. Cf. Bricaud de Verneuil, *Molière à Poitiers et les comédiens dans cette ville, de 1646 à 1658*; Monval, *Molière à Poitiers* (*Moliériste*, janvier 1886, VIII, 300-301). — Moland doutait encore que ce Morliere fût bien Molière.

3. Latreille (*Molière à Vienne* dans *Revue Histoire littéraire*, 1899). Il cite un reçu de 22 livres délivré, le 3 octobre, à des comédiens « pour leur avoir loué le salon pour jouer leur comédie. » Mais ces comédiens ne sont pas nommés et il y a bien des troupes qui battent alors la province.

4. Acte publié par Moland. Il avait d'abord lu « Catherine du Rose, » nom que reproduit Loiseleur (*Points obscurs*, 145).

5. Adolphe Magen, *La troupe de Molière à Agen*, 21.

diens furent sans doute de service auprès de lui. Mais, en juin, il quittait Agen et, le 25 juillet, la Guyenne, pour n'y plus revenir. Dès lors tout lien paraît rompu entre sa troupe et lui. C'est peut-être à ce moment que Dufresne, — un protégé de la famille d'Epernon, — cessa d'en être le chef : Molière semble bien dès lors avoir pris sa place [1]. — Le 24 octobre, le comte de Bieule, lieutenant général pour le roi, ouvrit à Pézenas la session des Etats du Languedoc. Les Etats siégèrent jusqu'au 14 janvier 1651. On a retrouvé dans les comptes de cette assemblée un article ainsi conçu : « Aux comédiens qui ont servi pendant trois mois que les Etats ont été sur pied, la somme de 4 000 livres, qui leur ont été payés par délibération des Etats et par leur quittance, ci... IIII^m L. » On admet généralement qu'il s'agit ici de la troupe de Molière, parce que, dans la suite, elle est plusieurs fois venue dans les villes où se réunissaient les Etats du Languedoc. La chose serait certaine, s'il fallait s'en fier au reçu publié par M. de la Pijardière, archiviste de l'Hérault [2], comme écrite et signée par Molière lui-même. « J'ay reçu de Monsieur de Penautier la somme de quatre mille livres ordonnées aux comédiens par Messieurs des Etats. Faict à Pézenas ce 17e décembre mil six cent cinquante.

« Pour 4 000 *l. l.*

MOLIÈRE. »

Malheureusement l'authenticité de cette pièce est suspecte [3]. Je néglige ici les raisons de graphologie que certains ont invoquées. —

1. Chardon (*Monsieur de Modène*, 279) examine et rejette l'hypothèse qu'en août et septembre Molière aurait joué devant la cour en Guyenne à Libourne et à Bourg. — Loiseleur (*Points obscurs*, 147) admet, d'après Taschereau et Edouard Fournier (*Roman de Molière*, 54) que en 1650 (Taschereau avait dit « vers l'année 1650 »), Molière serait revenu à Paris, et Larroumet s'est rangé un moment à cette opinion (*Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1885, p. 132). Mais l'unique raison de Taschereau pour proposer cette hypothèse est bien faible : c'était la seule date où il pouvait avec quelque vraisemblance placer les prétendues visites à l'hôtel de Conti qu'avait imaginées Grimarest. Le récit de Grimarest rejeté purement et simplement, l'hypothèse s'écroule. On ne lui rend pas beaucoup de valeur en supposant, avec Édouard Fournier et Loiseleur, que Madeleine Béjart poussait alors Molière à Paris pour y revoir le comte de Modène et « renouer avec lui des relations anciennes et toujours regrettées, » — car nous n'en savons rien. Cf. Bazin, *Notes historiques...*, 19; Chardon, *Monsieur de Modène*, 284. — Je ne sais pourquoi dans sa *Chronologie*, p. 63, Monval, en mai 1650, inscrit : « *Molière à Toulouse* ? »

2. Cf. *Moliériste*, novembre 1885, VII, 235.

3. Cf. Chardon, *Monsieur de Modène*, 284, 331; Lefranc, *Revue des Cours*, 1906-07, I, 106, 145 et suiv.

Je néglige même la prétendue contradiction entre cette quittance signée du seul Molière et la rédaction des comptes qui porte « *leur* quittance. » Je crois que le trésorier veut ici parler de la décharge de cette somme à lui donnée par les Etats (ou par leurs commissaires). Si d'ailleurs il s'agissait bien de la quittance des comédiens, on peut admettre que le chef de la troupe ait été habile à en donner une valable au nom de la troupe entière. On peut même faire encore une autre hypothèse; il n'est pas parlé ici d'une troupe et nous savons que diverses bandes de comédiens se sont parfois fait concurrence dans ces occasions : les Etats n'auraient-ils pas réparti la somme, énorme pour l'époque, de 4 000 livres, entre plusieurs compagnies? — Mais la signature « Molière » est étrangement identique à une autre signature d'un second reçu, de 1656, celui-là, découvert par le même la Pijardière. — Mais cette signature « Molière » est exceptionnelle; le poète signe d'ordinaire « J.-B. Poquelin-Molière, » ou au moins « J.-B.-P. Molière. » — Mais il est surprenant qu'on ait payé le 17 décembre, c'est-à-dire en pleine session, près d'un mois avant la clôture (14 janvier 1651), une somme qu'un document authentique déclare allouée pour avoir « servi pendant trois mois que les Etats ont été sur pied. » — Reste l'article des comptes. Restent les représentations ultérieures données par la troupe de Molière aux autres réunions des Etats du Languedoc. Et il est probable qu'en 1650 elle a été la bénéficiaire ou l'une des bénéficiaires de cette libéralité.

En 1651, le 15 janvier, Marie-Madeleine, sœur de Molière épouse André Boudet. Nous ne savons si son frère pour cette cérémonie vint à Paris. Il y était en tout cas le 14 avril, puisque ce jour-là il signe « par-devant Leroux et Levasseur, notaires au Châtelet » la reconnaissance [1] des sommes à lui ou pour lui versées par son père [2]. C'est peut-être cette année-là, après Pâques, qu'il vint à Vienne avec sa troupe. Nicolas Chorier, dans sa vie latine de Pierre de Boissat [3], raconte comment son héros accueillit avec honneur

1. Soulié, *Recherches*, document XXXVII, cote 4, p. 227.

2. Chardon se demande (*Monsieur de Modène*, 286-7), si, pendant ce voyage, soit à l'aller soit au retour, Molière aurait fait halte à Avignon. — Mesnard, lui (123), suppose qu'il avait laissé dans le Midi ses camarades ou la plupart d'entre eux et qu'il les a retrouvés peut-être à Lyon.

3. *De Petri Boessatii vita, amicisque litteratis*, 1680. — Cf. Mesnard, 124 et suiv.

ce « très excellent acteur et auteur de comédies, » se fit son spectateur assidu, « quelques pièces qu'il jouât, » et eut même une querelle à propos de places qu'il « avait louées au théâtre pour lui-même et pour des dames et demoiselles de qualité qu'il se proposait de mener voir une comédie que Molière avait faite. » Malheureusement Chorier ne donne pas de date précise; il dit « vers ce temps, » après avoir quelques lignes plus haut écrit : « C'était l'an mil six cent quarante et un. » La date de 1641 est évidemment inadmissible [1]. On a proposé de la corriger en 1653 [2] ou 54 [3], parce que « la comédie que Molière avait faite » a paru ne pouvoir être que *L'Etourdi*. 1654 est également inadmissible, car un de ceux qui s'entremirent pour apaiser la querelle dont parle Chorier, l'avocat général Marchier, était mort dès septembre 1653 [4]. L'objection ne vaut pas contre la date de 1653; mais Paul Mesnard a fait observer avec raison que Chorier a pu désigner une de ces farces, un de ces « petits divertissements » dont Molière « régalait les provinces » et qu'il fit plus tard applaudir à toute la cour et au roi lui-même. Le même critique allègue encore que la confusion est très explicable entre MDCLI et MDCXLI : il n'y a qu'une lettre tombée à l'impression [5]. Enfin il trouve une preuve très forte à mon sens dans la suite du récit de Chorier : « Ces jours-là, *his diebus*, dit le biographe de Boissat, Heinsius et Lagermann étaient venus à Vienne pour y voir et saluer Boissat. Heinsius allait à Rome pour remplir la mission qu'il avait reçue

1. Je ne vois guère que Baluffe, qui, à grand renfort d'hypothèses l'ait admise (*Molière inconnu*, I, 77).

2. C'est l'opinion de Loiseleur (*Points obscurs*, 162 et suiv.). Et l'expression de Chorier, « Molière, très excellent auteur de comédies, excellentissimus comœdiarum scriptor, » lui paraît impliquer que *L'Etourdi* avait déjà été joué. Mais, même pour désigner l'auteur de *L'Etourdi*, cette épithète « superlative » est bien étonnante (Cf. Brunetière, *Dernières recherches* dans *Etudes critiques*, I, 125). Mieux vaut admettre qu'il y a là un anachronisme : Chorier a publié son livre en 1680; il a dû l'écrire vers 1677 (Cf. Latreille, *Molière à Vienne* dans *Revue Histoire littéraire*, avril 1988) : il aura désigné Molière d'un titre justifié à la date où il écrit.

3. C'est l'opinion de Brouchoud (*Les origines du Théâtre* à Lyon, et *Molière à Vienne* dans le *Moliériste*, juin 1882). Moland avait d'abord accepté cette hypothèse : il y a renoncé. Nous avons vu qu'elle est inadmissible.

4. Latreille (article cité), p. 190.

5. Mais cet argument perd de sa valeur quand on remarque avec Latreille combien la chronologie de Chorier est fantaisiste et dans quel désordre il mêle les événements des temps les plus éloignés.

de la reine Christine de Suède. » Or c'est bien en 1651, le 4 octobre, que Heinsius venu de Paris arriva à Lyon d'où il partit pour Vienne [1]. — Enfin une lettre de D'Assoucy à Molière, imprimée au début de 1653 dans les *Œuvres mêlées* de l'auteur burlesque (privilège du 3 avril), nous apprend que les comédiens étaient vers la fin de l'année en Provence [2]. D'Assoucy s'excuse d'être parti sans avoir pu prendre congé de Molière. « Monsieur Fresart, le plus froid en l'art d'obliger qu'hõmme qui soit au monde, me fit partir avec trop de précipitation pour m'acquitter de ce devoir. J'eus bien de la peine seulement à me sauver des roues, entrant dans son carrosse, et c'est merveille qu'il m'ait pu souffrir, avec toutes mes bonnes qualités, pour la mauvaise qualité de mon manteau qui lui semblait trop lourd; cela vient du grand amour qu'il a pour ses chevaux.... Je ne m'étonne pas si la cour l'a député aux Etats pour le bien du peuple, le connaissant si ennemi des charges. Je lui suis pourtant fort obligé de m'avoir souffert avec mon bonnet de nuit, n'ayant promis que pour ma personne. » Ce Fresart, ou plutôt Frezals [3], avait été envoyé le 20 décembre 1651 par la Cour, ou Parlement de Toulouse, aux Etats siégeant à Carcassonne, pour régler avec eux un conflit d'attributions. Il en revint au plus tard vers le 10 janvier, date de la clôture des Etats. Toute

1. Il est vrai que Chorier attribue ailleurs au passage d'Heinsius la date de 1645 ou 1646 (Latreille, *Ibid.*, 192) : mais c'est une nouvelle erreur. On peut admettre que l'association des noms de Molière et de Heinsius s'explique parce qu'au milieu de toutes ces confusions de date, Chorier se sera souvenu du moins qu'ils se sont suivis de près. — Latreille veut avancer le plus possible la date du séjour de Molière, parce que Boissat est devenu de plus en plus dévot et insociable, au point d'avoir « sermonné inopportunément » Christine de Suède en 1656. Mais, en 1651, il était encore très mondain et aimable, témoin l'accueil et les banquets qu'il offrit à Heinsius. — Enfin Latreille objecte qu'entre 1650 et 1654, il n'y a pas trace de passages de comédiens à Vienne et qu'entre ces deux dates il y eut une véritable crise à Vienne : séditions, troubles, misère, maladies. Est-ce décisif? Ne peut-on pas admettre que précisément à cause de ces troubles la perception des impôts sur les comédiens a été irrégulièrement faite ou les registres mal tenus?

2. Cela suffit à réfuter ceux qui ont supposé qu'à cette date Molière a joué pour la cour à Poitiers (Édouard Fournier, *Le roman de Molière*, 53; Loiseleur, *Points obscurs*, 150), ou que c'est alors encore qu'il est allé à Angoulême (Loiseleur, *Ibid.*). Chardon (*Monsieur de Modène*, 267, n. et 288), Brunetière (*Études critiques*, I, 123) ont montré d'ailleurs l'invraisemblance de l'hypothèse.

3. C'est à Baluffe (*Moliériste*, VI, 174) qu'on doit cette identification. Elle est généralement admise. Il reste cependant des scrupules à Chardon (*Monsieur de Modène*, 287, n.) et à M. Lefranc (*Revue des Cours*, 1906-07, I, 263 n.).

la question est de savoir s'il a admis d'Assoucy dans sa voiture à l'aller ou au retour. Dans le premier cas, la lettre serait écrite de Carcassonne à Toulouse où serait Molière, dans le second cas, de Toulouse à Carcassonne où il serait. La seconde hypothèse est plus vraisemblable. Les sessions des Etats, mêmes brèves comme celle-ci, étaient courues des troupes de comédiens à qui elles offraient un public.

En 1652, Molière passa donc probablement les premiers jours de l'année à Carcassonne [1]. — En août, il était à Grenoble. Le 12, en effet, fut baptisé [2], en la paroisse Saint-Hugues et Saint-Jean, « Jean-Baptiste Villequin, fils du sieur Emmé [Edme], comédien, et de honnête Catherine Leclerc, mariés, âgé de trois jours. » Emmé ou Edme Villequin est l'acteur de Brie, et nous avons déjà rencontré sa femme encore jeune fille. Le parrain était « sieur Jean-Baptiste Poquelin, valet de chambre du roi, » et la marraine « demoiselle Magdelaine Béjarre, fille de noble Joseph Béjar, bourgeois de Paris. » — Le 19 décembre 1652 [3], en l'église Sainte-Croix de Lyon, eut lieu un baptême, où le parrain était Pierre Réveillon. La présence de toute la troupe n'est guère douteuse dès lors [4], puisque deux mois après elle nous est clairement attestée.

En 1653, en effet, le 19 février, Molière signait au mariage de son camarade du Parc avec Marquise-Thérèse de Gorle ou de Gorla, fille d'un « opérateur, » qui à plus d'une reprise avait obtenu ou devait obtenir permission de dresser son théâtre et de vendre ses drogues à Lyon. La troupe dut rester quelques mois dans cette ville, où le théâtre semble avoir été très aimé. D'ailleurs, en signalant expressément cette étape : « Il (Molière) vint à Lyon en 1653, » la préface de 1682 nous invite à croire à un assez long séjour [5].

1. De Carcassonne pour aller à Grenoble et à Lyon, est-il passé par Avignon? On n'en a aucune preuve. Cf. Chardon, *Monsieur de Modène*, 288; Lefranc, *Revue des Cours*, 1906-07, I, 152.

2. Publié par A. Prudhomme, *Molière à Grenoble*.

3. Acte publié par Brouchoud, *Les origines...*, p. 51.

4. Chardon (*Monsieur de Modène*, 291) croit même la présence de Molière antérieure à ce mois de décembre. — Lefranc (*Revue des Cours*, 1906-07, I, 132) pense que Molière a cette année-là « gagné Lyon par Avignon, » car « les l'Hermite jouèrent sans doute à Avignon à cette époque. » C'est une hypothèse que nous discuterons plus loin. Elle a contre elle, en tout cas, que rien ne nous révèle la présence des l'Hermite dans la troupe avant Lyon.

5. C'est à la troupe de Molière qu'on applique le passage connu de Chappuzeau.

Aucun indice ne permet de penser que la troupe soit allé à Pézenas où, du 17 mars au 2 juin, se tinrent les Etats du Languedoc, si ce n'est qu'en automne elle était dans cette province [1]. Le Prince de Conti venait alors [2] de s'installer à La Grange près de Pézenas et même d'y faire venir sa maîtresse, Mme de Calvimont. « Aussitôt qu'elle fut logée dans La Grange, dit Cosnac dans ses *Mémoires* [3], elle proposa d'envoyer chercher des comédiens. Comme j'avais l'argent des menus-plaisirs de ce prince, il me donna ce soin. J'appris que la troupe de Molière et de la Béjart était en Languedoc; je leur mandai qu'ils vinssent à La Grange. » Malgré la concurrence d'une troupe rivale, les cadeaux que le chef en fit à Mme de Calvimont et les préventions que cette dernière sut inspirer au Prince, la troupe de Molière plut enfin; elle obtint pension et prit le titre de « Troupe de Monsieur le Prince de Conti. » Avant que le Prince se soit décidé, Molière, sur les conseils de Cosnac, devait jouer à Pézenas. Il est vraisemblable qu'il a donné des représentations dans cette ville : on cite sa visite du 1er octobre chez M. de la Cassagne. Cependant Conti devait se rendre à Paris, pour épouser la nièce de Mazarin. Il passa par Montpellier où l'avait convié le gouverneur, le comte d'Aubijoux. « Dès le moment de son arrivée, dit Cosnac, on ne songea qu'à festins, bals, ballets et comédies. » Sa troupe avait donc dû le

« La comédie, pour n'être plus fixe comme à Paris, ne laisse pas de se jouer ici à toutes les saisons qui le demandent, et par une troupe qui, toute ambulatrice qu'elle est, vaut celle de l'Hôtel [de Bourgogne] qui demeure en place » (*Lyon dans son lustre*). — De là on a déduit que cette troupe a rayonné « dans les villes environnantes du Forez, de la Bourgogne et du Dauphiné » (Galibert [Raymond] dans son *Histoire des Pérégrinations...*, p. 37). De cela il n'y a pas de preuves. Loiseleur (*Points obscurs*, 150) observe cependant que le fameux pâtissier-acteur, Ragueneau de l'Estang, membre de la troupe, a loué le 15 octobre 1653 un appartement à Lyon, et cela pour trois ans : « Voilà qui indique bien des idées de résidence et de retours périodiques dans un domicile légal. » Et Chardon (*Monsieur de Modène*, 278) trouve vraisemblable que Molière ait été tenté d'aller voir à Dijon son ancien mécène, le duc d'Epernon, devenu gouverneur de la Bourgogne.

1. M. Lefranc (*Revue des Cours*, 1906-07, I, 195), le croit cependant. Mais dans ce cas, il est curieux que Cosnac n'ait pas rappelé la réputation que la troupe avait dû s'acquérir en jouant devant les États. Il dit plus loin que le Prince de Conti n'avait pas voulu d'abord agréer Molière, et que lui, Cosnac, résolut de le faire jouer à Pézenas. Le lieu était bien mal choisi si Molière venait précisément d'y donner une série de représentations.

2. Août.

3. I, 126 et suiv.

suivre [1]. En effet, le 10 novembre, dans l'état intitulé *Logement des officiers de Monseigneur le Prince de Conti*, on trouve mentionné l'acteur du Parc : la troupe aurait joué dans la maison du président d'Atgel. Les Etats du Languedoc devaient avoir lieu dans cette ville : ils s'ouvrirent en effet le 7 décembre et durèrent jusqu'au 31 mars 1654. Molière ne pouvait manquer d'en profiter, et en effet, sa présence est certaine en janvier.

En 1654, donc, le 6 janvier, à l'église Saint-Pierre, fut baptisé un enfant Du Jardin, dont le parrain était « M. Jean-Baptiste Poquelin, valet de chambre du roi, » et la marraine « Mlle Magdeleine de l'Hermite, » actrice alors de la troupe. On ignore combien de temps nos comédiens restèrent à Montpellier [2]. — Une série de baptêmes semble ensuite attester leur présence à Lyon pendant de longs mois [3] : le 7 mars, celui d'un enfant Du Parc; le 26 mars, celui d'un enfant dont Mlle Du Parc est marraine; le 3 novembre, celui d'un autre enfant qui a pour marraine la même Mlle Du Parc, et, pour parrain, son camarade Pierre Réveillon. Mais les baptêmes de mars sont peu significatifs : la Du Parc a pu quitter ses camarades pour venir faire ses couches à Lyon, où ils l'auraient rejointe après la clôture des Etats (31 mars). Celui de novembre, au contraire, atteste qu'alors la Du Parc n'était pas seule à Lyon. — Cependant, le Prince de Conti, après sa campagne en Catalogne, avait reçu mission d'ouvrir à Montpellier une nouvelle session, qui eut lieu du 7 décembre 1654 au 14 mars 1655. La présence de ses comédiens était toute naturelle : la préface de 1682 ne dit-elle pas que le prince « donna des appointements à sa troupe (de Molière) et l'engagea à son service, tant auprès de sa personne *que pour les Etats du Languedoc*? » Molière dut donc être à Montpellier pour la fin de l'année : il y était en tout cas au début de l'année suivante.

1. Mais il n'y a aucune raison de supposer avec Loiseleur (*Points obscurs*, 173) qu'elle le suivit au delà de Montpellier, jusqu'à Vienne et Lyon. (Cf. Chardon, *Monsieur de Modène*, 295-96 : Conti était à Lyon le 31 décembre 1653, et Molière est parrain à Montpellier le 6 janvier suivant).

2. Paul Lacroix a supposé, comme toujours sans preuves, que la troupe était à Lyon dès le 16 février, pour y donner le ballet des *Vrais moyens de Parvenir*. — En tout cas, c'est dans le voyage de 1654 que se placeraient, selon Brouchoud et Moland, le passage à Vienne et la liaison de Molière avec Boissat. Voir plus haut.

3. Brouchoud, *Les origines...*, 46 et 47.

C'est en effet pendant le carnaval de 1655, en février[1], « en présence de Monseigneur le Prince et de Madame la Princesse de Conti, » que fut dansé à Montpellier le *Ballet des Incompatibles*. Avec des seigneurs et des acteurs de la troupe dirigée par La Pierre, Molière et Joseph Béjart y représentèrent, le premier, un poète et une harengère, le second, un peintre et un ivrogne. Parmi les actrices figure une Mlle Gérar qu'on a voulu identifier avec Madeleine[2]. — De là[3], ils revinrent à Lyon. Le 29 avril, se mariaient, à l'église Sainte-Croix[4], Faure Martin et Anne Reynes ou Regnier, tous deux « de la troupe du Prince de Conti, » et les témoins étaient Pierre Réveillon, Charles Dufresne, René Berthelot, J.-B. Poquelin, « de la même troupe, » et Joseph Béjart. — D'Assoucy, dans ses *Aventures*[5], raconte qu'arrivé à Lyon (il y parvint vers le début de juillet), il fut charmé surtout de « la rencontre de Molière et de Messieurs les Béjarres, » qu'il y demeura avec eux pendant trois mois et qu'avec eux, il partit en bateau pour Avignon (vers octobre, par conséquent)[6]. Là, il se fit dévaliser au jeu; mais

1. Monval dans *Chronologie* dit même : le 7 février (Dimanche gras). — Je ne sais pourquoi Galibert (*Histoire des Pérégrinations*,... 58) veut nier le présence de Molière à Montpellier.

2. Cf. Chardon, *Monsieur de Modène*, 300.

3. Le 18 février, par devant le notaire Vaudrot de Montélimar, le sieur Baralier, de Montélimar, reconnaissait devoir 3 200 livres à Madeleine Béjart (Soulié, *Recherches*, document XLII, cote 2, p. 254). Chardon (*Monsieur de Modène*, 320) en conclut que Madeleine rôdait autour du Comtat où était M. de Modène, comme si elle cherchait à se rapprocher de son ancien amant et comme si elle était lasse de Molière, épris de Mlle de Brie et de Mlle du Parc. Il est bien difficile de reconstituer les intentions de Madeleine et il n'est pas prouvé d'ailleurs que cet acte ait exigé la présence de l'actrice. En tout cas, le 22 du même mois, elle était à Montpellier, où Julien Meindre de Rochesauve cautionnait envers elle Baralier (Soulié, *Ibid.*).

4. Brouchoud, *Les origines*..., 48. — Brouchoud a lu : *Foulle* Martin et Anne *Reynis*.

5. Imprimé en 1677.

6. Chardon (*Monsieur de Modène*, 307 et suiv.) pense que Molière avait dû jouer antérieurement à Avignon. En effet, le frère du baron de Modène, plaidant contre sa belle-sœur en 1674, lui reproche d'être montée sur les planches avec sa mère, laquelle « sous le nom de la Vauselle, » « a été dans une troupe de comédiens et a monté sur le théâtre, même en cette ville d'Avignon et dans la maison et jeu de paume du sieur Pierre..., appartenant à présent à Mme de Reynard. » Or Madeleine s'est mariée le 11 novembre 1655 à un écuyer du Prince de Conti, Le Fuzelier. Il paraît vraisemblable à Chardon qu'elle a pêché ce mari en 1653 ou 1654 à Montpellier, et il a l'air d'en conclure que dès ce moment là elle aura quitté la comédie, précisément pour se faire épouser. Les déclarations de Madeleine de l'Hermite semblent confirmer cette induction. Elle affirme en effet qu'en « l'année 1655, étant demeurante avec ses père et mère en la ville d'Avignon, pays auquel ils possédaient et possèdent encore quelques biens, »

ses amis le tirèrent d'embarras au bout d'un mois qu'il avait passé à hanter le tripot, et par conséquent que la troupe avait séjourné avec lui. — Cependant, « étant commandés pour aller aux Etats, » qui s'ouvrirent le 4 novembre et durèrent jusqu'au 22 février 1656, les comédiens partirent pour Pézenas [1]. D'Assoucy les accompagna encore et ils « ne se lassèrent point de l'avoir à leur table tout un hiver, » c'est-à-dire tout le temps que dura la session. La comédie, en effet, était en vogue. Elle avait commencé dès l'ouverture presque des Etats : le 9 novembre, les députés ecclésiastiques et laïques, envoyés par l'assemblée pour saluer le Prince de Conti « en l'hôtel de Monsieur d'Alfonce où logeait le dit seigneur [2], » furent reçus par lui dans le vestibule, « parce que sa chambre était en un extrême désordre à cause de la comédie. » Et cette comédie avait lieu souvent : D'Assoucy ne dit-il pas que « Messieurs des Etats » avaient « tous les jours... la musique et la comédie? » Mais je crois qu'il faut entendre : *ou* la comédie et que « tous les jours » n'est pas dit sans quelque exagération; d'ailleurs il y avait dans la ville d'autres troupes de comédiens.

Au début de 1656, la troupe est donc encore à Pézenas. C'est là que Molière aurait écrit et signé, le 24 février, un reçu de 6 000 livres « à nous (les comédiens) accordées par Messieurs du bureau des comptes. » Malheureusement [3] ce reçu, publié comme le précédent par M. de la Pijardière, est suspect pour les mêmes raisons. De plus il aurait été découvert, par un étrange à-propos, en 1673, l'année où fut célébré le jubilé de Molière. Enfin on sait par ailleurs que, le 4 février, Conti avait assigné à Molière une somme de 5 000 livres sur le fond des étapes de la Province. Il est tout à fait invraisemblable

elle fut « recherchée en mariage par le sieur Le Fuzelier...., lequel lors était pareillement demeurant audit Avignon et y avait des emplois. » Mais ce sont là des dires sujets à caution. Il est trop clair qu'elle a intérêt à dissimuler sa profession d'actrice. Chardon remarque lui-même qu'elle ne devait pas avoir rompu depuis longtemps avec ce métier et qu'on voit « plusieurs acteurs assister à son mariage. » Elle a donc pu jouer encore en 1655.

1. Monval, dans sa *Chronologie*, place ici (octobre 1655) des visites de la troupe à Lavagnac, Mèze, Lunel, Gignac, Marseillan, Agde, Nissan, Montagnac. — Tout cela ne repose que sur de vagues traditions ou inventions.

2. Galibert (Raymond), *Histoires des Pérégrinations...*, 59; La Pijardière, *Molière, son séjour à Montpellier*, 12.

3. Cf. Lefranc, *Revue des Cours*, 1906-07, I, 292 et suiv., 356 et suiv.

que Molière ait reçu 11 000 livres pour un service de trois mois [1]. — D'Assoucy raconte que, de Pézenas [2], il suivit Molière à Narbonne. En effet, les registres de cette ville, à la date du 26 février, notent la délibération suivante [3] : « Sur ce que Monsieur le premier consul a représenté que les comédiens de S. A. de Conty, sortant de Pézenas de jouer pendant la tenue des Etats et s'en allant à Bordeaux pour attendre Son Altesse, où elle doit aller à son retour de Paris, désireraient de passer quinze jours dans cette ville pour la satisfaction publique; et comme il n'y a point d'autre lieu à représenter que la grand'salle de la maison consulaire, ils la demandent, et avec eux tous les honnêtes gens de la ville : à l'assemblée d'y délibérer. Sur quoi, Messieurs les Consuls ayant conféré ont été d'avis de remercier les dits comédiens et leur donner la salle. » Le séjour de la troupe semble s'être prolongé plus de quinze jours. Du moins, le 3 mai, Molière et Madeleine Béjart y étaient-ils encore, puisque ce jour-là, en présence de M. de Cathelan, baron de Pastel, viguier et juge-royal de Narbonne, ils négociaient avec Martin-Melchior Dufort et Joseph Cassaignes l'assignation de 5 000 livres que leur avait fait délivrer le Prince [4]. Le 12 juin, on prélevait « à la porte de la comédie » 96 livres pour les pauvres; et il se pourrait que cet impôt ait été levé sur nos comédiens [5]. Peut-être avaient-ils appris que le Prince était malade, à Paris, et étaient-ils dès lors moins pressés d'arriver à Bordeaux. — Ils y allèrent cependant [6], car le 15 août, en l'église primatiale

1. On se tire d'affaire en supposant avec Moland et Loiseleur (*Points obscurs*, 179 et suiv.) que l'assignation de 5 000 livres se rapporte à la session de 1654-55 et celle de 6 000 livres à la session de 1655-56. Mais pourquoi Conti ou les États auraient-ils attendu la session de 1655-56 pour régler les frais de la session précédente. Cela est contraire aux usages constants. Cf. Mesnard, 177 et suiv.

2. C'est ici que Moland, Loiseleur (*Points obscurs*, 195 et suiv.), Mesnard (173 et suiv.), Loquin (II, 393 et suiv.), placent les excursions à Lavagnac, Mèze et autres lieux mentionnés plus haut.

3. *Moliériste*, avril 1881, III, p. 22 et 23.

4. Raymond (Galibert), *Histoire des pérégrinations,...* 105.

5. *Moliériste*, avril 1881, III, 19; Chardon, *Monsieur de Modène*, 331. — Loiseleur (*Points obscurs*, 203) dit qu'il a logé à l'Hôtel des Trois nourrices, « dans laquelle, vers 1540, avait aussi logé Rabelais. » Voilà une rencontre trop curieuse pour n'être pas suspecte.

6. Galibert (*Histoire des pérégrinations*, 107 et suiv.), les fait passer par Carcassonne, Castelnaudary, Toulouse, Agen. Leur chemin passe en effet par ces villes : reste à savoir s'ils y ont joué. Au cas où la lettre de Saint-Luc que nous allons lire désignerait la

Saint-André, « Jean-Baptiste Poquelin, comédien de M. le Prince de Conti » et « Catherine Leclercq, demoiselle » (la de Brie) tenaient sur les fonts un enfant d'un ménage de comédiens leurs camarades [1], ces Faure Martin et Anne Reynier, que nous avons vus se marier l'année précédente. — Le 5 décembre 1656, François d'Epinay, marquis de Saint-Luc, lieutenant général en Guyenne, écrit aux consuls d'Agen pour leur recommander « une troupe de comédiens qui a demeuré quelque temps en cette ville » et qui s'en va en la leur, où elle arriva en effet le 9 [2]. On a conjecturé que c'était la troupe de Molière allant aux Etats de Béziers. Il se peut. Mais ce n'est pas prouvé [3]. Et l'on peut s'étonner que les comédiens du Prince de Conti n'aient pas été à Béziers dès l'ouverture des Etats, le 17 novembre. Peut-être cependant la chose s'expliquerait-elle. Conti n'était pas venu présider les Etats : il s'était fait remplacer par le comte de Bieule. Les députés semblent avoir été las des dépenses exagérées qu'on imposait à la province et avoir eu l'intention bien arrêtée de réagir, d'autant plus que l'évêque d'Aleth, — l'ennemi de la comédie, — était président des comptes; » ils en ont d'ailleurs donné des preuves. Le 16 décembre, ils ont interdit aux comédiens, — peut-être à la troupe de Molière [4], — de distribuer aux membres de l'assemblée des billets gratuits, dans l'espérance de recevoir une gratification, et défendu à Messieurs du bureau des comptes de rien leur accorder, au trésorier de rien leur payer. Le 16 avril 1657, ils ont, de mauvaise grâce, accordé 500 livres à Joseph Béjart pour un nouveau fascicule de son *Recueil de titres et blasons*, qui lui en avait valu 1 500 en février 1656, en

troupe de Molière, on en pourrait conclure au contraire qu'en décembre 1656, elle n'était pas encore connue à Agen.

1. Acte découvert par Dast de Boisville et publié par Loquin (*Gironde*, 2 et 3 nov. 1895). — On ajoute que les comédiens jouèrent au jeu de paume de Barola, rue Montméjan, paroisse Saint-Christoly. Peut-être faudrait-il des preuves. Cf. Loquin, *Molière à Bordeaux*, II, 410 et suiv.; Lefranc, *Revue des Cours*, 1906-07, I, 357. — Chardon ne connaissait pas ce document; c'est pourquoi il niait la venue de Molière à Bordeaux (*Monsieur de Modène*, 332).

2. Magen, *La troupe de Molière à Agen.*

3. Cf. Baluffe, *La Gironde littéraire*, 25 avril 1886 : *Molière à Bordeaux*; Chardon, *Monsieur de Modène*, 334; Moland, 104, n.

4. On ne s'est pas contenté de dire « peut-être; » on l'a affirmé. On a même assuré que ces billets avaient été distribués pour la première du *Dépit* (Loiseleur, 209). Ce n'est qu'une hypothèse. — Baluffe, au contraire (*Molière à Bordeaux*, ci-dessus cité), croit que la troupe en question est celle de La Pierre : autre hypothèse.

ajoutant qu'à l'avenir il ne serait plus accepté d'hommages de ce genre. Peut-être le Prince de Conti, avisé d'avance de cet état d'esprit et d'ailleurs pris de scrupules, n'aura-t-il pas « commandé » ses comédiens. En tout cas, il n'en étaient pas moins à Béziers au mois de décembre et ils y jouèrent le *Dépit amoureux* [1].

Au début de 1657, la troupe est encore à Béziers. Mais elle n'y resta pas jusqu'à la fin des Etats (1er juin). On sait que le Prince de Conti, aux Etats de 1655, à Pézenas, avait reçu la visite de Pavillon, l'illustre évêque d'Aleth. Le prélat janséniste l'avait certainement exhorté dès lors à se repentir de ses égarements et, entre autres actes de vertu, à renoncer à la comédie. La semence ainsi jetée dans cette âme fructifia lentement. Il n'est pas surprenant qu'à la date où nous sommes arrivés, le Prince n'ait rien fait pour retenir ses comédiens, si même il n'a pas hâté leur départ. Ce départ aurait eu lieu, selon certains, dès janvier. Car, le 19 février, fut jouée à Lyon, au profit des pauvres, une représentation qui rapporta une grosse somme. On veut qu'elle ait été donnée par la troupe de Molière [2]. Mais ce n'est qu'une hypothèse. Je croirais plutôt que le départ a dû avoir lieu en avril. Le 12, Madeleine Béjart obtenait à Nîmes [3] une « commission » d'un « conseiller et juge pour le roi » en cette cour, relative à une créance de 3 200 livres qu'elle avait sur Antoine Baralier, receveur des tailles en l'élection de Montélimar. Il n'est pas assuré que cet acte judiciaire ait exigé sa présence à Nîmes; mais il est à supposer qu'elle a présenté sa requête avant de quitter le Midi. D'autre part, il est vraisemblable que Joseph Béjart a fait tous ses efforts pour obtenir avant le départ de la troupe la gratification de 500 livres que les Etats lui ont accordée le 16. — De Béziers les comédiens se rendirent à Lyon [4]. Le 11 mai, Joseph Béjart y obtenait l'autori-

1. « Le *Dépit amoureux* a été représenté pour la première fois aux États de Languedoc, à Béziers, l'an 1656, M. le comte de Bioule (Bieule), lieutenant du roi, présidant aux États. » La Grange, *Registre*, 4.

2. Péricaud, *Molière à Lyon*; Soulié, *Rapport* au ministre dans *Archives des missions scientifiques*, 1865, 2e série, t. 1; Loiseleur, *Points obscurs*, 211.

3. Voir plus haut. — Cf. Soulié, *Recherches*, 254, et Campardon, *Nouvllees pièces relatives à Molière*, p. 118.

4. Directement? — Tout ce qu'on a pu supposer là-dessus n'a pas même de commencement de preuve, en dehors d'un séjour possible à Nîmes, en avril, quand Madeleine Béjart y agit en justice. Cf. Loiseleur, *Points obscurs*, 124; Brunetière, *Dernières Recherches...*, dans *Etudes critiques*, I, 132.

sation du procureur du roi pour une seconde édition de son *Recueil*. Et le 15, le Prince de Conti qui allait, de Paris, prendre le commandement de l'armée d'Italie, écrivait de Lyon à l'abbé de Ciron[1] : « Il y a des comédiens *ici* qui portaient mon nom autrefois : je leur ai fait dire de le quitter, et vous croyez bien que je n'ai eu garde de les aller voir. » — L'ordre du Prince de Conti ne fut pas exécuté immédiatement[2]. Car, le 15 juin, les « comédiens de M. le Prince de Conti » obtenaient du conseil de ville de Dijon la permission de donner des représentations au tripot de la Poissonnerie[3]. Peut-être Molière espérait-il que son ancien protecteur, le duc d'Epernon, devenu gouverneur de la Bourgogne, pourrait lui rendre son patronage : c'est du moins un motif plausible pour cette excursion dans une région où nous ne l'avons jamais rencontré auparavant. — On veut[4] qu'alors Molière soit revenu en Languedoc pour les Etats qui se tinrent à Pézenas du 8 octobre 1657 au 24 février 1658. On s'appuie sur un témoignage très vague de Grimarest qui ignore tout autre séjour à Lyon que celui de 1653 et qui ne connaît pas le voyage de Dijon. Grimarest dit tout simplement qu' « après cinq ou quatre années de succès dans la province, » la troupe, résolue de venir à Paris, quitta le Languedoc, mais s'arrêta à Grenoble puis à Rouen. Il n'y a rien là qui permette de désigner les Etats de 1657-58. On allègue aussi un autre passage du même Grimarest, où il raconte comment un certain Mignot, dit Mondorge, « qui avait été camarade de Molière en Languedoc »

1. *Port-Royal*, V, 3. Cf. Barthélemy, *La Princesse de Conti*, p. 90. Voir aussi la lettre de Racine à Vitart du 25 juillet 1662 : on y voit comment Conti est resté sévère aux comédiens.

2. Le 4 juin, une troupe joue à Lyon en faveur des pauvres. Péricaud et Soulié (v. plus haut) veulent que ce soit encore la troupe de Molière. Si cela est, il est invraisemblable qu'elle ait joué déjà le 19 février dans les mêmes conditions : c'est la première représentation d'une troupe nouvelle venue dont le produit est d'ordinaire attribué aux pauvres.

3. Chardon, *La troupe du roman comique dévoilée*, 72; *Monsieur de Modène*, 278, 338; Lefranc, *Revue des Cours*, 1906-07, I, 438.

4. Selon les uns, Molière ayant joué à Lyon en février 1657, serait retourné dans le Midi (Nîmes : avril, affaire Madeleine Béjart; Avignon : liaison avec Mignard) avant d'aller à Dijon et il ne serait pas retourné à Pézenas à la fin de l'année (Loiseleur, *Points obscurs*, 213 et suiv. Cf. Brunetière, *Dernières Recherches*, dans *Etudes critiques*, I, 131). — Selon, les autres, Molière alla de Béziers à Lyon, sans qu'on ait la preuve d'un arrêt à Nîmes de Lyon à Dijon, de Dijon à Pézenas et de Pézenas à Avignon (Mesnard, 188-193) ou au contraire de Dijon à Avignon et d'Avignon à Pézenas (Chardon, *Monsieur de Modène*, 342).

et « joué la comédie » avec lui, en fut plus tard secouru. Mais justement ce Mignot, avec un autre acteur, Dubois, faisait en septembre 1657 partie d'une troupe rivale; celle des « comédiens du duc d'Orléans [1], » que le duc d'Arpajon, alors lieutenant général de la province, protégeait, avait fait jouer à son château de Séverac et manda à Pézenas. Cette concurrence officielle, l'hostilité ou du moins la froideur qu'avaient manifestée les Etats précédents rendent très invraisemblable la venue de Molière à Pézenas. Si Mignot a joué la comédie avec Molière dans le Languedoc, rien n'établit que ce soit à cette date; et la troupe de Molière semble avoir eu alors une réputation trop grande pour avoir consenti à s'incorporer, même provisoirement, à la troupe des comédiens du duc d'Orléans. — L'abbé Monville, le biographe de Mignard [2], raconte d'autre part que son héros et Molière se rencontrèrent à Avignon et « eurent bientôt lié une amitié qui ne finit qu'avec leur vie. » Or Mignard, parti d'Italie le 10 octobre, débarqué le 18 à Marseille, s'y arrêta près d'un mois et n'arriva à Avignon que vers la fin de novembre, c'est-à-dire en pleine session des Etats; car elle ne fut close que le 24 février 1658.

Au début de 1658, la troupe semble être à Lyon. Le 6 janvier, l'Aumône générale de cette ville accorde 1 800 livres tournois à une veuve « recommandée par la demoiselle Béjarre, comédienne [3]; » le 19 janvier, Molière y assiste à l'enterrement d'un petit du Parc. Aucun de ces faits d'ailleurs n'établit d'une façon absolue la présence de la troupe entière : Madeleine Béjart a pu recommander sa protégée par lettre; Molière et Madeleine ont pu se séparer pour quelques jours de leurs camarades, afin de venir retrouver les du Parc établis là pour soigner leur enfant. Il y eut, le 27 février, une représentation donnée à Lyon au bénéfice des pauvres [4]; et il y eut, le 2 février, une délibération de la municipalité de Grenoble contre « l'incivilité » des comédiens qui avaient affiché sans autorisation [5]. Nous ne savons si la troupe de Molière est en cause à l'une ou à l'autre de ces deux dates. Il n'est pas douteux,

1. Chardon, *Monsieur de Modène*, 342, n.
2. *Vie de Pierre Mignard*, 50.
3. Document trouvé par Brouchoud, publié par Loiseleur (*Points obscurs*, 381).
4. Péricaud, *Molière à Lyon*; Soulié, *Rapport*.
5. Soulié, *Ibid.*

en tout cas, — la préface de 1682 l'atteste, — qu'il « avait passé le carnaval à Grenoble, d'où il partit après Pâques » (21 avril). C'est dans cette ville aussi, le 1er avril, que Dufort se libéra définitivement envers Madeleine Béjart [1].

De Grenoble, la troupe se dirigea sur Rouen, — du moins la plus grande partie; car les du Parc s'arrêtèrent à Lyon, attendant la naissance d'un enfant qu'ils y baptisèrent le 1er mai [2], sans qu'aucun de leurs camarades ait signé l'acte, preuve assurément qu'ils n'étaient pas en cette ville. La de Brie ou les de Brie, mari et femme, s'étaient sans doute attardés aussi en route. Le 19 mai, en effet, Thomas Corneille annonçant à l'abbé de Pure le second mariage de la comédienne Le Baron, ajoutait : « Nous attendons ici les deux beautés que vous croyez devoir disputer cet hiver d'éclat avec la sienne. Du moins ai-je remarqué en Mlle Béjart, grande envie de jouer cet hiver à Paris et je ne doute point qu'au sortir d'ici cette troupe n'aille y passer le reste de l'année [3]. » Cette deuxième « beauté » anonyme ne peut-être que Mlle de Brie. Les deux actrices une fois réunies à leurs camarades, la troupe put jouer. Elle passa l'été à Rouen. Il y eut, cette saison-là deux représentations données au profit de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, la première, le 20 juin, par « les comédiens de Son Altesse, » la seconde, le 21 août, par une troupe non désignée [4]. On a voulu [5] que ces deux représentations aient été données par la troupe de Molière, associée la première fois aux comédiens de du Croisy et honorée alors du patronage d'Henri II d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de Normandie. Le détail de l'association de Molière avec du Croisy est une légende sans fondement [6]. S'il est possible qu'il ait été protégé par le duc de Longueville [7], rien de ce que nous connaissons ne l'atteste; et il est un peu surprenant qu'il ait sollicité

1. Raymond (Galibert), *Histoire des pérégrinations....*
2. Brouchoud, *Les origines*, etc.
3. Mesnard, 190 et note. — Cf. Bouquet, *La troupe de Molière et les deux Corneille à Rouen en* 1658.
4. Découvert par M. Robillard de Beaurepaire, archiviste. — Cf. Bouquet, *ibid.*, 107 et 108; Lefranc, *Revue des Cours*, 1906-07, I, 442.
5. Bouquet, *Ibid.*, 43 et suiv.
6. C'est une affirmation de Soleirol. — Cf. Bouquet, *ibid.*, 100; Chardon, *Monsieur de Modène*, 345.
7. Voir Bouquet, *Ibid.*, 30.

la protection du duc de Longueville, au moment même où il négociait pour obtenir celle de Monsieur. La troupe fut installée sans doute au jeu de Paume des Braques, puisque c'est là que Madeleine était logée le 12 juillet.

Ce jour-là, par acte notarié [1], elle prenait la suite du bail du jeu de paume du Marais pour dix-huit mois, de la Saint-Michel (29 septembre) 1658 à Pâques (28 mars) 1660 : on sait qu'elle y faisait élection de domicile chez le père Poquelin. Molière, qui n'était venu à Rouen que pour « s'approcher de Paris, » se proposait donc alors de prendre la suite de la troupe du Marais. Mais « plusieurs personnes de considération, s'intéressant à sa gloire, lui avaient promis de l'introduire à la Cour. » « Après quelques voyages qu'il fit secrètement à Paris, il eut l'avantage de faire agréer ses services et ceux de ses camarades à Monsieur, frère unique de Sa Majesté, qui, lui ayant accordé sa protection et le titre de sa troupe, le présenta en cette qualité au Roi et à la Reine mère. » L'acte du 12 juillet fut donc annulé ou résilié. Et le 24 octobre 1658, dans la salle des gardes du Vieux Louvre, le fils du tapissier, l'ancien acteur et directeur de l'Illustre-Théatre, commença de jouer « devant leurs Majestés et toute la cour. » Il y avait près de treize ans que, tiré des griffes de ses créanciers, il attendait cette revanche [2].

1. De Beaurepaire, *Bulletin de la Société des Bibliophiles Normands*, 1885; *Moliériste*, janvier 1886, VII, 302. — L'intention de Molière était-elle, comme l'avait souhaité Thomas Corneille (« Je voudrais que cette troupe voulût faire alliance avec le Marais; elle en pourrait changer la destinée »), de se fondre avec une troupe de Paris? Ou bien, comme le croit Chardon (*Monsieur de Modène*, 149), le théâtre du Marais se trouvait-il libre par la dissolution de la troupe ou des troupes qui l'avaient antérieurement sous-loué au locataire, « Messire Louis de Talhouet, chevalier, comte de Rhuys? » En tout cas, il semble qu'à ce moment Molière et Madeleine désespéraient d'obtenir une haute protection et voulaient tenter de se tirer d'affaire eux-mêmes. — Mais au dernier moment, leurs démarches auront abouti.

2. Pour plus de clarté, résumons en un tableau chronologique les pérégrinations de Molière.

1645.	Fin de l'année	Guyenne.
1646.	Début	Agen (*probablement*).
	Mars-avril	Paris? différentes villes du Midi?
1647.	Avant le 27 juillet.. . . .	Toulouse.
	Vers le 27 juillet	Albi.
	Début d'octobre	Carcassonne.
1648.	Avril-mai.	Nantes.

1648.	Fin de l'année	Fontenay-le-Comte (*douteux*), Poitiers? Limoges? Angoulême?
1649.	Mai	Toulouse.
	Juin	Montpellier?
	Décembre	Narbonne.
1650.	Janvier.	Narbonne.
	A dater du 13 février. . .	Agen.
	A dater de la fin d'octobre.	Pézenas (*probablement*).
1651.	Après Pâques	Vienne (*probablement*).
	Fin de l'année.	Provence (Carcassonne, *probablement*).
1652.	Janvier.	Carcassonne (*probablement*).
	Août	Grenoble.
	Décembre (au plus tard) .	Lyon.
1653.	Début	Lyon
	Automne	Provence (La Grange-aux-Prés; Montpellier).
1654.	Janvier.	Montpellier.
	Mars?-Novembre.	Lyon.
	Fin de l'année	Montpellier.
1655.	Début	Montpellier.
	Avril-septembre	Lyon.
	Vers octobre.	Avignon.
	Vers novembre	Pézenas.
1656.	Jusqu'en février	Pézenas.
	Fin février	Narbonne.
	Août	Bordeaux.
	Décembre	Agen (*peut-être*).
	Fin décembre	Béziers.
1657.	Début	Béziers.
	Mai	Lyon.
	Juin	Dijon.
	Vers octobre	Pézenas (*très douteux*).
	Novembre	Avignon.
1658.	Début	Lyon.
	Carnaval	Grenoble.
	Été	Rouen.
	Octobre	Paris.

En somme Molière a surtout joué dans le Midi et à Lyon.

V

MOLIÈRE EN PROVINCE : LES LÉGENDES

La période de vie nomade en province est des plus importantes dans la biographie de Molière. Elle s'étend de sa vingt-quatrième à sa trente-sixième année, époque décisive dans la formation d'un esprit : c'est alors que s'est enrichi de multiples expériences le génie dont il allait donner des preuves. Elle est aussi des plus obscures. Pendant longtemps il a fallu se contenter des renseignements sommaires que donne la préface de 1682 ou des embellissements suspects de Grimarest. C'est au XIXe siècle seulement qu'on a pu retrouver, à force de méthode et de patience, les étapes principales de Molière. Mais que de lacunes encore! combien de détails nous échappent! et la curiosité est plutôt excitée que satisfaite. Pour cette importance et pour cette obscurité, il est naturel que cette période soit en quelque façon devenue le temps d'élection des légendes.

Il en est qui ne méritent même pas d'être discutées. Ce sont par exemple toutes ces histoires que Galibert prétend avoir, dans sa première jeunesse, recueillies de la bouche de Cailhava[1] : le déjeuner de Mèze, un repas ridicule; — les amours de Molière avec la châtelaine de Lavagnac; — la fontaine de Gignac et la traduction fantaisiste qu'aurait improvisée Molière de son inscription latine; — la Valise perdue ou plutôt dérobée entre Chignac,

1. Raymond, *Histoire des pérégrinations...*, p. 81. Cf. Moland, 98 et suiv.; Loiseleur, *Points obscurs*, 196 et suiv.; Mesnard, 174 et suiv.; Lefranc, *Revue des Cours*, 1906-07, I, 148 et suiv.

Lavagnac et Montagnac, et Molière renonçant à la chercher au milieu de « tous ces gnac; » — la barbe impossible ou le barbier Gély de Pézenas ne pouvant arriver à finir de raser un client mystifié; — la lettre improvisée ou la lecture facétieuse par Molière de la lettre d'un milicien parti pour la guerre à sa fiancée illettrée : Molière s'amuse à exciter tour à tour le désespoir et la joie de la jeune fille en feignant de déchiffrer tour à tour de désespérantes et de joyeuses nouvelles : le milicien est blessé, mais il guérit; une belle dame veut l'épouser mais il reste fidèle, etc. Scènes comiques ou sentimentales, boutades spirituelles ou qui veulent l'être, mystifications à la gauloise ou facéties à l'italienne, tout cela n'offre aucune authenticité et ne présente d'ailleurs aucun intérêt psychologique ou historique. Ce sont de ces inventions comme celles dont on a rempli, — et faussé, — la biographie de Rabelais par exemple.

J'en dirai autant de ces traditions locales dont s'enorgueillissent, ou qu'allèguent pour leur défense, les villes dans lesquelles Molière a passé ou a pu passer, — ou les villes dans lesquelles il a placé ses personnages grotesques. — Il est venu à Toulouse en 1647. Les Toulousains veulent donc que leur troubadour Godelin ou Goudouli et le grand poète aient noué des relations amicales. Et le fait est qu'à cette date Goudouli vivait encore; mais c'est tout ce qu'on peut dire. P. Mesnard s'indigne presque [1] qu'on ait « traité de légende peu digne de foi l'ancienne tradition persistante chez les Toulousains. » Mais qu'est-ce donc autre chose? et n'est-il pas évident que cette tradition flatte trop le patriotisme local pour n'en être pas suspecte? — La comtesse d'Escarbagnas jette quelque ridicule sur les habitants d'Angoulême. Bien vite on cherche là une allusion à Sarah de Peyrusse, fille du comte d'Escars et femme du comte de Baignac. Mais y a-t-il une allusion? A-t-on la moindre raison de supposer que Molière ait connu le nom qu'avait porté, jeune fille, une de ses spectatrices? Y a-t-il dans cette similitude de sons autre chose qu'un pur hasard? Et n'est-il pas vraisemblable que Molière, ayant à désigner une ville de province, a pris au petit bonheur le nom d'Angoulême, comme d'autres ont pris le nom de Brives-la-Gaillarde, de Carpentras ou

1. P. 108.

de Tarascon? — M. de Pourceaugnac est Limousin. Pour sauver l'honneur des Limousins, — qui n'est nullement en cause, — on imagine aussitôt qu'il y a là une vengeance de Molière. C'est le faire bien vindicatif. Et l'on ne s'accorde pas d'ailleurs sur l'affront qu'il aurait eu à venger : selon les uns, un gentilhomme a troublé la représentation; selon les autres un spectateur pointilleux a aigrement relevé les lazzis de Molière; selon d'autres encore, il a voulu y représenter une tragédie et il a été sifflé. La divergence de ces versions est significative. Visiblement ce sont là des anecdotes qu'on imagine pour expliquer vaille que vaille la seule chose certaine, à savoir que le grotesque Pourceaugnac est Limousin. Mais, comme Sosie, encore fallait-il bien qu'il fût quelque chose. Limoges aura été choisi ici au hasard dans la lointaine province, comme tout à l'heure Angoulême. Et, si l'on veut quelque raison plus précise, ne suffit-il pas que Limoges soit un pays à dialecte, où les acteurs peuvent jargonner pour l'ébattement des Parisiens? Et ne suffit-il pas que Rabelais ait jadis raillé l'écolier Limousin? — Selon Cailhava, Montesquieu croyait que Molière avait composé et joué à Bordeaux (en 1656? ou dix ans plus tôt, en 1645-46 [1]?) une *Thébaïde* qui aurait été sifflée. On aimerait à savoir d'où Montesquieu pouvait bien tenir la chose. Mais il est certain que ses rivaux, les « grands comédiens, » ont fait à Molière la réputation de mauvais acteur tragique; qu'une légende a couru, selon laquelle Molière aurait fourni à Racine débutant le plan de ses *Frères ennemis*; que l'*Antigone* de Rotrou, ayant paru en 1638, a pu être jouée par Molière en province. C'est peut-être avec tout cela qu'un bel esprit bordelais aura bâti l'histoire : trop heureux d'attribuer à sa ville l'honneur d'avoir vu se dérouler un épisode aussi curieux et d'enlever à Limoges le privilège de savoir juger un Molière même à sa juste valeur. — Et enfin après Toulouse, après Angoulême, après Limoges, après Bordeaux, voici

1. Mesnard, 179. — La date de 1645-46 est bien la plus invraisemblable : Molière était tout jeune; il avait été accueilli ou recueilli dans la troupe du duc d'Epernon bien plus, semble-t-il, en considération de Madeleine que pour son propre mérite, en tout cas après un échec qui ne devait guère encourager la troupe à jouer ses pièces; il était bien loin du moment où il en serait le chef. Mesnard ne mentionne cette date que parce que « une note manuscrite de Tralage parle aussi de cette *Thébaïde* qui aurait été jouée devant le duc d'Epernon et fort goûtée par lui. » — Il n'y a rien de tel dans Tralage.

Pézenas, qui veut sa part de légendes et qui se la fait la plus belle : elle est par excellence la ville de Molière en province : c'est là, c'est dans la boutique du perruquier Gély que le « Contemplateur » a observé les originaux de toute sorte qu'attirait dans la ville la tenue des États. Et cette fois, il y a un témoin, « un témoin que son ancienneté recommande, » — c'est le fauteuil, le fauteuil où se trouvait Molière pendant que les clients jasaient au bruit des ciseaux ou en attendant le savon et le rasoir, le fauteuil dont « on dit avoir de bonnes preuves qu'il n'a jamais été perdu de vue [1], » le fauteuil qu'a obtenu et que conserve pieusement la Maison de Molière. J'avouerai pourtant mes doutes. En 1656 ou en 1657, l'auteur de *L'Etourdi* et du *Dépit amoureux* pouvait avoir dans tout le midi une certaine réputation; il n'était pas encore le grand homme qu'il est devenu plus tard et ni la religion ni la superstition molièresques n'avaient encore eu le temps de s'organiser; il n'y avait pas de raison pour qu'on traitât alors en relique le fauteuil où il avait pu s'asseoir et l'identification ultérieure a chance d'être fantaisiste; il y a chance même pour que ses longs séjours, ses longues observations dans la boutique du perruquier, soient tout simplement une invention, ultérieure également.

Aux contes en l'air, aux illusions du patriotisme local, s'ajoutent les racontars ou les hypothèses des biographes. Grimarest prétend que le prince de Conti, « ayant remarqué toutes les bonnes qualités de Molière, » voulut faire de lui son secrétaire. Molière aurait refusé et, aux reproches de ses amis, il aurait répondu par un petit discours en trois points, alléguant son incapacité pour les fonctions de secrétaire, sa misanthropie qui l'empêchait d'être « propre auprès d'un grand, » l'impossibilité d'abandonner des acteurs qui comptent sur lui. La place aurait été donnée à M. de Simoni. Nous savons par les *Mémoires* de Cosnac [2] qu'en effet la place de secrétaire du Prince fut vacante en décembre 1654 par la mort de Sarrazin. Mais Cosnac ajoute qu'aussitôt elle fut destinée à Guilleragues. Il ne souffle mot de Molière; et ce silence est d'autant plus significatif que Cosnac précisément se flatte non seulement d'avoir

1. Mesnard, 174.
2. 190 et suiv.

rendu justice au génie de Molière, mais même de l'avoir, contre vents et marées, fait patronner par le Prince. P. Mesnard [1] essaye cependant de sauver quelque chose du récit de Grimarest. Il remarque que Guilleragues trouva le titre de secrétaire au-dessous de lui et ne l'accepta point ou du moins refusa d'en remplir les fonctions : il ne serait pas impossible qu'alors Conti eût pensé à Molière et, sur son refus, à M. de Simoni; car Grimarest n'a sûrement pas inventé ce personnage qui nous est inconnu. Dans cette sous-hypothèse, le silence de Cosnac ne reste pas moins inexplicable. Je ne vois pas pourquoi Grimarest n'aurait pas inventé, sinon le nom de M. de Simoni, du moins la substitution de ce personnage à Molière : il a bien inventé des représentations de Molière à l'Hôtel de Conti, qui n'ont jamais eu lieu. D'ailleurs tout le petit discours qu'il prête à Molière n'a nulle vraisemblance; on voit trop bien comment c'est composé : un lieu commun sur les dons opposés qu'exigent le métier d'auteur et celui de secrétaire, une identification fantaisiste de Molière avec Alceste, un souvenir de la réponse que Molière aurait faite à sa femme et à Baron, quand ils l'exhortaient à ne pas jouer, étant malade. Voilà qui n'est guère de nature à nous donner confiance dans le témoignage de Grimarest.

M. Lefranc, lui, veut faire de Molière le « professeur » de Conti [2]. Il a lu l'introduction mise par le Prince en tête du recueil de textes contre le théâtre qui constitue son *Traité de la Comédie*, et il y reconnaît l'influence de Molière : « Comme le prince rompit avec le théâtre dès 1656, qu'aucun autre auteur que Molière ne vécut dans sa familiarité et que Voisin, témoin autorisé entre tous, nous atteste ce commerce littéraire du frère du grand Condé et de l'auteur de *L'Etourdi*, *il est certain* que l'on possède, dans cette page et dans plusieurs autres, un écho infiniment précieux des leçons du grand comique. » — C'est beaucoup s'avancer. D'abord il faudrait être certain que Conti est bien l'auteur et l'unique auteur du livre publié sous son nom : n'a-t-il pas eu des conseillers ou des collaborateurs? Et qui nous autorise à lui attribuer,

1. 160. — Loiseleur, lui, suppose que la chose se serait passée avant la mort de Sarrazin, que son maître aurait voulu disgracier (*Points obscurs*, 172). L'hypothèse est gratuite et les difficultés restent les mêmes.

2. *Revue des Cours*, 1906-07, II, 114 et suiv.

à lui et non à eux, ces pages de théories? Et puis le témoignage de Voisin est peut-être ici équivoque. « Mgr le Prince de Conti avait eu dans sa jeunesse tant de passion pour la comédie qu'il entretint longtemps à sa suite une troupe de comédiens, afin de goûter avec plus de douceur le plaisir de ce divertissement. Et ne se contentant pas de voir les représentations, il conférait souvent avec leur chef, qui est le plus habile comédien de France (ceci est écrit en 1671), de ce que leur art a de plus excellent et de plus charmant. Et lisant souvent avec lui les plus beaux endroits et les plus délicats des comédies tant anciennes que modernes, il prenait plaisir à les lui faire exprimer naïvement, de sorte qu'il y avait peu de personnes qui pussent mieux juger d'une pièce de théâtre que ce prince [1]. » Il me semble résulter de là que Molière faisait fonction de lecteur bien plutôt que de professeur, démontrait les beautés des pièces en acteur plutôt qu'en théoricien. D'ailleurs tout ce que cite M. Lefranc comme portant avec évidence le cachet moliéresque, est, avec évidence, l'enseignement commun, l'enseignement banal des classes de rhétorique et des cours de poétique : il n'y a là aucune originalité; ce sont les divisions, les distinctions, les préceptes, que les jésuites de Clermont ont assurément fait apprendre à leurs élèves, à Conti comme à Molière.

Autre hypothèse se rattachant à un autre personnage et à un autre écrit, mais présentée comme une certitude par Loiseleur [2]. En 1657, Molière aurait rencontré à Avignon son ancien camarade Chapelle, l'auteur ou l'un des auteurs du fameux *Voyage*. — 1657 est une date impossible, Chapelle et Bachaumont étant alors rentrés à Paris. M. Lefranc [3] semble accepter la date de 1653, qui est également impossible, le voyage étant de 1656 [4]. Ce serait donc en 1656 que Chapelle et Bachaumont auraient eu, « à Pénautier, à une demi-lieue de Carcassonne, » une comédie qui leur plut, « parce que la troupe n'était pas mauvaise et qu'on y voyait toutes

1. L'abbé de Voisin (aumônier du Prince, quand ce dernier pensionnait Molière), *Défense du traité de Mgr le Prince de Conti*, p. 419.

2. *Points obscurs*, 214.

3. *Revue des Cours*, 1906-07, I, 199. — Mais peut-être M. Lefranc parle-t-il là d'une rencontre ultérieure à 1653, par une digression sur d'Aubijoux.

4. Brunetière, *Dernières Recherches...*, dans *Études critiques*, I, 132. Cf. Mesnard, 180.

les dames de Carcassonne. » Il est totalement invraisemblable que Chapelle ait parlé en termes si froids de la troupe de Molière et qu'il ne l'ait pas nommé. D'ailleurs si dans leur direction générales les itinéraires de Molière et de Chapelle de Bachaumont se croisent, il ne s'ensuit nullement que ces trois personnes aient dû se rencontrer. Molière a sûrement passé par Narbonne en allant de Pézenas à Bordeaux ; mais Chapelle et Bachaumont ont suivi un chemin très capricieux, par Bordeaux, Agen, Encausse, Castille (chez le sénéchal d'Armagnac), Toulouse, Grouille (chez le comte d'Aubijoux), Castres, Pénautier, Narbonne, Montpellier, Massilargues (chez M. de Cauvisson), Nîmes, Beaucaire, etc. L'hypothèse est donc trop peu fondée pour qu'on s'y arrête.

Enfin, comme on connaît mal la composition de sa troupe, les biographes de Molière ont été conduits à émettre ou à accepter d'autres hypothèses encore. De celles-là, une au moins, — ses amours avec la du Parc et la de Brie, — aurait une certaine importance et mérite d'être examinée de près.

Selon Chappuzeau [1], les troupes de campagne « pour la plupart changent souvent et presque tous les carêmes. Elles ont si peu de fermeté que, dès qu'il s'en est fait une, elle parle en même temps de se désunir. » On a souvent relevé ce texte; mais peut-être en a-t-on abusé, car Chappuzeau ici ne fait pas particulièrement allusion à la troupe de Molière et, justement, elle semble au contraire avoir été plus stable que bien d'autres.

Nous avons vu [2] que Molière, Joseph Béjart, Madeleine et Geneviève Béjart, seuls de l'Illustre-Théâtre, étaient entrés dans la troupe qui fut d'abord celle du duc d'Epernon ou de Dufresne et qui devint la troupe de Molière. Ils y sont toujours restés et, semble-t-il, sans interruption de 1645 à 1658. On ne sait à quel moment leur jeune frère Louis, dit L'Eguisé ou sieur de Léguisé, y a été incorporé. Il y était en tout cas en 1655, puisque cette année-là d'Assoucy se félicite tant d'avoir rencontré à Lyon « Molière et *Messieurs les Béjarres.* » Il dut même y être dès la fin de 1652 ou le début de 1653. En effet, nous verrons qu'on a retrouvé une distribution manuscrite de l'*Andromède* de Corneille, où un

1. Le *Théâtre français*, liv. III, ch. XIII.
2. Voir plus haut.

rôle est attribué à Louis Béjart, un autre à Lestang ou Cyprien Ragueneau, mort le 18 août 1654 [1], mais aucun à Mlle du Parc, entrée dans la troupe par son mariage, le 19 février 1653. La distribution et par suite la présence de L'Eguisé dans la troupe doit donc être antérieure à cette dernière date.

Dès les premiers documents que nous possédons sur la troupe du duc d'Epernon, dès le reçu du 24 octobre 1647, nous y trouvons Charles Dufresne, René Berthelot (ou Gros-René ou Du Parc) et Pierre Réveillon [2]. Les deux premiers sont restés dans la troupe; le troisième a cessé d'en faire partie à une date que nous ignorons, en tout cas après le mariage de Faure Martin et Anne Reynes, 29 avril 1655.

Le 10 janvier 1650, le curé de Saint-Paul de Narbonne baptisait « Jean fils d'Anne, ne sachant le nom du père; » la marraine était « demoiselle Catherine du Rosé » et un des témoins « Julien Meindre. » — Anne serait une actrice de la troupe de Molière. C'est possible ; mais on n'en sait rien et c'est arbitrairement qu'on l'a identifiée soit avec Anne Brillard [3], future femme de Marin Prévost, bourgeois de Paris, dont les deux enfants seront plus tard tenus sur les fonts, l'un par Molière, l'autre par Armande [4], soit avec cette Anne Reynes [5], qui se marie l'année suivante. — Julien Meindre est ici qualifié de Parisien et signe de Rochesauve. C'est évidemment ce « noble homme, Julien Meindre de Rochesauve, habitant de la ville de Brioude en Auvergne, » qui plus tard cautionna le sieur Baralier [6]. Il n'y a aucune raison de le considérer comme un acteur de la troupe [7]. — Quant à Catherine du Rosé ou du Rozet, de son vrai nom Le Clerc, c'est la future Mlle de Brie et c'est bien une actrice nouvellement incorporée. Deux ans après, le 12 août 1652, nous avons vu qu'elle baptisait à Grenoble l'enfant né de son

1. La Grange (son gendre), *Registre*, verso de la première page.

2. C'est donc à tort que Brouchoud (*Les origines...*, 27) et Loiseleur (*Points obscurs*, 133) le croient entré dans la troupe en 1648 seulement. — Dufresne et Réveillon, associés à Desfontaines, futur acteur de l'Illustre-Théâtre, jouaient à Lyon en 1643 (Brouchoud, *Ibid.*, 49).

3. H. Moulin, *Molière et les registres de l'état civil*, 9.

4. Beffara, *Dissertation sur Molière*, 20.

5. Loquin, *Molière à Bordeaux*, II, 378, n. 2 et 381.

6. Soulié, *Recherches*, document XLII, cote 2, p. 254.

7. Voir Lefranc, *Revue des Cours*, 1906-07, I, 99, et, en sens contraire, Chardon, *Monsieur de Modène*, 268, n. 2.

mariage avec Edme Villequin ou de Brie. Voilà encore un nouvel acteur, soit que son admission dans la troupe ait été l'occasion de son mariage, soit qu'au contraire son mariage ait été l'occasion de son admission. Lui et sa femme ont dès lors fidèlement suivi Molière et sont rentrés avec lui à Paris.

A la fin de 1652 ou au début de 1653[1], la troupe paraît subitement enrichie d'assez nombreux acteurs. Paul Lacroix a découvert une édition d'*Andromède* où on a écrit à côté du nom des personnages, le nom de l'acteur qui le représentait. Outre Molière, les Béjart (parmi lesquels Louis, nouveau-venu), les de Brie, du Parc, et Dufresne que nous connaissons déjà, on y trouve Vauselle, Mlle Vauselle, Mlle Magdelon, Mlle Menou, Chasteauneuf et Lestang. — Vauselle[2], c'est Jean-Baptiste l'Hermite de Vauselle ou Vauxelles, frère de Tristan l'Hermite; Mlle Vauselle, c'est sa femme, Marie Courtin de la Dehors, parente sans doute des Béjart[3], ancienne maîtresse et future belle-mère de Modène; Magdelon, c'est leur fille, celle qui épousera le 11 novembre 1655 un écuyer du Prince de Conti, Le Fuzelier, et qui, ayant fait annuler ce mariage, deviendra en décembre 1666 la comtesse de Modène. Ces trois personnages doivent être entrés récemment dans la troupe. Magdelon y est encore le 6 janvier 1654, puisqu'on la voit alors, à Montpellier, commère de Molière. J'imagine qu'elle en est sortie à Avignon, vers octobre 1655, quand elle aura décidé le Fuzelier à l'épouser. Ses parents, s'ils étaient encore dans la troupe, ont dû en sortir avec elle. Pourtant, Marie Courtin de la

1. Puisque la du Parc entrée dans la troupe le 19 février par son mariage n'y paraît pas. Faute de personnel, on a même été obligé de donner plusieurs rôles à diverses actrices comme à divers acteurs. Voici cette distribution : *Jupiter* (et les répliques de *Junon* à la dernière scène), du Parc; *Junon* (moins les répliques attribuées à Jupiter) et *Andromède*, Mlle Béjart; *Neptune*, de Brie; *Mercure* et un *Page de Phinée*, l'Eguisé; *le Soleil et Timante*, Béjart; *Vénus*, *Cymodoce* et *Aglante* (et les répliques de *Céphalie* attribuées à *Aglante* par une correction manuscrite), Mlle de Brie; *Melpomène* et *Phorbas* (d'abord *Melpomène* et *Céphalie*), Mlle Hervé; *Eole* et *Ammon*, Vauselle; *Ephyre*, Mlle Menou; *Cydippe* et *Liriope*, Mlle Magdelon; huit *Vents*, valets; *Céphée*, du Fresne; *Cassiope*, Mlle Vauselle; *Phinée* (d'abord *Persée*), Chasteauneuf; *Persée* (d'abord *Phinée*), Molière; *Chœur du peuple*, Lestang. (Publié par P. Lacroix, *Catalogue de la Bibliothèque de Solène*, n° 1147).

2. Sur les Vauselle, voir Chardon, *Monsieur de Modène*, *passim* et surtout 74 et suiv., 227 et suiv., 251 et suiv., 291 et suiv., 354 et suiv., 394 et suiv., 434 et suiv.; Mesnard, 139 et suiv.

3. Chardon, *Monsieur de Modène*, 71.

Dehors (dite à tort *veuve* de J.-B. L'Hermite) a, le 20 août 1659, signé avec toute la troupe au contrat de Jean-Louis Citoys de la Richardière avec Anne Gobert, veuve Quéneaux, préposée à la recette et au contrôle [1]. Est-ce comme associée ou comme amie des comédiens? — Mlle Menou, c'est... Mlle Menou : voilà tout ce qu'on en peut dire sûrement. Il est question d'elle dans une *lettre écrite de la campagne à M. de Molière* par Chapelle [2]. Il la compare à la verdure qui, jeune et faible encore, rampe sur le pré et n'a pas la force de s'attacher au saule qui lui tend les bras, et il ajoute que c'est bien l'image d'elle et de Molière. Malheureusement cette lettre n'est pas datée, ce qui ne contribue pas à en rendre l'interprétation facile. — Chasteauneuf est, selon Loiseleur [3], un comédien-poète, auteur de la *Feinte mort de Pancrace* imprimée en 1663; selon Moland, le gagiste qu'on retrouve plus tard sur le registre de La Grange, soit qu'il ait dans ses fonctions obscures suivi la troupe, soit qu'il y soit rentré. Peut-être d'ailleurs est-il à la fois et le poète et le gagiste. — De l'Estang, c'est le nom de théâtre de Cyprien Ragueneau, « honorable homme, pâtissier de M. le Cardinal de Richelieu [4], » lequel, séduit tout à coup par l'amour de la gloire, se crut poète et acteur, quitta ses fourneaux et partit avec sa femme et sa fille, la future « Mlle La Grange » pour conquérir la réputation en province [5]. Molière avait dû le rencontrer et l'engager à Lyon. Nous savons qu'il mourut le 8 août 1654.

C'est en 1653 également que la du Parc, — Marquise Thérèse de Gorla ou de Gorle, — fut admise dans la troupe de Molière, puisqu'elle épousa du Parc le 19 février et que quelques mois après, les *Mémoires* de Cosnac la nomment expressément parmi les acteurs de cette compagnie. Son père, Jacomo de Gorla, du canton des Grisons et qui prenait le titre de « premier opérateur du roi, » vendait ses drogues sur la place publique, et attirait les chalands par des représentations ou parades; c'est sur les tréteaux paternels que la du Parc a dû faire ses

1. *Moliériste*, d'août et sept. 1886, VIII, 135 et suiv., et 174 et suiv.
2. Voir plus loin.
3. *Points obscurs*, 155.
4. Jal, *Dictionnaire*, 1033; cf. Mesnard, 137.
5. Cf. D'Assoucy, *Aventures*, ch. XII.

débuts[1]. Les du Parc, comme les de Brie, ont suivi Molière jusqu'à Paris.

Le couple Faure Martin et Anne Reynes ou Reynis ou Reynier apparaît le 29 avril 1655 à Lyon (acte de leur mariage) et le 15 août 1656 à Bordeaux (acte de baptême de leur enfant), sans qu'on sache exactement ni quand il est entré dans la troupe, ni quand il en est sorti.

Enfin on a nommé parmi les compagnons de Molière, mais sans preuves suffisantes, Mignot dit Mondorge, Marie-Hortense des Jardins ou Mme de Villedieu et la Le Baron. — Grimarest prétend que Molière aurait dit de Millot : « Nous avons joué la comédie ensemble et c'est un fort honnête homme. » Mais la seule mention que nous rencontrions de Millot nous le montre dans une autre troupe[2]. — Mme de Villedieu aurait dit à Molière qui ne la reconnaissait pas : « Allez! vous êtes un ingrat! quand vous jouiez à Narbonne, on n'allait à votre théâtre que pour me voir. » Il ne s'ensuit pas qu'elle ait été actrice; au contraire, il s'ensuit qu'elle n'a pas été actrice, car elle aurait dit « quand nous jouions... » et « à notre théâtre[3], » — Et si Thomas Corneille, dans sa lettre à l'abbé de Pure, nomme la Le Baron, la veuve de l'acteur Boiron et la mère du fameux acteur Michel Boiron, dit Baron, il ne dit rien qui implique son incorporation à la troupe de Molière : il se borne à annoncer qu'elle vient de se remarier et à présager qu'il y aura l'hiver prochain rivalité de beauté entre elle et les deux actrices de Molière, la du Parc et la de Brie.

Tous ces renseignements n'ont été découverts que peu à peu et ils restent fort incomplets. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait émis sur les acteurs et surtout sur les actrices de Molière bien des hypothèses ou des affirmations controversées.

Le pamphlet de *La Fameuse comédienne* rappelant les pérégrinations de Molière et de ses associés, écrit : « Quand ils furent arrivés à Lyon, ils y trouvèrent une autre troupe établie, dans laquelle était la du Parc et la de Brie. Molière fut d'abord charmé de la bonne mine de la première; mais leurs sentiments ne se trou-

1. Brouchoud, *Les origines...*, p. 29 et 30; *Moliériste*, 5 octobre 1882, IV, 218; Mesnard, 130 et suiv.

2. Voir plus haut.

3. Tallemant, *Historiettes*, VII, 256. — Cf. Chardon, *Monsieur de Modène*, 268, n. 4.

vèrent pas conformes sur ce chapitre, et cette femme, qui espérait avec justice quelque conquête plus illustre, traita Molière avec tant de mépris qu'elle l'obligea de tourner ses vœux du côté de la de Brie, dont il fut reçu plus favorablement, ce qui l'engagea si fort que, ne pouvant plus se résoudre à s'en séparer, il trouva le secret de l'engager dans sa troupe avec la du Parc [1]. » Le tout à la grande fureur de Madeleine qui, délaissée et jalouse, se vengea en travaillant à rendre Molière amoureux d'Armande et finit par la lui faire épouser.

Cette histoire est devenue bien plus complète dans Taschereau [2]. Il raconte que « les principaux acteurs » du théâtre établi à Lyon avant l'arrivée de Molière « prirent le parti de passer au nouveau », et il nomme de Brie, Ragueneau, Mlle du Parc, et Mlle de Brie. Il nuance l'évolution des sentiments de Molière. Désespéré des mépris de la du Parc, Molière aurait d'abord tâché de dissimuler son chagrin. Enfin il aurait pris le parti de se confier à la de Brie, « dont la tendre amitié essaya de l'en consoler. » Mais cette amitié se changea bientôt en amour, et de confidente, la de Brie devint maîtresse. « Peu de temps après, captivé par la gloire qu'il acquérait chaque jour, Mlle du Parc se repentit des froideurs qu'elle lui avait fait essuyer; mais, soit dépit, soit crainte de ne pas trouver près d'elle la paix que lui faisaient goûter ses rapports avec Mlle de Brie, il sut résister aux moyens de séduction qu'elle mit en œuvre avec lui. Plus tard, il fit allusion à sa position entre ces deux femmes par les rôles de Clitandre, de Henriette et d'Armande, des *Femmes savantes* et principalement par la scène II du Ier acte de ce chef-d'œuvre. »

Le roman ainsi embelli a fait fortune. Moland et Loiseleur [3] le reproduisent avec quelques fioritures, alléguant tous deux *La Fameuse Comédienne* et sans distinguer ce que dit en effet le pamphlet de ce que Taschereau y a ajouté de son cru ou d'après

1. Édition Livet, 5.
2. Troisième édit., p. 15.
3. *Points obscurs*, 154 et suiv. Loiseleur nomme la troupe désorganisée : ce serait celle de Mitallat. Qu'en sait-il? — Il pense qu'il y en eut « peut-être une autre » également désorganisée. D'où tire-t-il cela? — Il affirme que « Marquise avait pour amant le gros du Parc. » Qui le lui a dit? — Il fait de Mariette Ragueneau de l'Estang, la fille du pâtissier acteur, la femme de chambre de la de Brie. C'est Grimarest qui l'a dit, mais pour une époque ultérieure.

Petitot. C'est au contraire à la version authentique de *La Fameuse Comédienne* que revient M. Lefranc [1]. La psychologie de ce morceau lui semble « assez fine et probablement assez juste » pour « l'engager à croire à l'exactitude au moins relative des faits. »

On ne s'en est pas tenu là. On a cherché dans les pièces de Molière de nouvelles allusions ou de nouvelles confessions et naturellement on en a trouvé. N'a-t-il pas fait jouer à de Brie les rôles d'Almanzor dans *Les Précieuses*, de la Rapière dans *Le Dépit amoureux*, du notaire « à la chienne de face » dans *L'École des femmes*, de M. Loyal « à l'air déloyal » dans *Le Tartuffe*, du maître d'armes dans *Le Bourgeois gentilhomme*, de Trissotin dans *Les Femmes savantes*, tous rôles désagréables ou fâcheux? C'est que Molière ne l'aimait pas et prenait plaisir à maltraiter en scène le mari de sa maîtresse ou de son ancienne maîtresse. — Idée puérile et que P. Mesnard [2] est vraiment bien bon de discuter sérieusement. Comme si les rôles n'étaient pas distribués aux acteurs d'après leurs aptitudes et leurs moyens! Et comme si l'odieux ou le ridicule d'un rôle rejaillissait, pour des gens du métier surtout, sur l'acteur qui en est chargé!

Ce dernier enjolivement rejeté, le reste ne mérite pas davantage créance. La « vraisemblance » du récit offert par *La Fameuse Comédienne* ne signifie rien; quand on invente une histoire, c'est bien le moins qu'on ne l'invente pas inadmissible. Mais les faits sont là. Le prétendu repentir de la du Parc et les efforts qu'elle aurait tentés pour regagner l'amour de Molière après l'avoir méprisé ne reposent sur rien, sinon une identification arbitraire de la de Brie avec Henriette, de la du Parc avec Armande, de Molière avec Clitandre. Le prétendu amour de Molière pour la du Parc ne repose sur rien, sinon une affirmation d'un auteur anonyme et suspect, contredite d'ailleurs par le seul témoignage valable qu'on ait conservé touchant les amours de Molière. « M. Despréaux, écrit Brossette [3], m'a dit que Molière avait été amoureux de la comédienne Béjart..., ensuite de Mlle de Brie, aussi comédienne; » mais Despréaux n'a pas nommé la du Parc. Enfin une autre affir-

1. *Revue des Cours*, 1906-07, I, 194.

2. 142-1. — Cf. Noël, *Molière, son théâtre et son ménage*; Lefranc, *Revue des Cours*, 1906-07, I, 151.

3. Manuscrit de Brossette, 38, cité par Mesnard, 141.

mation de *La Fameuse Comédienne* est réfutée par des documents authentiques : la de Brie n'était pas dans la troupe de la du Parc, à Lyon, puisqu'on l'a trouvée dans la troupe de Molière à Narbonne dès 1650, et avec son mari à Grenoble dès août 1652. Je sais bien que, pour tout concilier, on a supposé qu'en 1650, à Narbonne, « elle appartenait à une autre troupe rencontrée alors » dans la ville [1]. Mais l'hypothèse est gratuite; elle ne s'accorde guère avec ce que Chappuzeau [2] laisse entendre de l'hostilité qui animait les troupes rivales; elle s'écroule quand, en 1652, on voit encore les de Brie avec Molière.

Ainsi, je crois qu'il faut rayer de la biographie de Molière sinon ses amours avec la de Brie, du moins le rôle qu'y aurait joué la du Parc, et qu'il ne faut chercher dans *Les Femmes savantes* ni allusions ni confessions déguisées.

Reste maintenant le problème, — difficile à résoudre, — de l'identité de Mlle Menou. On a vu que vers 1652-53, une actrice de ce nom a joué dans *Andromède* le rôle d'Ephyre : quatre vers prononcés par une des Néréïdes jalouses d'Andromède. On a vu aussi que ce nom reparaît dans une lettre de Chapelle [3], dont voici les principaux passages.

Lettre écrite de la campagne à M. de Molière.

Votre lettre m'a touché très sensiblement; et, dans l'impossibilité d'aller à Paris de cinq ou six jours, je vous souhaite de tout mon cœur en repos et dans ce pays. J'y contribuerais de tout mon possible à faire passer votre chagrin et je vous ferais assurément connaître que vous avez en moi une personne qui tachera toujours à le dissiper ou pour le moins à le partager. Ce qui fait que je vous souhaite encore davantage ici, c'est que, dans cette douce révolution de l'année, après le plus terrible hiver que la France ait depuis longtemps senti, les beaux jours se goûtent mieux que jamais et

1. Mesnard, 121. M. Lefranc (*Revue des Cours*, 1906-07, I), à la page 99, déduit de l'acte de 1650 que la de Brie était « nouvellement admise » dans la troupe; à la p. 151, de l'acte de 1652, que de Brie y était entré plut tôt qu'on ne le croyait généralement; mais, à la page 194, il revient à la version de *La Fameuse Comédienne* : la de Brie était à Lyon dans la même troupe que la du Parc.

2. *Théâtre français*, liv. III, ch. XIX et XX. — Il déclare cependant avoir vu « des troupes s'accorder en ces occasions »; mais il n'en trouve à citer qu'un exemple, celui des troupes de Floridor et de Filandre en 1638, à Saumur. — La troupe de La Pierre a joué dans le *Ballet des Incompatibles* avec celle de Molière; mais toutes deux sont engagées pour une fête offerte au Prince de Conti; d'ailleurs la troupe de La Pierre semble être composée de chanteurs et de danseurs plutôt que de comédiens.

3. *Recueil des plus belles pièces...* publié par Barbin, 1692.

sont tout autrement beaux à la campagne qu'à la ville, où quand vous les avez, il vous manque toujours des endroits pour en prendre tout le plaisir.... En vérité, mon très cher ami, sans vous je ne songerais guère à Paris de longtemps et je ne me pourrais résoudre à la retraite que lorsque le soleil fera la sienne. Toutes les beautés de la campagne ne vont faire que croître et embellir, surtout celle du vert, qui nous donnera des feuilles au premier jour et que nous commençons à trouver à redire depuis que le chaud se fait sentir. Ce ne sera pas néanmoins encore si tôt, et, pour ce voyage, il faudra se contenter de celui qui tapisse la terre et qui, pour vous le dire un peu plus noblement,

Jeune et faible rampe par bas
Dans le fond des prés, et n'a pas
Encor la vigueur et la force
De pénétrer la tendre écorce
Du saule qui lui tend les bras.

La branche amoureuse et fleurie
Pleurant pour ses naissants appas
Toute en sève et larmes l'en prie,
Et, jalouse de la prairie,
Dans cinq ou six jours se promet
De l'attirer à son sommet.

Vous montrerez ces beaux vers à Mlle Menou seulement; aussi bien sont-ils la figure d'elle et de vous.

Pour les autres, vous verrez bien qu'il est à propos surtout que vos femmes ne les voient pas et par ce qu'ils contiennent et parce qu'ils sont, aussi bien que les premiers, tous des plus méchants. Je les ai faits pour répondre à cet endroit de votre lettre, où vous me particularisez le déplaisir que vous donnent les partialités de vos trois grandes actrices pour la distribution de vos rôles. Il faut être à Paris pour en résoudre (*raisonner?*) ensemble et, tâchant de faire réussir l'application de vos rôles à leurs caractères, remédier à ce démêlé qui vous donne tant de peine. En vérité, grand homme, vous avez besoin de toute votre tête en conduisant les leurs, et je vous compare à Jupiter pendant la guerre de Troie.... (*Suit en vers badins le récit de la peine qu'eut Jupiter à concilier Pallas, Junon et Cypris.*)

Voilà l'histoire : que t'en semble?
Crois-tu pas qu'un homme avisé
Voit par là qu'il n'est pas aisé
D'accorder trois femmes ensemble?

Fais en donc ton profit; surtout
Tiens-toi neutre, et, tout plein d'Homère,
Dis-toi bien qu'en vain l'homme espère
Pouvoir jamais venir à bout
De ce qu'un grand Dieu n'a su faire.

Cette lettre n'est malheureusement pas datée. Loiseleur[1] et Mesnard[2] veulent qu'elle soit du printemps de 1659 (Loiseleur

1. *Points obscurs*, 259 et suiv.
2. 146 et suiv.

précise même : mars). En effet, l'allusion au « terrible hiver » semble s'appliquer à l'hiver de 1658-59; « la lettre paraît écrite peu après une autre lettre également adressée à Molière, et où il est question des négociations pendantes pour la paix des Pyrénées, dont les préliminaires furent signés le 4 juin 1659; » les « trois grandes actrices » ne peuvent guère être que Madeleine Béjart, la du Parc et la de Brie, et alors c'est au début de 1659 qu'eurent lieu ces « partialités, » puisque, le 13 avril, la du Parc et son mari quittèrent la troupe de Molière et passèrent pour quelques mois au Marais. Tout cela est assez vraisemblable.

Si l'on veut identifier Mlle Menou, il faut donc trouver vers 1659 dans l'entourage de Molière [1] une jeune fille (une jeune femme à la rigueur, puisque « mademoiselle » se dit des femmes mariées) — sensiblement moins âgée que lui, — assez âgée cependant pour avoir pu jouer sept années auparavant le rôle d'Ephyre, — et envers laquelle il manifestait à cette époque une inclination ou une tendresse marquées.

Dans la liste des associés et des amis de Molière que nous fournit le contrat du 26 août 1659 [2], deux personnes seulement paraissent répondre à ce signalement.

La première [3] est Manon Dufresne, — une fille probablement de Charles Dufresne qui vient de prendre sa retraite. — Mais nous ne savons rien d'elle.

La seconde [4] est Armande, la future femme de Molière. — Elle ne s'appelle pas Menou? Ce peut-être un sobriquet enfantin qu'on lui a conservé dans l'intimité. — Elle était trop jeune en 1652 pour jouer le rôle d'Ephyre, car elle aurait eu sept ans, d'après son acte de décès (« âgée de cinquante-cinq ans » en 1700), dix ans environ d'après son contrat de mariage (« âgée de vingt ans ou environ » en 1662)? Assurément le rôle d'Ephyre n'avait pas été écrit pour une enfant; mais la troupe n'était pas assez complète pour que chacun des rôles d'*Andromède* fût tenu par un acteur

1. Cela paraît exclure l'hypothèse de Baluffe (*Molière inconnu*, I, 163) : Mlle Menou serait parente d'un certain Mathieu de Menou, lequel a eu 24 filles, — mais dont on ne voit pas qu'il ait jamais connu Molière.

2. Voir plus haut.

3. Monval, *Moliériste* de septembre 1886, VIII, 177.

4. C'est l'identification généralement admise, Cf. Moland, Loiseleur, Mesnard, etc.

ou une actrice, et, dans cet embarras, on peut admettre qu'il ait paru possible de confier les quatre vers du personnage à une petite fille, sûre de plaire malgré l'invraisemblance par sa grâce enfantine. — Je ne vois qu'une objection assez forte. En 1661, La Grange écrit dans son registre [1] : « Avant que de recommencer après Pâques, au Palais-Royal, M. de Molière demanda deux parts au lieu d'une qu'il avait. La troupe lui accorda... ; » puis, après coup, il a ajouté, « pour lui et pour sa femme s'il se mariait » et au-dessous : « M. de Molière épousa Armande, Claire, Elisabeth, Grésinde Béjart, le mardi gras de 1662. » A en juger par l'encre et par l'écriture, ces deux additions seraient simultanées. Il faudrait donc admettre que les comédiens de la troupe, lors du mariage de Molière et de l'incorporation d'Armande, se seraient révoltés à la pensée qu'un seul ménage toucherait trois parts, — presque le tiers de la recette totale, — qu'ils auraient protesté ne pas l'avoir entendu ainsi et exigé cette interprétation restrictive de leur décision antérieure. Ils suivrait de là qu'ils n'avaient pas prévu ce mariage, par conséquent qu'ils n'avaient pas remarqué la tendresse de Molière pour Armande, par conséquent encore qu'elle n'est pas cette Mlle « Menou », si visiblement chérie par lui? L'objection n'est pas décisive. D'abord il se peut que la première addition : « pour lui et pour sa femme s'il se mariait, » fût antérieure à l'autre et faite presque immédiatement après pour réparer un simple oubli. Même contemporaine de la seconde : « M. de Molière épousa, etc., » elle pourrait révéler encore un oubli, réparé seulement quand le mariage de Molière eût montré l'importance de cette clause [2]. Admettons même qu'il y ait interprétation ultérieure d'une stipulation que l'expérience aurait montrée aux comédiens dommageable à leurs intérêts, on peut croire que c'est la jalousie seule qui les a fait revenir sur une décision généreuse; on peut croire enfin que la différence d'âge entre Molière et Armande les avait aveuglés sur le caractère de l'affection qu'il témoignait à la jeune fille, — tandis que Chapelle aurait été plus clairvoyant ou même aurait reçu des confidences [3]. Tout compte fait, — dans

1. P. 31.
2. C'est l'opinion d'Edouard Thierry, *Notice* au Registre de La Grange, p. XLVII.
3. Cela semblerait ressortir des vers : « Dans cinq ou six jours se promet-De l'attirer à son sommet. »

la position actuelle du problème, — l'identification de Mlle Menou avec Armande paraît, sinon certaine, au moins probable. Il faudrait alors nous représenter la troupe de Molière en province, composée non seulement des acteurs et des actrices, mais de leur famille ; de fait, l'acte de baptême du 18 mai 1648, à Nantes, nous y montre la vieille mère des Béjart avec ses enfants. Ce ne sont point là de ces « tournées » rapides comme en font de nos jours les comédiens à travers la province; c'est vraiment la vie errante, avec tous ses embarras et ses hasards. On comprend mieux ainsi l'effort visible qu'a fait la troupe pour trouver un établissement stable, notamment à Lyon, et, sans compter les autres motifs, l'ardent désir qu'elle devait avoir de rentrer un jour à Paris.

On dirait que les biographes de Molière partagent son impatience de revenir à la grande ville et pour ainsi parler, au grand jour, à voir de quelles couleurs ils nous dépeignent son odyssée de douze ou treize ans à travers les provinces. Moland[1], J.-J. Weiss[2], Brunetière[3], semblent rivaliser à qui trouvera les termes les plus forts, les plus dramatiques même, pour retracer ces épreuves : fatigues physiques, concurrences désastreuses, soucis d'argent, tyrannie des autorités locales, servitude imposée par les grands, préventions des bourgeois et des dévots, blessures d'amour-propre, ils n'oublient rien de ce qui peut nous apitoyer sur sa destinée. Et c'est par là qu'ils expliquent cette tristesse, cette amertume, certains disent : cette âcreté, cette violence, cette « exaspération, » qu'ils croient découvrir dans toute son œuvre ultérieure. Ils aperçoivent dans les pièces que Molière a écrites plus tard une combativité, des rancunes, des vengeances, que seul expliquerait le cuisant souvenir de ces années de souffrances et d'humiliations[4]. Il y a sans doute quelque vérité dans ces tristes tableaux. Je crois qu'il y a aussi quelque exagération.

Assurément les grandes routes alors étaient pénibles, voire dangereuses à parcourir, quand il y avait de grandes routes et qu'on n'était pas contraint de s'engager dans des chemins défoncés ou bourbeux. Aux étapes, quand il fallait s'arrêter en quelque village,

1. 116 et suiv.
2. *Molière*, 13 et suiv., 19 et suiv.
3. *Epoques du théâtre*, 80.
4. Voir par exemple Moland, p. 283; Rigal, *Molière*, I, 42,

les auberges n'étaient pas toujours confortables, ni même saines ou propres. Et le pittoresque de ces couchées de hasard, qui peut donner lieu à de si jolis développements littéraires, perd vite de son charme à se renouveler trop fréquemment. Ajoutez qu'il fallait traîner de lourds bagages : costumes et hardes, décors et matériel; en 1657, une troupe, très semblable à celle de Molière et qui portait le titre de « Comédiens de Mgr le duc d'Orléans, » était encombrée de 68 quintaux [1]. Quelle lenteur accablante dans ces transports, quels soucis pour le chef de la caravane!

Mais l'accoutumance rend tout facile, quand on est jeune. Et Molière, avant trente-six ans, avec la robuste constitution que lui reconnaît la *Préface* de 1682, devait s'être fait aux fatigues du métier. Il y avait des entrepreneurs de transports, sur lesquels le directeur devait, le plus souvent, se décharger du soin de ses bagages; et, à en juger par la multiplicité des troupes de campagne [2], les fatigues des déplacements successifs, ne devaient pas être trop épuisantes. Quand les comédiens prenaient le coche d'eau, comme ils le firent en 1655 avec d'Assoucy, pour aller de Lyon à Avignon, c'était presque un voyage de plaisance. D'ailleurs, lorsqu'ils étaient commandés pour une tenue des Etats ou pour le service de quelque grand personnage, leurs patrons avaient soin d'assurer le transport de leurs bagages. Un habitant de Pézenas déclarait à Cailhava avoir vu dans les archives de la ville une lettre du prince de Conti aux consuls, leur ordonnant « d'envoyer des charrettes à Marseillan pour transporter de là à la Grange-des-Prés, Molière et sa troupe [3]. » La pièce a disparu depuis; mais on en a trouvé d'autres analogues. En 1657, le duc d'Arpajon, lieutenant général du Roi, ordonnait aux magistrats d'Albi [4] de transporter d'Albi à Castres, les bagages de la troupe du duc d'Orléans. Celle du duc d'Epernon, celle de Dufresne et de Molière, dix années auparavant avait été traitée de même : les mêmes magistrats d'Albi, désireux d'offrir la comé-

1. Cf. Jules Rolland, *Molièriste*, 1879, I, 142.

2. Cf. Chappuzeau, *Théâtre français*, liv. III, ch. XLV et suiv. et la note de Monval, p. 181. — Voir aussi Chardon, *Monsieur de Modène*, 283 et note, 311, n. 2, 341, n. 3, 344 et suiv., etc.

3. Cailhava, *Etudes sur Molière*, 305 et suiv. Cf. *Molièriste*, 1884, VI, 173.

4. Jules Rolland, article cité du *Molièriste*, 1879, I, 142 et *Histoire littéraire de la ville d'Albi*, 241.

die au comte d'Aubijoux, avaient mandé les comédiens en se chargeant du « port et de la conduite de leurs bagages [1]. »

Après avoir plaint Molière des fatigues qu'il subit pour aller de ville en ville, on le plaint encore d'y rencontrer la concurrence des troupes rivales. En effet, comme le dit Chappuzeau [2], « toutes les troupes de comédiens ne sont pas un même corps de république. Chaque troupe fait bande à part; elles ont leurs intérêts séparés et n'ont pu venir encore à une étroite alliance.... Cette émulation... ne va présentement à Paris que d'un bord de la Seine à l'autre; mais, entre les comédiens de campagne, elle s'étend bien plus loin : elle court avec eux toutes les provinces du royaume, et c'est un malheur pour eux, quand deux troupes se rencontrent ensemble en un même lieu dans le dessein d'y faire séjour. » Les concurrents se jouaient alors tous les tours possibles [3]. Ils tâchaient de s'enlever réciproquement leurs acteurs de mérite. Nous ignorons si les quelques acteurs qui ont disparu de la troupe de Molière pendant son séjour en province ont été ainsi débauchés par un directeur rival; il est certain en tout cas qu'il y avait là un danger à prévoir et à éviter, à force de bons procédés, de diplomatie, de concessions, aux amours-propres vite irrités ou aux intérêts opposés des comédiens de la compagnie. Restaient-ils fidèles, la lutte se portait sur un autre terrain. « Dans ces rencontres, continue Chappuzeau, chacune des troupes fait sa cabale, surtout quand elles s'opiniâtrent à représenter, comme l'on fait à Paris, les mêmes jours et aux mêmes heures; c'est à qui aura le plus de partisans et il s'est vu souvent pour ce sujet des villes divisées. » C'est ainsi qu'à peine Molière autorisé à jouer dans la ville de Nantes, le 17 mai 1648, un Vénitien

1. Voir plus loin. — Je ne parle pas ici des dangers de trouble ou d'émeute. En 1658 par exemple l'année même où Molière était à Rouen, « les comédiens jouant aux Bracques (c'est là qu'il jouait) furent attaqués le 6 juin par une bande de valets qui voulaient entrer malgré les ordonnances de la police, et ces comédiens ayant voulu repousser la bande, l'un d'eux, nommé La Rivière fut blessé d'un coup d'épée. » (Bouquet, *La troupe de Molière... à Rouen*, p. 31.) On sait que des incidents de ce genre se produisaient à Paris même et précisément se produisirent cinq ans après au théâtre de Molière : le portier fut tué.

2. *Théâtre français*, liv. III, ch. XVII-XX.

3. Il faut excepter le cas où ils étaient « commandés » ensemble; alors il y avait entre eux association de fait et non plus concurrence. Cf. Chardon, *Monsieur de Modène*, 341, et se rappeler que la troupe de La Pierre a fourni avec celle de Molière des acteurs au *Ballet des Incompatibles*.

nommé Ségale, obtint à son tour, le 24 mai, la permission de montrer les marionnettes et de dresser ses « machines ». Et comme jadis Térence, privé de spectateurs par la concurrence d'un montreur d'ours, Molière ne serait pas parvenu sans efforts à triompher de ce saltimbanque. Enfin, — et surtout peut-être, — ce que les troupes rivales se disputaient avec forces intrigues et démarches, c'étaient les protecteurs puissants. Nous en avons comme preuve l'aventure de Molière auprès du prince de Conti, telle que nous la racontent les *Mémoires*[1] de Cosnac.

Le prince de Conti, dégoûté de la guerre civile, avait fait sa paix avec la cour et il s'était retiré à la Grange-des-Près. Il y fit venir bientôt, de Pézenas où elle s'était provisoirement installée, Mme de Calvimont, sa maîtresse.

Aussitôt qu'elle fut logée dans La Grange, elle proposa, dit Cosnac, d'envoyer chercher des comédiens. Comme j'avais l'argent des menus plaisirs de ce prince, il me donna ce soin. J'appris que la troupe de Molière et de la Béjart était en Languedoc; je leur mandai qu'ils vinssent à La Grange. Pendant que cette troupe se disposait à venir sur mes ordres, il en arriva une autre à Pézenas, qui était celle de Cormier. L'impatience naturelle à M. le Prince de Conti et les présents que fit cette dernière troupe à Mme de Calvimont engagèrent à les retenir. Lorsque je voulus représenter à M. le prince de Conti que je m'étais engagé à Molière sur ses ordres, il me répondit qu'il s'était, depuis, lui-même engagé à la troupe de Cormier et qu'il était plus juste que je manquasse à ma parole que lui à la sienne. Cependant Molière arriva et, ayant demandé qu'on lui payât au moins les frais qu'on lui avait fait faire pour venir, je ne pus jamais l'obtenir, quoiqu'il y eût beaucoup de justice; mais M. le prince de Conti avait trouvé bon de s'opiniâtrer à cette bagatelle. Ce mauvais procédé me touchant de dépit, je résolus de les faire monter sur le théâtre à Pézenas et de leur donner mille écus de mon argent, plutôt que de leur manquer de parole. Comme ils étaient prêts de jouer à la ville, M. le prince de Conti, un peu piqué d'honneur par ma manière d'agir et pressé par Sarrazin (*son secrétaire*) que j'avais intéressé à me servir, accorda qu'ils viendraient jouer une fois sur le théâtre de La Grange. Cette troupe ne réussit pas dans sa première représentation au gré de Mme de Calvimont, ni par conséquent au gré de M. le prince de Conti, quoique, au jugement de tout le reste des auditeurs, elle surpassât infiniment la troupe de Cormier, soit par la bonté des acteurs, soit par la magnificence des habits. Peu de jours après, ils représentèrent encore, et Sarrazin, à force de prôner leurs louanges, fit avouer à M. le prince de Conti qu'il fallait retenir la troupe de Molière à l'exclusion de celle de Cormier. Il les avait servis et soutenus dans le commencement à cause de moi; mais alors étant devenu amoureux de la du Parc, il songea à se servir lui-même. Il gagna Mme de Calvimont et non seulement il fit congédier la troupe de Cormier, mais il fit donner une pension à celle de Molière.

1. P. 126 et suiv.

Là-dessus Sainte-Beuve se récrie [1] ; non sans raison, il s'indigne que le choix entre un Molière et un Cormier ait dépendu de la sottise et de la vénalité d'une femme ou des amourettes de Sarrazin, et saisi d'une « amère pitié, » il nous apitoye sur le sort du grand homme.

Soit. Pour toutes ces raisons Molière a dû avoir en effet des moments d'inquiétude et de découragement. Mais enfin, comme on pardonne aisément aux hommes d'avoir tenté de nous nuire quand ils n'ont pu y arriver, on ne garde guère rancune au sort des mésaventures dont on s'est tiré. En somme Molière a toujours vaincu. Nous ne voyons pas qu'une troupe rivale lui ait enlevé des acteurs de mérite; c'est lui au contraire qui se les est adjoints. S'il n'est pas certain qu'il ait, comme le dit *La Fameuse Comédienne*, désorganisé la troupe qu'il a rencontrée à Lyon, il semble bien cependant qu'il ait alors complété la sienne au dépens de concurrents divers [2]. A Nantes, rien ne nous prouve qu'il ait longtemps souffert de la rivalité de Ségale. Quels que soient les motifs qui aient entraîné la décision du prince de Conti, cette décision lui a finalement été favorable. Je ne vois pas pourquoi on supposerait que la joie de toutes ces victoires n'a pas étouffé en lui toutes les rancœurs de la lutte. Et puis il y a des tempéraments qui aiment la lutte et l'on pourrait soutenir avec quelque vraisemblance que Molière est de ceux-là.

On plaint encore Molière de ses embarras d'argent. Le Boulanger de Chalussay [3] s'est plu à le représenter comme un besoigneux. Sifflé à Paris, Molière a dû s'en enfuir et il le rappelle amèrement à ses acteurs :

> Piqué de cet affront dont s'échauffa ma bile,
> Nous prîmes la campagne, où la petite ville,
> Admirant les talents de mon petit troupeau,
> Protesta mille fois que rien n'était plus beau;

1. *Lundis*, VI, 295.

2. Troupe de Mitallat; autre troupe peut-être, d'où vient Ragueneau; troupe de l'opérateur de Gorla d'où vient la du Parc. — Il semble y avoir eu en outre à Lyon une troupe italienne. — Soleirol (*Molière et sa troupe*, 87) prétend, et l'on a répété après lui, que, de même, à Rouen, la troupe de Molière aurait ainsi absorbé une autre troupe dirigée par du Croisy. Il n'y en a aucune preuve. Cf. Chardon, *Monsieur de Modène*, 345. — On a vu que l'Illustre-Théâtre déjà avait enlevé le danseur Mallet à la troupe de Cardelin.

3. *Elomire Hypocondre*, acte IV (*Le divorce comique, comédie en comédie*).

Surtout, quand sur la scène on voyait mon visage,
Les signes d'allégresse allaient jusqu'à la rage;
Car ces provinciaux, par leurs cris redoublés
Et leurs contorsions, paraissaient tout troublés.
Dieu sait si, me voyant ainsi le vent en poupe,
Je devais être gai! mais le soin de la soupe
Dont il fallait remplir vos ventres et le mien,
Ce soin vous le savez, hélas! l'empêchait bien;
Car, ne prenant alors que cinq sols par personne,
Nous recevions si peu, qu'encore je m'étonne
Que mon petit gousset avec mes petits soins
Ayent pu si longtemps suffire à nos besoins.

Un certain nombre de pièces officielles nous montrent en effet quelles obligations et quelles charges pesaient sur les comédiens. Les autorités municipales tarifaient parfois le prix des places. A Dijon, par exemple, à la fin de 1653 [1], le conseil de ville avait interdit aux comédiens de prendre plus de 12 sous par place, sous peine de cent livres d'amende et même d'expulsion; en 1662, à la troupe de M. le Prince, gouverneur [2], de prendre plus de 10 sous par personne pour les pièces anciennes et plus de 15 pour les nouvelles, lors même que celles-ci nécessiteraient l'emploi de machines; et entre ces deux dates, en 1657, à la troupe du Prince de Conti, à la troupe de Molière précisément [3], de prendre plus de 20 sous pour les pièces nouvelles et 10 pour les anciennes; le tripotier qui louait les sièges était tenu de laisser ses chaises à 2 sous, sur peine de 50 livres d'amende. A Vienne, en 1662, les comédiens de Son Altesse Royale sont autorisés à prendre au maximum 15 sols pour les pièces anciennes et 20 pour les nouvelles, et les consuls semblent se réserver le droit de définir quelles pièces pourront être dites « anciennes » et quelles « nouvelles [4]. »

Les comédiens, dans les villes où ils jouaient, donnaient une représentation, la première en général, au profit de l'hôpital ou des institutions de bienfaisance, ce qui a fourni, non seulement à Chappuzeau, mais même à certains biographes modernes, l'occasion de louer la charité des comédiens en général ou de Molière en par-

1. Chardon, *Monsieur de Modène*, 277, n. 3.
2. Chardon, *La troupe du roman comique*, 72-73.
3. *Ibid.*
4. Latreille, *Molière à Vienne* (*Rev. Hist. litt.*, avril 1899, p. 197, note. — Cf. Brouchoud, *Molière à Vienne* (*Moliériste*, juin 1882, VII, 72.

ticulier [1]. Il n'y a pas là de charité : c'était un impôt, l'équivalent de notre droit des pauvres. A Nantes [2], le 18 mai 1648, la première représentation de Dufresne fut au profit de l'hôpital; c'était une condition formellement imposée la veille par le bureau de ville : « Du dimanche, 17e jour de mai (1648).... Ce jour a été mandé et fait entrer au bureau Dufresne comédien, auquel a été par Messieurs déclaré qu'ils entendent prendre la pièce qui doit être demain représentée pour l'hôpital de cette ville, ainsi qu'il a été pratiqué ci-devant aux autres troupes de comédiens. De quoi ledit Dufresne est demeuré d'accord. Et au moyen de quoi a été arrêté qu'il sera mis ordre à ce que l'argent soit reçu à la porte du jeu de paume par personnes que l'on commettra pour cet effet. » Nous avons vu que, le 12 juin 1656, à Narbonne, c'était [3] peut-être sur le bénéfice de la même troupe, — devenue troupe de Molière, — qu'on prélevait « à la porte de la comédie » 96 livres pour les pauvres; qu'il en a pu être de même à Lyon en 1657 et 1658, à Rouen en 1658 [4]. Dans cette dernière ville, on était même plus exigeant encore : du moins, vers 1652, le parlement aurait ordonné que « pendant *chacun mois* qu'ils seraient en la province de Normandie, ils seraient tenus de prendre *un jour* qu'ils destineraient au profit de l'Hôtel-Dieu [5]. » Parfois, on dispensait les comédiens de cette représentation charitable; mais alors on exigeait d'eux, à forfait, une somme équivalente au produit supposé : en 1632, à Bordeaux [6], on réclamait aux comédiens de Dufresne, 60 livres, dont la moitié pour les pauvres de l'hôpital Saint-André, la moitié pour l'hôpital des pauvres pestiférés, ces 60 livres tenant « lieu de la représentation qu'ils auraient été obligés de donner pour les-dits pauvres; » à Nîmes, en 1644, pour une autre troupe, ce sont 20 livres [7]; à Dijon,

1. Chappuzeau, *Le Théâtre français*, liv. III, ch. VI; Larroumet, *La comédie de Molière*, 100, 322. — Cf. Le titre amusant du registre de Rouen (Série A. 31, n° 16) : « Pièces concernant le droit des pauvres *contre les comédiens* qui viennent jouer en cette ville. » (Soulié, *Rapport* cité.)

2. Benjamin Filon, *Recherches sur le séjour de Molière dans l'Ouest de la France*, 3 et 4.

3. Cf. plus haut. Voir *Moliériste*, VIII, 20.

4. Cf. plus haut.

5. Bouquet, *La troupe de Molière et les deux Corneille à Rouen*, p. 122. — Le cas échéant, le « sergent » venait signifier un exploit aux acteurs qui n'avaient pas payé (*Ibid.*, 28, 125, 126).

6. Detchevery, *Histoire des théâtres de Bordeaux*, 10.

7. Chardon, *Monsieur de Modène*, 281, n. 1.

en 1655, pour une autre encore, 200 livres [1]. — Enfin des municipalités plus avides encore semblent s'être arrangées pour forcer les troupes à louer les édifices municipaux. En 1649, la ville de Vienne [2] tire 22 livres de son « salon » loué aux comédiens. En 1654, elle supprime la concurrence en saisissant l'occasion de faire démolir le théâtre qu'ils avaient commencé à faire élever dans un jeu de paume, et elle tire d'eux 23 livres 12 sols; en 1655, c'est 21 livres. En 1656, le 28 août, des comédiens demandant la permission de jouer à Vienne, et, semble-t-il, rien autre chose, (« il est venu en cette ville des comédiens qui désirent jouer en cette ville et ont prié et requis ces dits sieurs consuls de leur en donner la permission »), on leur accorde la permission demandée; mais en même temps, — à titre onéreux, — un local municipal : « il est permis aux comédiens de jouer dans la dite ville et dans la grand'salle de l'Hôtel de Ville d'icelle où les autres comédiens ont ci-devant joué et à la charge qu'ils donneront au sieur maire dudit Hôtel-Dieu pour les pauvres d'icelui tous les jours qu'ils joueront 3 livres 10 sols, tant pour le théâtre que le dit sieur maire a fait commencer et qu'il fera parachever que pour ce [que] les autres comédiens avait accoutumé de bailler pour les pauvres du dit Hôtel-Dieu. » Pour vingt-cinq jours, cela représente un loyer de 87 livres 10 sols. Le théâtre était permanent et bâti aux frais de l'Hôtel-Dieu, à qui la propriété et les profits en étaient reconnus.

Taxés, imposés par les administrations municipales, obligés de louer leurs salles, les comédiens avaient parfois de la peine à en obtenir leur salaire, quand ils avaient joué pour elles. En octobre 1647, le comte de Breteuil, intendant de la province du Languedoc, était obligé d'intervenir pour ceux de Dufresne auprès des magistrats d'Albi. Il leur écrivait :

Messieurs, étant arrivé en notre ville (*Carcassonne*), j'ai trouvé la troupe des comédiens de M. le duc d'Epernon qui m'ont dit que votre ville les avait mandés pour donner la comédie pendant que M. le comte d'Aubijoux y a demeuré, ce qu'ils ont fait sans qu'on leur ait tenu la promesse qu'on leur avait faite, qui est qu'on leur avait promis une somme de 600 livres et le port et la conduite de leurs bagages. Cette troupe est remplie de fort hon-

1. *Monsieur de Modène*, 277, n. 3. — Cf. A Grenoble, le 25 juin 1656 : « Délibéré qu'on retirera des comédiens cinq pistoles si faire se peut. » (Soulié, *Rapport*, cité.)

2. Cf. Latreille et Brouchoud, articles cités et dessus.

nêtes gens et de très bons artistes, qui méritent d'être récompensés de leurs peines. Ils ont cru qu'à ma considération ils pourront obtenir votre grâce et que vous leur ferez donner satisfaction. C'est de quoi je vous prie, et de faire en sorte qu'ils puissent être payés. Je vous en aurai obligation en mon particulier, après avoir assuré que je suis, Messieurs, votre bien affectionné serviteur.

BRETEUIL.

Carcassonne, neuvième octobre 1647.

Sous des formes très courtoises, c'était une véritable sommation. La ville ne put faire autrement que d'obéir et on lit au *Compte des frais de l'entrée de Mgr le Comte d'Aubijoux* : « La troupe de Mgr le duc d'Epernon étant venue exprès de la ville de Tholose en cette ville, avec leurs hardes et meubles, et demeurée pendant le séjour de Mgr le Comte, il leur fut accordé pour le dédommagement la somme de 500 livres payées et avancées par la susdite ville d'Alby, résultant par la quittance concédée par nous Charles du Fresne, René Berthelot et Pierre Rebelhon, retenue par Maître Bernard Bruel, notaire, le 24 octobre du dit an 1647 [1]. » — Et, comme on le voit, il est question de 500 *livres*, non plus de 600, comme si les consuls avaient marchandé et, de gré ou de force, obtenu un rabais [2].

Si les villes payaient mal parce qu'elles étaient économes, les princes payaient mal, parce qu'ils étaient prodigues et obérés. Toute l'histoire si obscure de l'affaire Dufort et Cassaigne en paraît la preuve. Molière aurait été payé par le prince de Conti, non point en argent liquide, mais par une assignation de 5 000 livres sur le fonds des étapes de la province : virement irrégulier qui imputait des dépenses faites pour les comédiens sur les sommes destinées à la subsistance des corps militaires passant par la province. Les étapiers acceptèrent l'assignation; puis ils refusèrent de la payer, peut-être parce que les Etats avaient rejeté cette imputation irrégulière. Dans des conditions qui ne sont pas éclaircies, ils finirent par prendre à leur compte la somme, espérant sans doute que le Prince de Conti les en ferait rembourser; mais ils ne versèrent comptant que 1 250 livres et, pour le surplus, remirent une lettre de change à un an de date, tirée par Cassaignes sur Dufort et acceptée par ce dernier. A l'échéance, la lettre de

1. Lettre et reçu dans Jules Rolland, *Histoire littéraire de la ville d'Albi*, 207 et 208.
2. Mesnard, 115.

change ne fut pas payée et c'est seulement en 1658, à Grenoble, que Madeleine parvint à en toucher le reliquat [1].

Bénéfices limités, impôts renouvelés à chaque arrivée dans une ville, salaires disputés et rognés, subventions irrégulières devenant sources de chicanes et de procès, voilà ce que ces documents révèlent. Pourtant il fallait vivre, il fallait entretenir la troupe, renouveler les costumes et le matériel, payer enfin les frais des voyages parfois considérables : pour transporter d'Albi à Castres, — 10 lieues, — les 68 quintaux de la troupe du duc d'Orléans, les charretiers d'Albi, par exemple, n'avaient pas demandé moins de 85 livres [2]. Tout cela semble bien justifier les affirmations de Boulanger de Chalussay et nous présenter sous un jour assez noir la situation financière de la troupe.

Ici encore, je ne crois pas qu'il faille s'apitoyer trop vite. — L'industrie des comédiens est taxée? Ce n'est pas la seule à ce moment-là et, avant de s'indigner, il faudrait d'abord avoir la preuve que le taux de cette taxe leur interdit un profit légitime. — Ils sont soumis au droit des pauvres [3]? Les directeurs de théâtre de nos jours le sont encore et protestent encore. Mais enfin la plupart s'en tirent malgré tout. Et s'il a pu être désagréable à Molière, comme il l'est à tout le monde, de payer des impôts, ce n'est pas une raison suffisante pour en faire un martyr. D'ailleurs cet impôt n'est pas toujours aussi considérable qu'il le paraît : quand les comédiens jouaient dans les édifices municipaux, une partie de la somme qu'ils versaient représente la location de leur salle. — Il a rencontré de mauvais payeurs? C'est une mésaventure assez banale. Encore faudrait-il être bien sûr que les consuls d'Albi ont vraiment rogné sur la somme promise : les comédiens n'ont-ils pas exagéré auprès du comte de Breteuil ce qui leur était dû? Et il faudrait savoir si nous interprétons bien les vicissitudes de l'affaire Dufort-Cassaignes, qui, après tout,

1. Raymond, *Histoire des Pérégrinations*, 103 et suiv. Cf. Loiseleur, *Points obscurs*, 179 et suiv.; Mesnard, 177.

2. Jules Rolland, article cité, *Molièriste*, I, 142; *Histoire littéraire de la ville d'Albi*, 241.

3. Ainsi, à Angers, dans le premier tiers du XVIIe siècle, les comédiens payaient 2 écus 19 sous, dont la moitié, 1 écu, 9 sols, 6 deniers, étaient touchés par les administrateurs du parc des jeux, et l'autre moitié par l'Hôpital des renfermés (Chardon, *Monsieur de Modène*, 335, n.).

s'est terminée à l'avantage de Molière et de Madeleine. — Il avait des frais, et notamment des frais de voyage considérables? A cet égard il était logé à la même enseigne que ses concurrents. Sa situation semble même avoir été privilégiée. Lyon lui a servi assez longtemps de centre, d'où il a pu rayonner avec moins de dépenses; il a été maintes fois « commandé » ou « appelé » et on semble lui avoir tenu compte de ses frais de déplacement. S'il faut en croire l'habitant de Pézenas qui renseigna Cailhava [1], on aurait trouvé dans les archives de Marseillan « qu'il fut établi une imposition sur les habitants de ce bourg pour indemniser Molière qui était allé avec sa troupe y jouer la comédie. » Nous savons en tout cas par d'autres exemples, — par celui des comédiens du duc d'Orléans pour lesquels la ville d'Albi paya les 85 livres aux charretiers [2], — que les bagages des troupes appelées pour jouer devant les Etats, étaient transportés aux frais des municipalités. Dans les sommes considérables que Molière a reçues des Etats, il y avait largement de quoi couvrir ses dépenses de toute sorte, en conservant un important bénéfice. D'ailleurs, quand on voit cette Madeleine Béjart, dans la détresse dix années auparavant, prêter 3 200 livres à Antoine Baralier [3] le 18 février 1655 et, le 1er avril suivant, placer 10 000 livres en rentes de la province du Languedoc [4], on n'a pas l'impression qu'elle ait fait de mauvaises affaires. Enfin le seul renseignement contemporain qui nous ait été conservé sur le genre de vie de Molière et des Béjart, nous la représente vraiment comme une vie de bombance et de plaisirs.

« Ce qui me charma le plus (en arrivant à Lyon), écrit d'Assoucy [5], ce fut la rencontre de Molière et de MM. les Béjart. Comme la comédie a des charmes, je ne pus quitter de sitôt ces charmants amis : je demeurai trois mois à Lyon parmi les jeux, les comédies et les festins. » Il les suivit à Avignon, où, nous l'avons vu, il se fit dépouiller. « Mais comme un homme n'est jamais pauvre tant qu'il a des amis, ayant Molière comme estimateur et toute la maison des Béjart pour amie, en dépit du diable..., je me vis plus riche et plus content que jamais : car ces généreuses personnes ne se conten-

1. Voir plus haut.
2. Jules Rolland, article cité.
3. Soulié, *Recherches*, document XLII, cote 2, p. 254.
4. Louis Lacour (de la Pijardière), *Le Tartuffe par ordre de Louis XIV*, 97-111.
5. *Aventures*, I, 309 et suiv.

tèrent pas de m'assister comme ami, elles me voulurent traiter comme parent. Étant commandés pour aller aux États, ils me menèrent avec eux à Pézenas, où je ne saurais dire combien de grâces je reçus ensuite de toute la maison. On dit que le meilleur frère est las, au bout d'un mois, de donner à manger à son frère; mais ceux-ci, plus généreux que tous les frères qu'on puisse avoir, ne se lassèrent point de me voir à leur table tout un hiver; et je peux dire

Qu'en cette douce compagnie
Que je repaissais d'harmonie,
Au milieu de sept ou huit plats,
Exempt de soins et d'embarras,
Je passais doucement la vie.
Jamais plus gueux ne fut plus gras;
Et, quoiqu'on chante et quoi qu'on die
De ces beaux Messieurs des États,
Qui tous les jours ont six ducats,
La musique et la comédie;
A cette table bien garnie,
Parmi les plus friands muscats
C'est moi qui soufflais la rotie
Et qui buvais plus d'hypocras.

En effet, quoique je fusse chez eux, je pouvais bien dire que j'étais chez moi. Je ne vis jamais tant de bonté, tant de franchise ni tant d'honnêteté, que parmi ces gens-là, bien dignes de représenter réellement dans le monde les personnages des princes qu'ils représentent tous les jours sur le théâtre. Après donc avoir passé six bons mois dans cette Cocagne et avoir reçu de M. le Prince de Conti, de Guilleragues, et de plusieurs personnes de cette cour des présents considérables..., je suivis Molière à Narbonne.

Sans doute on dira que ce parasite avait la reconnaissance lyrique et qu'il exagère un peu. Mais qui ne voit que la troupe menait alors la vie la plus joyeuse et la plus large? Qui ne se dit que si les grands et leurs « domestiques » comme Guilleragues comblaient de cadeaux un d'Assoucy; que si les Etats, pour complaire au Prince, payaient de 1 500 livres le *Recueil des titres, qualités, blasons et armes des seigneurs barons des Etats généraux de la Province du Languedoc* dont Joseph Béjart leur faisait hommage; leur générosité devait s'exercer de même envers la troupe? Bien loin de plaindre Molière de sa misère, il faut plutôt admirer l'heureux sort qu'il assurait à ses compagnons.

Mais les comédiens n'étaient pas seulement rançonnés, — disons plutôt taxés et imposés, — par les autorités locales. Ils en étaient

1. Je ne parle pas des prétendus prêts de Molière à Conti imaginés par Baluffe. Cf. *Moliériste*, VII, 247, 270.

parfois « brimés. » Nous avons vu qu'en 1648, « Molière » pour jouer à Nantes avait dû, au nom de ses camarades, « supplier très humblement Messieurs leur permettre de monter sur le théâtre pour y représenter leurs comédies; » qu'en 1649, il avait dû adresser la même demande à la municipalité de Poitiers. C'était là une formalité à laquelle les magistrats des villes attachaient une extrême importance et ils n'hésitaient pas à sévir quand les comédiens avaient l'insolence de s'en dispenser. En 1647, à Nîmes [1], ils avaient d'autorité ordonné d' « abattre un théâtre que certains comédiens avaient fait dresser dans le grand jeu de paume sans permission. » Le 25 septembre 1654, à Vienne [2], ils s'opposent aux représentations qu'une troupe avait eu l'audace d'annoncer sans permission de la police; le lendemain ils renouvellent cette interdiction, défendant « à tous charpentiers de leur dresser le dit théâtre et à tous habitants et paumiers de leur prêter ni louer leurs jeux de paume et autres lieux pour cet effet, à peine de 20 livres d'amende pour le chacun des contrevenants, jusqu'à ce que la dite permission leur aura été accordée » et ils enjoignent « à Guillaume Burlat, qui a commencé à dresser le dit théâtre dans le petit jeu de paume, de le mettre par terre sur même peine. » En 1658, à Grenoble, — et peut-être s'agit-il justement de Molière, — ils ont sévi également. On lit au registre des délibérations [3] : « Du 2 février 1658. Il a été tenu conseil ordinaire dans l'Hôtel de Ville, où étaient présents les quatre consuls, et il a été proposé par M. le premier consul, touchant l'incivilité des comédiens qui ont affiché sans avoir leur décret d'approbation; il a été opiné et puis conclu que les affiches seront levées et puis à eux défendu de faire aucune comédie jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à la permission qui leur doit être donnée par messieurs les consuls et du conseil. » Et ces permissions n'étaient pas accordées de droit. Parfois les autorités municipales prétendaient exercer une espèce de censure : à Dijon [4], en 1662, on exigea des comédiens qu'ils soumissent au

1. Chardon, *Monsieur de Modène*, 283, n. 1.

2. Brouchoud, *Molière à Vienne* (*Moliériste*, 1882, VII, 72). — Ici, il y a d'ailleurs un autre motif pour cette sévérité : la municipalité veut forcer les comédiens à lui louer la salle de l'Hôtel de Ville. Voir plus haut.

3. Publié par Soulié, *Archives des Missions scientifiques*, 2e série, t. I, 385.

4. Chardon, *La troupe du roman comique*, 72.

maire la liste des pièces qu'ils voulaient donner. D'autres fois ils imposaient des délais plus ou moins longs et plus ou moins justifiés. A Nantes [1], Molière fait sa supplique, le jeudi 23 avril. « Sur quoi, de l'avis commun du bureau, a été arrêté que la troupe des dits comédiens tardera de monter sur le théâtre jusques à dimanche prochain, auquel jour il sera avisé ce qui sera trouvé à propos. » Le maréchal de la Meilleraye, lieutenant général du roi pour la province, venait de tomber dangereusement malade; et le bureau ne jugeait pas convenable d'autoriser alors des réjouissances publiques. Le dimanche donc, Dufresne revient à la charge; mais « de l'avis commun du bureau..., défenses sont faites aux comédiens de commencer à monter sur le théâtre jusqu'à ce qu'on aie nouvelles de sa reconvalescence. » Et finalement, ce fut le 18 mai seulement, — après vingt jours d'attente, — que la troupe put débuter à Nantes. Enfin il y a des cas où l'autorisation est purement et simplement refusée. A Poitiers, en 1648 [2], il fut arrêté que le maire s'entendrait avec le lieutenant général pour s'opposer à la venue de Molière et de ses compagnons, « vu la misère des temps et la cherté des blés. » Ou elle leur est retirée. A Vienne, en 1650, les comédiens ont bien obtenu la permission de jouer; mais ils ont fait un four et au lieu de 30 sols réclamés n'en ont pu donner que 19; aussi le lendemain, leur est-il fait défense « de continuer à jouer, à cause de la calamité du temps, pauvreté du peuple, cherté des vivres, passages de gens de guerre, maladies suspectes [3]. » A Narbonne, la municipalité a donné la grande salle consulaire aux comédiens et bâti pour eux une galerie, en 1645; mais c'était par ordre du maréchal de Schomberg et les magistrats ont tenu à bien marquer qu'ils agissaient ainsi parce qu'il s'y étaient « obligés; » mais, en 1652, ils décident de refuser dorénavant cette salle [4].

Sans doute, ce sont là des choses désagréables. Mais des incidents de ce genre ne doivent guère se prendre au tragique. Il est assez naturel après tout que des forains tels que l'étaient nos comédiens soient obligés de demander des autorisations régulières,

1. Benjamin Filon, *Recherches*, p. 3-4.
2. Bricauld de Verneuil, *Molière à Poitiers*.
3. Latreille, *Molière à Vienne*, *Rev. d'Hist. littéraire*, avril 1899, p. 193.
4. Cf. *Molériste*, janvier 1886, VIII, 22-25.

— comme les forains de nos jours. Les humbles formules de ces requêtes étaient des formules, et ils ne devait pas être plus dur à l'amour-propre de Molière de les prononcer ou de les écrire, qu'il ne l'était aux hommes polis de naguère de se déclarer à la fin de leurs lettres « le très humble et très obéissant serviteur » de leur correspondant. Il est légitime qu'un maire s'assure du caractère licite des pièces qui vont être représentées en public : c'est son rôle et son devoir d'éviter toute occasion de scandale et de troubles. Enfin il n'y a pas de raison pour que les comédiens soient exempts des conséquences fâcheuses qu'entraînent les calamités publiques comme l'était, officiellement du moins, la maladie du duc de la Meilleraye, ou comme l'était la misère en Poitou. Nous ne savons pas d'ailleurs si les magistrats municipaux de Nantes n'étaient pas intérieurement désappointés d'être obligés par décence d'interdire la comédie et si le refus de la mairie de Poitiers n'a pas épargné à la troupe de Molière un fiasco fâcheux pour ses finances. — Et puis, Molière a eu des compensations. Ailleurs, il a été accueilli à bras ouverts. Nous avons vu en quels termes enthousiastes les consuls de Narbonne annoncent que les comédiens de M. le Prince de Conti vont passer quinze jours dans la ville « pour la satisfaction publique, » les assurent de la faveur de « tous les honnêtes gens, » les « remercient » et leur « donnent » la grand'salle de la maison consulaire. Nous avons vu comment à Lyon l'estime publique semble les entourer et comment la recommandation de la Béjart est puissante auprès des administrations charitables de la ville. Et même on peut dire que Molière et ses compagnons ont eu parfois des revanches. En 1650, à Agen, ils ne demandent pas, ils ne supplient pas; ils viennent, d'un ton dégagé, en « rendant leurs devoirs » à la municipalité, lui notifier qu' « ils sont dans cette ville par l'ordre de Monseigneur le gouverneur. » Tout compte fait il n'apparaît pas qu'il faille tant plaindre leur sort.

Mais, dit-on, comme les grands abusent d'eux, leur imposent une servitude de tous les instants, les rendent victimes de leurs fautes et de leurs caprices ! D'Epernon les a traînés de ville en ville, puis est forcé de les planter là en quittant la province. Conti les a accueillis de mauvaise grâce, presque contraint par ses subalternes, et puis, un beau jour, non seulement il les aban-

donne, mais il les renie et leur fait défense de porter son nom désormais. Voilà qui a dû ulcérer le cœur de Molière. La preuve, c'est qu'il s'est vengé : quand il a peint son Don Juan, il songeait à Conti [1].

Laissons de côté cette « preuve. » L'identification de Conti avec Don Juan n'est qu'une hypothèse, et nous verrons, je crois, qu'il n'y a pas lieu de la retenir. Mais Molière n'a pas eu tellement à se plaindre de ses protecteurs ducaux ou princiers. Le duc d'Aubijoux semble avoir toujours été un patron empressé et plein de prévenances [2]. La faveur du duc d'Epernon lui a permis de se faire connaître et apprécier dans tout le Midi : c'est le duc qui lui a mis le pied à l'étrier. Une fois connu grâce à lui, Molière a pu facilement se passer de lui. Et il ne semble pas que Molière ait gardé un mauvais souvenir de ce patron, puisqu'il est allé jouer à Dijon quand d'Epernon était devenu gouverneur de la Bourgogne. Sans doute ses relations avec le prince de Conti avaient mal commencé et ont mal fini : son amour-propre et ses intérêts ont également souffert quand Conti lui préfère Cormier et refuse de l'indemniser de ses dépenses et quand Conti lui retire le titre et la pension qu'il lui avait accordés. Mais que d'argent Conti lui a donné ou fait obtenir; comme il l'a accrédité, — voire imposé, — auprès des Etats et des villes; combien il lui a manifesté d'estime en « conférant souvent avec lui » des pièces de théâtre, et même en le combattant plus tard comme le premier des auteurs comiques, puisqu'il le combat comme le plus dangereux. Le bien que le Prince a fait à Molière, lui est resté acquis. Le tort qu'il a voulu lui faire, Molière l'a évité : un an après, ce n'était plus un « cousin, » c'était le propre frère du Roi qui patronait le comédien. Cela ne suffit-il pas à nous faire croire que Molière n'a pas trop ou n'a pas longtemps souffert de cette mésaventure? D'ailleurs Conti est une exception; on voit au contraire les magistrats et les nobles témoigner pour Molière ou pour ses compagnons d'une estime véritable. En 1648, à Nantes, la fille de Pierre Réveillon a eu pour parrain « Messire Louis Boju, seigneur de la Ménolière, conseiller du roi et son président au parlement de Bretagne, » pour mar-

1. Gazier, *Molière et Conti* dans *Mélanges de littérature et d'histoire*.
2. Cf. Chardon, *Monsieur de Modène*, 261.

raine « Dame Isabelle Poullain, femme d'écuyer César de Renouard, sieur de Dronges, conseiller du roi et maître ordinaire de ses comptes en Bretagne[1]. » Nous avons vu comment, en 1647, le comte de Breteuil, intendant du roi, prend les intérêts de la troupe, et loue « les fort honnêtes gens, » les « très bons artistes, » dont elle se compose; comment François d'Epinay, marquis de Saint-Luc, maréchal de camp, lieutenant général en Guyenne, en 1656, recommande sinon eux, au moins des gens comme eux[2] aux consuls d'Agen. Ce sont les grands, ce sont les hautes classes de la société qui en général montreront le plus d'égards et le plus d'empressement envers les comédiens.

Les hautes classes, — sauf le clergé, ou du moins ceux des membres du clergé qui ne sont pas des prélats mondains et des abbés de cour. Un Pavillon n'est pas l'ami des comédiens : il a usé au contraire de tout son pouvoir pour les discréditer et les chasser; et il y a réussi. Et tous ceux qui se piquent de dévotion, ou simplement de religion sincère, font de même : entre 1645 et 1655, dans le Midi, à Narbonne, à Béziers, à Carcassonne, un pieux laïque comme M. de Montaigu[3], entreprend une lutte ouverte contre les « farceurs, » et il leur enlève leur auditoire; vers l'année 1651, à Grenoble, « quelques-uns, qui affectaient une sotte et insolente sévérité, » des « animaux farouches, » « anathématisaient Molière » et le « mettaient comme un excommunié au nombre des impies et des scélérats[4]; » et c'est bien comme impie, comme excommunié, que le prince de Conti après sa conversion le chasse d'auprès de lui. Voilà des préventions dont Molière a dû souffrir, voilà des persécutions qui ont dû l'affliger ou l'ulcérer.

Mais quoi! c'est « la règle du jeu. » En se faisant comédien, Molière savait bien à quoi il s'exposait et que les acteurs en France étaient excommuniés. Il en avait pris son parti; on n'a aucune

1. Benjamin Filon, *Recherches...*, 4; Cf. Chardon, *Scarron*, II, 231, note.

2. « Messieurs les consuls, une troupe de comédiens qui a demeuré quelque temps en cette ville à la satisfaction de tous ceux qui les ont ouïs déclamer, s'en allant en la vôtre, m'a demandé de vous recommander leurs intérêts dans le séjour qu'ils y feront. Je vous prie de les bien traiter et de les appuyer dans les choses qui dépendent de l'autorité de vos charges. A quoi je m'assure que vous vous conformerez, et que vous me croirez toujours, Messieurs les consuls, votre très affectionné à vous servir. »

3. Gazier, *Mélanges*, 10.

4. Chorier, *Vie de Boissat*, 71.

raison de croire que ce parti lui soit devenu plus pénible avec le temps. Si les dévots lui manifestaient leur mépris ou leur haine, nous savons que les autres le protégeaient ou lui témoignaient leur amitié : à Grenoble même, Pierre Boissat, — pour son seul mérite, car il ne semble pas avoir eu avec lui de relations antérieures, — le « traitait avec honneur » et lui « offrait de somptueux repas. » Les honnêtes gens de cette sorte devaient le consoler des censeurs « farouches. » D'ailleurs, je crois qu'il ne faut pas nous exagérer le mépris auquel on tenait les comédiens pendant le XVIIe siècle. Il en était chez nous un peu comme il en avait été à Rome. Les acteurs y étaient légalement « infâmes; » un Roscius n'en était pas moins l'ami des hommes les plus distingués. De même, en plein XVIIe siècle, le théâtre était expressément condamné par l'église et les acteurs excommuniés; mais les villes autorisaient les représentations; les Etats offraient la comédie aux gouverneurs et aux intendants; les grands entretenaient des troupes et, comme Conti Molière, ils traitaient les comédiens, non pas en amis, certes, mais en honorables « officiers » de leur maison; on a vu comment Richelieu avait essayé de réhabiliter le théâtre et comment Louis XIII à son instigation avait essayé de relever les comédiens dans l'estime publique; le frère du roi, le roi lui-même, — le roi très chrétien, — avaient officiellement leurs comédiens attitrés [1], et c'est à la Reine mère, appui du parti dévot que Molière, non sans permission assurément, dédiera la *Critique de l'Ecole des Femmes*. Sans doute, il ne faut pas prendre au pied de la lettre les peintures optimistes du candide Chappuzeau. Mais en fait, bien des attentions et des égards témoignés par des esprits d'élite et par des grands compensaient pour les comédiens la sévérité du clergé et des dévots [2].

En réalité, — et si paradoxale que paraisse d'abord cette opinion, — je crois bien que le milieu le plus défavorable aux comédiens, c'étaient les Etats des Provinces. Sans doute, les troupes y étaient appelées par les gouverneurs, lieutenants généraux et intendants qui en présidaient les sessions; sans doute ils étaient payés et même gratifiés par les Etats eux-mêmes; sans doute enfin leurs

1. Jamais le roi ne voyagea en France sans qu'il y ait eu des comédiens à sa suite (Chardon, *Le comte de Modène*, 122).

2. Cf. Lefranc, *Revue des Cours*, 1900-07, I, 303 et suiv.

représentations étaient suivies avec empressement par les gentilshommes, les magistrats, les délégués du tiers, trop heureux de goûter dans les intervalles de leurs séances des plaisirs dont ils étaient souvent sevrés le reste de l'année. Malgré tout cela les préventions subsistaient contre eux. Quand leur patron était impopulaire, comme le duc d'Epernon, un peu de la mauvaise humeur des administrés mécontents devait rejaillir sur ces « domestiques » privilégiés [1]. Leur faveur prêtait à des jalousies. En 1655, à Pézenas, quand les représentants des Etats vinrent en députation présenter leurs hommages au prince de Conti, ils durent céder la place aux « farceurs. » Il y avait là « les évêques de Béziers [2], d'Uzès et de Saint-Pons, en rochet et camail, les barons de Castries, de Villeneuve et de Lanta, députés par les États pour complimenter S. A. R. le prince de Conti, » et ils s'étaient rendus solennellement à l'hôtel de M. d'Alfonce où il logeait. Or « le prince de Conti les reçut à la porte du vestibule qui regarde la cour et, après les avoir fait entrer, leur dit qu'il était forcé de les recevoir en cet endroit, parce que sa chambre était en un extrême désordre à cause de la comédie; sur ce, les compliments furent faits. » Il se peut bien que ces délégués, ainsi expédiés, n'aient pas été contents. D'ailleurs ceux mêmes qui prenaient le plus de plaisir à la comédie trouvaient à part eux qu'elle leur revenait cher : c'étaient eux, c'étaient leurs mandants qui payaient. Nous l'avons vu, ils payaient bien; mais c'était contraints et forcés, parce qu'il leur fallait complaire au grand seigneur président. Dès que ce grand seigneur était absent ou qu'il manifestait un moindre intérêt pour les comédiens, le souci d'économie reprenait le dessus, les cordons de la bourse étaient serrés et on faisait sentir à ces « farceurs, » assez rudement parfois, que c'en était fini des libéralités jadis obligatoires. Au temps de la pleine faveur de Molière auprès de Conti, et quand le prince lui-même avait présidé les États de 1655-56, Joseph Béjart avait présenté à l'assemblée son *Recueil de titres et blasons* : il en avait été récompensé par un don de 1 500 livres. Mis en goût, il composa vite un supplément de cet ouvrage et l'offrit aux États de 1656-57. Mais cette fois le président n'était

1. Lefranc, *Revue des Cours*, 1906-07, I, 57 (départ pour Nantes).
2. Raymond, *Histoire des pérégrinations*, 59.

plus Conti qui d'ailleurs était converti ou en passe de se convertir; c'était le comte de Bieule. Aussi les États accordèrent-ils tout juste 500 livres; encore firent-ils inscrire au procès-verbal qu'à l'avenir on ne prendrait en considération aucun livre que l'auteur présenterait de lui-même, sans avoir reçu l'ordre de l'écrire. Cette délibération fut consignée au procès-verbal du 16 avril 1657, en fin de session. Mais elle ne dut pas surprendre Joseph Béjart, car exactement quatre mois auparavant, le 16 décembre 1656, les États avaient déjà manifesté avec éclat leurs dispositions maussades. Ce jour-là, on inscrivit au procès-verbal : « Sur les plaintes qui ont été portées aux États par plusieurs députés de l'assemblée que la troupe des comédiens qui est dans la ville de Béziers fait distribuer plusieurs billets aux députés de cette compagnie, pour les faire entrer à la comédie sans rien payer, *dans l'espérance de retirer quelque gratification*, a été arrêté qu'il leur sera notifié par Loyseau, archer des gardes du roi en la prévôté de l'hôtel, de retirer les billets qu'ils ont distribués et de faire payer, si bon leur semble, les députés qui iront à la comédie, l'assemblée ayant résolu et arrêté qu'il n'y sera fait aucune considération et *défendu par exprès à Messieurs du bureau des comptes de, directement ou indirectement* [1], *leur accorder aucunes sommes*, ni au trésorier de la bourse de les payer, à peine de pure perte et d'en répondre en son propre et privé nom. » Voilà qui est d'une netteté caractéristique. C'est bien à contre-cœur que naguère encore les États avaient été si généreux envers les comédiens; dès qu'ils n'y étaient plus tenus, ils se hâtaient de ne plus gaspiller à leur profit les fonds de la province. Enfin aux réunions des États, les archevêques et évêques se trouvaient réunis en corps et naturellement amenés à manifester leur souci des intérêts moraux et religieux dont ils avaient la garde. Etant donnée la sévérité que l'église gallicane a toujours montrée envers la comédie, étant donné le renouveau d'austérité qu'entraîna au début du XVIIe siècle le réveil de la vie religieuse, il était inévitable qu'ils fussent choqués des nombreuses représentations dont l'assemblée était l'occasion. Ils croyaient remplir un impérieux devoir en les censurant. Et c'est ainsi que l'évêque

1. « Ou indirectement » : est-ce une allusion à l'assignation sur le fonds des étapes, de l'affaire Dufort et Cassaigne?

d'Aleth usa de son ascendant sur le prince de Conti pour lui faire abandonner et la comédie et ses comédiens. On le voit, aux États, l'esprit d'opposition, la jalousie, l'intérêt, la religion se trouvaient coalisés contre les malheureux acteurs. Eh bien! les circonstances ont été si favorables pour Molière que, — sauf à cette dernière session, — les États ont contribué malgré eux à remplir ses caisses et à étendre sa renommée; — et ces caisses étaient si bien remplies, sa renommée était tellement étendue que ce brusque et complet revirement ne l'empêche pas un an après de rentrer triomphalement à Paris. N'est-il pas vraisemblable que, somme toute, malgré les fatigues, les ennuis, les obstacles et les inimitiés de toute nature, — puisque finalement il a tout vaincu et surmonté, il a dû garder de ses années de jeunesse, de prospérité naissante, de gloire sans cesse accrue en province, un souvenir heureux? S'il y a vraiment chez lui de l'amertume, — ce que peut-être il faudrait démontrer, — s'il y a vraiment de l'amertume, il est donc téméraire d'affirmer qu'il la doive aux épreuves de sa vie errante.

Ce qui n'est pas douteux, au contraire, c'est le profit qu'il a tiré de cette même vie errante et le riche trésor de renseignements, d'observations et d'expériences qu'il a en rapporté. Comme ces douze années ont dû compléter sa connaissance de la nature humaine! Quelle galerie de types variés a défilé devant lui : grands seigneurs et hauts fonctionnaires, nobles et nobliaux des chefs-lieux et des bourgs reculés ou gentilshommes paysans des villages, pimbêches et précieuses de petite, voire de grande ville, bourgeois, hommes d'affaires et de procédure, commerçants et artisans, ouvriers, tâcherons et rustres attachés à la glèbe, il les a tous vus de ses yeux, il les a tous entendus, il a observé de tous le caractère, les défauts, les ridicules; il a appris à sentir leur originalité native; — et c'est pourquoi mieux que personne il a su la rendre. La plupart des auteurs comiques, ses prédécesseurs et ses successeurs, n'ont été que Parisiens. Ecrivant pour des Parisiens, ce sont des Parisiens qu'ils ont décrits, ou des provinciaux de convention tels que les Parisiens se les représentaient. Mais Molière, lui, a suivi par avance le conseil de La Bruyère : « Celui qui se jette dans le peuple ou dans la province y fait bientôt, s'il a des yeux, d'étranges découvertes, y voit des choses dont il ne se doutait pas, dont il ne pouvait avoir le moindre soupçon : il avance, par des

expériences continuelles dans la connaissance de l'humanité [1]. » Lui, il n'a eu qu'à se souvenir pour dresser devant nous, de M. de Pourceaugnac à la comtesse d'Escarbagnas, de M. Thibaudier à Lucette, des provinciaux vrais, caricaturés sans doute et systématiquement déformés pour faire rire, mais malgré tout reconnaissables, individualisés, « originaux, » ou pour tout dire d'un mot, « vivants. » Et sans doute ce n'est point la province qui lui a donné le don de la vérité et de la vie; mais il est incontestable que ce don s'y est exercé sur une matière ample et diverse, qu'il s'y est accru et fortifié; et les douze années que Molière y a vécu peuvent à bon droit s'appeler les « années d'apprentissage » du génie.

1. *De l'homme.* — Ingénieusement cité par Lintilhac (*La comédie, XVIIe siècle*).

VII

MOLIÈRE EN PROVINCE
LES FARCES. « L' ÉTOURDI »

Il ne serait pas sans intérêt de reconstituer la liste des pièces qu'a jouées en province la troupe de Molière, surtout à partir du moment où il en est devenu le chef. Malheureusement cela est impossible. Sous la direction de Dufresne, nous l'avons vu, les comédiens du duc d'Epernon ont représenté *Josaphat*, tragi-comédie de Magnon et le *Dictateur romain*, tragédie, de A. Maréchal. Nous savons qu'à Lyon, en 1653, la compagnie a donné *Andromède* de Corneille; et il paraît que, dans la même ville, vers la même date, elle aurait représenté un ouvrage du cru, la tragédie d'*Irène*, de l'avocat Claude Basset[1]. Et c'est tout. En dehors de cela, aucun document, et même aucun indice. Nous en sommes réduits aux hypothèses. Vraisemblablement Molière aura utilisé le répertoire de l'Illustre-Théâtre. Vraisemblablement encore il aura fait librement son choix parmi les pièces imprimées, — c'est-à-dire d'après les habitudes du temps tombées dans le domaine public, — des auteurs les plus en vogue, notamment des deux Corneille; et il n'est pas téméraire de supposer qu'à tous ses voyages à Paris, pendant les « relâches » des carêmes, il aura tâché de s'approvisionner pour offrir à ses spectateurs provinciaux les dernières pièces à succès de la capitale. Vraisemblablement enfin, il aura cherché à satisfaire tous les goûts et à donner du sérieux et

1. *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1865, p. 258.

du comique. Les quatre titres que nous avons conservés sont des titres de tragédies et de tragi-comédies. Madeleine Béjart au témoignage de Tallemant des Réaux réussissait surtout dans les personnages tragiques; et si peut-être Molière y réussissait moins bien, on sait cependant avec quelle prédilection il s'attachait à jouer les héros. Mais nous savons d'autre part que c'est surtout par des pièces plaisantes, farces et comédies, que la troupe s'est acquis de la réputation en province et même qu'elle a le mieux plu dès ses débuts à Paris [1]; et ce sont des pièces plaisantes, farces et comédies, que Molière a dès lors écrites.

Car les années de voyage où il a continué d'apprendre son métier d'acteur et son métier de directeur de troupe, sont aussi celles où il a appris son métier d'auteur. Et l'on voit sans peine l'importance de ces premiers essais.

Naturellement, ici encore nous rencontrons des fables, et ici encore, le bibliophile Jacob, cet homme terrible, a, comme toujours, fait des siennes. S'il fallait s'en fier à lui [2], Molière aurait écrit des ballets. Il est vrai que deux de ces ballets, *L'Oracle de la Sybille de Pansoust* et le *Ballet des vrais moyens de parvenir*, remonteraient à l'époque de l'Illustre-Théâtre; mais le troisième, le *Ballet des*

1. Le Boulanger de Chalussay, dans *Elomire Hypocondre*, reconnaît que Molière a eu un très grand succès en province. Il fait des gorges chaudes des sifflets qui l'auraient accueilli à Paris quand il y parut dans *Héraclius*, *Cinna*, *Le Cid* et autres tragédies de Corneille, tandis que *L'Étourdi* « fut une merveille » et que les spectateurs y « furent transportés d'aise. » Je crois qu'il faut se défier de ce témoignage et qu'on n'y doit point voir un aveu arraché à un haineux adversaire par la force de la vérité. Il y a encore ici une malice et une ironie. Si la « petite ville » admire « les talents de son petit troupeau, » c'est que la petite ville juge ridiculement des choses; si « les signes d'allégresse » allaient jusqu'à « la rage » quand « sur la scène on voyait son visage, » c'est qu'il y rendait involontairement ridicules les héros tragiques qu'il voulait représenter; et si à Paris, *L'Étourdi* a fait fureur pendant trois mois, c'est que Molière, détestable acteur, est un excellent pitre. — Mais à bien lire la *Préface* même de 1682, on sent que Molière comptait surtout pour réussir sur « les petits divertissements qui lui avaient acquis quelque réputation et dont il régalait les provinces. » On sent que le succès de la tragédie a été médiocre : « ces nouveaux acteurs ne déplurent point et l'on fut surtout fort satisfait de l'agrément et du jeu des femmes. » On sent enfin que c'est la farce ou « petite comédie » du *Docteur amoureux* jouée après la comédie qui a enlevé les suffrages : « Comme il y avait longtemps qu'on ne parlait plus [à Paris] de petites comédies, l'invention en parut nouvelle et celle qui fut représentée ce jour-là divertit autant qu'elle surprit tout le monde. Monsieur de Molière faisait le Docteur et *la manière dont il s'acquitta de ce personnage le mit dans une si grande estime que Sa Majesté donna des ordres pour établir sa troupe à Paris.* »

2. *Bibliographie moliéresque*, 58, 59. — Cf. du même auteur *La jeunesse de Molière*.

Incompatibles, date bien du temps des voyages en province, puisqu'il a été dansé, — et que Molière y a dansé, — à Montpellier, au carnaval de 1655. Il n'y a pas même lieu de discuter l'attribution fantaisiste des deux premiers ballets à Molière. Les raisons de Paul Lacroix et les « rapprochements historiques et littéraires » d'Edouard Fournier [1], qui l'a suivi, sont également futiles; ces deux aventureux critiques « reconnaissent » dans le style et les vers le « cachet » moliéresque, et cela leur suffit. Pour le *Ballet des Incompatibles*, comme Molière a incontestablement pris part à la représentation, il convient d'y regarder de plus près.

« Les ballets de cour se composaient d'*entrées*, de *vers* et de *récits* [2]. Les *entrées* étaient muettes : on voyait s'avancer sur le théâtre des personnages dont le poète avait disposé les caractères, les costumes et les mouvements, en leur donnant à figurer par la danse une espèce d'action. Le programme ou livre distribué aux spectateurs les mettait au fait de ce qu'étaient les danseurs et de ce qu'ils voulaient exprimer. De tout temps on y avait joint quelques madrigaux à la louange des personnes qui devaient paraître dans les divers rôles et c'était là ce qu'on appelait les *vers*, qui ne se débitaient pas sur la scène, qui n'entraient pas dans l'action, qu'on lisait ou des yeux ou à voix basse dans l'assemblée, sans que les figurants y eussent part, sinon pour en avoir fourni la matière. Les *récits* enfin étaient des tirades débitées ou des couplets chantés par des personnages qui ne dansaient pas, le plus souvent des comédiens et se rapportaient au sujet de chaque entrée, » ou, comme dans le *Ballet des Incompatibles*, servaient de prologue aux deux parties dont il se compose. Il n'y avait pas dans ce ballet une action véritable, mais une idée, toujours la même, en faisait l'unité. Il s'agissait de mettre en scène des incompatibilités : incompatibilité des personnages entre eux, quand il y avait plusieurs danseurs (un charlatan et la simplicité; le Dieu du silence et des femmes, etc.), ou incompatibilité du personnage et du danseur qui le représentait, quand il était seul (la Discorde figurée par l'harmonieux danseur professionnel qu'était

1. *Lavalise de Molière* (et les notes).
2. Bazin. *Notes historiques sur la vie de Molière*, 90.

La Pierrre; l'Ambition figurée par l'amoureux baron de Fourques [1]). En effet, dans ce ballet étaient mêlés des comédiens et des amateurs, gentilshommes de la maison de Conti. Molière y parut deux fois. Dans la 6e entrée de la première partie, il était le Poète, et avec deux autres acteurs qui étaient, le premier (Joseph Béjart) le Peintre et le second, l'Alchimiste, il s'opposait à un gentilhomme qui était l'Argent. Les vers de cette entrée soulignaient la pauvreté inhérente aux métiers de poète, de peintre et d'alchimiste, et il n'y avait qu'un seul couplet pour les trois acteurs associés. Dans la 3e entrée de la seconde partie, Molière était une Harengère et son partenaire « incompatible », l'Eloquence. Molière y disait :

Je fais d'aussi beaux vers que ceux que je récite
Et souvent leur style m'excite
A donner à ma Muse un glorieux emploi.
Mon esprit de mes pas ne suit pas la cadence.
Loin d'être incompatible avec cette éloquence,
Tout ce qui n'en a pas l'est plutôt avec moi.

On se représente mal l'auteur de *L'Etourdi* se vantant d'une manière aussi lourde et écrivant d'un style aussi empêtré. Mais que ne fait pas le parti pris? Le bibliophile Jacob découvre précisément là une preuve d'authenticité : forcé de convenir que le couplet est mauvais, il y voit un témoignage de « l'embarras que Molière avait à louer son propre mérite. » Il est seul, je crois, de cet avis. Mais quel que soit le rédacteur de ce couplet, il y a là une allusion à des vers « faits » par Molière. De quoi s'agit-il? de *L'Etourdi*? Cela est douteux; d'une part il n'est pas établi que *L'Etourdi* ait été déjà joué [2]; d'autre part « un glorieux emploi, » dans un ballet offert au prince de Conti, semble bien vouloir désigner quelque éloge du prince en personne; — du prince ou de la princesse. Et justement il y en a dans ce ballet même en l'honneur de l'un et de l'autre. Le récit qui ouvre la première partie est prononcé par la Nuit. Elle dit :

Dans le vaste sein de Neptune,
Laisse vite tomber ta lumière importune,

1. On sait que l'opposition de l'amour et de l'ambition était un lieu commun au XVIIe siècle.
2. Voir plus loin.

O Jour trop curieux qui retardes mes pas;
C'est aux vœux de ta sœur opposer trop d'obstacles;
Un grand prince aujourd'hui m'appelle à des spectacles
Où l'on ne te veut pas.

Après que ses faits pleins de gloire
T'ont rendu le témoin d'une illustre victoire
Dont l'orgueil de l'Espagne a poussé des soupirs,
Dans cet empire égal que le sort nous partage,
A mes feux, maintenant, ne plains pas l'avantage
D'éclairer ses plaisirs.

Le récit de la seconde partie est prononcé par le Dieu du sommeil. Il dit :

Qui m'a pu réveiller? Quel dieu, quelle déesse,
Des célestes vertus d'une grande princesse,
Malgré tous mes pavots, me vient entretenir?
Mon sommeil cède enfin à toutes ses merveilles.
Au bruit que font partout ses grâces non pareilles,
Je ne saurais dormir

O bienheureuse Nuit qui te vois éclairée
D'un astre plus brillant que n'est tout l'Empyrée,
Au mépris de nos lois je te veux conseiller :
Cessons d'assujettir tout le monde au silence,
Et, de cette clarté publiant la puissance,
Allons tout éveiller.

Il n'est pas impossible [1] que l'organisateur du ballet ait, lui-même ou avec l'aide de collaborateurs plus ou moins bénévoles, grands seigneurs beaux esprits, ou acteurs frottés de lettres comme Joseph Béjart, composé les vers des entrées (dans lesquels il s'agissait d'adresser des louanges aux danseurs, ou peut-être parfois de leur décocher, sans en avoir l'air, quelque allusion malicieuse); mais que, pour les strophes des récits, les seules qui fussent déclamées, celles qui dédiaient la fête au Prince et à la Princesse et devaient provoquer les applaudissements et les vivats en leur honneur, il ait préféré s'adresser à Molière. Cela n'est pas impossible; mais c'est indémontrable. Disons donc simplement : peut-être Molière a-t-il eu quelque part à la rédaction du *Ballet des*

1. C'est l'hypothèse de Moland (93) et après lui de Loiseleur (*Points obscurs*, 174), du moins pour le premier récit. Je ne vois pas qu'il y ait lieu de négliger le second : louer la princesse n'est pas pour la muse de Molière un moins « glorieux emploi » que louer le prince.

Incompatibles, et, s'il y a eu part, c'est dans les deux *récits* de préférence qu'on trouverait les traces de sa collaboration.

Outre les ballets, le bibliophile Jacob attribue encore à Molière « *Mélisse*, tragi-comédie pastorale » qui « paraît » avoir été imprimée vers 1658. Sa seule raison, c'est qu'il y reconnaît le style de Molière, et il affirme « avec assurance il n'y a que Molière qui sût écrire de la sorte avant Racine [1]. » Mais l' « assurance » d'une affirmation n'a jamais suffi à en établir la valeur [2].

En revanche, il est incontestable que Molière, en province, a composé des farces. La *Préface* de 1682 nous l'apprend. La première fois qu'il « parut devant leurs Majestés, » il supplia le Roi « très humblement d'avoir agréable qu'il lui donnât un de ces petits divertissements qui lui avaient acquis quelque réputation et dont il régalait les provinces » et il choisit la « petite comédie » du *Docteur amoureux*. Outre *Le Docteur amoureux*, nous avons conservé les titres d'autres farces jouées ultérieurement à Paris par la troupe de Molière. Le registre de La Grange mentionne, en 1659, le 18 mai [3], *Gros-René écolier* (que le premier Registre de la Thorillière appelle *Gros-René petit enfant*) et *Le Médecin volant*; en 1660, le 18 juin, *Le Docteur pédant* et, le 23 décembre, *La Jalousie de Gros-René*, qu'il appelle encore *Gros-René jaloux* et qu'on trouve ailleurs désignée du titre de *La jalousie du Barbouillé*; en 1661, le 31 janvier, *Gorgibus dans le sac*; le 8 février, *Plan plan*; le 27 mars, *Les trois docteurs* et le 14 septembre, *Le Fagotier* (que le 1er registre de la Thorillière appelle *Le Fagoteux*); en 1664, le 25 mai, *La Casaque*; enfin en 1668, le 20 novembre, *Le feint lourdaud* [4] (que le registre du comédien Hubert appelle *Le Procureur dupé*). Grimarest y ajoute *Les trois docteurs rivaux* et *Le Maître d'école*, dont il dit que « tout le monde en Languedoc, jusqu'aux personnes les plus sérieuses, ne se lassaient point de les voir représenter [5]. » Il affirme même, — pour le seul plaisir, semble-t-il, de contredire la *Préface*

1. Cf. *Bibliographie Moliéresque*, 59.

2. Je ne parle plus de la prétendue *Thébaïde*, tragédie de Molière jouée par lui à Bordeaux. J'ai déjà discuté et rejeté cette légende.

3. La Grange a écrit par erreur *avril*, au milieu du mois de mai.

4. Lagrange écrit *Le fin lourdaud*, ce qui n'est pas inadmissible, mais semble moins vraisemblable.

5. Est-ce une « petite comédie » de ce genre que la troupe de Dufresne aurait « jouée et *faite* » en 1649, pour l'arrivée du comte du Roure à Toulouse?

de 1682, — que c'est la première de ces « deux petites pièces » qui fut jouée par Molière le jour de son début à Paris. Il semble bien que ses *Trois docteurs rivaux* et son *Maître d'école* soient les farces dont La Grange parle sous les titres de *Les trois docteurs* et *Le Docteur pédant*. Quelques historiens de Molière lui ont attribué en outre *Le grand benêt de fils aussi sot que son père*, qui est de Brécourt [1]. Enfin, plus tard l'infatigable bibliophile Jacob a jugé bon [2] de publier sous le nom de Molière *Joguenet* ou *Les vieillards dupés*, — qui serait la « première forme des *Fourberies de Scapin*, » et qui n'en est qu'une imitation [3]. Restent donc onze titres, — ou plutôt neuf, car l'authencité de *Plan plan*, de *La Casaque* et du *Feint lourdaud*, desquels nous ne savons rien, est loin d'être établie [4]. Encore n'est-il pas prouvé que chacun de ces titres désigne une pièce différente. Despois [5] s'est demandé si *Le Docteur amoureux*, *Les Trois docteurs rivaux* et *Le Docteur pédant* ne seraient pas une seule et même pièce. L'assimilation des deux premiers titres serait en effet un moyen de concilier la contradiction entre Grimarest et la *Préface* de 1682; elle n'est pas inadmissible car il est évident que ces farces n'avaient pas une désignation très arrêtée; elle n'est pas prouvée, car Grimarest a commis assez d'erreurs pour qu'on en voie ici une de plus. Quant au *Docteur pédant*, c'est-à-dire pédagogue, il est bien plus naturel, comme le reconnaît le même Despois [6], de l'identifier avec *Gros-René écolier* ou *Gros-René petit enfant* ou *Le Maître d'école*. Il n'est pas prouvé non plus que toutes ces farces aient été jouées en province : il se peut bien que Molière en ait inventé de nouvelles pour les Parisiens; je crois et j'essayerai de démontrer plus tard qu'en dépit de Rœderer,

1. *Bibliographie Moliéresque*, 142.
2. *Ibid.*, 63.
3. Je ne parle pas ici du *Secret de ne payer jamais*, par le sieur Vidal Bedéne de Pézenas que Paul Lacroix a inséré dans sa *Bibliographie Moliéresque*, pour cette belle raison « qu'on pourrait essayer de prouver que cette comédie fait allusion à la lettre de change de Dufort. » — Je ne parle pas non plus du *Pygmée*, annoncé comme pièce de Molière en 1704 par un théâtre de marionnettes de Bordeaux (Loquin, *Molière à Bordeaux*, II, 480). Ce nom a été mis là parce qu'il « faisait bien » sur l'affiche.
4. La Grange ne dit pas quel en est l'auteur. Mais ce silence même ne permet de rien conclure : si La Grange a noté que *Le grand benêt de fils*... était de Brécourt, il a laissé anonyme *L'accouchée ou l'embarras de Godard*, farce en un acte en vers jouée en novembre 1667, qu'on sait être de De Visé.
5. *Edition des grands écrivains*, I, 7.
6. I, 7-8.

c'est le cas des *Précieuses*. En revanche, il n'est pas prouvé davantage que Molière ait donné aux spectateurs de la capitale toutes les farces qu'il avait jouées en province : il a pu faire un choix entre ses scénarios et éliminer ceux qui lui paraissaient les moins bien venus.

De toutes ces farces, nous n'avons guère conservé que les titres. Il a bien été publié et même on a joué en 1845 un texte « retrouvé » du *Docteur amoureux*; mais c'est une mystification littéraire de E. de Calonne [1]. En 1819, Viollet-le-Duc a imprimé, sous le titre de *Deux pièces inédites de J. B. P. Molière*, une brochure contenant *La Jalousie du Barbouillé* et *Le Médecin volant*. Ces deux farces ont été depuis insérées dans la plupart des éditions complètes de Molière. Mais sont-elles authentiques? J'en doute fort. On les a retrouvées dans un manuscrit (L. 2039) de la Bibliothèque Mazarine, « d'une vieille écriture [2], » *mais non daté*. C'était peut-être ce manuscrit que possédait en 1731 J.-B. Rousseau et qu'il envoya à Chauvelin de Beauséjour, inspecteur général de la librairie, lequel présidait à la belle édition des *Œuvres de Molière* publiée en 1734 (édition Jolly). J.-B. Rousseau dit [3] : « Quant aux petites pièces que notre auteur représentait en province, il est vrai qu'il m'en est tombé deux entre les mains..., » mais il ne donne aucun détail sur la façon dont elles lui sont parvenues et il ne croit pas d'ailleurs à leur authenticité : « Il est aisé de voir que ce n'est pas lui (Molière) qui les a écrites. Ce sont des canevas tels qu'il les donnait à ses acteurs, qui les remplissaient sur-le-champ à la manière des Italiens, chacun suivant son talent. Mais il est certain qu'il n'en a jamais digéré aucun sur le papier, et ce que j'en ai est écrit d'un style de grossier comédien de campagne et qui n'est digne ni de Molière ni du public. » Les éditeurs ultérieurs ont été moins sévères et moins sceptiques. M. Rigal, par exemple [4], s'il reconnaît qu'il y a dans ces comédies « bien des choses lâchées ou grossières et des incorrections, » y trouve pourtant « des traits comiques et bien écrits. » « Ma conclusion, poursuit-il, serait ou que le texte est de Molière, mais qu'il l'a écrit en sachant bien

1. Avouée par l'auteur dans sa préface *Au lecteur*.
2. Despois, I, 14.
3. *Lettres*, II, 227.
4. *Molière*, I, 51-52.

qu'il ne serait pas répété par les acteurs et par conséquent avec beaucoup de négligence; ou que la rédaction est l'œuvre d'un comédien peu instruit, mais qui en maints endroits s'est souvenu de traits habituels à Molière lui-même et à sa troupe. » Ses raisons sont d'une part, « que le fond du *Barbouillé* se retrouve dans *George Dandin*, où la femme s'appelle également Angélique, et qu'une partie en a été reprise dans *Le Mariage forcé*; que *Le Médecin volant* ressemble à des parties de *L'Amour médecin* et du *Médecin malgré lui*; » d'autre part, « qu'il y a dans les deux farces des phrases qui en ont été textuellement tirées par Molière et qui, outre qu'elles portent sa marque, n'ont pu être prises par lui que si elles lui appartenaient déjà. » De tels arguments supposent ce qui est précisément en question : à savoir que le manuscrit de ces deux farces est sûrement antérieur à *George Dandin*, au *Mariage forcé*, à *L'Amour médecin* et au *Médecin malgré lui*. Mais s'il est postérieur? On admet généralement que Molière n'avait écrit de ses farces qu'un scénario sommaire, à la façon des Italiens. Pour quelles raisons aurait-il dérogé ces deux fois à son habitude? S'il y avait dérogé, comment son manuscrit n'a-t-il pas été retrouvé par les éditeurs de 1682 dans ses papiers ou dans les archives du théâtre [1] ? ou s'il a été retrouvé, comment ont-ils négligé d'en enrichir leur édition? ils y ont bien fait entrer *Don Garcie*, renié par l'auteur même. Au contraire, on se représente très bien comment, après la mort de Molière, ces deux farces ont pu être rédigées. Quelque comédien de campagne pour s'éviter la peine d'en inventer un, aura tant bien que mal reconstitué le scénario de Molière, et pour s'éviter la peine d'improviser les développements, aura librement puisé dans les pièces publiées ce qui pouvait convenir à ce scénario [2]. Ou ce sera quelque faus-

1. « D'après une ancienne tradition de la Comédie française, le canevas de la *Casaque* se serait conservé dans les archives du théâtre où Alexandre Duval l'aurait retrouvé en 1808 » (*Bibliographie moliéresque*, p. 343). — Cela paraît bien peu établi.

2. Noter que dans *Le Barbouillé* on retrouve *George Dandin* ET *Le Mariage forcé* (et même *Le Dépit amoureux*), dans *Le Médecin volant*, *L'Amour médecin* ET *Le Médecin malgré lui*. Cela n'est pas une preuve, car Molière a pu utiliser une même farce dans deux pièces ultérieures; cela me paraît pourtant un peu inquiétant. — En revanche, un détail semble de nature à établir que, sinon la rédaction de *La Jalousie du Barbouillé*, du moins le scénario a quelque authenticité. C'est le nom de Villebrequin. J'y vois une déformation comique du nom de Villequin, patronymique de l'acteur de Brie.

saire qui, pour vendre son œuvre à un « curieux, » aura fait ce travail. Nous savons en effet que les amateurs de théâtre étaient friands de ces raretés : un M. de Bombarde se flattait de posséder ainsi le manuscrit du *Maître d'école* [1]. Je ne crois donc pas qu'on puisse avec sûreté faire état de ces textes suspects [2].

1. De Mouhy, *Abrégé de l'histoire du théâtre francais*, I, 290.

2. Il n'est cependant pas inutile d'en présenter ici une analyse qui donne une idée de ce qu'étaient ces farces.

Jalousie du Barbouillé. Le Barbouillé se désole des déportements de sa femme. Il se demande comment l'en punir. Apercevant le Docteur qui passe, il a l'idée d'en tirer un bon conseil. — Le Docteur ne laisse pas parler le Barbouillé et l'étourdit de leçons de politesse, d'étymologies, de l'étalage de ses titres scientifiques, et sur l'offre d'une somme d'argent, de son désintéressement. — Angélique, femme du Barbouillé, apparaît avec son galant, Valère, qui la cajole et sa servante, Cathau, qui daube sur le mari; elle-même énumère tous les défauts qui le rendent insupportable. — Le Barbouillé survenant à l'improviste, Valère feint d'apporter à Angélique la nouvelle d'une maladie de son frère. Le Barbouillé n'en est pas dupe et se dispute avec Cathau et Angélique. — Un voisin, Villebrequin, et le père d'Angélique, Gorgibus, essaient d'apaiser la querelle. — Survient le Docteur qui veut se faire expliquer les choses pour tout pacifier, mais ne laisse parler personne. Tous criant à la fois, le Barbouillé attache le pied du Docteur, le fait tomber sur le dos et l'entraîne, tandis que le Docteur continue à parler et à compter ses arguments sur ses doigts. — Valère va à un bal. — Angélique veut profiter de l'absence du Barbouillé pour y aller aussi. — Le Barbouillé rentre pour dîner. — Angélique revient : le bal était fini. Mais elle trouve la porte fermée; elle appelle Cathau. — Le Barbouillé paraît à la fenêtre et accable de reproches Angélique. Elle le supplie vainement; puis le menace de se tuer. Le voyant inflexible, elle feint de se poignarder. Pris de peur, le Barbouillé sort vite. Elle se glisse dans la maison, lui ferme la porte au nez et lui reproche de rentrer de nuit, après avoir perdu son temps au cabaret. — Le père d'Angélique survenant blâme le Barbouillé et lui fait demander pardon à sa femme. — Le Docteur, heureux de la réconciliation générale, offre de lire un chapitre d'Aristote sur l'accord des parties de l'univers. On l'en dispense et on s'en va souper.

Le Médecin volant. Valère, amoureux de Lucile, fille de Gorgibus, converse avec Sabine, cousine de sa maîtresse. Gorgibus veut contraindre Lucile à un autre mariage. Sabine a conseillé à la jeune fille de faire la malade. Gorgibus a chargé Sabine de trouver le médecin. Si Valère pouvait lui envoyer un de ses amis, qui conseillerait à la malade de prendre l'air, son père la logerait sûrement dans le pavillon au fond du jardin; ainsi Valère pourrait la voir et même l'épouser. Mais Valère n'a personne sous la main que son lourdaud de valet, Sganarelle; il l'utilisera faute de mieux. — Valère fait la leçon à Sganarelle. — Gorgibus se désole de la maladie de sa fille et avec lui, son valet, Gros-René, qui espérait faire bombance à la noce. — Introduit comme médecin par Sabine, Sganarelle étale sa science, tâte le pouls du père pour connaître l'état de santé de la fille, examine et boit l'urine de la malade. — Il voit rapidement la malade, manque de se trahir en avouant qu'il ne sait pas écrire, et sort pour examiner le pavillon où peut loger Lucile. — Un avocat voisin de Gorgibus, a appris la maladie de sa fille. — Il vient offrir ses services. — On le présente au savant médecin qu'il accable de louanges. — Sganarelle, qui l'a laissé parler, le juge, après son départ, avec une hauteur indulgente et reçoit avec des mines de désintéressement l'argent de sa consultation. — Valère cherche Sganarelle. — Il le rencontre et sur son avis court avec joie au

Quoi qu'il en soit, il est certain que les sujets de ces farces n'avaient rien d'original. C'étaient les thèmes habituels de la commedia dell'arte : surprises, déguisements, enlèvements, mystifications, duperies, etc. Les personnages étaient ceux de la commedia dell'arte : vieillards avares et dupés, docteurs pédants et bavards, médecins ridicules, valets lourdauds ou trompeurs, ou trompeurs et lourdauds, soubrettes délurées et insolentes, intrigants et intrigantes habiles, amoureux et amoureuses sympathiques malgré leur banalité. Le comique enfin, en était celui de la commedia dell'arte, très mêlé, très voisin de la pitrerie, où les coups, les chutes, les cabrioles tenaient grande place et qui n'évitait ni la grossièreté, ni même l'obscénité. Tout cela emprunté de toutes mains. Somaize [1] le reproche à Molière : « Il a imité, par une singerie dont il était seul capable, *Le Médecin volant* et plusieurs autres pièces des mêmes Italiens, qu'il n'imite pas seulement en ce qu'ils ont joué sur leur théâtre, mais encore en leur postures, contrefaisant sans cesse sur le sien et Trivelin

pavillon. Mais Sganarelle, qui a repris ses habits de valet, aperçoit avec terreur Gorgibus. — Gorgibus l'abordant, il invente un stratagème : il est le frère jumeau d'un médecin illustre, nouveau-venu en cette ville; pour une maladresse involontaire, ce grand homme l'a chassé de sa présence; il supplie Gorgibus d'intervenir et Gorgibus le promet. — A peine sorti, Sganarelle reparaît vite en robe de médecin; il se laisse prier longuement par Gorgibus et feint de céder à ses instances. — Il a quitté sa robe et Valère le remercie, — quand paraît Gorgibus : il veut réconcilier les deux frères; il va enfermer Sganarelle dans sa maison et aller quérir le médecin pour assister à leur entrevue. Sganarelle se voit perdu, mais luttera de son mieux. — Gros-René vient de voir Sganarelle sauter par la fenêtre. Surpris, il observe. Sganarelle, en robe, est invité par Gorgibus à voir son frère. Il demande qu'on le fasse descendre. Gorgibus entre dans la maison. Sganarelle y entre par la fenêtre, dépouillé de sa robe, prie Gorgibus de faire entrer le médecin et de les laisser seuls, pour qu'il n'y ait pas de témoin de son humiliation. Gorgibus consent, sort par la porte, tandis que Sganarelle saute par la fenêtre et remet sa robe. Sganarelle entre seul dans la maison. On entend les explications violentes des deux frères. Mais Gros-René révèle la vérité à Gorgibus. Gorgibus refuse de le croire. Sur les instances de Gros-René, il demande à voir les deux frères à la fenêtre : Sganarelle se montre successivement en valet et en robe. Gros-René demande à Gorgibus de les exiger tous deux ensemble : Sganarelle en habit de valet paraît à la fenêtre et embrasse son chapeau et sa fraise placés au bout de son coude. Puis il sort en médecin, déclarant qu'il ne veut pas qu'on le voie en ville en compagnie de son coquin de frère. Jetant alors sa robe, il rentre par la fenêtre dans la maison et en sort en valet. Mais pendant qu'il remercie Gorgibus, Gros-René a ramassé la robe et découvre la fraude en même temps qu'il annonce l'enlèvement de Lucile. Sganarelle s'excuse et plaide, — quand Valère et Lucile viennent se jeter aux pieds de Gorgibus, qui pardonne.

1. Préface des *Véritables Précieuses.*

et Scaramouche. » Boursault, donnant en 1661 son *Médecin volant* en vers à l'Hôtel de Bourgogne, déclare avoir fait une « traduction fidèle » de la pièce italienne [1]; — or sa pièce reproduit jusque dans le détail la pièce de Molière. Brossette [2] a remarqué que l'épisode final de *La Jalousie du Barbouillé*, — la femme puis le mari à la porte, — est tiré de Boccace : nouvelle IV de la septième journée. Et l'on a retrouvé sur plusieurs théâtres les mêmes thèmes : on a le scénario du *Médico volante* de Dominique [3]; en 1637, il y eut un *Docteur amoureux* joué à l'Hôtel de Bourgogne [4]; nous venons de voir *Le Médecin volant* de Boursault, joué également à l'Hôtel, en 1661; en 1669, les Italiens jouaient un *Scaramouche pédant et Harlequin écolier*, qui rappelle singulièrement les deux titres : *Le Docteur pédant* et *Gros-René écolier*. C'est donc au fond commun de la farce que Molière a puisé sans scrupule.

Il est à présumer, comme nous l'avons vu, que ces pièces n'étaient pas complètement rédigées. Les titres divers donnés à une même farce, l'impossibilité même où nous sommes de décider si deux ou trois titres analogues s'appliquent à une seule ou à plusieurs farces, sont un premier indice qu'elles n'avaient pas une forme définitive. L'impossibilité où se sont trouvés les éditeurs de 1682 de publier même un échantillon ou un extrait des « petites comédies, » que par ailleurs ils vantent, en est un second. Du reste, c'était l'usage des comédiens italiens, — et par conséquent de leurs imitateurs français. Dans ses canevas, Dominique indique seulement « la marche des scènes où il figure et les principaux traits du dialogue [5]; » tout le reste était laissé à l'improvisation du moment, et c'était précisément par ces additions, par les scènes ou lazzis dus à la fantaisie de l'artiste que brillaient les acteurs célèbres.

Il est infiniment probable encore que Molière a utilisé plus tard ses farces dans ses différentes comédies. Cela serait certain si *La*

1. *Au Lecteur*, non reproduit par Fournel dans ses *Contemporains de Molière*, mais donné par Despois, I, 50 n.

2. *Lettres de Rousseau* (et de ses correspondants), II, 204.

3. Extraits cités par Despois en note du *Médecin volant*. Ce scénario n'est pas celui qu'a imité Molière, puisque Dominique n'est arrivé à Paris qu'en 1660. Il doit y avoir un scénario antérieur.

4. Imprimé en 1638.

5. Despois, I, 49.

Jalousie du Barbouillé et *Le Médecin volant* étaient authentiques dans la forme où nous les possédons, — puisqu'on y retrouve des scènes ou des traits de *George Dandin*, du *Mariage forcé*, du *Dépit amoureux*, de *L'Amour médecin* et du *Médecin malgré lui*. On a remarqué de même que *Gorgibus dans le sac* semble l'esquisse, sinon des *Fourberies de Scapin*, au moins d'un épisode fameux de cette pièce; que *Le Fagotier* ou *Le Fagoteux* doit mettre en scène le Sganarelle du *Médecin malgré lui*; que *Le Docteur pédant* pourrait présenter une consultation ridicule comme celle de Pancrace par Sganarelle dans le *Mariage forcé*. Il est tout naturel en effet que Molière ait puisé dans ses « petites comédies » condamnées à l'oubli tout ce qui pouvait lui servir pour des sujets analogues, comme il a puisé dans *Don Garcie*, également condamné, tout ce qui pouvait lui servir pour *Le Misanthrope*.

Enfin, ce qui n'est pas douteux, c'est l'éclatant succès de ces farces en province comme à Paris. De Visé l'atteste dans ses *Nouvelles Nouvelles* de 1663 : « Molière fit des farces qui réussirent un peu plus que des farces et qui furent plus estimées dans toutes les villes que celles que les autres comédiens jouaient. » Il semble bien que Molière ait plus compté sur le succès de sa petite comédie du *Docteur amoureux* que sur celui de *Nicomède*, quand il parut devant le roi; ou du moins il semble bien qu'en fait ce soit la farce plutôt que la tragédie qui ait charmé l'auditoire. Enfin Boileau, — le sévère Boileau qui a fait la moue devant « ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe, » — « regrettait [1] fort qu'on eût perdu sa petite comédie du *Docteur amoureux*, parce qu'il y a toujours quelque chose de saillant et d'instructif dans ses moindres ouvrages. » Nous aussi, nous le regrettons. Comme il serait précieux d'avoir de sûres versions de ses tout premiers essais et d'y étudier les progrès de son génie naissant!

Si Molière a composé des farces en province, il y a composé aussi de vraies comédies, des comédies tout entières écrites et des comédies régulières, en cinq actes et en vers, *L'Etourdi* et *Le Dépit amoureux*. La première est *L'Etourdi*. On a prétendu qu'il l'avait imprimée dès 1658 [2]. La chose serait intéressante : il y faudrait voir la

1. *Bolœana*, 3.
2. (La Vallière), *Bibliothèque du Théâtre français depuis son origine*; de Mouhy, *Abrégé de l'Histoire du Théâtre français*.

preuve de son désir d'établir dès son installation à Paris sa réputation littéraire. Mais personne n'a jamais vu un exemplaire de cette édition et Molière en nie implicitement l'existence dans la préface de ses *Précieuses* : « Mon Dieu, l'étrange aventure qu'un livre à mettre au jour, et qu'un auteur est neuf, *la première fois* qu'on l'imprime! » C'est seulement en 1660, après le grand succès des *Précieuses* et de *Sganarelle*, que Molière songea à demander pour cette pièce un privilège; et c'est seulement en 1663, après *Les Précieuses*, après *Sganarelle*, après *L'Ecole des Maris*, après *Les Fâcheux*, qu'il l'a enfin éditée [1].

Une question plus importante est celle de la date où eut lieu la première représentation. Le problème est difficile à résoudre, car il y a deux témoignages contradictoires, — ou qui semblent l'être, — et ce qui est plus grave, du même auteur. La Grange dans son *Registre* écrit : « Cette pièce de théâtre a été représentée pour la première fois à Lyon l'an 1655. » Mais ultérieurement, la préface de 1682, à laquelle La Grange a certainement eu la plus grande part, écrit : « Molière vint à Lyon, et ce fut là qu'il exposa au public sa première comédie; c'est celle de *L'Etourdi*. S'étant trouvé quelque temps après en Languedoc, il alla offrir ses services à feu Monsieur le Prince de Conti, gouverneur de cette province et vice-roi de Catalogne. Ce prince qui l'estimait et qui, alors, n'aimait rien tant que la comédie, le reçut avec des marques de bonté très obligeantes, donna des appointements à sa troupe et l'engagea à son service tant auprès de sa personne que pour les Etats du Languedoc. »

Là-dessus, les biographes ne sont partagés en deux camps. Grimarest, Moland [2], Loiseleur [3], Monval [4] tiennent pour la date de 1653; Despois [5], Mesnard [6], M. Lefranc [7], pour celle de 1655. Les premiers disent : entre les deux renseignements opposés donnés par le même auteur, il faut s'attacher à celui qu'il a fourni

1. Privilège du « dernier mai 1660 » pour *L'Etourdi*, *Le Dépit amoureux*, *Le Cocu imaginaire* et *Don Garcie*; achevé d'imprimer du 21 novembre 1662; daté de 1663.
2. 82 et suiv.
3. *Points obscurs*, 152 et suiv.
4. *Chronologie molièresque*.
5. I, 79.
6. 133 et suiv.
7. *Revue des Cours*, 1906-07, I, 152.

en dernier lieu, dans une édition destinée au public, et non pas dans un journal tenu pour lui-même où il se bornait à résumer sommairement les événements antérieurs à ceux qu'ils commençait à noter quotidiennement [1]. A coup sûr, c'est cette dernière date qu'il a dû établir avec le plus d'attention et de réflexion. Ils pourraient ajouter que, postérieurement à la mention de *L'Etourdi* dans son journal, en avril 1652, La Grange a épousé Marie Ragueneau de l'Estang, la fille du pâtissier-acteur qui avait été dans la troupe de Molière à Lyon : elle savait les choses par tradition familiale; elle a pu corriger l'erreur de son mari.

Cela n'est pas décisif. Il paraît bien invraisemblable qu'au moment où pour la première fois *L'Etourdi* fut joué à Paris, on n'ait pas su de quand la pièce datait au juste, soit par Molière lui-même, soit par les compagnons de ses pérégrinations provinciales. D'ailleurs Despois [2] a fait observer qu'en réalité il n'y a pas sûrement contradiction entre les deux témoignages de La Grange. Il a écrit dans sa préface, non point : *ce fut alors*, mais : *ce fut là*; « cette phrase ne signifie qu'une chose, c'est que la première représentation eut lieu à Lyon après 1653, mais elle n'en précise pas la date. » J'ajouterai que, dans ce bref récit, La Grange ne s'assujettit pas à l'exactitude chronologique; il a noté seulement quatre des principales étapes de Molière en province; et à propos de l'étape de Lyon, il note dans une espèce de parenthèse : « ce fut là, etc., » sans préciser de quel séjour à Lyon il s'agit, car il y en a eu plusieurs.

Les témoignages étant ainsi insuffisants pour trancher le problème, on a recours aux inductions et aux raisonnements. — On argumente pour 1653. — Il est de tradition que Mlle du Parc n'est entrée dans la troupe qu'après le succès de *L'Etourdi*; or elle y est entrée en 1653. — Mais que vaut la tradition? et n'a-t-elle pas pris naissance précisément quand on a eu admis cette date et supposé que l'entrée de la du Parc était due au succès de *L'Etourdi*? — Conti a donné pension à Molière dès la fin de 1653. Puisque la préface écrit : « s'étant trouvé *quelque temps après* en Langudoc, etc., » c'est donc que *L'Etourdi* est antérieur. — Mais ce « quelque temps

1. « Quotidiennement » (Loiseleur) n'est pas tout à fait exact, Il semble bien que La Grange n'a pas toujours tenu son journal à jour; cette remarque, insignifiante ici, peut avoir son importance.

2. I, 80.

après » se rapporte-t-il sûrement à l'incise : « et ce fut là qu'il exposa, etc.? » ou se rapporte-t-il simplement à la mention de la première étape : « Il vint à Lyon en 1653? » C'est ce qu'il est impossible d'établir. — D'Assoucy est venu à Lyon en 1655, et il ne parle pas du succès de *L'Etourdi*. Il en aurait parlé si ce succès avait été récent. — Un argument *ex silentio* est toujours discutable. Et puis, en toute hypothèse le silence de d'Assoucy est de nature à surprendre; car, même datant de 1653, *L'Etourdi* a sûrement été repris à Lyon en 1655 et y a été sûrement applaudi.

Et l'on argumente pour 1655 [1]. — *Le Dépit amoureux* est de 1656, Molière aurait-il attendu trois ans pour tenter un nouvel essai après l'éclatant succès du premier? — L'objection n'est pas sans force. Mais enfin il n'y a rien d'impossible à cela. Molière avait mille soucis en tête. Sa situation nouvelle auprès de Conti a pu lui imposer des obligations nouvelles, et s'il a, par exemple, accru de beaucoup son répertoire vers ce moment-là, on conçoit qu'il ait passé beaucoup de temps à faire répéter et à monter les pièces que sa troupe n'avait jamais jouées. Et puis, s'il est vrai que la fameuse traduction de Lucrèce date de ses années de province, ne peut-on pas admettre qu'il y a consacré ses loisirs, désireux de s'illustrer dans un autre genre et dans la poésie sérieuse? — Molière a dû prendre le goût des pièces italiennes à Lyon. En 1653, est-il resté assez longtemps dans cette ville pour y écrire et pour y jouer cette pièce? — Cela n'est pas décisif : le théâtre italien se jouait et surtout s'imitait à Paris même; Molière a pu commencer à le connaître, se préparer à l'imiter dès le temps de l'Illustre-Théâtre. — Si Conti a commandé l'armée de Catalogne en 1654, il n'a été gouverneur du Languedoc que six ans après; il s'agit ici de la commission qui lui a été donnée de présider les Etats de cette province, et cette commission est postérieure en date à sa campagne de 1655 dans le Roussillon. — Il n'y a rien à tirer de cet anachronisme. Les auteurs de la Préface ont évidemment confondu les temps; mais qu'importent les titres exacts que pouvait porter Conti en 1653, puisqu'il est établi qu'en 1653 il était effectivement en Languedoc et commençait d'y protéger Molière?

1. Voir surtout Mesnard, 133 et suiv.

La question serait insoluble, si M. Rigal[1] n'avait enfin découvert un argument nouveau, et à mon sens décisif. Molière, dans *L'Etourdi*, a imité *Le Parasite* de Tristan. Or, cette pièce, imprimée en 1654[2], avait été jouée à l'Hôtel de Bourgogne[3], au commencement de cette même année. Donc Molière n'a pu s'en emparer en 1653, et c'est la date de 1655 qu'il faut accepter.

Nous sommes à Messine[4]. Le jeune Lélie monologue et défie un rival absent. — A son valet, Mascarille, qui survient, il expose ses ennuis. Léandre est comme lui-même épris de Célie, aimable captive vendue par des Egyptiens, jeune fille d'origine inconnue, mais sûrement de noble naissance. Lélie sollicite ou exige le secours de Mascarille. Le valet rappelle les difficultés de l'affaire. Pandolphe, père de Lélie, veut le marier à Hippolyte, fille d'Anselme, et Pandolfe n'est pas un père commode. Mascarille cependant cherche un stratagème : il faudrait acheter Célie à son maître Trufaldin; mais Lélie n'a pas d'argent et son père est un avare; et avant tout il faudrait s'entendre avec Célie, malgré la surveillance de Trufaldin. — Justement Célie paraît. A peine Lélie a-t-il pu lui dire quelques mots que Trufaldin sort de la maison. — Lélie se cache dans un coin. Trufaldin gourmande Célie de parler avec un inconnu. Mais Mascarille allègue que, la sachant experte en magie blanche, il la consulte; et, à mots couverts, il fait savoir à Célie l'amour de Lélie. Elle accueille cette déclaration; elle va dire ce qu'il faut faire, quand Lélie a la maladresse d'intervenir : ses paroles contredisent celles de Mascarille. Aussi le valet a-t-il beau dire que c'est un fou, Trufaldin fait rentrer Célie et congédie les deux hommes. — Mascarille reproche à Lélie sa maladresse. — Là-dessus, il voit venir le vieil Anselme, la bourse à la ceinture. Il saisit l'occasion, se rapproche du vieillard, le flatte en lui vantant l'amour que témoigne pour lui une jeune fille dont le barbon est épris, et en détournant ainsi son attention, il fait tomber sa bourse. Anselme est si ravi qu'il en devient généreux; à la grande inquiétude de Mascarille, il parle de lui donner quelque pourboire. Mascarille proteste de son désintéressement et il est sur le point de s'en défaire. — Mais Lélie revient. Il voit la bourse et la ramasse en demandant à qui elle est. Anselme la reprend et le remercie. — Mascarille furieux reproche cette seconde sottise à Lélie. Et il le congédie pour tenter à son aise un autre coup qu'il avait médité. — En effet, rencontrant Pandolphe, qui déplore la conduite de son fils, il fait chorus avec le vieillard. Il lui raconte que Lélie aime une esclave : il faudrait l'éloigner; que Pandolphe fasse en secret acheter Célie par Anselme; on la confiera à Mascarille qui se charge de la revendre sans perte. Le père est enchanté. — Mais Hippolyte, qui a tout entendu, fait d'amers reproches à Mascarille : ne lui avait-il pas promis de favoriser son mariage avec Léandre?

1. « *L'Etourdi* » *de Molière et* « *Le Parasite* » *de Tristan l'Hermite*, dans *Revue universitaire* du 15 février 1903.

2. Privilège du 23 mars, achevé du 10 juin.

3. *Dictionnaire des Théâtres de Paris*, IV, 74.

4. J'analyse scène par scène. C'est le seul moyen de montrer le *métier* de Molière et de remettre le lecteur, autant que possible, dans les mêmes conditions que le spectateur, — spectacle en moins, malheureusement.

et le voilà qui conspire avec ceux qui veulent lui faire épouser Lélie! Mascarille la désabuse. — Alors Lélie arrive triomphant : Anselme achetait Célie à Trufaldin, mais Lélie a intimidé ce dernier et fait rompre le marché. Mascarille éclate de colère à cette troisième sottise.

Les supplications de Lélie ont apaisé Mascarille; mais il exige que son maître s'abstienne désormais d'intervenir. Il a un nouveau plan : il a écarté Pandolphe en lui disant que les ouvriers qui travaillent à sa grange ont découvert un trésor; Pandolphe y a couru; en son absence Mascarille le fera passer pour mort. — Lélie a bien quelques scrupules, mais il les étouffe. — Mascarille annonce à Anselme que Pandolphe est mort; Lélie veut lui faire de splendides funérailles, mais il n'a pas d'argent liquide; Anselme devrait bien lui en prêter. — Le bonhomme y consent et remet en effet l'argent à Lélie, qui joue le désespoir. — Mais voici qu'Anselme rencontre Pandolphe; il le prend pour un revenant, puis découvre vite la fourberie. — Aussi court-il après Lélie; il lui raconte qu'il le cherchait, parcequ'il s'était aperçu que quelques louis faux s'étaient glissés dans la somme qu'il lui avait remise. Lélie naïvement lui remet le tout. Anselme triomphant rempoche le magot et congédie son filou. — Mascarille accourait pour acheter l'esclave avec l'argent reçu. Lélie doit lui avouer sa quatrième sottise. Mascarille est si déçu qu'il ne peut plus se mettre en colère et il déclare ne vouloir désormais se mêler de rien. — Mais Léandre paraît, en conversation avec Trufaldin, et il se félicite d'avoir conclu l'affaire. La vue de l'ennemi remet le courage au cœur de Mascarille. Il accourt auprès de Léandre, poussant les hauts cris : Lélie l'a battu; il veut se venger. Léandre le prend à son service : il a acheté Célie; Trufaldin doit la remettre à qui lui présentera la bague de Léandre; mais il faut savoir où loger et cacher la jeune fille. Mascarille se charge de la mission : il la mettra dans la maison d'un vieux parent. — Léandre, qu'Hippolyte occupe en lui demandant de la conduire au temple, laisse le soin d'achever l'affaire à Mascarille, — qui triomphe. — Il présente la bague à Trufaldin et va se faire remettre Célie. — Mais un courrier arrive avec une lettre pour Trufaldin. Un noble Espagnol à qui sa fille a été ravie vient d'apprendre qu'elle est chez Trufaldin sous le nom de Célie : il va venir la chercher et donner une forte récompense. Trufaldin rompt donc le marché et congédie Mascarille qui se désespère. — Là-dessus survient Lélie, au comble de la joie et de la fierté : sachant que Léandre avait acheté Célie, c'est lui qui a fabriqué la lettre du prétendu père. Furieux de cette cinquième sottise, Mascarille le raille, l'injurie et finit par s'en aller sans vouloir s'expliquer davantage.

Mascarille est partagé entre sa colère et sa bonté naturelle. Mais c'est à son orgueil qu'il cède : il ne sera pas dit qu'il a été battu. Il médite donc un nouveau plan. — Léandre pour obtenir Célie s'est décidé à l'épouser. Mascarille lui rend le service de le désabuser : Célie est une fille perdue. — Léandre convaincu renonce donc à elle et, rencontrant Lélie, il le lui déclare et lui en donne la raison. Lélie furieux défend l'honneur de sa maîtresse. — Il somme Mascarille de retirer ses calomnies. En vain le valet fait des signes, le maître aveuglé ne les voit pas, il dément tout ce qu'avait inventé Mascarille. Léandre sait que Mascarille n'a pas été battu, qu'il est toujours au service de Lélie, que Célie est innocente, et il triomphe. — C'est une sixième sottise que Marcarille reproche à Lélie. Il ne consent à le servir encore que si Lélie s'engage à le protéger contre la fureur de Pandolphe ridiculement joué. — Voici qu'Ergaste, un ami de Mascarille, lui révèle les projets de Léandre. Ce dernier, à la faveur d'une mascarade compte entrer chez Trul-

faldin et enlever Célie. — Ravi d'aise, Mascarille se propose de devancer l'adversaire. — Mais Ergaste a porté aussi la nouvelle à Lélie. — L'amoureux veut sauver son amie. — Il court avertir Trufaldin. — Aussi quand Mascarille arrive avec ses complices masqués, la porte lui est fermée. — C'est la septième sottise de Lélie et Mascarille le quitte furieux. — Léandre, arrivant à son tour, n'est pas plus heureux que Mascarille.

Mascarille s'est laissé apaiser. Il amène Lélie qu'il a fait costumer en Arménien et lui explique son nouveau projet. Il s'est fait admettre chez Trufaldin en flattant son avarice. Il y a appris des choses précieuses. Trufaldin, de son vrai nom Ruberti, est un exilé italien; il avait dû abandonner sa femme et sa fille, dont il a appris la mort; mais il n'a jamais eu de nouvelles de son fils Horace ni du précepteur auquel il l'avait confié. Le faux Arménien déclarera les avoir vus en Turquie, les avoir sauvés, les précéder de peu et ainsi se fera introduire chez Trufaldin. Mascarille insiste pour bien apprendre sa leçon à Lélie, qui s'indigne de tant de défiance, — et se félicite de son bonheur. — Trufaldin arrive tout joyeux. Il interroge Lélie, qui, avec son étourderie habituelle, commet maladresses sur maladresses : heureusement Mascarille est là pour tout interpréter le mieux du monde. — Pendant qu'ils sont dans la maison, Anselme entreprend Léandre et l'exhorte à épouser sa fille qui lui est engagée, au lieu d'une aventurière comme Célie. Léandre paraît prêt à céder. — Mascarille et Lélie sortent et le valet reproche à son maître toutes les imprudences qu'il a commises. — Mais Trufaldin demande à dire un mot à Mascarille. — Il lui annonce qu'il va le rouer de coups : Lélie, en serrant la main à Célie, lui a dévoilé l'intrigue et il n'a pas vu, près de là, une petite fille qui a tout entendu et tout répété. Mascarille jure ses grands dieux qu'il est lui-même dupé et il s'engage à « épousseter » l'Arménien prétendu. — En effet, Trufaldin et Mascarille chassent et battent de concert le malheureux Lélie. Cette vengeance a calmé la colère de Mascarille; en sûreté, à la fenêtre de Trufaldin, il propose une convention à son maître : Lélie pardonnera les coups de bâton et ne se mêlera plus de rien; moyennant quoi, malgré cette huitième sottise, Mascarille lui fera obtenir sa Célie. — L'officieux Ergaste annonce alors à Mascarille un nouveau contre-temps : un riche Egyptien arrive qui veut acheter Célie. Mascarille pare au danger; un vol a été commis; il fera tomber les soupçons sur l'étranger et pendant quelques jours la prison l'en débarrassera.

Quand Mascarille reparaît, il apprend d'Ergaste la récente et neuvième sottise de Lélie. N'a-t-il pas pris le parti de l'Egyptien, et fourni caution pour lui? — N'importe! Mascarille se pique au jeu et triomphera malgré tout. Il y a là une maison meublée dont il peut disposer, elle lui servira. — En effet Célie apparaît avec le prétendu Egyptien, qui est un Italien, Andrès. Il explique à la jeune fille qu'il l'avait vue à Venise, qu'il s'en était épris, qu'il était venu la délivrer et s'étonne qu'elle ait l'air si triste. Célie, touchée du ton sincère et du service rendu, s'excuse sur une indisposition. Andrès lui offre de prendre du repos dans cette maison où Mascarille vient de mettre l'écriteau « à louer. » — En effet Mascarille, sous le costume et avec le baragouin d'un Suisse, les accueille. — Mais Lélie survient. — Il s'étonne de voir l'étranger logé dans une maison qui appartient à son père. Il s'étonne que cette maison ait l'écriteau. Il explique alors à son nouvel ami que c'est là sans doute quelque invention de son valet, pour lui faire obtenir son amie, Célie. Andrès le remercie de lui apprendre ces choses, lui avoue qu'il vient d'acheter Célie et lui promet de le mettre en présence

de la jeune fille. — Mascarille sortant voit son maître et craint encore quelque maladresse. Il veut jouer son rôle de Suisse, mais Lélie, en présence d'Andrès, lui affirme qu'il n'y a plus lieu de continuer la comédie. — Mascarille consent donc à reprendre sa personnalité. — Alors Andrès, amenant Célie, demande à Lélie si c'est bien celle dont il est épris. Lélie est au comble de la joie, quand Andrès lui avoue que lui aussi il est amoureux et n'a nulle intention de lui céder la place. — Cette fois, c'est Lélie lui-même qui s'injurie en se reprochant sa dixième sottise. — Mascarille en est touché et, la vanité aidant, se promet de la réparer encore. — Célie, elle, est désespérée : si elle aime Lélie, la reconnaissance l'attache à Andrès et son devoir lutte avec son amour. Elle l'avoue à Mascarille, qui part à la recherche de quelque moyen de salut. — Cependant Hippolyte, apercevant Célie, lui vient faire des amabilités que Célie prend pour une raillerie. Elles sont pourtant sincères, car Léandre vient de consentir au mariage que désiraient et son père, et le père d'Hippolyte, et Hippolyte elle-même. — Mais Mascarille accourt plein de joie. Par un hasard étonnant, tout est arrangé. On vient, grâce à la dispute de deux vieilles égyptiennes, de découvrir que Célie est fille de Trufaldin, qu'Andrès est son fils Horace, et sur la demande d'Andrès, Trufaldin (ou plutôt Ruberti) consent au mariage de Célie avec Lélie. — En effet, Ruberti et Célie tombent dans les bras l'un de l'autre; Hippolyte et Léandre s'accordent; — Lélie est fiancé à Célie qu'il épousera le jour même et, Mascarille étant pris comme les autres de la démangeaison du mariage, le vieil Anselme lui dénichera une femme digne de lui.

Le sujet de *L'Etourdi* n'appartient nullement à Molière. Il l'a puisé sans gêne dans *L'Inavvertito overo Scappino disturbato e Mezzetino travagliato* (*Le Malavisé ou Scapin déconcerté et Mezzetin tourmenté*) de Nicolo Barbieri dit Beltrame, pièce imprimée à Turin en 1629. Mais ce n'est pas une traduction pure et simple; c'est une libre adaptation. Molière en a pris à son aise avec son modèle. Il a supprimé tout ce qui lui paraissait faire longueur [1], retranchant les scènes de préparation et d'explication [2], réduisant les propos oiseux [3], groupant en une scène ou en moins de scènes et plus courtes plusieurs scènes ou des scènes plus longues de *L'Inavvertito* [4], mettant en bref récit tel épisode que Barbieri

1. J'adopte dans les notes suivantes la division en scènes de *L'Etourdi* de l'édition Despois : division empruntée aux éditions antérieures à 1734. Moland a adopté les coupes de 1734.

2. *Inavvertito*, I, 7 et 8 supprimées avant l'épisode traité dans *L'Etourdi*, I, VII ; *Inav.*, II, 5 à 8 supprimées avant l'épisode traité dans *L'Etourdi*, II, 7.

3. La provocation des rivaux (*Inavvertito*, I, 1) est réduite à un monologue de 6 vers (*Etourdi*, I, 1); les propos galants de Fulvio (Lélie) et Célie (*Inav.*, I, 3) ramenés à quelques mots rapides (*Etourdi*, I, 3); la conversation de Ciatio (Léandre) et Lavinia (Hippolyte), — *Inav.*, II, 10, — encore plus abrégée (*Etourdi*, II, 8), etc.

4. Les scènes de *L'Etourdi*, II, 9 et 10 sont bien plus brèves que les scènes correspondantes, II, 13 à 15 de *L'Inavvertito*. La scène III, 5 de *L'Etourdi* résume les scènes III,

avait amplement développé sous nos yeux[1], diminuant le rôle des personnages secondaires[2], etc. Ailleurs, il a transposé. L'épisode de la fausse lettre a été déplacé[3]; l'entretien où Anselme sermonne Léandre est inséré dans une tout autre partie de l'intrigue[4]; les menées de Mascarille contre l'étranger sont interverties : il le fait jeter en prison et l'étourdi délivre son rival avant l'achat de Célie, tandis que dans *L'Inavvertito* c'était après. Ailleurs, Molière modifie les détails de l'intrigue. Mascarille, surpris dans sa conversation avec Célie, prétend qu'il la consulte comme magicienne, et il trouve ainsi le moyen de lui exprimer devant son maître l'amour de Lélie. Dans *L'Inavvertito*, Scapin avait pris le prétexte de l'interroger sur un sien frère qu'elle avait pu rencontrer. C'est au père de son jeune maître que Mascarille propose astucieusement de faire acheter Célie; Scapin s'était adressé au père de Lavinia (Hippolyte). Ce n'est pas au moyen d'une fausse lettre que l'étourdi de *L'Inavvertito* avait maladroitement fait échec à son valet : c'est en faisant mettre le séquestre sur les biens du détenteur de Célie. Quand Léandre veut enlever la jeune fille, il a recours à une mascarade. Cintio, le Léandre de *L'Inavvertito*, avait pris le déguisement d'un serrurier[5] pour s'introduire auprès de la belle. Enfin tout le dénouement de la pièce est changé par la substitution d'Andrès au capitaine ridicule de Barbieri.

Non seulement Molière coupe et taille, transpose, modifie, mais encore il ajoute. Il ajoute au premier acte l'épisode de la bourse

5 à 7 de *L'Inavvertito*. Les scènes III, 7 à 9 de *L'Etourdi* abrègent les scènes III, 9 à 13 de *L'Inavvertito*. L'achat de Célie par l'étranger nous est seulement annoncé dans *L'Etourdi* et a lieu dans l'entracte; il occupe les scènes IV, 6 à 9 de *L'Inavvertito*, etc.

1. Les scènes II, 1 à 3, III, 1 à 4, IV, 1 à 3 et 5 de *L'Inavvertito* sont respectivement en récit dans les scènes I, 9, II, 11, IV, 7 de *L'Etourdi*.

2. Lavinia (Hippolyte) joue un rôle très actif dans *L'Inavvertito*; dans *L'Etourdi*, elle n'est plus qu'une « utilité ». De longues scènes étalent le caractère et le ridicule du soldat fanfaron qui achète Célie; Andrès, qui le remplace dans *L'Etourdi*, n'apparaît qu'après l'achat. Ergaste n'est dans *L'Etourdi* qu'un messager commode; sous le nom de Spacca, il est bien plus mêlé à l'action de *L'Inavvertito*.

3. Dans *L'Inavvertito* (III, 13), c'était une invention subtile de Scapin (Mascarille) et la ruse allait réussir si Fulvio (Lélie) n'avait par une nouvelle maladresse excité les soupçons de Mezzetin (Trufaldin).

4. Elle est bien dans les deux pièces au IVe acte; mais, dans *L'Inavvertito*, c'est au moment où l'étranger emmène Célie.

5. De là une source de comique que Molière a négligée. Pantalon (Pandolphe) a justement besoin d'un serrurier. Il veut faire travailler Cintio qui en est incapable et qui est en butte aux quolibets de Mezzetin (Trufaldin) au courant de la ruse.

d'Anselme (2 scènes), au deuxième, toute l'histoire de la prétendue mort de Pandolphe (6 scènes, la moitié au moins de l'acte), au troisième, la ruse de Mascarille calomniant Célie pour en dégoûter Léandre (4 scènes, la moitié de l'acte encore), au quatrième enfin, le déguisement de Lélie en Arménien et ce qui s'ensuit (5 scènes, presque tout l'acte). Seulement ces additions mêmes ne sont pas toujours de son cru, soit pour la donnée essentielle, soit pour les détails. — Faire tomber prestement une bourse pour se l'approprier ensuite, ce doit être un tour d'escamotage de la Commedia dell'arte; en tout cas l'entrée du vieil Anselme et ses plaintes sur la peine qu'on a pour faire rentrer son argent, semblent inspirées soit de *La Emilia*, comédie italienne de Luigi Groto, soit de *La Mostellaria* de Plaute, soit de ces deux pièces ensemble; et Mascarille quand il flatte le sénile amour de sa dupe se souvient de l'*Histoire Macaronique* de Merlin Cocaïe [1]. — C'est dans le conte de Noël du Fail, *D'un fils qui trompe l'avarice de son père* [2], que se trouve pour la première fois un fils qui escroque de l'argent en annonçant faussement la mort de son père. — Dans *Le Parasite* de Tristan [3], un amoureux voudrait s'introduire auprès de sa maîtresse. Il sait que son père et son frère ont disparu depuis longtemps; il se déguise en Turc et se fait passer pour ce frère; finalement le père revient à point nommé pour arranger toutes choses et donner sa fille à l'amoureux. Nous reconnaissons ici le déguisement de Lélie et l'heureuse intervention d'Andrès qui marie sa sœur à Lélie. Si Lélie prend le costume d'un Arménien, il semble que cette variante même soit encore inspirée d'un passage du *Parasite* : le rival de l'amoureux, défiant, veut chercher quelque marchand *arménien* pour le confronter avec ce Turc malencontreux. Si Lélie n'écoute pas les recommandations de Mascarille, puis l'assassine de questions, c'est que, dans *Le Parasite*, il y avait déjà et les recommandations inutiles du meneur du jeu, Frippe-sauces, et les questions inutiles de l'amoureux distrait. A cette imitation principale, s'ajoutent des imitations secondaires. Dans *La Emilia*, « Chrisoforo endoctrine de même l'esclave Flavia qu'il veut faire passer pour Emilia, fille de Polidoro et qui ne se souviendra pas plus que Lélie de la leçon. »

1. Cf. Les notes de Despois, I, p. 118 et 121.
2. *Contes et Discours d'Eutrapel*, XVI.
3. Cf. Rigal, article cité.

Dans *La Emilia* encore, Flavia, interrogée par son prétendu père, se trompe et n'est pas bien sûre que la Perse ne soit pas en Afrique : ainsi Lélie, questionné par Trufaldin, place Turin en Turquie. Le même Lélie a failli mille fois se trahir par son attitude auprès de sa maîtresse en présence de Trufaldin. Ce nouvel épisode est emprunté cette fois à *L'Angelica* de Fabritio de Fornaris [1]. L'affaire se termine par des coups de bâton donnés à Lélie, non seulement par Trufaldin, mais encore par son valet qui l'en raille. N'est-ce point un souvenir des scènes de *L'Asinaire* où deux esclaves malins traitent leur maître de Turc à Maure parce qu'il a besoin d'eux pour le succès de ses amours? — Au dénouement, si l'intervention d'Andrès rappelle *Le Parasite* [2], son nom, certains détails de son rôle et de son caractère semblent un souvenir d'une des plus célèbres nouvelles de Cervantes : *La Belle Egyptienne* ou *La Gitanilla de Madrid*, dont Antonio de Solis avait fait une comédie [3]. — Enfin à ces sources italiennes, espagnoles, françaises s'ajoutent évidemment des sources latines. Le sermon d'Anselme à Léandre sonne comme certains discours paternels de Térence dans *L'Eunuque* ou dans *Le Phormion*. Et surtout Mascarille lui-même, a pour modèles évidents les Epidicus, les Chrysale, les Pseudolus, tous les maîtres fourbes des comédies de Plaute [4].

Que conclure de toutes ces confrontations? Que Molière évidemment ne se pique pas d'inventer lui-même ses sujets. Comme tous nos classiques, il considère que l'invention ne consiste pas à traiter des sujets neufs, mais à traiter d'une façon nouvelle les sujets les plus rebattus. Déjà il met en pratique sa devise ou la devise qu'on lui prête : il prend son bien partout où il le trouve, et ce n'est pas par la matière, c'est par la manière qu'il prétend être original.

Il n'a pas non plus la vaine superstition de la pièce « bien faite. » Dieu sait combien de fois on lui a reproché le factice de ses dénouements. Il est clair que le dénouement est la chose qui l'intéresse

1. Cf. Les notes de Despois, I, 197, 199, 205, 206.

2. Rigal, article cité, montre encore de-ci, de-là, d'autres imitations ou d'autres souvenirs du *Parasite*; l'injure *penard*, la métaphore *épouster* pour battre, le terme *scoffion* semblent venir de Tristan; et si Molière a substitué une mascarade et des *momons* au déguisement de serrurier pour l'enlèvement projeté de Célie, ce sont peut-être encore certains passages du *Parasite* qui lui en ont suggéré l'idée.

3. Cf. les notes de Despois, I, 219.

4. Cf. Voir mon *Plaute*, I, 285 et suiv.

le moins, et que, pour lui, il s'agit tout simplement de finir. Ici, il a recours à des hasards invraisemblables, à des reconnaissances quasi miraculeuses et provoquées par des incidents tout fortuits, à de longs récits compliqués. La chose est d'autant plus frappante que son modèle lui offrait un dénouement bien plus simple. Lavinia (Hippolyte) a travaillé pendant tout le cours de la pièce à reconquérir Cintio (Léandre); elle y parvient à force de persévérance et d'amour; ainsi est éliminé le premier rival. Le capitaine qui avait acheté Célie ne voulait l'épouser que parce qu'elle était la sœur de sa fiancée perdue; il retrouve cette fiancée et aussitôt il renonce à Célie : ainsi est éliminé le second rival. C'est bien par l'effet du hasard, mais d'un hasard simple et qui n'exige ni explication ni récit. D'où vient que Molière ait préféré son dénouement. On allègue parfois [1] que cela dénonce en lui l'acteur : il aurait si bien su conduire et ménager les récits, il aurait eu un tel succès par l'art avec lequel il débitait et détaillait un long monologue, qu'il aurait eu plaisir à placer à la fin de sa pièce un de ces morceaux de bravoure et à s'y préparer le triomphe de la difficulté vaincue. Il se peut. Je me demande aussi s'il n'y aurait pas là une trace d'un certain goût du romanesque à l'espagnole qui lui fera plus tard écrire *Don Garcie* et même les passages sérieux de *La Princesse d'Elide*. Si cela était, nous aurions dans *L'Etourdi* une révélation assez piquante sur son imagination et sur son goût et sur une des tendances, — la moins apparente et peut-être la moins heureuse, — de son génie.

Quoi qu'il en soit, le « métier » de la pièce révèle une certaine inexpérience, — qui ne saurait nous étonner dans une œuvre de débutant, ce débutant fût-il Molière. Il ne sait pas encore bien enchaîner les scènes et on le voit qui les amène comme il peut, là où il en a besoin. Mascarille et Lélie, déguisé en Arménien, vont entrer auprès de Célie, il faut bien que le théâtre soit occupé [2]. Voici donc Anselme et Léandre qui arrivent; ils s'arrêtent sans raison devant la porte de Trufaldin, le lieu le plus mal choisi (Molière l'avoue) [3] pour la conversation qu'ils vont avoir; puis,

1. Cf. Rigal, article cité, et *Molière*, I, 75.
2. Acte IV, scène III.
3. « On ouvre cette porte. — Retirons-nous plus loin, de crainte qu'il n'en sorte — Quelque secret poison dont vous seriez surpris. » (Vers 1491-1493.)

quand ils ont laissé le temps à Lélie de commettre toutes les imprudences dont le récit doit nous amuser, ils s'en vont, pour que ce récit nous soit fait. Ou bien Andrès, à la grande déception et au grand désespoir de Lélie, a emmené Célie. Célie revient. (Comment Andrès la laisse-t-il ainsi revenir, puisqu'il ignore que Lélie est parti et qu'en tout cas, Mascarille, l'agent de Lélie est encore là?) Célie revient donc pour que ses plaintes décident Mascarille à tout tenter en faveur de son maître. Il part. Il va rapporter la bonne nouvelle. Alors Hippolyte aborde Célie et échange avec elle des amabilités [1]. Pourquoi cette entrevue que rien n'a préparée? Parce que, d'une part, il faut bien que le spectateur apprenne comment Léandre a renoncé à Célie; parce que, d'autre part, il faut bien que Mascarille ait le temps d'assister à la querelle qui doit dénouer la pièce et d'entendre pour les redire les longues explications échangées. Mais tout cela est bien gauche.

D'ailleurs d'un bout à l'autre de la comédie, c'est par une série de coïncidences ou de hasards que s'enchaînent les divers épisodes. Mascarille aurait besoin de causer avec Célie? Justement la voici.

Oh! bonheur! la voilà qui paraît à propos [2].

— Mascarille aurait besoin d'argent. Justement voici Anselme qui paraît : on vient de lui remettre 2 000 francs, il les a sur lui, et il a la complaisance de le dire tout haut, comme s'il tenait à se les faire voler [3]. — Mascarille vient de former le projet de faire servir la crédulité de Pandolphe aux amours de son fils.... « Bon! voici mon homme justement [4]. » — Mascarille s'est mis au service de Léandre pour enlever Célie; mais il serait bon que Léandre fût occupé. Justement voici Hippolyte qui requiert Léandre de l'accompagner à l'église [5]. — Léandre et Lélie se disputent sur la vertu de Célie et pour que Lélie commette une maladresse de plus, il faut qu'il rencontre Mascarille. Justement il le rencontre :

1. Acte V, scène VIII.
2. Vers 110.
3. Vers 204 — et justement Anselme est un amoureux sénile, — ce même Anselme qui plus tard parlera en termes si paternels et si graves à Léandre.
4. Vers 294.
5. Vers 778.

« Ah! bon, bon, le voilà[1]. » — Un Egyptien fâcheux arrive et va gêner les plans de Mascarille. Justement « il s'est fait un grand vol » qu'on pourra imputer à ce gêneur pour le faire détenir quelques jours en prison[2]. — Andrès a emmené Célie. Il serait bon qu'on pût quelque temps les empêcher de partir. Justement Mascarille a à sa disposition, nous ne savons pas comment, une maison meublée[3]. Justement Célie est prise d'une douleur de tête devant cette maison[4] et Andrès de conclure :

> Cherchons une maison pour vous mettre en repos....
> L'écriteau que voici s'offre tout à propos.

D'ailleurs Molière, avec beaucoup de bonne grâce, avoue lui-même l'invraisemblance de sa fable, — et par avance de son dénouement. Lorsque Mascarille endoctrine Lélie déguisé en Arménien et lui fait sa leçon, il explique ironiquement pourquoi il a forgé à Trufaldin cette histoire à dormir debout[5] :

> C'est qu'en fait d'aventure, il est très ordinaire
> De voir gens pris sur mer par quelque Turc corsaire,
> Pour être à leur famille à point nommé rendus
> Après quinze ou vingt ans qu'on les a crus perdus.
> Pour moi, j'ai déjà vu cent contes de la sorte :
> Sans nous alambiquer, servons-nous en; qu'importe?

Enfin si l'on compare en général l'action de *L'Etourdi* avec celle de *L'Inavvertito*, on voit que la pièce italienne est bien mieux conduite. Elle a des scènes de galanterie précieuse qui la ralentissent; elle a des rôles conventionnels (*le miles gloriosus*) qui y prennent une place disproportionnée; mais dans l'ensemble elle est plus claire, car tout y est expliqué, et plus vraisemblable. Elle est surtout mieux équilibrée : le couple Cintio-Lavinia (Léandre-Hippolyte) nous est présenté dès le début, nous suivons ses aventures parallèlement à celles du couple Fulvio-Celia (Lélie-Célie), en sorte que nous comprenons bien mieux comment le rival de l'étourdi finit par lui laisser la place libre.

Mais c'est que Molière a son but. Son but n'est pas d'étudier

1. Vers 1032.
2. Vers 1665.
3. Vers 1703.
4. Vers 1743 et suiv.
5. Vers 1335 et suiv.

un caractère. On[1] a bien montré comment le titre est trompeur et que « *L'Etourdi,* » cela ne doit pas nous faire songer à une pièce comme *Le Misanthrope, L'Avare* ou même *Le Glorieux* ou *Le Bourru.* On a montré comment le sous-titre, « ou les contretemps, » donne une idée plus fidèle du sujet véritable. Lélie est quelquefois vraiment un étourdi, d'autrefois un maladroit, d'autres fois un naïf, d'autres fois un « gaffeur, » d'autres fois enfin simplement un malchanceux. On a montré ainsi qu'il n'y a pas là d'étude de mœurs. Célie, Léandre, Hippolyte (je ne parle pas même d'Ergaste, qui n' « existe » pas) sont insignifiants : ce sont des rôles, plutôt que des personnages. Pandolfe n'est guère qu'un Géronte banal; Andrès, le bohémien par amour, qu'un héros de roman. Anselme et Trufaldin, ce qui est plus grave, sont même contradictoires. Amoureux de Nérine, Anselme n'est qu'un vieillard avare et libidineux comme on en trouve partout; dupé par Mascarille, il n'est qu'un sot crédule et superstitieux; et le voilà qui devient tout à coup avec Léandre plein de bonhomie, de prudhomie, de sagesse. Trufaldin est un de ces personnages odieux, tyranniques et soupçonneux, que le spectateur prend en grippe dès le début, parce qu'ils détiennent l'ingénue et contrecarrent l'amoureux. Et le voilà qui devient Zanobio Ruberti, noble exilé, vieillard touchant, bon père. Quant à Mascarille, sans doute il est vivant. C'est lui qui anime la pièce comme c'est lui qui la conduit. Inépuisable en ruses, fier de ses ruses, le premier amusé de ses ruses, c'est un drôle bien divertissant. Mais après tout, c'est le fourbe qu'avaient inventé les Grecs, que les Latins ont emprunté aux Grecs, les Italiens aux Latins, les Français d'avant Molière et Molière lui-même aux Italiens, et que Regnard ou Beaumarchais emprunteront à Molière. C'est un personnage de comédie qui n'a jamais vécu que sur les planches, et que nul n'a jamais rencontré dans la vie réelle. Et je viens d'essayer de montrer que *L'Etourdi* n'est pas non plus, à proprement parler, une comédie d'intrigue, puisqu'il n'y a pas là une de ces constructions ingénieuses et subtiles que savent charpenter avec tant d'art les maîtres du genre. C'est bien plutôt une « comédie à tiroir[2], » une de ces pièces où le

1. Cf. Rigal, *Molière,* I, ch. II.
2. Cf. Rigal, *Molière,* I, 72 et suiv.

comique tient surtout à la répétition des mêmes effets. Mascarille essaye une première fois de rendre service à Lélie et une première maladresse de son maître fait rater l'affaire; il essaye une seconde fois, et c'est une seconde maladresse; une troisième fois et c'en est une troisième; et ainsi de suite, sans qu'il y ait d'autre raison de s'arrêter, que la nécessité même de s'arrêter. Et voilà pourquoi Molière est plus soucieux de multiplier les épisodes que de lier les scènes, de préparer et d'enchaîner les ruses successives, de donner à la pièce tout entière de la logique et de la cohérence. Il pense que le mouvement et l'effet mécanique de la répétition prévue excuseront tout.

Du reste dans cette uniformité de l'action ou des actions successives, il a tâché de mettre de la variété. Certains épisodes sont très brefs; d'autres amplement développés. Quelques-uns se déroulent tout entiers sous nos yeux, d'autres sont mis en récits. Ces récits eux-mêmes sont faits tantôt par des témoins désespérés de la sottise de Lélie, tantôt par Lélie en personne, tout fier de son ingéniosité malencontreuse. La variété n'est pas moins grande dans le ton. Ici, nous sommes dans le domaine de la farce : Léandre reçoit sur la tête un pot malodorant, ou Mascarille jargonne le suisse; ou bien dans le domaine de la parodie : Mascarille apostrophe sa bonté ou son courroux, comme les héros de Corneille leurs « impatients désirs » ou leurs yeux. Là, nous sommes dans le roman d'aventures : exil de Zanobio Ruberti, enlèvement de sa fille, odyssée de son fils, rencontres merveilleuses, reconnaissances imprévues. Ailleurs c'est du roman sentimental : Andrès à peine a vu Lélie que son cœur est épris; il quitte le noble métier des armes, il renonce à l'espoir d'un « honorable emploi, » pour courir à travers le monde à la recherche de sa bien-aimée. Ailleurs encore, dans une scène de drame bourgeois ou de comédie sérieuse à la Térence, Anselme chapitre un bon jeune homme que les passions ont égaré, mais chez qui la sagesse et la raison vont enfin reprendre le dessus; ou bien deux femmes du monde échangeant des propos aimables avec grâce, délicatesse et ingéniosité courtoise. Il y a de tout, dans cette pièce de *L'Etourdi*.

Il y a surtout de la gaieté. Tout ce que j'ai dit de l'absence de lien entre les scènes ou les épisodes de la comédie, je ne le retire pas; et à la lecture, le défaut saute aux yeux. Mais à la représen-

tation, qui donc a le temps d'y penser? Un irrésistible mouvement emporte tout. Ce coquin de Mascarille a une telle fécondité d'inventions jaillissantes, qu'à peine une de ses intrigues avortée, il en a déjà machiné une autre; elle est déjà en train; elle se déroule sous nos yeux; et nous le suivons sans pouvoir réfléchir. Et, dans un même épisode, quel art de faire se succéder les scènes d'un comique différent. Lélie, feignant le désespoir, a extorqué de l'argent à Anselme. La bonne dupe nous a réjouis par sa crédulité, par ses efforts pour apaiser avec les consolations banales une douleur inexistante, par l'inutilité de ses tentatives pour tirer de Lélie un reçu en bonne et due forme. Et voici qu'au moment où il moralise, — avec la satisfaction un peu égoïste d'un vivant, — sur les « traverses » de la destinée humaine, le prétendu mort apparaît à ses yeux. Effroi du bonhomme : il voit clairement combien la face du défunt est « amaigrie, » il se jette à genoux en lui promettant des prières, et l'exorcise de son mieux. Mais enfin il doit bien se laisser convaincre : on lui a « joué pièce, » on lui a escroqué son cher argent; il maudit sa bêtise, et sa colère est aussi amusante que sa crédulité et sa superstition. Mais patience! Les choses vont changer. Quand il rencontre Lélie sans l'ingénieux Mascarille, c'est lui maintenant, qui « joue pièce » à son inégal adversaire et, — joyeux retour des choses d'ici-bas, ou des choses de comédie, — c'est au dupeur de naguère de dire à son tour; « j'en tiens. » Et enfin, dans une même scène, quel rythme ingénieux, quel talent pour tirer de la situation tout le comique qu'elle comporte. Ici encore, la répétition fait merveille. Voyez dans cette première scène où Lélie et Mascarille dupent de concert Anselme, quel effet produit le « ah! » de Lélie, et le « ah! » de Mascarille. Lorsque Trufaldin interroge Lélie déguisé en Arménien, l'amoureux commet maladresses sur maladresses. A chaque fois nous tremblons de voir la fraude découverte. Mais Mascarille est là. A chaque fois il trouve une explication satisfaisante, une interprétation ingénieuse, un moyen subtil de corriger les réponses de Lélie ou de les lui dicter. Et à chaque fois nous rions davantage. Il y a même parfois de l'abus dans ce comique, et le désir de faire rire entraîne Molière à commettre des fautes qu'il évitera plus tard. Je ne parle pas seulement des vulgarités de certains effets comiques : on en trouve bien d'autres

chez les auteurs contemporains[1]. Je parle de plaisanteries qui s'adressent au public et non aux personnages en scène, et cela au mépris de toute vraisemblance. Quand Anselme, à la nouvelle du décès subit de Pandolphe, s'écrie « Etre mort de la sorte, » Mascarille répond

Il a certes grand tort :
Je lui sais mauvais gré d'une telle incartade.

C'est là railler à contretemps. Cette moquerie déplacée serait de nature à mettre Anselme en éveil, si Anselme n'était pas un vieillard de comédie. Mais on ne peut pas exiger que Molière ait, du premier coup, atteint la perfection de son art.

Mais c'est une question de savoir, s'il n'a pas du premier coup atteint la perfection de son style. C'était du moins l'opinion de Victor Hugo, qui s'y connaissait un peu. Dans la préface de *Cromwell*, il avait déjà regretté que, pour complaire à Boileau, Molière eût de bonne heure « éteint le style lumineux de *L'Etourdi*. » Plus tard, il disait à Stapfer « *L'Etourdi* a un éclat, une fraîcheur de style, qui brillent encore dans *Le Dépit amoureux*, mais peu à peu s'éteignent et s'effacent, à mesure que Molière, malheureusement assagi, abandonne davantage la langue pittoresque du temps de Louis XIII[2]. » Et sans doute l'explication de Victor Hugo a le tort de calomnier Boileau. Boileau admirait la spontanéité et l'aisance des vers de Molière, et, loin de prétendre le régenter, il se présente comme son disciple

Rare et fameux esprit, dont la fertile veine
Ignore en écrivant le travail et la peine,
Pour qui tient Apollon tous ses trésors ouverts
Et qui sais à quel coin se marquent les beaux vers,
Dans les combats d'esprit savant maître d'escrime,
Enseigne-moi, Molière, où tu trouves la rime[3].

Il est probable que Molière, en quittant les sujets de fantaisie pure, a été tout naturellement amené à adopter une façon d'écrire plus simple et plus sobre, plus proche de la réalité qu'il voulait

1. Voyez la « cassolette » de l'acte III. Comparer avec l'insistance de Scarron sur le même sujet dans *Don Japhet d'Arménie* (IV, vi).
2. Stapfer, *Victor Hugo à Guernesey*, 116.
3. Satire II.

peindre : on peut le croire, car là où la poésie reprend la première place, dans *Amphitryon*, dans *Psyché* (si différents que soient *Amphitryon* et *Psyché*), le style n'est pas « éteint, » tant s'en faut. Reste cependant que le style de *L'Etourdi* se distingue entre tous par une allure spéciale, par quelque chose que l'on pourrait appeler un air de jeunesse charmant.

C'est un charme en effet que l'infinie variété, que la spontanéité allègre de cette langue, où tous les tons se mêlent; où la fantaisie populaire s'allie tout naturellement à la bonhomie sentencieuse, à la préciosité mondaine, à la noblesse tragique gaiement parodiée; où les tournures familières s'associent sans violence et sans heurt aux savants latinismes ou aux archaïsmes savoureux; où le vocabulaire enfin étonnamment riche rassemble les termes les plus nobles et les plus vulgaires, les expressions de la vie courante et celles de la farce, celles des métiers, celles des salons, sans compter les joyeuses créations du fourbe « fourbissime, » soit qu'il débite son divertissant jargon de Suisse, soit qu'il épanche à flots son français si bigarré et si dru, quand il s'est une fois « dessuissé. » Tout cela est pétillant de verve et d'esprit.

Il y a un jaillissement d'images, d'expressions neuves, d'alliances pittoresques

Moquez-vous des sermons d'un vieux barbon de père,
Poussez votre bidet, vous dis-je, et laissez faire....

Ma cervelle toujours marche à pas mesurés....

... En vrai ladre il a toujours vécu;
Il se ferait fesser pour moins d'un quart d'écu,
Et l'argent est le dieu que surtout il révère....

Oui, vraiment, ce visage est encor fort mettable....

La mouche tout d'un coup à la tête vous monte...

Et de peur de trouver dans le port un écueil,
Conduisons le vaisseau de la main et de l'œil....

Le voir empaqueté de cette étrange sorte!...

Ce deuil enraciné ne se peut arracher....

Sa pudeur n'est que franche grimace,
Qu'une ombre de vertu qui garde mal la place,
Et qui s'évanouit, comme l'on peut savoir,
Aux rayons du soleil qu'une bourse fait voir.

Il a pris l'hameçon;
Courage! s'il s'y peut enferrer tout de bon,
Nous nous ôtons du pied une fâcheuse épine.

Mettons flamberge au vent et bravoure en campagne;
Faisons l'Olibrius, l'occiseur d'innocents, etc.[1].

Il y a des couplets, d'une verve admirable, copieuse et grasse : les dettes conçues avec joie, amenées à terme dans la douleur[2]; l'allégresse du volé à « raccrocher » son argent[3]; la cupidité des officiers de justice[4], la bataille des deux vieilles[5], etc. Lisons seulement les deux scènes de colère si joliment opposées. Mascarille vient de voir renversé, un de ses projets les mieux conçus, par une fâcheuse initiative de Lélie : il éclate :

A vous pouvoir louer selon votre mérite[6],
Je manque d'éloquence et ma force est petite;
Oui, pour bien étaler cet effort relevé,
Ce bel exploit de guerre à nos yeux achevé,
Ce grand et rare effet d'une imaginative
Qui ne cède en vigueur à personne qui vive,
Ma langue est impuissante. — Et je voudrais avoir
Celle de tous les gens du plus exquis savoir,
Pour vous dire en beaux vers, ou bien en docte prose,
Que vous serez toujours, quoi que l'on se propose,
Tout ce que vous avez été durant vos jours,
C'est-à-dire un esprit chaussé tout à rebours,
Une raison malade et toujours en débauche,
Un envers du bon sens, un jugement à gauche,
Un brouillon, une bête, un brusque, un étourdi,
Que sais-je? un.... cent fois plus encor que je ne di,
C'est faire en abrégé votre panégyrique.

Et Trufaldin vient d'apprendre que Mascarille l'a trompé. Il vient vers lui bien lentement, bien doucement, bien poliment[7] :

Ecoute, sais-tu bien ce que je viens de faire?
... D'un chêne grand et fort
Dont près de deux cents ans ont déjà fait le sort,

1. Et je m'arrête au IIIe acte.
2. Vers 207 et suiv.
3. Vers 650 et suiv.
4. Vers 1669 et suiv.
5. Vers 1934 et suiv.
6. Vers 875 et suiv.
7. Vers 1546 et suiv. — Cf. la proverbe anglais : Ayez une grosse canne et parlez doucement.

Je viens de détacher une branche admirable,
Choisie expressément de grosseur raisonnable,
Dont j'ai fait sur le champ, avec beaucoup d'ardeur,
Un bâton... à peu près... oui, de cette grandeur,
Moins gros par l'un des bouts, mais plus que trente gaules
Propre, comme je pense, à rosser les épaules
Car il est bien en main, vert, noueux et massif.

Et Mascarille, un peu étonné :

Mais pour qui, je vous prie, un tel préparatif.

Alors

Pour toi premièrement....

Enfin, je voudrais pouvoir citer et l'insinuante, caressante, séduisante harangue de Mascarille à Trufaldin [1], et le grave, sérieux, sentencieux discours d'Anselme à Sganarelle [2], et le pittoresque tableau des folies de Lélie auprès de Célie dépeintes par Mascarille, avec l'admirable image du joueur de boule, où Molière rivalise si bien de vie et de pittoresque avec Rabelais [3]. Je ne le puis. Il faut du moins qu'après Victor Hugo [4], je rappelle les vers exquis de Lélie :

Non! non! point de clin d'œil et point de raillerie.
Je suis aveugle à tout, sourd à quoi que ce soit;
Fût-ce mon propre frère, il me le payeroit;
Et sur ce que j'adore oser porter le blâme,
C'est me faire une plaie au plus tendre de l'âme;

En vérité, celui qui a écrit ces vers, — et bien d'autres, — est déjà un maître.

Il n'est donc pas étonnant que *L'Etourdi* ait eu du succès. Du moins, plus tard, quand Molière le joua à Paris, ce fut une révélation. Le Boulanger de Chalussay est bien obligé d'en convenir. Il fait dire à Molière [5] :

Je jouai *L'Etourdi* qui fut une merveille.
Car, à peine on m'eut vu la hallebarde au poing,
A peine on eut ouï mon plaisant baragouin,

1. Vers 1266 et suiv.
2. Vers 1449 et suiv.
3. Vers 1503 et suiv.
4. Stapfer, *Victor Hugo à Guernesey*, 117.
5. *Elomire Hypocondre*, acte IV, *Divorce comique*, scène II.

Vu mon habit, ma toque et ma barbe et ma fraise,
Que tous les spectateurs furent transportés d'aise....
Du parterre au théâtre, et du théâtre aux loges
La voix de cent échos fait cent fois mes éloges,
Et cette même voix demande incessamment
Pendant trois mois entiers ce divertissement.
Nous le donnons autant et sans qu'on s'en rebute,
Et sans que cette pièce approche de sa chute.

Les provinciaux n'avaient pas dû manifester moins d'enthousiasme. Et dès cette heure Molière put sentir quelle était sur la foule la puissance de son génie. Aussi, avant même son retour à Paris, a-t-il récidivé.

VIII

MOLIÈRE EN PROVINCE
« LE DÉPIT AMOUREUX »

Pour la seconde pièce de Molière, il n'y a plus ces incertitudes de date qui nous gênaient pour *L'Etourdi*. La préface de 1682 déclare : « La seconde pièce de M. de Molière fut représentée aux Etats de Béziers sous le titre du *Dépit amoureux*, » et le Registre de La Grange précise encore : « *Le Dépit amoureux* a été joué pour la première fois aux États du Languedoc, à Béziers, l'an 1656, M. le comte de Bioule (ou de Bieule), lieutenant du roi, présidant aux États. » La Session dont il s'agit a été ouverte le 17 novembre. La pièce a donc été probablement donnée dans le mois de décembre. On a même voulu établir le jour. C'est le 16 décembre que certains députés ont protesté contre les billets de faveur qu'avaient distribués les comédiens aux membres de l'Assemblée, « dans l'espérance d'en retirer quelque gratification. » On a supposé que cette distribution avait dû être faite à l'occasion d'une « première, » par conséquent de la première du *Dépit amoureux*, — qui prendrait place, ainsi, peu après le 16 décembre. L'hypothèse est ingénieuse; elle n'est pas invraisemblable; mais elle n'est pas établie. Peu importe du reste : il nous suffit de savoir le mois et l'année [1].

1. Certains érudits cependant veulent rejeter la date du Registre et placent la représentation au début de 1657. Ils pensent en effet que la lettre du marquis de Saint-Luc recommandant des comédiens aux consuls d'Agen s'applique à la troupe de Molière. Or cette lettre est du 5 décembre , et le 9 décembre les consuls de la ville accordèrent en effet aux comédiens recommandés « la grand'salle haute qui est au-

Nous sommes dans une ville non dénommée, française évidemment. — Le jeune amoureux, Eraste, craint pour ses amours : Lucile lui est-elle fidèle? son rival Valère témoigne d'une allégresse inquiétante. Gros-René, le valet d'Eraste, rassure son maître : Lucile ne peut trahir Eraste que si Marinette, sa servante, le trahit lui, Gros-René; or il croit en Marinette et ne craint pas Mascarille. — Justement Marinette vient apporter à Eraste une lettre où Lucile l'invite à la demander à son père. L'amoureux plein de joie récompense Marinette, et Marinette tient avec Gros-René des propos d'amours. — Paraît Valère. Entre lui et Eraste échange de propos piquants. Chacun d'eux se croit sûr du triomphe, Eraste montre la lettre de Lucile. Valère la lit, rit et s'en va sans rien ajouter, attitude qui remplit d'inquiétude l'âme d'Eraste. — Eraste et Gros-René interrogent Mascarille, le valet de Valère. Eraste feint de renoncer à Lucile. Mascarille l'en félicite : Lucile se riait de lui; elle vient d'épouser secrètement Valère. La colère d'Eraste éclate; menacé de mort, Mascarille confirme son récit et s'enfuit. Eraste est au désespoir. — Marinette, qui accourait apporter à Eraste un rendez-vous de la part de Lucile, est repoussée par le maître et le valet : elle reste stupéfaite de cet accueil.

Un jeune homme, Ascagne, cause avec une confidente, sa sœur de lait, Frosine; mais ce jeune homme est une jeune fille déguisée en garçon. Le vrai Ascagne, frère de Lucile et fils d'Albert, devait hériter de biens importants. Il est mort en bas âge pendant une absence de son père. Sa mère lui a substitué une petite fille. Albert doit être au fait de la fraude, car en secret il fait du bien à la véritable mère, mais il ignore que l'enfant substitué est une fille, car il veut lui donner femme. La situation est d'autant plus compliquée que Valère, celui-là même qui aurait dû hériter du véritable Ascagne, aimait Lucile, qu'Ascagne s'en est éprise, qu'elle l'a reçu la nuit et qu'elle l'a secrètement épousé sous le nom de Lucile, sans qu'il ait soupçonné cette nouvelle substitution. — Valère paraissant, Ascagne lui adresse de doux propos, lui déclare combien elle l'aimerait si elle était fille et lui promet pour plus tard de graves confidences. — Lucile, indignée de la façon dont Eraste a reçu son message, déclare à Ascagne que pour se venger, elle veut accepter l'amour de Valère. Ascagne, sans s'expliquer avec elle, la supplie de ne pas accueillir Valère : une jeune fille l'aime qui mourra de désespoir si Lucile le lui enlève. — Restées seules, Lucile et Marinette s'excitent à la vengeance, l'une contre Eraste, l'autre contre Gros-René. — Mais Albert envoie Lucile chercher le précepteur d'Ascagne : ce jeune homme a un ennui dont son père prétendu veut savoir la cause. Lui-même d'ailleurs a mille soucis et remords de sa fraude. — Le précepteur, le savant Métaphraste pédant et bavard, ne laisse même pas le moyen à Albert de lui poser des questions. Exaspéré, Albert lui secoue aux oreilles des cloches de mulet qui font fuir le docteur.

Mascarille, craignant pour lui-même les suites de son indiscrétion, a

dessus du parquet, pour faire leur théâtre. » Jouant à Agen le 9, les comédiens n'auront guère pu être à Béziers le 16 (ou même le 15 puisque les billets ont été distribués avant le 16). Cf. Loquin, *Molière à Bordeaux*, II, 488 et suiv. — Mais il n'est pas prouvé que la troupe recommandée à Agen soit celle de Molière. Si c'est elle, il n'est pas prouvé qu'elle ait été dans l'impossibilité de faire le voyage d'Agen à Béziers en cinq jours. Si cela était prouvé, il s'ensuivrait seulement que ce n'est pas elle qui est visée dans la délibération du 16 décembre. Partie d'Agen le 10 au matin, elle a sûrement pu jouer à Béziers avant le 31 et le témoignage de La Grange ne dit pas autre chose.

tout dit au père de Valère, Polydore. — Il est chargé d'annoncer à Albert que Polydore veut lui parler d'une affaire importante. — Conscient de sa fraude, Albert est rempli d'inquiétude. — Quand les deux pères sont en présence, ils se font mutuellement des excuses et tombent à genoux l'un devant l'autre; mais seul Polydore s'explique clairement et parle du mariage secret de son fils avec la fille d'Albert. Albert, tout décontenancé, sort sous prétexte d'une indisposition; — et Polydore croit que c'est pour cacher son chagrin. — Rencontrant son fils, il le gourmande. Valère ne peut rien répondre; il se demande qui l'a trahi et soupçonne Mascarille. — Pour savoir la vérité, il raconte au valet que son père pardonne et arrangera l'affaire. Mascarille aussitôt, se flatte d'avoir amené, en parlant, cet heureux résultat. Furieux Valère va le tuer. Le valet n'obtient un répit qu'en promettant que tout se terminera bien. — Mais Albert arrive indigné. Il interrogea Lucile; elle a nié d'un tel ton qu'il la croit et s'indigne contre son calomniateur. Valère et Mascarille demandent à être confrontés avec elle. — Lucile, en leur présence, nie avec indignation et soufflette Mascarille, — Lequel est successivement en butte aux menaces d'Albert et de Valère.

Ascagne se désespère de la situation sans issue où elle se trouve. Frosine lui promet de chercher à l'en tirer. Toutes deux fuient devant Eraste. — Eraste a écrit à Lucile, mais elle a refusé d'écouter son messager, Gros-René. Eraste et Gros-René, s'emportent contre la cruauté de leurs maîtresses et Gros-René argumente puissamment pour démontrer à son maître qu'il ne faut plus s'embarrasser de femme. — Comme Lucile passe suivie de Marinette, Eraste l'aborde. Les deux amoureux, excités, l'une par la soubrette, l'autre par le valet, échangent des propos colères, puis au grand désespoir de la soubrette et du valet, des propos plus doux et se réconcilient. — Marinette et Gros-René se promettent d'avoir plus de fermeté, mais se réconcilient également.

Mascarille a reçu de son maître l'ordre de tout préparer pour une entrevue nocturne avec Lucile. Il tremble de peur. — Il essaye vainement de faire aussi trembler Valère. — Valère, inébranlable, repousse également les offres d'assistance d'un bretteur et les lamentations de Mascarille. — Mais voici que Frosine annonce à Ascagne que tout est expliqué et tout arrangé. Ascagne est bien la fille légitime d'Albert. Mais, comme Albert voulait un fils, pour profiter du testament, il a changé sa fille avec le fils d'une bouquetière. Cet enfant mourut. Le femme d'Albert a repris alors en cachette de son mari sa vraie fille, qu'elle a costumée en garçon. Elle vient d'avouer sa ruse à Albert et Albert a avoué la sienne à Polydore. Puisque Valère, en épousant Ascagne, rentre dans la fortune que la substitution lui avait enlevée, Polydore accepte le mariage secret. Mais il veut punir son fils de son imprudence, en lui cachant encore la vérité et en le mystifiant. — C'est le récit que Polydore confirme à Ascagne, en l'accueillant comme sa bru. — Mais à Valère, il annonce qu'il en faut découdre : Ascagne le cherche pour le provoquer en duel. — Valère accepte : il est trop indigné contre ce faux ami; il adresse des reproches sanglants à l'infidèle Lucile, qui le renvoie ironiquement à Ascagne. — Ascagne en effet paraît, veut s'expliquer, n'est pas écouté; mais Polydore expose l'affaire et Valère sent son amitié pour le jeune Ascagne devenir de l'amour pour la jeune Ascagne. Toutes les rivalités sont arrangées sauf celle de Gros-René et Mascarille, à qui on propose de se couper la gorge. Mascarille préfère renoncer à épouser Marinette : il lui fera la cour quand elle sera Mme Gros-René; mais Marinette rassure Gros-René et fait taire l'insolent.

Cette pièce n'est pas plus de l'invention de Molière que ne l'était *L'Etourdi*. Cette fois encore il a eu un modèle, c'est *L'Interesse* (*La Cupidité*), de Nicolo Secchi, imprimée à Venise en 1585. Il a suivi son modèle dans les grandes lignes. Dans l'original italien, comme dans *Le Dépit*, un père avait deux filles, dont l'une passait pour un garçon. La fille costumée en fille avait deux amoureux, la fille costumée en homme en épouse un secrètement. De là résultent les mêmes conséquences, les mêmes quiproquos et le même dénouement. L'imitation est fidèle jusque dans les détails : le couplet de Marinette sur la jalousie [1], les déclarations d'Ascagne à Valère [2], la brusquerie de l'accueil fait par Albert à Mascarille [3], le monologue inquiet d'Albert attendant Polydore [4], les quiproquos de la conversation des deux pères [5], la dispute d'Albert avec Valère et Mascarille [6], la confrontation de Lucile avec son prétendu mari et le valet complice [7], les menaces faites à ce malheureux [8], les terreurs de Mascarille [9], les railleries et les mystifications du dénouement [10], tout cela est librement puisé dans la pièce de Secchi.

Pourtant, ce n'est pas davantage une traduction fidèle. Molière a traité son modèle avec indépendance. Il en a modifié le point de départ et, chose curieuse, pour le compliquer singulièrement. Dans la pièce italienne, deux compères ont engagé un pari sur le sexe de l'enfant qu'attend l'un d'eux. L'enjeu est de 2 000 écus. Ayant eu une fille alors qu'il avait parié pour un garçon, le père fait passer sa fille pour garçon et la fait élever sous des habits d'homme. Dans Molière, ce n'est plus un pari, mais un héritage, et au déguisement s'ajoutent deux substitutions successives : celle du fils de la bouquetière à Ascagne, et celle d'Ascagne à ce fils

1. Vers 117 et suiv.
2. Vers 480 et suiv.
3. Vers 796 et suiv.
4. Acte III, scène III.
5. Acte III, scène IV.
6. Acte III, scène VIII.
7. Acte III, scène IX.
8. Acte III, scène X.
9. Acte V, scène I.
10. Acte V, scène V à la fin.

défunt. Sans doute Molière aura jugé qu'une somme de 2 000 écus ne justifie pas une telle invention, tandis que

Le testament d'un oncle abondant en richesses

expliquait mieux la conduite d'Albert; mais le romanesque de son intrigue est bien invraisemblable.

Il a voulu adoucir aussi les indécences, — indécences de situations, d'actions et de paroles, — qui abondent dans la pièce italienne. Il en a laissé assurément[1]; mais du moins il a fait disparaître les plus énormes. Dans la pièce italienne, Ascagne n'était pas une toute jeune mariée, mais son union remontait assez loin pour qu'elle fût déjà grosse, et c'était un homme, l'intendant de son père, qu'elle choisissait pour confident; Lucile, accusée de la faute d'Ascagne, se justifiait en termes qui montraient en elle une ingénue singulièrement délurée[2]. Tout cela a disparu.

En outre il a opéré des changements divers. Il a transposé des scènes : les terreurs de Mascarille, au cinquième acte, étaient au premier de la pièce italienne. Il a mis en récit des épisodes que Secchi plaçait sous nos yeux: la révélation de Mascarille à Polydore. Il a conduit autrement certains détails de l'intrigue : l'amoureux italien, devenu jaloux, interrogeait successivement son valet et le valet de son rival. Tous deux lui confirmaient son infortune et il s'emportait contre tous deux. Eraste, au contraire, est rassuré par Gros-René et ne se fâche que contre le seul Mascarille. — Dans cette conjoncture, Mascarille lui offre de le guider au lieu du rendez-vous pour qu'il puisse se convaincre de ses propres yeux. Eraste ne relève même pas cette proposition. L'amoureux de *L'Interesse*, au contraire, l'avait acceptée et avait aposté des témoins; mais il refusait d'en croire leur rapport. — Quand Valère a reçu les reproches de son père, il est déconcerté, furieux, il veut se venger de celui qui l'aura trahi. Le fils de *L'Interesse* le prend bien mieux : il se félicite que son père n'ait pas fait plus de bruit.

Enfin Molière a ajouté à son modèle. Il a ajouté des détails à certaines scènes : l'attitude des deux pères se jetant à la fois aux genoux l'un de l'autre est de son invention. Il a ajouté des scènes

1. Vers 1712-1713.
2. Cf. notes de Despois, I, p. 426, 473.

nouvelles : de son invention est encore l'offre du spadassin, allusion peut-être aux mesures récemment prises par Conti contre les duels [1]. Il a même ajouté des personnages, on pourrait presque dire une pièce nouvelle : non seulement il a donné un rôle bien plus important et bien plus original à Eraste et à Lucile, mais le couple amusant de Gros-René et de Marinette n'a personne qui lui corresponde dans la pièce de Secchi.

Mais que Molière suive ou non les traces de son modèle, il emprunte en même temps à mille autres. A Rotrou [2], il doit les doux propos de Gros-René et de Marinette; au *Pœnulus* de Plaute [3] des réflexions de Mascarille; au *Pédant joué* de Cyrano, des réponses facétieuses du même Mascarille [4]; au Micion des *Adelphes* de Térence, des réflexions d'Albert [5]; au *Déniaisé* de Gillet de la Tessonnerie, toute la scène de Métaphraste [6]; à *Boniface et le pédant*, à moins que ce ne soit à Bruno Nolano ou à l'abbé Roubaud, l'étymologie fantaisiste de Magister [7]; à *L'Inavvertito*, l'original de *L'Etourdi*, l'entretien de Mascarille et d'Albert [8]; à *L'Eloge de la folie* d'Erasme, des quolibets sur la femme [9]; aux *Folies de Cardenio* de Pichon, la comparaison de la femme avec un sable mouvant [10]; au *Dédain amoureux* de Bracciolini, les paroles d'Ergaste déchirant le portrait de Lucile [11]; à Horace, le retour amoureux du même Ergaste repentant [12]; au Pamphile de *L'Andrienne* de Térence, la stupeur de Mascarille aux ordres inattendus de son maître [13]; au Sosie de Plaute, les plaintes de Valère sur la lenteur du Soleil [14]. Tout cela, comme dans *L'Etourdi*, il se l'approprie, par droit de conquête, sans se croire moins original et en effet sans l'être moins.

1. Cf. Bazin, *Notes historiques*, 47 et suiv.
2. *La sœur*, comédie jouée en 1645. — Cf. vers 185 et suiv.
3. Vers 231.
4. Vers 235 et suiv.
5. Vers 660 et suiv.
6. Acte II, scène VI. Cf. frères Parfaict, VII, 108.
7. Vers 670 et suiv. — Cf. Despois, notes, I, 444.
8. Vers 791 et suiv.
9. Vers 1245.
10. Vers 1252.
11. Vers 1335.
12. Vers 1403 et suiv.
13. Vers 1460.
14. Vers 1509.

A parler franc, *Le Dépit amoureux*, dans l'ensemble, n'est pas en progrès sur *L'Etourdi*. De Visé[1] exagère peut-être en disant que cette seconde pièce « valait beaucoup moins que la première, » mais ce n'est qu'une exagération. On y voit la même place laissée au hasard dans l'enchaînement des scènes. Eraste et Gros-René parlent de Marinette, et fort à propos la voilà qui passe[2]. Ascagne et Frosine parlent de Valère, et Valère les aborde[3]. Un peu plus tard, elles causent encore ensemble quand elles doivent, pour la commodité du poète, céder la place à Eraste et Gros-René[4]. Et l'on dirait vraiment que ces deux personnages gênent bien l'auteur, car je défie le spectateur ou le lecteur de trouver une raison vraisemblable à leur apparition finale[5].

Chose plus grave, l'intrigue invraisemblable et obscure semble réagir sur le style même et lui communique quelque chose de son embrouillement et de sa gaucherie. Au moins, quand il avait fallu dénouer *L'Etourdi* et élucider les reconnaissances de la fin, c'était dans un récit étincelant, plein de vivacité et de pittoresque, que Mascarille l'avait fait. Ici, Frosine s'empêtre étrangement dans son histoire, et,

> D'un divertissement nous fait une fatigue.

Elle s'y prend à deux fois et son premier récit est déjà bien pénible[6]; mais je ne sais pas si le second ne l'est pas davantage. Elle a déjà raconté à Ascagne comment un oncle fort riche avait fait son testament en faveur de l'enfant d'Albert, pourvu que ce fût un fils. Elle continue ou reprend[7] :

> Vous en saurez assez le détail; laissez faire :
> Ces sortes d'incidents ne sont pour l'ordinaire
> Que redits trop de fois de moment en moment.
> Suffit que vous sachiez qu'après ce testament
> Qui voulait un garçon pour tenir sa promesse,
> De la femme d'Albert la dernière grossesse
> N'accoucha que de vous; et que lui[8], dessous main

1. *Nouvelles Nouvelles.*
2. Acte I, scène II.
3. Acte II, scène II.
4. Acte III, scène II.
5. Acte V, scène IV.
6. Acte II, scène I.
7. Acte V, scène IV.
8. Albert.

Ayant depuis longtemps concerté son dessein,
Fit son fils de celui d'Ignès la bouquetière,
Qui vous donna pour sienne à nourrir à ma mère.
La mort ayant ravi ce petit innocent
Quelque dix mois après, Albert étant absent,
La crainte d'un époux et l'amour maternelle
Firent l'événement d'une ruse nouvelle :
La femme en secret lors se rendit son vrai sang [1];
Vous devîntes celui qui tenait votre rang,
Et la mort de ce fils mis dans votre famille
Se couvrit pour Albert de celle de sa fille [2].
Voilà de votre sort un secret éclairci
Que votre feinte mère a caché jusqu'ici;
Elle en dit des raisons, et peut en avoir d'autres
Par qui ses intérêts n'étaient pas tous les vôtres [3].
Enfin cette visite, où j'espérais si peu [4],
Plus qu'on ne pouvait croire a servi votre feu :
Cette Ignès vous relâche. Et, par votre autre affaire,
L'éclat de son secret devenu [5] nécessaire,
Nous en avons tous deux votre père informé;
Un billet de sa femme a le tout confirmé;
Et, poussant plus avant encore notre pointe,
Quelque peu de fortune à notre adresse jointe [6],
Aux intérêts d'Albert de Polydore après
Nous avons ajusté si bien les intérêts [7],
Si doucement à lui déplié ces mystères
Pour n'effaroucher pas d'abord trop les affaires,
Enfin, pour dire tout, mené si prudemment
Son esprit pas à pas à l'accommodement,
Qu'autant que votre père il montre de tendresse
A confirmer les [8] nœuds qui font votre allégresse.

Que cela est obscur! Et le public n'est-il pas tenté de dire comme Frosine elle-même

Le fond de cette énigme est pour moi lettre close?

1. Reprit sa vraie enfant.

2. On cacha à Albert la mort du petit garçon en lui disant que c'était sa fille qui était morte.

3. Ignès, la bouquetière, pouvant « faire chanter » Albert, tant que le secret ne serait pas découvert, avait intérêt à éviter toute explication.

4. Une visite dont Frosine parle en termes si obscurs à la scène 1 de l'acte IV (vers 1184) qu'on comprend seulement maintenant qu'elle voulait aller voir Ignès pour la faire parler.

5. Ablatif absolu : étant devenu.

6. Ablatif absolu : étant jointe.

7. Après cela, nous avons si bien ajusté les intérêts de Polydore aux intérêts d'Albert c'est-à-dire montré à tous deux que dans cette affaire leurs intérêts sont communs, puisque le mariage de Valère et d'Ascagne ramène dans la famille de Polydore l'héritage qui aurait dû lui revenir, et épargne à Albert la punition de sa faute.

8. A confirmer le mariage secret.

Décidément le romanesque ne réussit pas à l'imagination de Molière.

Et si cela est vrai du romanesque des aventures, cela n'est pas moins vrai du romanesque des sentiments. Ascagne costumée en homme déclare à Valère que, si elle était fille, elle l'aimerait d'amour. Il n'y voit pas malice. Mais il saisit la balle au bond et lui demande alors de favoriser sa tendresse pour Lucile, puisque Lucile est la sœur d'Ascagne. Ascagne s'y refuse : étant fille par hypothèse, et aimant Valère, elle ne peut pas le servir dans ses amours pour une autre. Valère ne comprend rien à ces raisons bizarres. Mais Ascagne insiste :

> Ce que je vous ai dit,
> Je l'ai dit comme fille, et vous devez le prendre
> Tout de même;

et elle continue encore à opposer de la sorte les sentiments qu'elle *a* comme fille à ceux qu'elle *aurait* comme garçon, en laissant croire qu'elle oppose ceux qu'elle *aurait* comme fille à ceux qu'elle *a* comme garçon. Ce sont des subtilités bien alambiquées. Mais on voit là percer un tour d'imagination qui, malgré l'apparence, est bien celui de Molière : le Jupiter de son *Amphitryon* ne prendra-t-il pas de même plaisir à opposer en lui, — malgré les protestations d'Alcmène qui n'y peut rien comprendre, — l'*amant* qu'il est au *mari* qu'il paraît être?

Malgré tout il serait injuste de ne pas reconnaître, même dans cette partie romanesque et intriguée, la moins bien venue de la pièce, les rares qualités du comique. La gaîté surtout. Toute la scène de Métaphraste est d'une bouffonnerie bien réjouissante. A la grosse farce de la *Commedia dell'arte* s'y mêlent ingénieusement des traits de vérité outrée mais reconnaissable : le pédant est une bonne caricature de ces gens de bureau qui à force d'étudier les mots s'intéressent aux mots plus qu'aux choses; ce bavard intarissable est un digne devancier de Vadius quand il s'écrie :

> Oh! que les grands parleurs sont par moi détestés.

Et l'invention d'Albert, qui, pour arrêter le torrent de ses paroles, lui secoue aux oreilles des grelots de mulet, est une plaisante trouvaille. La scène des quiproquos entre les deux pères s'excusant

l'un et l'autre d'un tort que son interlocuteur ignore encore, est d'une rare saveur comique et quand ils se jettent tous deux à genoux, — détail repris dans *Le Tartuffe*, — le rire devient irrésistible. La série des infortunes de Mascarille, plein de confiance quand en présence d'Albert et de Valère il obtient d'être confronté avec Lucile, est d'une progression admirable : la fille le gifle, le père le menace, — avec quelle verve emportée! — des derniers supplices, l'amant veut le tuer; et l'infortuné conclut avec trop de raison :

Malheureux Mascarille! à quels maux aujourd'hui
Te vois-tu condamné pour le péché d'autrui.

Enfin, au cinquième acte, le monologue de ce valet poltron, ou plutôt le dialogue qu'il monologue et mime, est un véritable chef-d'œuvre :

Dès que l'obscurité règnera dans la ville,
Je me veux introduire au logis de Lucile :
Va vite de ce pas préparer pour tantôt
Et la lanterne sourde et les armes qu'il faut.
Quand il m'a dit ces mots, il m'a semblé d'entendre :
« Va vîtement chercher un licou pour te pendre. »
Venez ça, mon patron (car dans l'étonnement
On m'a jeté d'abord un tel commandement,
Je n'ai pas eu le temps de vous pouvoir répondre;
Mais je vous veux ici parler et vous confondre :
Défendez-vous donc bien et raisonnons sans bruit).
Vous voulez, dites-vous, aller voir cette nuit
Lucile?
— *Oui, Mascarille.*
— Et que pensez-vous faire?
— *Une action d'amant qui se veut satisfaire.*
— Une action d'un homme à fort petit cerveau,
Que d'aller sans besoin risquer ainsi sa peau.
— *Mais tu sais quel motif à ce dessein m'appelle :*
Lucile est irritée
— Eh bien, tant pis pour elle!
— *Mais l'Amour veut que j'aille apaiser son esprit.*
— Mais l'Amour est un sot qui ne sait ce qu'il dit.
Nous garantira-t-il, cet Amour, je vous prie,
D'un rival, ou d'un père, ou d'un frère en furie?
— *Penses-tu qu'aucun d'eux songe à nous faire mal?*
— Oui, vraiment, je le pense, et surtout ce rival.
— *Mascarille, en tout cas, l'espoir où je me fonde :*
Nous irons bien armés, et si quelqu'un nous gronde,
Nous nous chamaillerons.
— Oui, voilà justement
Ce que votre valet ne prétend nullement :

Moi, chamailler! Bon Dieu! suis-je un Roland, mon maître,
Ou quelque Ferragu? C'est fort mal me connaître.
Quand je viens à songer, moi qui me suis si cher,
Qu'il ne faut que deux doigts d'un misérable fer
Dans le corps pour vous mettre un humain dans la bière,
Je suis scandalisé d'une étrange manière.
— *Mais tu seras armé de pied en cap.*
— Tant pis;
J'en serai moins léger à gagner le taillis;
Et de plus il n'est point d'armure si bien jointe
Où ne puisse glisser une vilaine pointe.
— *Oh! tu seras ainsi tenu pour un poltron.*
— Soit, pourvu que toujours je branle le menton :
A table, comptez-moi, si vous voulez, pour quatre,
Mais comptez-moi pour rien s'il s'agit de se battre.
Enfin, si l'autre monde a des charmes pour vous,
Pour moi, je trouve l'air de celui-ci fort doux;
Je n'ai pas grande faim de mort ni de blessure,
Et vous ferez le sot tout seul, je vous assure.

Vraiment, au plus haut période de son génie enfin déployé, dans le fameux molonogue de Sosie, Molière n'a pas fait mieux, et l'on conçoit quels applaudissements dut exciter un tel morceau de bravoure.

Mais dans la comédie d'intrigue qu'est *Le Dépit*, il y a, mêlée à la première et pourtant aisément séparable, une seconde pièce, d'un caractère tout différent, et d'un mérite bien supérieur. *Molière l'a bien su*, puisque c'est de cet épisode, et lui donnant ainsi une importance capitale, qu'il a tiré le titre de sa comédie entière. D'ordinaire on joue du *Dépit amoureux* l'épisode seulement : le Ier acte, la scène IV de l'acte II et les scènes II, III, IV de l'acte IV, reliés ensemble par quelques vers ou postiches ou tirés d'autres endroits de la pièce. On a ainsi un tout, — et ce tout est charmant de vérité, de sensibilité, de grâce et d'esprit.

Est-il utile ici d'étudier longuement ce *Dépit amoureux* réduit, que tout le monde connaît et qui chante dans toutes les mémoires? A quoi bon noter que les modèles prétendus ou réels de Molière, — l'hypothétique *Gli Sdegni amorosi* [1], le *Chien du jardinier* de Lope de Vega [2], et surtout la fameuse ode d'Horace, *Donec gratus*

1. Canevas que prétendent exister Riccoboni (*Observations sur la comédie et sur le génie de Molière*, p. 176) et Cailhava (*Art de la comédie*, II, 24 et 35). Mais s'ils l'ont vu, sont-ils sûrs qu'il est antérieur?

2. 2e journée, scène III. — Cf. cependant Martinenche, *Molière et le théâtre espagnol*, p. 48 et suiv.

eram tibi, — ne lui ont guère fourni qu'un lieu commun, une situation bien connue ou, pour Horace, qu'un mouvement, exquis d'ailleurs? A quoi bon faire remarquer la connaissance des âmes et des passions que révèlent ces scènes délicates et pénétrantes : les inquiétudes de l'amoureux, sa hâte à se rassurer, sa générosité pour la messagère d'amour, son triomphe, les soupçons naissants, les enquêtes fiévreuses, la colère et la rupture, le prompt repentir et les vains efforts pour rentrer en grâce, les résolutions prises de rompre à jamais, l'impossibilité de s'éloigner en silence, l'art avec lequel il se persuade qu'il ne parle plus à sa bien-aimée que pour couper tout chemin à un accord, l'amer plaisir de rappeler tous les témoignages d'amour reçus, si menteurs et si méprisables, les serments de fermeté, puis l'adieu, mais non le départ, les regards silencieux, les regrets exhalés, les reproches adoucis, les questions timides, et enfin la grâce demandée, la tendre allégresse de la réconciliation? et chez la jeune fille : la fierté et l'amour également blessés, les résolutions promptes et extrêmes d'un cœur offensé, l'assurance répétée qu'on ne pardonnera jamais à l'ingrat, qu'on ne veut pas même entendre parler en sa faveur, et quand on le rencontre, l'orgueil de ne pas avoir l'air de lui céder la place, ou l'excuse qu'on se donne ainsi à soi-même pour ne pas l'éviter, la froideur hautaine avec laquelle on écoute ses vains propos, les réponses laconiques, et les serments de fermeté, puis l'adieu, mais non le départ, les regards silencieux, l'effort pour ne point montrer de regret, l'impossibilité de taire les reproches, les réticences que l'on s'impose, et, enfin quand la grâce est demandée, le pardon accordé du premier coup, dans un élan irrésistible? A quoi bon montrer les scènes comiques qui se mêlent aux scènes sentimentales et les diversifient si heureusement : le joyeux couple de Gros-René et de Marinette, la calme confiance du valet tout rond en amour, les ruses de la fine mouche pour se faire offrir une bague en récompense de ses peines, les déclarations rustiques d'un amour à la bonne franquette, puis la fureur et les injures pittoresques de Gros-René, l'ahurissement accablé de Marinette, l'empressement avec lequel elle s'associe au projet de vengeance de sa maîtresse et le gré qu'elle se sait de n'avoir rien concédé à l'amoureux entreprenant, la résignation philosophique de Gros-René et l'admirable effort de son éloquence contre les femmes,

et la façon dont Gros-René et Marinette encouragent leurs maîtres, leur font honte de céder, s'inquiètent de les voir rester l'un avec l'autre, essayent de les entraîner, les voient avec stupeur, incrédulité, colère, oublier leurs solennelles promesses, et le défi qu'ils se lancent l'un à l'autre, la scène de rupture jouée jusqu'au bout, jusqu'à la paille rompue, mais la difficulté, l'impossibilité de rompre la paille, — et leur rire, et leurs questions, et leur commun refus de décider la séparation totale, et leur hâte commune à s'accorder l'un à l'autre le pardon qu'aucun n'a voulu demander? — Tout cela, il n'est personne qui ne le sache et qui ne l'admire.

Les spectateurs du XVIIe siècle ont applaudi comme ceux du nôtre, peut-être plus, car ils étaient sans doute moins choqués des défauts de l'intrigue romanesque et plus habitués au ton de la farce. Si de Visé met à part la scène « qui plût à tout le monde comme un tableau naturellement représenté de certains dépits qui prennent souvent ceux qui s'aiment le mieux; » parmi les beaux traits que relève Le Boulanger de Chalussay, il n'a garde d'oublier la scène de Métaphraste.

Mon *Dépit amoureux* suivit ce frère aîné *(L'Étourdi)*,
Et ce charmant cadet fut aussi fortuné :
Car quand du Gros-René on aperçut la taille,
Quand on vit sa dondon rompre avec lui la paille,
Quand on m'eut vu sonner mes grelots de mulets,
Mon bègue dédaigneux [1] déchirer mes poulets
Et ramener chez soi la belle désolée,
Ce ne fut que ah! ah! dans toute l'assemblée,
Et de tous les côtés chacun cria tout haut :
C'est là faire et jouer des pièces comme il faut!

***

Ainsi voilà, malgré tous les obstacles rencontrés et la fortune adverse, à quoi est parvenu le fils du tapissier. Nous l'avons vu failli, emprisonné, délivré avec peine, quitter Paris au milieu de de l'oubli général, et s'enfoncer dans la province obscure. Il s'y est fait un nom par son talent d'acteur. Il est devenu chef de la troupe qui l'avait accueilli presque par charité; il a groupé autour

1. Joseph Béjart.

de lui, enlevés aux compagnies rivales, les meilleurs artistes de « campagne; » il leur a assuré des protections efficaces et assez de réputation pour se passer bientôt de ces protections mêmes, il les a fait prospérer, il les ramène avec lui devant le public parisien auquel ils aspirent. Enfin, après avoir improvisé à la mode italienne des farces joyeuses et applaudies, il a pris plus de courage. Par deux fois il a risqué de grandes comédies régulières : il y a fait admirer sa verve, sa gaîté, un style étincelant; il y a montré déjà la profondeur de son observation, la vérité de ses peintures, la délicatesse de ses analyses, ce don si rare de la vie saisie et reproduite au vif. L'heure est venue où, riche de ses multiples expériences et assuré de son génie, il va pouvoir enfin, devant un public digne de lui, donner l'essor à son triple talent d'acteur, de directeur de troupe et d'auteur comique.

660/372

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa

Échéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa

Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

DEC - 6 1965
JUIL 30 1968
25 01 72
03 FEV '85
FEB 16 '85
03 MAR '85
FEB 19 '84
MAR 24 2005
AVR APR 09 2005
UO 22 AVR APR 2009
UOMAR 31 2009

CE

a39003 002191269b

CE PQ 1853
.M5 1922
COO MICHAUT, GUS LAJEUNESSE
ACC# 1341473